

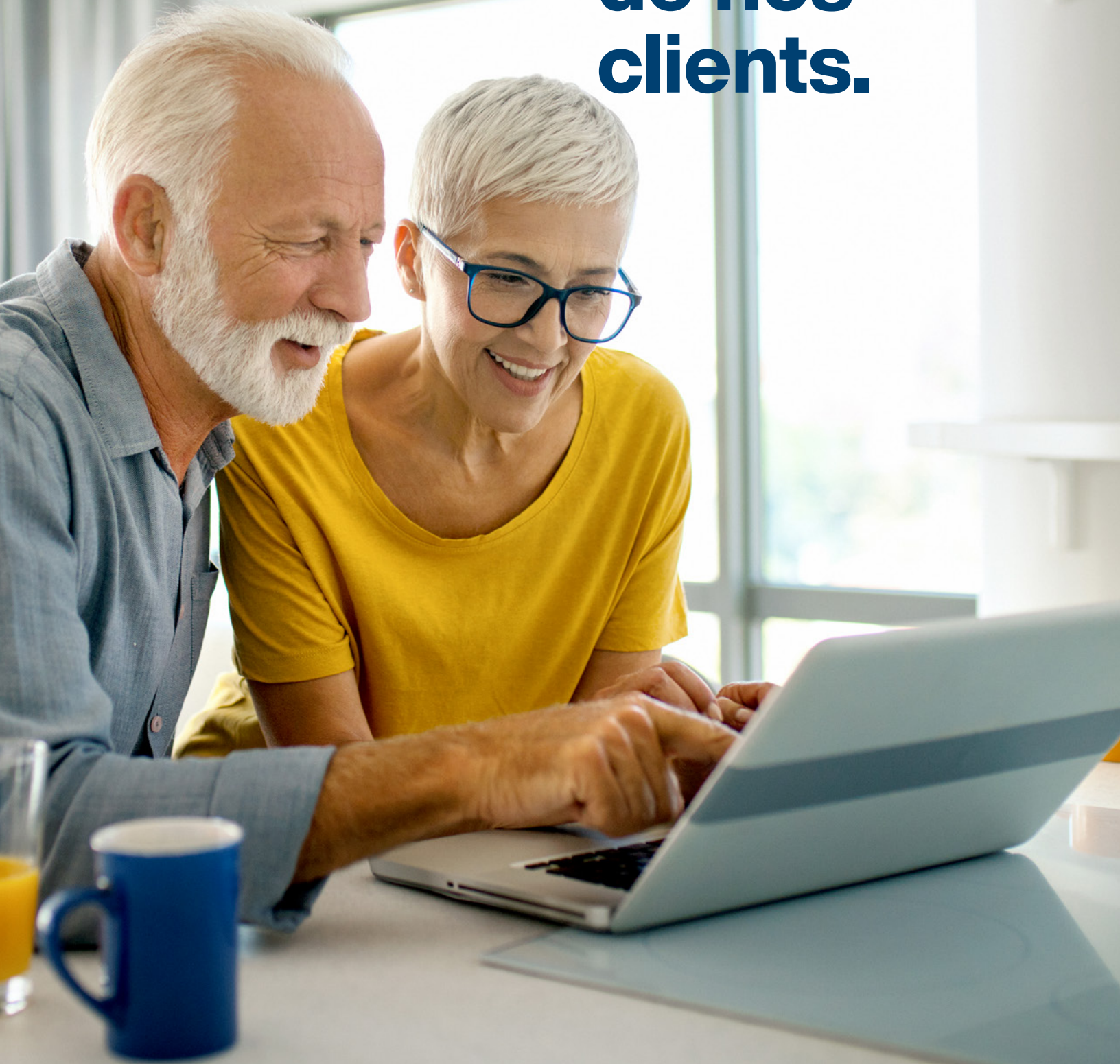
RAPPORT ANNUEL 2020



Table des matières

3 Qui nous sommes	11 Équipe exécutive	173 Régie d'entreprise
4 Faits saillants 2020	12 Responsabilité sociale 2020	176 Filiales consolidées
5 Des bases financières solides et une bonne diversification	17 Rapport de gestion	177 Glossaire des termes financiers
6 Message du président du conseil d'administration	85 États financiers consolidés	179 Renseignements aux actionnaires
8 Message de la présidente et chef de la direction	170 Rétrospective cinq ans	
10 Conseil d'administration	172 Faits saillants trimestriels	

**Plus près
que jamais
de nos
clients.**



mission

**Nous aidons nos
clients à améliorer
leur santé financière**



valeurs

**Proximité
Simplicité
Honnêteté**

Qui nous sommes

Banque Laurentienne Groupe Financier¹ est un fournisseur de services financiers diversifiés dont la mission est d'aider ses clients à améliorer leur santé financière. La Banque Laurentienne du Canada (fondée en 1846) et ses entités sont collectivement désignées Banque Laurentienne Groupe Financier.

La Banque emploie plus de 2 900 personnes guidées par les valeurs de proximité, de simplicité et d'honnêteté et offre un vaste éventail de solutions et de services axés sur les conseils à ses clients particuliers, entreprises et institutionnels. La Banque, grâce à ses activités pancanadiennes et à sa présence aux États-Unis, est un important joueur dans de nombreux segments de marché.



¹ Désigné sous « Banque Laurentienne Groupe Financier », « BLCGF », le « Groupe » ou la « Banque ».

Nos clients

Particuliers

Les clients particuliers qui ont à cœur leur santé financière bénéficient de notre approche en trois volets qui s'appuie sur les conseils et le savoir-faire de professionnels de la finance ainsi que sur une offre de produits et services simples et accessibles, par le biais :

- Des services aux particuliers (Québec)
- Des conseillers et courtiers
- De l'offre numérique directe aux clients

Entreprises

Les entrepreneurs et les dirigeants d'entreprises – au Canada et aux États-Unis – profitent de l'expertise que nos directeurs de compte ont développée dans leur secteur ainsi que des solutions sur mesure pour leurs besoins en services bancaires et de financement :

- Services bancaires commerciaux
- Financement d'équipement et d'inventaire par le biais de nos filiales LBC Capital et Northpoint Commercial Finance
- Financement immobilier

Marchés des capitaux

Nos clients des marchés des capitaux ont accès à un éventail de services adaptés à leurs besoins tels les services de négociations de titres, de courtiers ainsi que les services de fiduciaires et administratifs.

Faits saillants 2020

971,0 \$

Revenu
(millions \$)

114,1 \$

Résultat net
(millions \$)

2,37 \$

Résultat dilué
par action

44,2 \$

Total des actifs
(milliards \$)

138,2 \$

Résultat net ajusté¹
(millions \$)

2,93 \$

Résultat dilué
par action ajusté¹

33,2 \$

Prêts et acceptations
(milliards \$)

4,4 %

Rendement des
capitaux propres

75,6 %

Ratio d'efficacité

23,9 \$

Dépôts
(milliards \$)

5,5 %

Rendement des capitaux
propres ajusté¹

72,3 %

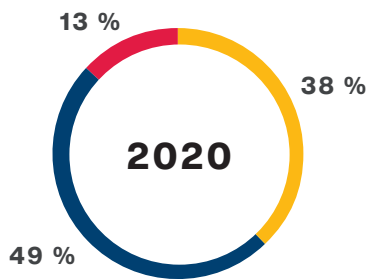
Ratio d'efficacité ajusté¹

¹ Voir la section des Mesures non conformes aux PCGR et les indicateurs clés de performance dans le Rapport de gestion.

Des bases financières solides et une bonne diversification

Composition du portefeuille de prêts

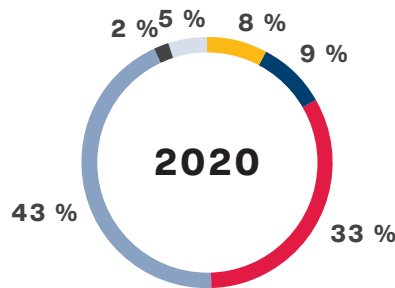
Une bonne proportion de prêts à la clientèle commerciale à rendement plus élevé dans la composition du portefeuille de la Banque



- Prêts commerciaux (incluant les acceptations)
- Prêts hypothécaires résidentiels
- Prêts personnels

Empreinte géographique

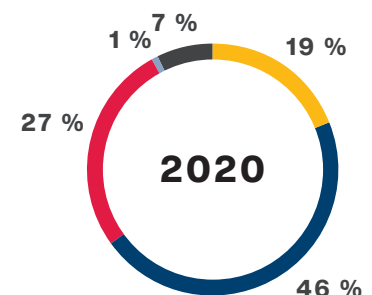
Prêts générés partout au Canada et depuis 2017 aux États-Unis



- Colombie-Britannique
- Alberta et les Prairies
- Ontario
- Québec
- Provinces de l'Atlantique
- États-Unis

Sources de financement multiples

Des sources de financement bien diversifiées pour soutenir notre croissance

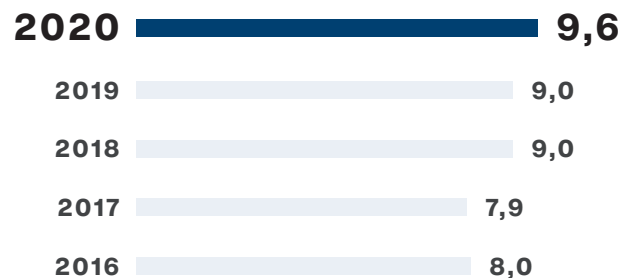


- Dépôts à vue et à préavis
- Dépôts à terme
- Dette liée aux activités de titrisation
- Dette subordonnée
- Capitaux propres

Saine gestion du capital

Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

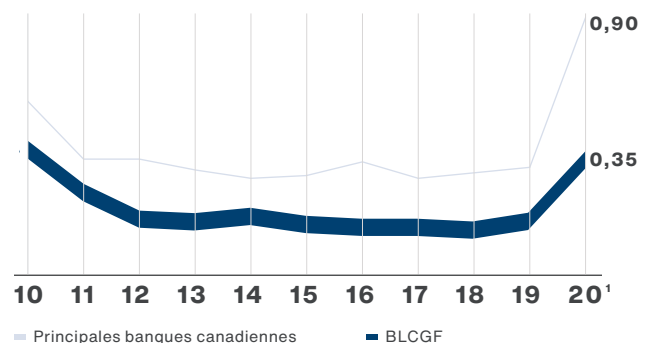
(en %)



Historique en matière de qualité du crédit

Provisions pour pertes sur créances

(en %)



¹ Basé sur la moyenne de l'industrie bancaire canadienne pour les neuf mois clos le 31 juillet 2020 – Rapports trimestriels des entreprises.

Message du président du conseil d'administration

La Banque Laurentienne du Canada célébrera sa 175^e année d'existence en mai 2021. Acteur de premier plan au sein de l'économie canadienne depuis notre fondation en 1846, notre riche tradition de succès a également été forgée par des événements importants qui font que la résilience fait maintenant partie intégrante de notre culture. Le dernier en lice, la pandémie de la COVID-19, a soudainement fait appel à la capacité d'adaptation de notre institution financière, de sa structure et de ses processus, ainsi qu'à celle de nos loyaux employés et clients.

Je suis particulièrement fier de la façon dont notre organisation a relevé le défi durant ces temps sans précédent. Dès le début, cette situation extraordinaire a été abordée de façon sécuritaire et prudente par le conseil d'administration et l'équipe de direction qui avaient comme priorité la santé et la sécurité des employés de même que celles des clients. La direction a déployé rapidement ses plans de continuité des opérations pour faire face le plus efficacement possible aux défis associés à une pandémie mondiale. La Banque a soutenu ses clients particuliers, entreprises et institutionnels grâce à de nombreux programmes d'allègement, tels que les reports de paiements sur les produits de crédit et continuera d'appuyer ses clients, comme elle l'a toujours fait.

Les membres de l'équipe ont apporté un soutien indéfectible à nos clients qui traversaient des moments difficiles. Je tiens à remercier tout spécialement les employés de la Banque pour leur travail inlassable. Plusieurs d'entre eux ont dû faire d'importants sacrifices personnels pour assurer le succès à long terme de notre organisation. Leur professionnalisme et leur dévouement font la fierté de notre banque.

Des changements au sein de la haute direction

Ce fut une année de changements à la haute direction de notre Banque. Après avoir occupé le poste de président et chef de la direction de la Banque durant cinq années, François Desjardins a quitté ses fonctions pour la retraite le 30 juin 2020. Au nom des membres du conseil, je tiens à le remercier pour ses 29 années de service dévoué et pour sa contribution au développement de la Banque.

En conformité avec le plan de succession des membres de la haute direction, le conseil d'administration a entrepris un processus rigoureux de recherche afin d'identifier et de sélectionner un nouveau président et chef de la direction. Cet exercice s'est conclu en fin d'année financière par la nomination de Rania Llewellyn, qui devient la première femme à diriger une grande banque à charte canadienne. Le conseil croit que Rania est la dirigeante toute désignée pour mener la Banque Laurentienne dans une nouvelle ère. Au cours de sa riche carrière de plus de 25 ans au sein d'une grande institution financière canadienne, Rania a occupé des postes de niveau supérieur dans tous les secteurs de l'industrie bancaire qui lui ont permis d'affiner ses compétences

de fine stratégie, engagée à améliorer l'expérience client, à inspirer et responsabiliser les équipes et à obtenir des résultats tangibles. Le conseil est confiant que Rania jettera les bases de la croissance et de la réussite futures de la Banque.

Au nom des membres du conseil, je tiens à remercier sincèrement Stéphane Therrien qui a accepté d'assurer l'intérim au poste de président et chef de la direction pendant quatre mois. Sa profonde connaissance du secteur financier a permis à la Banque d'offrir une réponse rapide aux enjeux posés par la situation de la pandémie tout en maintenant le cap sur les priorités et nous lui en sommes des plus reconnaissants.

En bonne position financière

La Banque Laurentienne a pris des mesures proactives pour assurer sa solidité et sa stabilité financières pendant et après cette pandémie. L'amélioration de certaines de nos activités a donc été éclipsée par une augmentation importante des provisions pour pertes sur créances.

Bien que le conseil soit d'avis que les résultats actuels ne sont pas représentatifs de la capacité future de l'organisation à dégager des résultats, nous avons dû prendre la prudente décision de réduire, au troisième trimestre, le dividende trimestriel à 0,40 \$ par action ordinaire. Cette décision a été prise afin d'accroître la souplesse durant cette période d'incertitude.

Le capital ainsi que les liquidités de la Banque ont toujours été gérés de façon prudente. Son bilan solide au chapitre du crédit ainsi que son processus de souscription rigoureux contribuent à la placer en bonne position pour le futur. La Banque conserve un optimisme prudent à l'égard de l'avenir, l'économie faisant preuve de résilience et s'adaptant à la nouvelle réalité créée par la pandémie en cours.

Des normes élevées de gouvernance en constante évolution

Le conseil d'administration reste déterminé à maintenir des normes élevées de gouvernance. Il est également engagé à les faire évoluer pour assurer une prise de décision optimale permettant de créer de la valeur pour le bénéfice à long terme de toutes ses parties prenantes.

À cet effet, le conseil accorde une grande importance à l'établissement d'un dialogue ouvert et constructif avec les actionnaires et les parties intéressées. Dans le cadre de son programme formel d'interactions avec les actionnaires, le conseil a poursuivi ses rencontres afin de recevoir une rétroaction directe lui permettant d'améliorer ses pratiques de gouvernance corporatives. Parmi les sujets abordés durant ces discussions, les questions de diversité, d'inclusion et d'environnement ont été abordées par plusieurs intervenants.

La diversité et l'inclusion comptent parmi les priorités du conseil de la Banque et ce, depuis plusieurs années. Le conseil améliore constamment ses pratiques en la matière afin d'assurer un niveau



M. Michael Mueller est président du conseil d'administration depuis avril 2019, après avoir joint la Banque en tant que vice-président du conseil en décembre 2018. Il est un administrateur de sociétés possédant une expertise diversifiée, notamment dans les industries de la finance, pharmaceutique, des mines et de la santé.

Tout au long de sa carrière, M. Mueller a occupé plusieurs postes de direction dans une grande banque canadienne, où il a entre autres été responsable des activités de crédit et des services bancaires d'investissement internationaux. Il a de plus agi en tant que chef de la division américaine de cette même banque.

Très impliqué dans sa communauté, M. Mueller est vice-président du conseil d'administration de Emily's House à Toronto.

de diversité élevé pour se doter d'un système de gouvernance représentatif des marchés et des communautés dans lesquels évolue la Banque. Pour ce faire, le conseil revoit de façon régulière la composition des profils requis des administrateurs en fonction des défis présents et futurs de la Banque.

En mai dernier, le conseil a accueilli un nouvel administrateur. Il s'agit de Nicholas Zelenczuk qui possède plus de 35 années d'expérience dans les services bancaires, les marchés des capitaux et la gestion des investissements en plus d'avoir occupé des postes de haute direction au sein de plusieurs grandes sociétés au Canada. Sa vaste expérience de la gestion du risque d'entreprise, de l'élaboration de stratégies à long terme et des technologies d'exploitation apportera beaucoup à la profondeur et à l'expertise de notre conseil.

Notre politique de gouvernance du conseil d'administration prévoit que la durée du mandat des administrateurs est généralement de 10 à 15 ans. Ainsi, l'année dernière, Lise Bastarache a indiqué son intention de ne pas solliciter un autre mandat lors de l'assemblée annuelle de 2021. Lise a été un atout considérable pour le conseil d'administration depuis 2006 à titre de membre du comité de gestion des risques et de membre du comité d'audit. Nous lui souhaitons beaucoup de succès dans ses projets futurs.

Je profite également de l'occasion pour remercier Michel A. Lavigne qui a démissionné de son poste d'administrateur cette année après plus de sept années au conseil. Il a été un membre clé du comité des ressources humaines et de régie d'entreprise et le conseil lui est reconnaissant de sa contribution.

L'engagement de la Banque envers une plus grande diversité s'est traduit cette année par la signature de la lettre d'engagement de l'initiative BlackNorth contre le racisme systémique à laquelle le conseil adhère pleinement. À l'instar de plusieurs grandes entreprises canadiennes, nous nous engageons à rendre nos milieux de travail encore plus inclusifs. Le conseil considère que la Banque peut jouer un rôle d'agent de changement en travaillant à l'atteinte des objectifs énoncés dans la lettre d'engagement.

En ce qui concerne nos responsabilités en regard de l'environnement, le conseil a continué à suivre la mise en place des mesures permettant à la Banque d'améliorer sa divulgation menant à l'adoption des recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC). En 2020, la Banque a entamé le développement d'une feuille de route qui établit les priorités à court, moyen et long terme, lesquelles seront incluses dans son plan stratégique. De plus, elle a débuté le calcul de son empreinte carbone – portées un et deux – suivant le protocole *WRI/WBCSD Greenhouse Gas (GHG)*. Cette première étape permettra à la Banque de comprendre où se situent les possibilités de réduction des GES.

Enfin, la lutte contre les cybermenaces compte parmi les initiatives stratégiques que le conseil suit de près alors que notre économie est de plus en plus numérique et que les technologies en la matière ne cessent de progresser. La Banque s'est toujours inspirée des meilleures pratiques en matière de cybersécurité pour développer ses programmes de sécurité des données et de protection de la vie privée. En outre, la Banque a veillé à ce que l'environnement technologique soit renforcé, ce qui a permis à plus de 70 % de ses effectifs de travailler à distance depuis le début de la pandémie.

Notre avenir est prometteur

Le conseil a pleine confiance en l'équipe de direction qui a démontré sa capacité d'adaptation aux événements imprévisibles et déconcertants des derniers mois. Au nom des membres du conseil, je la remercie pour son leadership.

Je veux également exprimer ma gratitude envers mes collègues du conseil pour leurs conseils sages et avisés en cette période tumultueuse.

Enfin, à nos clients et à nos actionnaires, je désire communiquer notre reconnaissance pour leur fidélité et leur confiance. La Banque continuera d'avancer avec prudence au cours des prochains mois, mais le conseil est convaincu qu'elle en ressortira encore plus forte et encore plus déterminée à assurer son succès.

Sincèrement,

Michael Mueller

Président du conseil
d'administration

Message de la présidente et chef de la direction

Je me considère privilégiée et honorée d'être la première femme à accéder au poste de présidente et chef de la direction de la Banque Laurentienne. Guidée par mes valeurs d'intégrité, d'honnêteté et de passion, je suis incroyablement fière d'être à la tête de l'équipe de la Banque Laurentienne, composée de plus de 2 900 collègues extraordinaires, alors que nous continuons de bâtir des relations avec nos clients, de générer de la croissance et d'offrir de la valeur à long terme à nos actionnaires.

Remodeler notre banque pour demain

Fiers de notre histoire. Tournés vers un brillant avenir.

En mai 2021, la Banque fêtera son 175^e anniversaire : une excellente occasion de faire une pause, de réfléchir et d'être reconnaissants de l'incroyable soutien que nous avons reçu au Canada et aux États-Unis, de la part de nos parties prenantes, de nos clients, de nos employés et de nos actionnaires. Nous avons un riche patrimoine à préserver, mais nous devons également nous tourner vers l'avenir, afin de continuer à prospérer pour le bénéfice des générations futures. Nous ne pourrons y parvenir que si nous nous adaptons, évoluons et instaurons les changements nécessaires qui permettront à la Banque de générer de la valeur à long terme pour ses actionnaires, de préconiser une approche centrée sur les clients, et de devenir un employeur de choix pour les meilleurs talents.

Une occasion unique

La pandémie de la COVID-19 a démontré que le changement est non seulement inévitable, mais qu'il peut aussi être implacable, perturbateur et peut affecter le monde entier. Face au changement, nous pouvons choisir d'être réactifs ou d'y répondre avec mesure. Mais, il existe toujours une autre option : nous pouvons considérer le changement et les défis qu'il apporte comme une occasion unique de redéfinir notre mode de fonctionnement et les façons de créer de la valeur pour nos clients. En cette période de changements rapides, nos clients désirent et réclament la commodité, la facilité et l'accessibilité offertes par le numérique. Notre capacité à devenir une organisation plus agile, à tirer parti de nos centres d'expertise et à fournir des services plus rapidement que nos concurrents nous aidera à raffiner notre proposition de valeur pour nos clients, nos employés et, ultimement, pour nos actionnaires.



Rania Llewellyn a été nommée présidente et chef de la direction et membre du conseil d'administration de la Banque Laurentienne le 30 octobre 2020.

Cumulant plus de 25 ans d'expérience dans l'industrie bancaire, Mme Llewellyn a auparavant été vice-présidente exécutive, paiements mondiaux pour entreprises au sein d'une grande institution financière canadienne où elle a débuté sa carrière en tant que caissière à temps partiel. Au fil du temps, elle y a progressivement occupé divers postes de niveau supérieur, dont celui de vice-présidente des services bancaires multiculturels, présidente et chef de la direction d'une importante filiale de prêts commerciaux, première vice-présidente des services bancaires aux entreprises, stratégie de croissance, et première vice-présidente des produits et services, transactions bancaires mondiales.

L'attention qu'elle porte à améliorer l'expérience client, à générer de la croissance, et à créer de la valeur pour les actionnaires lui a valu la reconnaissance ainsi que plusieurs prix de l'industrie.

Née au Koweït d'un père égyptien et d'une mère jordanienne, Mme Llewellyn a émigré d'Égypte au Canada en 1992, après la guerre du Golfe. Elle détient un baccalauréat en commerce, un MBA et un doctorat honorifique de l'Université Saint Mary's.

Repenser notre rôle dans la vie des clients

Depuis mon tout premier jour dans ce nouveau rôle, le 30 octobre dernier, j'ai eu l'occasion de m'entretenir directement avec les clients, les actionnaires et les employés. Durant mes conversations avec eux, j'ai rapidement réalisé qu'il existe un fort désir de remodeler l'orientation stratégique de la Banque Laurentienne. Nos clients seront la pierre d'assise et demeureront au cœur de notre orientation stratégique renouvelée; ils nous ont choisis en tant que partenaire financier et pour veiller à ce que leur santé financière demeure solide. Nous ne prenons pas cette confiance à la légère.

C'est pourquoi, au cours des prochains mois, nous travaillerons sans relâche sur l'élaboration d'une orientation stratégique renouvelée pour la Banque Laurentienne, repensée en plaçant le client au centre de tout ce que nous faisons :

- 1. Promouvoir une culture centrée sur le client** : préconiser une approche centrée sur le client en simplifiant nos processus de bout en bout et en assumant l'entière responsabilité de l'expérience client.
- 2. Adopter un état d'esprit agile et novateur** : se concentrer sur la simplification des processus et mettre l'accent sur l'efficacité opérationnelle en misant sur la numérisation et l'automatisation, sans perdre de vue notre culture de gestion des risques.
- 3. Mobiliser et responsabiliser nos équipes** : insuffler à nos employés que nous sommes plus forts en équipe, que la diversité et l'inclusion sont des moteurs d'innovation, mais surtout, que le succès commence par une attitude gagnante.

Reconnaissance

Bien que la pandémie continue de créer de l'incertitude sur le plan de la santé et de l'économie, elle nous a également donné plusieurs raisons d'être reconnaissants. Pour ma part, je suis reconnaissante d'assumer ce rôle de leader, de la confiance du conseil d'administration et des actionnaires, de la loyauté de nos clients et, surtout, je suis reconnaissante envers mes estimés collègues qui sont à mes côtés au quotidien alors que nous traçons, ensemble, la voie de notre avenir.

Remerciements sincères,

Rania Llewellyn

Présidente et chef
de la direction

Conseil d'administration

Michael Mueller

Administrateur de sociétés
Membre du conseil d'administration
depuis décembre 2018
Président du conseil

Lise Bastarache

Économiste et administratrice
de sociétés
Membre du conseil d'administration
depuis mars 2006
Membre du comité d'audit et membre
du comité de gestion des risques

Sonia Baxendale

Administratrice de sociétés
Membre du conseil d'administration
depuis août 2016
Présidente du comité de gestion
des risques et membre du comité
des ressources humaines et de
régie d'entreprise

Andrea Bolger

Administratrice de sociétés
Membre du conseil d'administration
depuis août 2019
Membre du comité de gestion des risques
et membre du comité des ressources
humaines et de régie d'entreprise

Michael T. Boychuk, FCPA, FCA

Administrateur de sociétés
Membre du conseil d'administration
depuis août 2013
Président du comité d'audit et membre
du comité de gestion des risques

Rania Llewellyn

Présidente et chef de la direction
Membre du conseil d'administration
depuis octobre 2020
Mme Llewellyn ne siège à aucun comité
du conseil de la Banque

David Morris, CPA, CA

Administrateur de sociétés
Membre du conseil d'administration
depuis octobre 2017
Membre du comité d'audit

David Mowat

Administrateur de sociétés
Membre du conseil d'administration
depuis août 2019
Membre du comité des ressources
humaines et de régie d'entreprise

Michelle R. Savoy

Administratrice de sociétés
Membre du conseil d'administration
depuis mars 2012
Présidente du comité des ressources
humaines et de régie d'entreprise

Susan Wolburgh Jenah, J.D.

Avocate et administratrice de sociétés
Membre du conseil d'administration
depuis décembre 2014
Membre du comité d'audit et membre
du comité des ressources humaines et
de régie d'entreprise

Nicholas Zelenzcuk, FCPA, FCA

Administrateur de sociétés
Membre du conseil d'administration
depuis mai 2020
Membre du comité d'audit et membre
du comité de gestion des risques

Équipe exécutive



Kelsey Gunderson

Vice-président exécutif,
Marchés des capitaux

Kelsey Gunderson dirige l'ensemble des activités des Marchés des capitaux pour la Banque et supervise la stratégie et le développement des services à nos clients institutionnels en matière de services de courtiers, de fiduciaire et administratifs.



François Laurin, FCPA, FCA, CFA

Vice-président exécutif, Finance,
Trésorerie et chef de la direction financière

François Laurin est responsable de la gouvernance et de l'information financières, de la gestion de la trésorerie et du capital, des fusions et acquisitions, des relations avec les investisseurs ainsi que de la fiscalité à l'échelle de la Banque.



William Mason

Vice-président exécutif et
chef de la gestion des risques

William Mason est responsable de l'application continue de saines pratiques de gestion des risques à l'échelle de l'organisation. Il assume également la responsabilité de la gestion du crédit, des affaires juridiques y compris des fonctions relatives à la conformité, ainsi qu'au secrétariat corporatif.



Deborah Rose

Vice-présidente exécutive
et chef de l'exploitation

Deborah Rose est responsable des fonctions corporatives des opérations et de la technologie. Cela comprend, entre autres, la direction de l'infrastructure d'entreprise, l'approvisionnement et la gestion immobilière ainsi que les initiatives d'amélioration de la productivité. En tant que Chef de la direction informatique, elle supervise l'ensemble des actifs technologiques, incluant leur évolution et en assure la saine gouvernance.



Stéphane Therrien

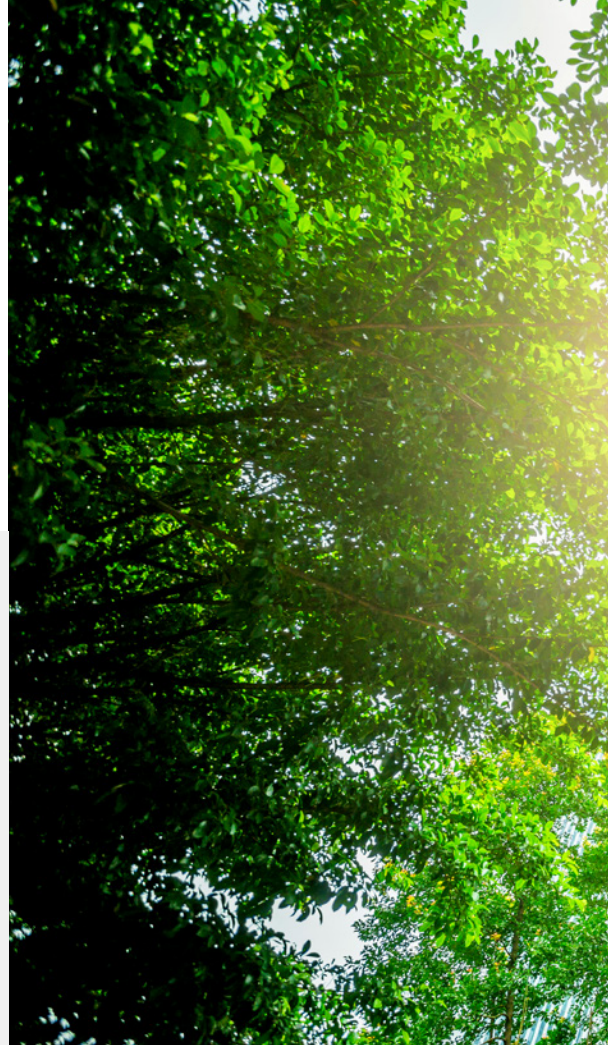
Vice-président exécutif, Services
aux entreprises et aux particuliers

Stéphane Therrien est responsable du développement des affaires auprès des clients particuliers et des entreprises. Il dirige les efforts de la Banque visant à accélérer la croissance dans les services aux particuliers au Québec et supervise les produits bancaires et d'investissement offerts par l'entremise du réseau de conseillers et de courtiers, ainsi que les opérations bancaires numériques. Il supervise également les initiatives de croissance dans les domaines du financement immobilier, des services bancaires commerciaux, ainsi que du financement d'équipement et d'inventaire, au Canada et aux États-Unis.

Responsabilité sociale 2020

Environnement

En collaboration avec des partenaires et grâce à la mobilisation de nos équipes, nous générons des changements positifs pour un avenir durable.



En 2020, nous avons débuté le calcul de notre **empreinte carbone** – portées un et deux – suivant le protocole *WRI/WBCSD Greenhouse Gas (GHG)*. Cette première étape nous permettra de comprendre où se situent les possibilités de réduction des GES.



Depuis qu'elle a joint la communauté Bullfrog, la Banque Laurentienne a évité le rejet de plus de **1 493 tonnes de CO₂**, ce qui représente :

330 voitures

de moins sur la route pendant un an ;

521 tonnes

d'ordures détournées des sites d'enfouissement ;

649 936 litres

de carburant consommé*.

*au 31 octobre 2020

Nous sommes fiers de participer au **marché des obligations vertes** pour aider à financer des projets écologiques respectueux de l'environnement. En 2020, Valeurs mobilières Banque Laurentienne a participé à l'émission d'obligations vertes totalisant

4,0 G\$

Au cours de l'exercice, nous avons débuté le développement d'une **feuille de route pour l'adoption des recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC)** avec des priorités à court, moyen et long terme, en fonction de la taille et des ressources de notre organisation. Celles-ci seront incluses dans le plan stratégique global de la Banque.

Social

Nous sommes engagés envers la diversité, l'égalité, l'inclusion et la solidarité afin de contribuer à faire une différence dans nos collectivités et au sein de notre organisation.

Depuis le début de la pandémie de la COVID-19, notre priorité a été de **préserv**er la **santé et la sécurité** de nos clients et des membres de notre équipe. Il était tout aussi important de redonner aux collectivités que nous servons durant cette crise sans précédent.



Clients

Plusieurs mesures d'allègement ont été mises en place dès le début de la crise pour **accompagner nos clients** qui étaient confrontés à des difficultés financières. Nous sommes fiers d'avoir pu aider les clients ayant eu besoin de reporter leurs paiements de prêts hypothécaires ou personnels et d'offrir des taux d'intérêt plus bas sur leur carte de crédit. Nous avons également participé à des programmes gouvernementaux visant à aider les entreprises à traverser cette période difficile.

Nous avons aussi ajusté la façon dont nous fournissons le service à nos clients pour assurer leur sécurité :

- par l'ajout de **services bancaires à distance** ;
- par l'organisation de rencontres virtuelles avec les clients ;
- par la mise en place de **fonctionnalités de messagerie sécurisée** pour échanger des informations confidentielles ;
- par l'accroissement de l'intensité du nettoyage, l'installation de distributeurs de désinfectant additionnels pour les mains et la distribution de masques aux clients visitant nos emplacements.





Collectivités

En 2020, nous avons tenu une édition spéciale de notre campagne annuelle de dons d'entreprise.

Grâce à la générosité des membres de notre équipe, plus de 47 000 \$ ont été amassés et remis à Centraide, à la Croix-Rouge et à PartenaireSanté pour soutenir leurs activités pendant la pandémie.

Ce montant est au-delà des

273 k\$

qui ont été recueillis par les employés durant la campagne de dons annuelle.

Membres de l'équipe

Des **mesures de précaution** ont été rapidement mises en place à l'intention des membres de notre équipe en :

- assurant un environnement de travail sécuritaire par l'augmentation de l'intensité du nettoyage et l'installation de distributeurs de désinfectant additionnels pour les mains dans nos divers bureaux et emplacements ;
- éliminant les déplacements professionnels et en exigeant **l'auto-isolement** après un voyage personnel ou en cas de maladie ;
- mettant en œuvre une **stratégie de travail à domicile** pour plus de 70 % des membres de notre équipe qui respecte nos politiques de sécurité ;
- mettant en place des **mesures de distanciation physique** et en séparant nos effectifs afin de minimiser le nombre d'individus à un endroit donné.

Reconnaissant l'apport crucial des aînés au sein de notre société et respectueux de leurs besoins, nous avons adopté en 2020 le **Code de conduite pour la prestation de services bancaires aux aînés**.

Ce code volontaire énonce les principes qui s'appliquent aux institutions financières participantes pour les guider dans la prestation de produits et services bancaires aux aînés au Canada.

Au 31 octobre 2020, parmi nos employés qui ont choisi de s'auto-identifier lors de leur embauche, 0,3 % sont des **autochtones**, 2,9 % des **personnes handicapées** et 28,5 % des membres **des minorités visibles**. Les femmes représentent 55 % de nos effectifs et occupent 46 % des postes de direction dans notre organisation.

Pour offrir un lieu de travail exceptionnel et appliquer des politiques de ressources humaines progressistes, nous sommes fiers d'avoir été reconnus comme l'un **des meilleurs employeurs de Montréal** pour 2020 par les éditeurs du Top 100 meilleurs employeurs du Canada!



Gouvernance

Nous nous engageons à respecter des normes élevées de gouvernance et de transparence dans toutes nos activités afin que nos clients, actionnaires et employés aient confiance dans la façon dont nous exerçons nos activités.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir Rania Llewellyn à titre de présidente et chef de la direction le 30 octobre 2020. Par cette nomination, Mme Llewellyn est devenue la première femme à diriger une grande banque à charte canadienne.

Nous avons toujours été progressistes en matière de leadership féminin. Nous sommes fiers d'avoir été la première banque au Canada à avoir nommé une femme à la présidence de son conseil d'administration en 1998 et de nouveau en 2013.

Au cours des **5 dernières années**, la représentation des membres indépendants du conseil a été majoritairement paritaire.



En 2020, nous sommes devenus signataire de la lettre d'engagement de **l'initiative BlackNorth** dont la mission est de mettre fin au racisme systémique dans tous les aspects de notre vie en utilisant une approche calquée sur celle du monde des affaires. En rejoignant ce mouvement, nous nous engageons à rendre nos lieux de travail encore plus diversifiés et inclusifs en alignant notre gouvernance et nos pratiques avec les objectifs de l'initiative BlackNorth.

RAPPORT DE GESTION

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2020

Le présent rapport de gestion présente le point de vue de la direction sur la situation financière de la Banque Laurentienne du Canada (le « Groupe » ou la « Banque ») au 31 octobre 2020, ainsi que sur ses résultats d'exploitation pour l'exercice clos à cette date, comparativement aux exercices correspondants présentés. Le présent rapport de gestion doit être lu avec les états financiers consolidés audités et les notes annexes pour l'exercice clos le 31 octobre 2020. Le présent rapport de gestion est daté du 4 décembre 2020.

Des renseignements additionnels sur la Banque Laurentienne du Canada, y compris la notice annuelle 2020, sont disponibles sur notre site Web, à l'adresse www.blcgf.ca, et sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, à l'adresse www.sedar.com.

MODE DE PRÉSENTATION

L'information financière présentée dans le présent document est fondée sur les états financiers consolidés audités et les notes annexes pour l'exercice clos le 31 octobre 2020 et, sauf indication contraire, a été préparée conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Tous les montants sont présentés en dollars canadiens.

Modifications apportées à l'égard de la présentation de l'information financière

Adoption de nouvelles normes comptables

La Banque a adopté l'IFRS 16, *Contrats de location* (IFRS 16), au 1^{er} novembre 2019. L'adoption de l'IFRS 16 s'est traduite par une diminution des capitaux propres de 7,3 millions \$ au 1^{er} novembre 2019, ou une diminution du ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 10 points de base. Comme le permet l'IFRS 16, les montants comparatifs des périodes antérieures n'ont pas été retraités. Pour de plus amples renseignements sur cette modification de méthode comptable et sur l'incidence de son adoption au 1^{er} novembre 2019, voir les notes 2, 3 et 5 des états financiers consolidés audités.

TABLE DES MATIÈRES

Faits saillants	19	Analyse de la situation financière	37
Sommaire des résultats financiers	20	Titrisation et arrangements hors bilan	39
Mesures non conformes aux PCGR et indicateurs clés		Gestion des fonds propres	41
de performance	21	Appétit pour le risque et cadre de gestion des risques	46
Pandémie de COVID-19	23	Contrôles et procédures de communication de l'information	
Perspectives	25	et contrôle interne à l'égard de l'information financière	78
Analyse des résultats consolidés	28	Méthodes et estimations comptables critiques	79
Analyse des résultats trimestriels	34	Modifications de méthodes comptables à venir	84

À PROPOS DE BANQUE LAURENTIENNE GROUPE FINANCIER

Fondé en 1846, Banque Laurentienne Groupe Financier est un fournisseur de services financiers diversifiés dont la mission est d'aider ses clients à améliorer leur santé financière. La Banque Laurentienne du Canada et ses entités sont collectivement désignées sous le nom de Banque Laurentienne Groupe Financier (le « Groupe » ou la « Banque »).

Le Groupe emploie plus de 2 900 personnes guidées par les valeurs de proximité, de simplicité et d'honnêteté et offre à ses clients particuliers, commerciaux et institutionnels un vaste éventail de solutions et de services axés sur les conseils. Grâce à ses activités pancanadiennes et à sa présence aux États-Unis, le Groupe est un important joueur dans de nombreux segments de marché.

Le Groupe gère un actif au bilan de 44,2 milliards \$, de même que des actifs administrés de 27,8 milliards \$.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Nous pouvons, à l'occasion, formuler des énoncés prospectifs, écrits ou oraux, au sens des lois applicables en matière de valeurs mobilières, notamment dans ce document et dans les documents intégrés par renvoi aux présentes, ainsi que dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou dans d'autres communications écrites ou orales. Ces énoncés prospectifs incluent, notamment, des énoncés relatifs à nos plans et stratégies d'affaires, à nos priorités et à nos objectifs financiers, au contexte de réglementation dans lequel nous exerçons nos activités, à l'incidence attendue de la pandémie de coronavirus (« COVID-19 ») sur les activités, les résultats et la performance financière de la Banque, les énoncés présentés aux rubriques « Perspectives », « Pandémie de COVID-19 » et « Appétit pour le risque et cadre de gestion des risques » de notre rapport annuel 2020, qui comprend le rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 octobre 2020 et d'autres énoncés qui ne constituent pas des faits historiques. Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de verbes au futur ou au conditionnel et de mots ou d'expressions tels que « croire », « présumer », « estimer », « prévoir », « perspectives », « projeter », « vision », « escompter », « prédire », « anticiper », « planifier », « objectif », « viser », « cible », « pouvoir », « avoir l'intention de » ou la forme négative ou des variantes de tels termes, ou d'une terminologie similaire.

Du fait de leur nature, ces énoncés prospectifs nécessitent que nous posions des hypothèses et sont soumis à un certain nombre de risques et d'incertitudes d'ordre général et spécifique. Les hypothèses économiques importantes qui étayent les énoncés prospectifs figurant dans le présent document sont décrites dans le rapport annuel 2020 à la rubrique « Perspectives ». Il existe un risque important que les prédictions, prévisions, projections ou conclusions soient inexactes, que nos hypothèses soient erronées, et que les résultats réels diffèrent de façon significative des prédictions, prévisions, projections ou conclusions.

Nous déconseillons aux lecteurs de se fier indûment aux énoncés prospectifs, car certains facteurs, dont bon nombre échappent à notre contrôle et dont les effets peuvent être difficiles à prévoir, pourraient influencer, individuellement ou collectivement, sur l'exactitude des énoncés prospectifs et faire en sorte que les résultats réels futurs diffèrent sensiblement des cibles, attentes, estimations ou intentions exprimées dans les énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent, notamment, les risques liés à ce qui suit : les incidences de la pandémie de COVID-19 sur la Banque, ses activités, sa situation financière et ses perspectives; la technologie, les systèmes d'information et la cybersécurité; les perturbations technologiques, la concurrence et notre capacité à réaliser nos objectifs stratégiques; la conjoncture économique aux États-Unis et au Canada; les méthodes et estimations comptables et les nouveautés en matière de comptabilité; la conformité aux lois et à la réglementation; les activités frauduleuses et criminelles; le capital humain; l'assurance; la continuité des affaires; l'infrastructure commerciale; la société, l'environnement et les changements climatiques; notre capacité à gérer le risque opérationnel, le risque lié à la réglementation, le risque juridique, le risque stratégique, le risque lié à la réputation et le risque lié aux modèles, qui sont tous décrits plus amplement à la rubrique « Appétit pour le risque et cadre de gestion des risques », laquelle débute à la page 46 du rapport annuel 2020 qui comprend le rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 octobre 2020.

Enfin, nous prévenons le lecteur que la liste de facteurs ci-dessus n'est pas exhaustive. D'autres risques et incertitudes dont nous ignorons actuellement l'existence ou que nous jugeons actuellement négligeables pourraient également avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière, notre performance financière, nos flux de trésorerie, nos activités commerciales ou notre réputation. Tout énoncé prospectif contenu dans le présent document représente l'opinion de la direction uniquement à la date des présentes et est communiqué afin d'aider les investisseurs et autres à comprendre certains éléments clés des objectifs, priorités stratégiques, attentes et plans actuels de la Banque, ainsi que pour leur permettre d'avoir une meilleure compréhension des activités de la Banque et de l'environnement dans lequel elle prévoit exercer ses activités, et peut ne pas convenir à d'autres fins. Nous ne nous engageons pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, écrits ou oraux, formulés par nous ou en notre nom, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres, sauf dans la mesure où la réglementation des valeurs mobilières l'exige. Des renseignements additionnels sur la Banque sont disponibles sur le site Web SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

FAITS SAILLANTS

TABLEAU 1

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

Aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2020	2019	2018
Résultats d'exploitation			
Revenu total	971 009 \$	968 510 \$	1 043 410 \$
Résultat net	114 085 \$	172 710 \$	224 646 \$
Résultat net ajusté ⁽¹⁾	138 206 \$	193 227 \$	241 560 \$
Performance opérationnelle			
Résultat dilué par action	2,37 \$	3,77 \$	5,10 \$
Résultat dilué par action ajusté ⁽¹⁾	2,93 \$	4,26 \$	5,51 \$
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	4,4 %	7,0 %	9,7 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté ⁽¹⁾	5,5 %	7,9 %	10,5 %
Marge nette d'intérêt	1,84 %	1,81 %	1,78 %
Ratio d'efficacité	75,6 %	75,0 %	68,7 %
Ratio d'efficacité ajusté ⁽¹⁾	72,3 %	72,3 %	66,7 %
Levier d'exploitation	(0,7) %	(8,5) %	0,7 %
Levier d'exploitation ajusté ⁽¹⁾	— %	(7,8) %	(0,9) %
Situation financière (en millions \$)			
Prêts et acceptations	33 193 \$	33 667 \$	34 395 \$
Actif total	44 168 \$	44 353 \$	45 895 \$
Dépôts	23 920 \$	25 653 \$	28 007 \$
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	2 324 \$	2 303 \$	2 260 \$
Principaux inducteurs de croissance (en millions \$)			
Prêts aux clients commerciaux	12 730 \$	12 966 \$	12 036 \$
Prêts à des particuliers ⁽²⁾	20 463 \$	20 700 \$	22 359 \$
Dépôts des clients ⁽³⁾	21 436 \$	22 518 \$	24 410 \$
Ratios de fonds propres réglementaires selon Bâle III			
Ratio des fonds propres de catégorie 1 (CET1) sous forme d'actions ordinaires ⁽⁴⁾	9,6 %	9,0 %	9,0 %
Actif pondéré en fonction des risques liés aux CET1 (en millions \$)	19 669 \$	20 407 \$	20 239 \$
Qualité du crédit			
Prêts dépréciés bruts en pourcentage des prêts et des acceptations	0,82 %	0,52 %	0,53 %
Prêts dépréciés nets en pourcentage des prêts et des acceptations	0,59 %	0,40 %	0,42 %
Provisions pour pertes sur créances en pourcentage des prêts et des acceptations moyens	0,35 %	0,13 %	0,12 %
Renseignements sur les actions ordinaires			
Cours de l'action – Clôture ⁽⁵⁾	26,21 \$	45,30 \$	41,56 \$
Ratio cours/résultat	11,1 x	12,0 x	8,1 x
Valeur comptable par action	53,74 \$	54,02 \$	53,72 \$
Dividendes déclarés par action	2,14 \$	2,62 \$	2,54 \$
Rendement de l'action	8,2 %	5,8 %	6,1 %
Ratio du dividende versé	90,2 %	69,3 %	49,6 %
Ratio du dividende versé ajusté ⁽¹⁾	72,9 %	61,4 %	45,9 %

(1) Voir la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et indicateurs clés de performance ».

(2) Y compris les prêts personnels et les prêts hypothécaires résidentiels.

(3) Y compris les dépôts de particuliers obtenus par l'intermédiaire du réseau de succursales au Québec, du réseau des conseillers et des courtiers, et de l'offre numérique directe aux clients, ainsi que les dépôts des clients commerciaux.

(4) Calculé au moyen de l'approche standard pour évaluer le risque de crédit et le risque opérationnel.

(5) Cours de clôture à la Bourse de Toronto (TSX).

SOMMAIRE DES RÉSULTATS FINANCIERS

SURVOL DE L'EXERCICE 2020

Banque Laurentienne Groupe Financier a affiché un résultat net de 114,1 millions \$ et un résultat dilué par action de 2,37 \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2020, comparativement à un résultat net de 172,7 millions \$ et un résultat dilué par action de 3,77 \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2019. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires a été de 4,4 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2020, par rapport à 7,0 % en 2019. Sur une base ajustée, le résultat net s'est établi à 138,2 millions \$ et le résultat dilué par action à 2,93 \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2020, en baisse par rapport à un résultat net de 193,2 millions \$ et un résultat dilué par action de 4,26 \$ en 2019. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté s'est établi à 5,5 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2020, comparativement à 7,9 % en 2019. Les résultats comme présentés tiennent compte d'éléments d'ajustement, comme il est précisé à la page 21, à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et indicateurs clés de performance ».

Le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires selon l'approche standard à l'égard du risque de crédit s'établissait à 9,6 % au 31 octobre 2020, au-delà de l'exigence réglementaire de 7,0 %.

Incidences de la pandémie de COVID-19

Au début de 2020, la COVID-19 s'est propagée à l'échelle mondiale et a été classée au rang de pandémie mondiale par l'Organisation mondiale de la Santé. La nature sans précédent de la pandémie de COVID-19 s'est répercutée sur l'économie mondiale en 2020 et la deuxième vague, laquelle s'est amorcée à l'automne, soulève des inquiétudes à l'approche de 2021. Dans ce contexte, notre réponse à la pandémie à ce jour nous a permis de préserver la sécurité de nos employés et de nos clients. En outre, les mesures que nous avons mises en œuvre nous ont aussi procuré l'assise nécessaire pour soutenir nos activités pendant cette période d'incertitude accrue. Notre situation de liquidité et nos fonds propres continuent de nous offrir la souplesse requise pour que nous puissions soutenir nos clients tout au long de cette période difficile. La COVID-19 a eu une incidence sur la performance financière depuis mars 2020 et, par conséquent, l'amélioration de certaines de nos activités a été éclipsée par une augmentation importante des provisions pour pertes sur créances. Néanmoins, nous conservons un optimisme prudent à l'égard de l'avenir, l'économie ayant fait preuve de résilience jusqu'à maintenant en s'adaptant progressivement à cette nouvelle réalité.

TABLEAU 2
RÉSULTATS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS – COMME PRÉSENTÉS

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)

	2020	2019	2018	Variation 2020/2019
Revenu net d'intérêt	682 424 \$	686 411 \$	705 912 \$	(1) %
Autres revenus	288 585	282 099	337 498	2
Revenu total	971 009	968 510	1 043 410	—
Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis	638	1 452	2 296	(56)
Provisions pour pertes sur créances	116 300	44 400	44 000	162
Frais autres que d'intérêt	733 787	726 493	716 781	1
Résultat avant impôts sur le résultat	120 284	196 165	280 333	(39)
Impôts sur le résultat	6 199	23 455	55 687	(74)
Résultat net	114 085	172 710	224 646	(34)
Dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts connexes	12 466	12 966	14 038	(4)
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	101 619 \$	159 744 \$	210 608 \$	(36) %

TABLEAU 3
RÉSULTATS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS – BASE AJUSTÉE ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)

	2020	2019	2018	Variation 2020/2019
Revenu net d'intérêt	682 424 \$	686 411 \$	705 912 \$	(1) %
Autres revenus	288 585	282 099	337 498	2
Revenu total	971 009	968 510	1 043 410	—
Provisions pour pertes sur créances	116 300	44 400	44 000	162
Frais autres que d'intérêt ajustés ⁽¹⁾	701 857	700 103	695 775	—
Résultat avant impôts sur le résultat ajusté ⁽¹⁾	152 852	224 007	303 635	(32)
Impôts sur le résultat ajustés ⁽¹⁾	14 646	30 780	62 075	(52)
Résultat net ajusté ⁽¹⁾	138 206	193 227	241 560	(28)
Dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts connexes	12 466	12 966	14 038	(4)
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté ⁽¹⁾	125 740 \$	180 261 \$	227 522 \$	(30) %

(1) Voir la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et indicateurs clés de performance ».

MESURES NON CONFORMES AUX PCGR ET INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE

MESURES NON CONFORMES AUX PCGR

La direction utilise à la fois les principes comptables généralement reconnus (PCGR) et des mesures non conformes aux PCGR afin d'évaluer la performance de la Banque. Les résultats préparés conformément aux PCGR sont désignés comme étant des résultats « comme présentés ». Les mesures non conformes aux PCGR présentées dans le présent document sont dites des mesures « ajustées » et ne tiennent pas compte de certains montants désignés comme étant des éléments d'ajustement. Les éléments d'ajustement se rapportent aux plans de restructuration ainsi qu'à des regroupements d'entreprises et ont été désignés comme tels du fait que, selon la direction, ils ne reflètent pas la performance sous-jacente de ses activités. Les mesures non conformes aux PCGR permettent aux lecteurs de mieux comprendre comment la direction analyse les résultats de la Banque et d'apprécier la performance sous-jacente de ses activités et des tendances connexes. Les mesures non conformes aux PCGR n'ont pas de définition normalisée selon les PCGR et peuvent difficilement être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. Le tableau 5 présente les éléments d'ajustement et leur incidence sur les résultats comme présentés.

INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE

La direction utilise également plusieurs indicateurs financiers pour évaluer la performance de la Banque. Les indicateurs clés de performance de la Banque sont définis comme suit :

Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires

Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires constitue une mesure de rentabilité calculée comme le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires en pourcentage des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires. Les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de la Banque sont définis comme le total de la valeur des actions ordinaires, des résultats non distribués et du cumul des autres éléments du résultat global, compte non tenu des réserves de couvertures de flux de trésorerie.

Le tableau ci-après présente des renseignements additionnels sur le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires.

TABLEAU 4

RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2020	2019	2018
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires comme présenté	101 619 \$	159 744 \$	210 608 \$
Éléments d'ajustement, après impôts sur le résultat	24 121	20 517	16 914
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté	125 740 \$	180 261 \$	227 522 \$
Capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires	2 295 395 \$	2 270 617 \$	2 171 101 \$
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	4,4 %	7,0 %	9,7 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté	5,5 %	7,9 %	10,5 %

Marge nette d'intérêt

La marge nette d'intérêt est le ratio du revenu net d'intérêt sur l'actif productif moyen, exprimé en pourcentage ou en points de base.

Ratio d'efficacité et levier d'exploitation

La Banque utilise le ratio d'efficacité comme mesure de la productivité et du contrôle des coûts. Ce ratio est défini comme les frais autres que d'intérêt en pourcentage du revenu total. La Banque utilise également le levier d'exploitation comme mesure d'efficacité. Le levier d'exploitation est l'écart entre le taux de croissance du revenu total et celui des frais autres que d'intérêt.

Ratio du dividende versé

Le ratio du dividende versé est défini comme les dividendes déclarés sur les actions ordinaires en pourcentage du résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires.

TABLEAU 5

INCIDENCE DES ÉLÉMENTS D'AJUSTEMENT SUR LES RÉSULTATS COMME PRÉSENTÉS

Pour les trimestres ou les exercices clos les 31 octobre [en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action]

	Quatrième trimestre				Exercice
	2020	2019	2020	2019	2018
Incidence sur le résultat avant impôts sur le résultat					
Résultat avant impôts sur le résultat comme présenté	41 647 \$	47 926 \$	120 284 \$	196 165 \$	280 333 \$
Éléments d'ajustement, avant impôts sur le résultat					
Charges de restructuration ⁽¹⁾					
Indemnités de départ	2 253	1 735	12 321	6 474	925
Autres charges de restructuration	1 909	3 696	5 968	6 205	5 019
	4 162	5 431	18 289	12 679	5 944
Éléments liés aux regroupements d'entreprises					
Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis ⁽²⁾	100	284	638	1 452	2 296
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions ⁽³⁾	3 180	3 416	13 641	13 711	12 705
Autres frais liés aux regroupements d'entreprises ⁽⁴⁾	—	—	—	—	2 357
	3 280	3 700	14 279	15 163	17 358
	7 442	9 131	32 568	27 842	23 302
Résultat avant impôts sur le résultat ajusté	49 089 \$	57 057 \$	152 852 \$	224 007 \$	303 635 \$
Incidence sur le résultat net					
Résultat net comme présenté	36 811 \$	41 343 \$	114 085 \$	172 710 \$	224 646 \$
Éléments d'ajustement, après impôts sur le résultat					
Charges de restructuration ⁽¹⁾					
Indemnités de départ	1 659	1 274	9 057	4 752	678
Autres charges de restructuration	1 402	2 712	4 386	4 554	3 679
	3 061	3 986	13 443	9 306	4 357
Éléments liés aux regroupements d'entreprises					
Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis ⁽²⁾	77	209	472	1 067	1 688
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions ⁽³⁾	2 362	2 428	10 206	10 144	9 143
Autres frais liés aux regroupements d'entreprises ⁽⁴⁾	—	—	—	—	1 726
	2 439	2 637	10 678	11 211	12 557
	5 500	6 623	24 121	20 517	16 914
Résultat net ajusté	42 311 \$	47 966 \$	138 206 \$	193 227 \$	241 560 \$
Incidence sur le résultat dilué par action					
Résultat dilué par action comme présenté	0,79 \$	0,90 \$	2,37 \$	3,77 \$	5,10 \$
Éléments d'ajustement					
Charges de restructuration ⁽¹⁾	0,07	0,09	0,31	0,22	0,11
Éléments liés aux regroupements d'entreprises	0,06	0,06	0,25	0,27	0,30
	0,13	0,15	0,56	0,49	0,41
Résultat dilué par action ajusté ⁽⁵⁾	0,91 \$	1,05 \$	2,93 \$	4,26 \$	5,51 \$

(1) Les charges de dépréciation découlent principalement de l'optimisation des activités de notre réseau de succursales au Québec ainsi que de la rationalisation connexe de certaines fonctions administratives et du siège social. Les charges de restructuration découlent également de la réorganisation des activités de courtage de détail et d'autres mesures prises afin d'améliorer l'efficacité de la Banque, comme il est indiqué à la rubrique « Perspectives », sous « Mesures d'efficacité ». Les charges de restructuration comprennent les indemnités de départ, les salaires, les provisions, les frais de communication, les honoraires professionnels et les charges liées aux contrats de location. Les charges de restructuration sont incluses dans les frais autres que d'intérêt.

(2) L'amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis découle d'un profit non récurrent lié à l'acquisition d'une entreprise en 2012 et est inclus au poste Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis.

(3) L'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions découle d'acquisitions d'entreprises et est inclus au poste Frais autres que d'intérêt.

(4) Les autres frais liés aux regroupements d'entreprises découlent de l'acquisition et de l'intégration d'entreprises et sont inclus au poste Frais autres que d'intérêt.

(5) L'incidence par action des éléments d'ajustement peut différer en raison de l'arrondissement.

PANDÉMIE DE COVID-19

La pandémie de COVID-19 continue de poser des défis sanitaires, économiques et sociaux à l'échelle mondiale. Les gouvernements du monde entier ont mis en place des mesures d'urgence, y compris l'interdiction de voyage, la fermeture temporaire des entreprises et des écoles, des périodes de quarantaine volontaire et la distanciation physique. Depuis le début de l'épidémie, les gouvernements et les banques centrales ont également mis en place des mesures d'allégement visant à aider les particuliers et les entreprises à atténuer certaines des répercussions économiques défavorables. Au début du troisième trimestre, l'économie canadienne a entamé une reprise, mais elle demeure néanmoins à un niveau de performance inférieur à celui d'avant la COVID-19. Les marchés mondiaux se sont améliorés au cours de l'automne à la suite d'annonces encourageantes concernant de nouveaux vaccins. Les perspectives économiques demeurent toutefois incertaines alors qu'une deuxième vague sévit et que des mesures de confinement, entre autres restrictions, ont été mises en application. Depuis mars, nous avons pris des mesures pour préserver la solidité et la stabilité financière de la Banque. Les fonds propres et les liquidités ont toujours été gérés avec prudence et continuent de l'être en ces temps incertains. Notre bilan solide au chapitre du crédit ainsi que notre processus de souscription rigoureux nous placent également en bonne position pour l'avenir.

Employés et clients

Depuis le début de la crise, la santé et la sécurité de nos clients et de nos employés sont notre première priorité. La direction évalue constamment la situation et prend les mesures nécessaires, au besoin. Au tout début de la crise, les mesures préventives mises en œuvre comprenaient les suivantes :

- Mise en place, au profit des employés du service à la clientèle et des clients, d'un environnement sécuritaire conformément aux procédures prescrites par les organisations de santé publique mondiales;
- Augmentation de l'intensité du nettoyage et installation de distributeurs de désinfectant pour les mains dans nos divers bureaux et emplacements;
- Élimination des déplacements professionnels et exigence d'auto-isolément à la suite de voyages à des fins personnelles ou en cas de maladie;
- Mise en place d'une stratégie de télétravail sécuritaire pour plus de 70 % de nos employés; et
- Mise en œuvre de mesures de distanciation physique et de séparation entre les membres de notre effectif pour réduire au minimum le nombre de personnes présentes à un endroit donné.

Encore aujourd'hui, nous constatons un engagement solide de la part de nos employés et la productivité demeure élevée, alors que nous continuons de nous adapter aux nouvelles conditions de travail.

La grande majorité de nos succursales de services aux particuliers, de nos centres d'affaires, de nos secteurs d'activité et de nos centres d'appels demeurent ouverts. Les services bancaires au quotidien continuent d'être offerts en tout temps en ligne ou sur les appareils mobiles, et les clients peuvent continuer d'utiliser les GAB, les nôtres ou ceux d'Interac ou de The Exchange Network, disponibles d'un océan à l'autre. Des programmes pour soutenir nos clients, comme le report de paiement, présenté plus en détail ci-après, et l'augmentation de la limite de crédit ont également contribué à apaiser les préoccupations à court terme.

Nous avons également travaillé en collaboration avec les entités gouvernementales pour soutenir davantage nos clients commerciaux. En avril 2020, nous avons commencé à offrir le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) aux clients admissibles. Ce programme du gouvernement du Canada, notamment, permet d'accorder des prêts sans intérêt jusqu'à concurrence de 40 000 \$ afin d'aider les entreprises et les organismes sans but lucratif à couvrir leurs coûts d'exploitation pendant que leurs revenus sont réduits en raison de l'incidence de la COVID-19. Au 31 octobre 2020, nous avons accordé des prêts totalisant 66,8 millions \$ aux clients admissibles. Au troisième trimestre, nous avons également commencé à offrir des prêts sous le Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE), lancé par Investissement Québec, lequel fournit un financement d'urgence aux entreprises admissibles exerçant au Québec.

Résultats d'exploitation

La pandémie de COVID-19 a eu une incidence importante sur les résultats d'exploitation de la Banque pour 2020. Le résultat net s'est établi à 114,1 millions \$, comparativement à un résultat net de 172,7 millions \$ en 2019. Depuis le deuxième trimestre 2020, la COVID-19 a eu comme incidence financière une augmentation des pertes de crédit attendues, attribuable principalement aux scénarios économiques prospectifs graves. Les provisions pour pertes sur créances des troisième et quatrième trimestres ont aussi été touchées, bien que dans une moindre mesure, la récession s'étant avérée plus profonde que ce qui avait été prévu au départ et nos scénarios macroéconomiques prospectifs reflétant désormais une reprise économique plus lente. En ce qui concerne les revenus, l'activité économique a affiché un rebond au troisième trimestre après avoir été très faible au deuxième trimestre, ce qui a contribué à l'amélioration de la performance pour le deuxième semestre de 2020, en particulier au titre des activités liées aux marchés, un secteur dans lequel le niveau d'activité des clients est demeuré élevé. Toutefois, une diminution dans certains portefeuilles de prêts ciblés, attribuable en partie à la pandémie de COVID-19, a eu une incidence sur le revenu d'intérêt vers la fin de 2020.

Alors que nous prenons des mesures pour atténuer l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur nos activités quotidiennes et nos résultats financiers, cette dernière s'est répercutée sur nos résultats d'exploitation et devrait continuer de le faire jusqu'à ce qu'elle soit enrayerée et probablement pendant un certain temps par la suite. De nombreux facteurs imprévisibles et en constante évolution devront être pris en compte, comme la durée et la propagation de la pandémie, son incidence sur les clients, les employés et les fournisseurs

tiers, la réponse des autorités gouvernementales à la crise, et les conséquences sociales et économiques à l'échelle mondiale. Par conséquent, il est encore difficile de prévoir les incidences de la COVID-19 sur les résultats futurs de la Banque.

Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances est sensible aux données utilisées dans les modèles, notamment les variables macroéconomiques utilisées dans les scénarios prospectifs et leur pondération respective. L'ampleur de l'incidence de la COVID-19 sur l'économie du Canada et celle des États-Unis demeure hautement incertaine, y compris l'évaluation de l'incidence des mesures prises par les gouvernements ou les organismes de réglementation pour faire face à la pandémie. Il est donc difficile de prédire si l'augmentation des pertes de crédit attendues en 2020 se traduira par des radiations d'un niveau significatif et si la Banque comptabilisera d'autres augmentations des pertes de crédit attendues au cours de périodes ultérieures.

En outre, la nécessité de continuer d'intervenir en réponse à la pandémie de COVID-19 demande l'attention de la direction et pourrait donc limiter sa capacité de se concentrer sur d'autres initiatives stratégiques. La pandémie de COVID-19 pourrait également faire augmenter les coûts alors que la Banque se concentre en priorité sur les questions liées à la santé et à la sécurité et se conforme aux mesures d'atténuation qui lui sont imposées, et amener la Banque à réduire, à retarder ou à modifier des initiatives qui, autrement, auraient pu faire augmenter sa valeur à long terme.

Liquidité et fonds propres

Nous sommes en bonne position pour gérer le risque lié aux fonds propres et le risque de liquidité. Notre ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires était de 9,6 % au 31 octobre 2020, au-delà des exigences réglementaires minimales. Alors que nous continuons d'aider nos clients, et conformément à l'évolution des exigences réglementaires et aux réponses des pouvoirs publics, nous prévoyons que notre ratio des fonds propres réglementaires continuera d'être supérieur aux niveaux réglementaires exigés et aux cibles de gestion établies.

Notre ratio de liquidité à court terme est supérieur aux niveaux du secteur. Au début de la crise de la COVID-19, nous affichions une situation de liquidité saine. Les mesures mises en place à l'intention des banques par le gouvernement canadien en réponse à la pandémie, qui sont décrites dans les rubriques ci-après, ont également accru notre capacité d'obtenir des liquidités pour garantir que nous sommes en mesure de poursuivre nos activités dans un avenir prévisible et de continuer de répondre aux besoins prévus de liquidités. Nous continuerons de surveiller attentivement les niveaux de fonds propres et de liquidités.

Réponse des pouvoirs publics

Les décideurs ont répondu rapidement aux ondes de choc qui ont secoué l'économie du Canada et celle des États-Unis.

En réponse à la pandémie, la Banque du Canada, le gouvernement canadien et les gouvernements provinciaux ont tous mis en œuvre des mesures pour soutenir l'économie. Au début de la crise, la Banque du Canada a réduit son taux directeur de 150 points de base pour le ramener à 0,25 %. Le 28 octobre 2020, la Banque du Canada a annoncé qu'elle maintiendrait le taux d'intérêt directeur inchangé jusqu'à ce que son objectif d'inflation de 2 % soit atteint de manière durable, possiblement pas avant 2023 selon ses prévisions actuelles. Elle a également rendu disponibles plusieurs facilités visant à soutenir la liquidité des marchés financiers. Ces mesures nous ont accordé davantage de souplesse pour poursuivre l'amélioration de notre situation en matière de liquidités, ainsi que pour optimiser nos coûts de financement. Plus précisément, nous avons eu recours à la facilité d'achat des acceptations bancaires (FAAB). Outre ces mesures, la Banque du Canada a également modifié sa politique en matière de garanties pour le mécanisme d'octroi de liquidités en élargissant la liste de titres admissibles et en ajoutant de nouvelles dates d'échéance pour ses opérations de prise en pension à plus d'un jour compte tenu des impératifs de la COVID-19. Le 15 octobre 2020, étant donné que les conditions générales des marchés financiers se sont améliorées au Canada, la Banque du Canada a annoncé des modifications à ces facilités, précisant notamment qu'elle mettrait fin à la FAAB. Bien que la Banque ne dépendait pas de ces facilités, ces mesures ont soutenu la situation de la Banque en matière de liquidités.

En mars 2020, le gouvernement canadien a lancé, par l'entremise de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), un Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés (PAPHA) qui a permis d'améliorer la disponibilité du crédit hypothécaire et de soutenir le marché de l'habitation du Canada. Cette facilité nous a fourni une source de financement supplémentaire pour notre portefeuille de prêts hypothécaires.

Parallèlement, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a également annoncé, au début de la crise, une série d'ajustements à la réglementation dans le but de contribuer à la résilience financière et opérationnelle des banques de compétence fédérale, y compris la modification de plusieurs exigences réglementaires en matière de fonds propres, de liquidités et de présentation d'information. Se reporter aux rubriques « Nouveautés en matière de fonds propres réglementaires » et « Risque d'illiquidité et de financement » pour plus de renseignements sur les mesures prises par le BSIF.

Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ont également prévu des mesures de relance budgétaire en mettant en place diverses mesures pour soutenir les ménages et les entreprises. Pour les particuliers, la Prestation canadienne d'urgence (PCU), un programme de soutien au revenu grâce auquel les travailleurs admissibles touchent une allocation mensuelle de 2 000 \$ pendant un maximum de 24 semaines jusqu'en octobre 2020, a été instaurée. Ce programme a par la suite été prolongé de quatre semaines, offrant jusqu'à 28 semaines de prestations. Le gouvernement fédéral est passé à un régime d'assurance-emploi simplifié le 27 septembre 2020 pour les particuliers admissibles qui n'étaient toujours pas en mesure de travailler, en plus d'instaurer une série de prestations de la relance économique temporaires et imposables visant à continuer d'aider les travailleurs. Dans le cas des entreprises, mentionnons la création, entre autres mesures, de la Subvention salariale d'urgence du Canada selon laquelle une subvention pouvant atteindre un maximum de 75 % des salaires est versée aux entreprises admissibles pour les encourager à maintenir les niveaux d'emploi et à limiter les réductions salariales. Le 14 octobre, le gouvernement fédéral s'est engagé à prolonger la subvention salariale jusqu'à juin 2021 en vue de rétablir le niveau de l'emploi à son niveau d'avant la pandémie. D'autres mesures à l'intention des petites entreprises et des organismes sans but lucratif, notamment le CUEC, comme il a été mentionné précédemment, ainsi que le programme d'Aide d'urgence

du Canada pour le loyer commercial (AUCLC), qui a pu couvrir jusqu'à 50 % des loyers d'avril à août, ont été mises en place. En outre, le PACTE a été lancé par Investissement Québec afin d'offrir un financement d'urgence aux entreprises admissibles qui sont en difficulté temporaire en raison de la COVID-19. Ces mesures ont considérablement contribué à amoindrir l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur l'économie et, même si certaines ont récemment été retirées, elles devraient favoriser la poursuite de l'amélioration des conditions en 2021.

Aux États-Unis, la Réserve fédérale américaine et le gouvernement fédéral ont rapidement déployé des mesures de relance monétaire et budgétaire par voie de réductions des taux d'intérêt, de divers programmes liés au marché qui soutiennent le financement des marchés et de mesures de dépenses pour soutenir le revenu. Pendant l'été, la Réserve fédérale a également réitéré son engagement à soutenir la reprise. Les gouvernements locaux et les États ont également mis en place des mesures pour répondre à la COVID-19. Par ailleurs, en mars 2020, le gouvernement américain a adopté la *CARES Act*, en vertu de laquelle une aide économique substantielle est offerte à divers secteurs de l'économie touchés par la COVID-19, dont plusieurs dispositions qui font directement la promotion des intérêts des petites entreprises. Cette loi de grande portée contient également des mesures d'allègement pour les particuliers, les secteurs en difficulté et le secteur des soins de santé, entre autres. Certaines dispositions de la loi, y compris celle relative aux prestations de chômage prolongées, arriveront à échéance en décembre 2020. Toutefois, des négociations sont en cours au Congrès relativement au prochain programme d'aide américain lié à la pandémie de COVID-19 et devraient être achevées bientôt.

PERSPECTIVES

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

La pandémie de COVID-19 continue de soumettre les particuliers et les entreprises du monde entier à des difficultés personnelles et économiques. La hausse du nombre de nouveaux cas observée à l'échelle mondiale cet automne reflète la lassitude à l'égard de la quarantaine, la hausse des tests de dépistage effectués et le caractère saisonnier de la transmission. De plus, compte tenu de la capacité limitée du système de soins de santé, différents gouvernements dans le monde ont annoncé la mise en place de nouvelles restrictions dont l'ampleur varie.

Après avoir fait preuve de vigueur à la réouverture l'été dernier, la reprise économique se révèle désormais plus lente et soumise à la volatilité. Le parcours vers une reprise complète dépendra de l'évolution de la pandémie de COVID-19, des politiques des autorités de santé publique et de la distribution de vaccins efficaces qui, ultimement, se répercuteront sur la confiance des consommateurs, des entreprises et des marchés. La Banque du Canada entend soutenir la reprise en maintenant son taux directeur à 0,25 % lorsque l'après pandémie aura débuté et demeure ouverte à la possibilité de modifier le rythme et la composition des programmes d'achat d'actifs afin d'assurer le fonctionnement harmonieux des marchés des capitaux et de maintenir de faibles coûts d'emprunt.

Au Canada, l'économie et le marché de l'emploi ont recouvré environ les trois quarts des pertes subies en raison des interruptions d'activités généralisées avant le début de la deuxième vague. Toutefois, l'instauration récente d'interruptions localisées dans des régions du pays sélectionnées afin de contenir la deuxième vague de COVID-19 aura vraisemblablement une incidence sur l'activité économique en cette fin 2020. L'incertitude liée à la COVID-19 réfrène l'activité de crédit et favorise l'épargne de précaution.

La situation s'est améliorée sur le marché de l'emploi depuis l'été dernier alors que des sociétés ont rappelé certains travailleurs parallèlement à leur réouverture. Les sociétés tirant parti des changements dans les préférences des consommateurs ont procédé à l'embauche de personnel. Le taux de chômage s'est établi à 8,9 % en octobre, comparativement au sommet de 13,7 % atteint en mai, tandis qu'il s'établissait à 5,6 % avant la pandémie. L'emploi a connu un fort rebond depuis l'été dernier, alors que 79 % des emplois perdus depuis le début de la pandémie avaient été recouverts en octobre. Le niveau d'emploi correspond à 97 % du niveau d'avant la pandémie. Les mesures de soutien au revenu offertes en continu par le gouvernement fédéral sous forme de subvention salariale et d'assurance-emploi améliorée continueront à soutenir les chômeurs, dont la plupart sont des personnes à plus faible revenu, dans les secteurs les plus durement touchés par la pandémie.

Les tendances sont mitigées sur le marché de l'habitation canadien. Le fléchissement du marché locatif reflète la baisse de l'immigration et l'enseignement en ligne. La préférence pour le télétravail continue de soutenir une grande vigueur sur le plan de l'activité de revente de maisons plus spacieuses, en particulier les maisons unifamiliales. En revanche, on observe un ralentissement de l'activité sur le marché de la revente de logements en copropriété. Les zones urbaines moins densément peuplées ont par ailleurs fait l'objet d'une demande plus forte que les zones centres les plus denses. L'activité de construction domiciliaire demeure vigoureuse.

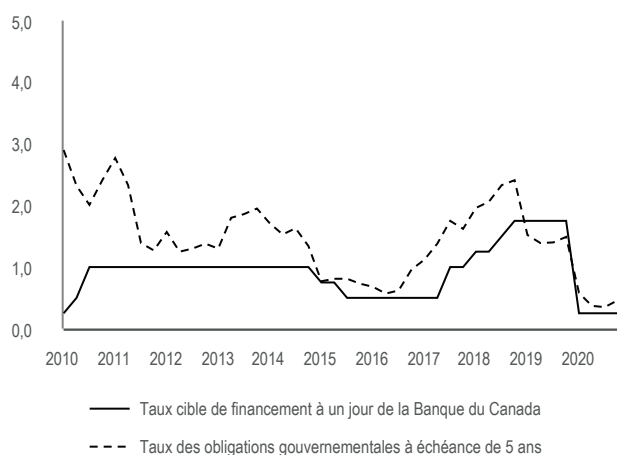
L'immigration a diminué abruptement en raison des restrictions sanitaires et de voyage. Le gouvernement fédéral prévoit compenser la faiblesse du nombre de nouveaux arrivants en 2020 au cours des deux prochaines années en accueillant davantage d'immigrants selon les nouvelles cibles publiées cet automne.

Aux États-Unis, l'économie a connu un fort rebond au troisième trimestre 2020, mais affiche un ralentissement en cette fin 2020 alors que le nombre quotidien de nouvelles infections a atteint un sommet sans précédent. L'activité industrielle et les dépenses de consommation résistent bien jusqu'à maintenant, malgré l'absence de nouvelles mesures de relance. Le soutien financier offert dans le cadre du plan de relance prévu par la *CARES Act*, ratifiée le printemps dernier, est arrivé à échéance à la fin juillet. Les consommateurs américains réaffectent leurs dépenses en prenant notamment la route des vacances, induisant une hausse marquée des dépenses pour l'achat de biens et véhicules récréatifs. La Réserve fédérale demeure résolue à soutenir la reprise, notamment en maintenant son taux directeur à 0,25 % au moins jusqu'en 2023, quel que soit le scénario qui se jouera sur le plan de la pandémie.

Enfin, le dollar canadien se négociait récemment à environ 0,76 \$ US, et s'est apprécié sensiblement par rapport au dollar américain du fait de la dépréciation généralisée de ce dernier par rapport à la plupart des devises.

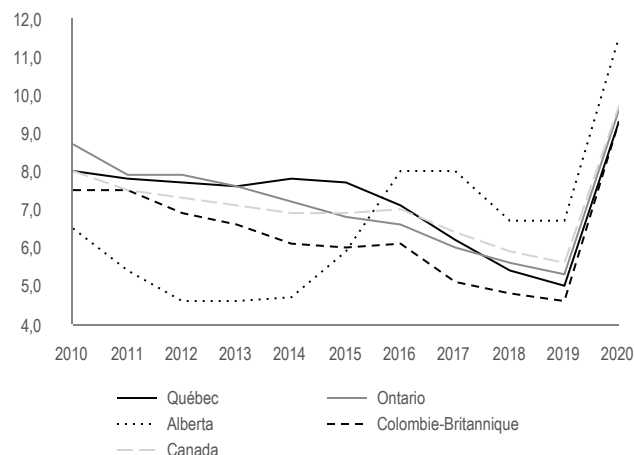
TAUX D'INTÉRÊT AU CANADA

(Données trimestrielles, fin de période, en pourcentage)
[Source : Banque du Canada]



TAUX DE CHÔMAGE

(Données annuelles, en pourcentage)
[Source : Statistique Canada]



CIBLES DE PERFORMANCE À MOYEN TERME – RÉTROSPECTIVE

Les cibles de performance à moyen terme établies il y a un an et la performance de la Banque en 2020 sont présentées dans le tableau 6. Nous procéderons à une révision de ces cibles, comme il est précisé ci-après. Les cibles de performance à moyen terme dépendent d'un certain nombre d'hypothèses, comme il en est question à la rubrique « Perspectives » de notre rapport annuel 2019.

TABLEAU 6

CIBLES DE PERFORMANCE À MOYEN TERME ET PERFORMANCE EN 2020

(En milliards de dollars canadiens, sauf les données par action et les pourcentages)

	Cibles triennales à moyen terme pour 2022 ⁽¹⁾	2020	2019	Variation 2020/2019
Performance financière ajustée⁽²⁾				
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté	Réduction de l'écart à 250 pb ⁽³⁾	5,5 %	7,9 %	Écart actuel à 630 pb
Ratio d'efficacité ajusté	< 63 %	72,3 %	72,3 %	— %
Résultat dilué par action ajusté	Croissance de 5 % à 10 % annuellement	2,93 \$	4,26 \$	(31) %
Levier d'exploitation ajusté	Positif	— %	(7,8) %	n. s.
Principaux inducteurs de croissance				
Prêts aux clients commerciaux	Croissance, pour atteindre 17,5 G\$	12,7 \$	13,0 \$	(2) %
Prêts à des particuliers ⁽⁴⁾	Croissance, pour atteindre 22,5 G\$	20,5 \$	20,7 \$	(1) %
Dépôts des clients ⁽⁵⁾	Croissance, pour atteindre 26,0 G\$	21,4 \$	22,5 \$	(5) %

(1) Cibles à moyen terme, telles qu'elles ont été établies dans le rapport annuel 2019.

(2) Les objectifs financiers pour 2022 sont fondés sur des mesures non conformes aux PCGR qui excluent les éléments d'ajustement liés aux plans de restructuration et aux regroupements d'entreprises. Voir la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et indicateurs clés de performance ».

(3) En comparaison des principales banques canadiennes; la Banque ayant recours à l'approche fondée sur les notations internes avancée pour évaluer le risque de crédit et à l'approche standard pour évaluer le risque opérationnel. L'écart actuel est fondé sur la moyenne des principales banques canadiennes pour la période de neuf mois close le 31 juillet 2020.

(4) Y compris les prêts personnels et les prêts hypothécaires résidentiels.

(5) Y compris les dépôts de particuliers obtenus par l'intermédiaire du réseau de succursales au Québec, du réseau des conseillers et des courtiers, et de l'offre numérique directe aux clients, ainsi que les dépôts des clients commerciaux.

Sommaire de la performance pour 2020

L'incidence financière de la COVID-19 depuis le deuxième trimestre 2020 a nui à notre capacité d'atteindre la plupart de nos cibles de performance. L'augmentation des pertes de crédit attendues, attribuable principalement aux conditions économiques très difficiles, et le revenu d'intérêt moins élevé en raison d'une diminution dans certains portefeuilles de prêts ciblés ont contribué à la performance réduite, malgré l'amélioration des résultats des activités liées aux marchés qui ont mieux fait au deuxième semestre 2020 et la stabilisation des dépenses. Les dépôts de clients ont également diminué, du fait de la diminution des niveaux de prêts et des mesures d'optimisation du financement. Cependant, les dépôts à vue de particuliers ont augmenté de 27 % au cours des douze derniers mois. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté s'est établi à 5,5 % en 2020, par rapport à 7,9 % à l'exercice 2019, tandis que l'écart de rendement des capitaux propres par rapport à la moyenne des principales banques canadiennes s'est établi à 630 points de base. Le résultat dilué par action ajusté de 2,93 \$ en 2020 a baissé de 31 % d'un exercice à l'autre. Le ratio d'efficacité ajusté de 72,3 % pour 2020 est resté inchangé par rapport à celui de 2019 alors que les revenus et les charges se situaient à des niveaux similaires à la fin de l'exercice.

Remodeler la Banque pour demain

Le 30 octobre 2020, Rania Llewellyn a été nommée présidente et chef de la direction de même que membre du comité d'administration de la Banque. Forte de ses 25 années d'expérience dans le secteur bancaire, M^{me} Llewellyn est impatiente de saisir les occasions de remodeler la Banque pour demain.

Au cours des prochains mois, l'équipe de direction établira une orientation stratégique renouvelée pour la Banque Laurentienne. Dans le cadre de cet examen et compte tenu des incidences de la pandémie de COVID-19, les objectifs à moyen terme de la Banque pour 2022 seront révisés ou remplacés.

MISE À JOUR SUR LES INITIATIVES CLÉS

Au cours des derniers exercices, nous avons lancé des initiatives majeures en ayant pour objectif de renforcer nos fondations et de moderniser la Banque afin d'améliorer la performance financière. La rubrique suivante fournit une mise à jour sur ces projets clés.

Services numériques

Au premier trimestre de 2020, le lancement de BLC Numérique, un canal de distribution direct au client, nous a permis d'étendre notre présence partout au Canada. L'offre de services numériques initiale comprend des comptes chèques, des comptes d'épargne à intérêt élevé et des certificats de placement garanti. Ce lancement pancanadien nous a fourni l'occasion d'accueillir des milliers de nouveaux clients. Avec le temps, notre objectif consiste à élargir et à approfondir les relations avec notre clientèle et à utiliser cette plateforme pour développer un éventail complet de produits de grande qualité. Au 31 octobre 2020, les dépôts à vue connexes obtenus par l'intermédiaire de BLC Numérique s'établissaient à 0,6 milliard \$.

Programme de remplacement du système bancaire central

En 2019, nous avons achevé la phase 1 du programme de remplacement du système bancaire central, ce qui nous a permis de migrer tous les produits de B2B Banque et la plupart des prêts à la clientèle commerciale vers ce nouveau système. Compte tenu des incidences de la COVID-19 sur notre entreprise et du changement récent au sein de la direction, nous réévaluons actuellement la prochaine phase de ce projet. Selon notre estimation la plus récente, les coûts du projet devraient s'élever à environ 250 millions \$ et, au 31 octobre 2020, environ 80 % de ce montant avait été investi.

Évolution du modèle 100 % Conseil

En 2020, nous avons achevé la conversion de notre réseau traditionnel de succursales en un modèle 100 % Conseil. Compte tenu de l'évolution des besoins de nos clients, ce nouveau modèle d'exploitation crée un juste équilibre qui nous permet de répondre aux besoins quotidiens de nos clients par l'entremise de solutions électroniques et téléphoniques, tout en nous concentrant sur l'offre de conseils financiers professionnels pour des besoins bancaires et d'investissement plus complexes. Nous poursuivrons la rationalisation de notre réseau de succursales, dont nous alignerons progressivement la conception sur notre modèle 100 % Conseil. La totalité des employés en succursale se consacrera dorénavant entièrement à la prestation de conseils axés sur l'amélioration de la santé financière des clients.

Approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit

Dans le cadre de notre plan visant à améliorer les fondations de la Banque, en 2020, nous avons poursuivi notre initiative visant l'adoption, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, de l'approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit. Compte tenu des incidences de la pandémie de COVID-19 sur nos activités et du changement récent au sein de la direction, nous en sommes à réévaluer cette initiative et le calendrier connexe. Selon notre évaluation la plus récente, nous prévoyons que nous n'aurons pas mené à bien le processus avant la fin de 2023.

MISE À JOUR SUR LES MESURES D'EFFICACITÉ

Depuis 2019, nous avons repéré des possibilités d'améliorer notre efficacité. La conversion de nos succursales traditionnelles en un modèle 100 % Conseil et l'optimisation de certaines fonctions administratives en 2019 se sont traduites par des économies importantes. Au début de 2020, nous avons maintenu l'accent sur l'amélioration de l'efficacité. Nous avons fusionné 20 succursales de services aux particuliers au cours de l'exercice (6 au quatrième trimestre). Nous avons également pris ces mesures au vu des fluctuations récentes de la conjoncture économique et de la réduction en cours du nombre de visites de clients dans les succursales. Les clients continueront

d'être servis dans notre réseau de succursales au Québec, qui sont situées raisonnablement près des succursales ayant été converties. En mai 2020, nous avons réduit notre effectif d'environ 100 employés par voie d'attrition, de départs à la retraite et de réductions d'emploi ciblées afin d'harmoniser notre effectif avec nos besoins opérationnels et de nous procurer l'effet de levier nécessaire pour améliorer notre efficacité. Ces mesures ont entraîné la comptabilisation, en 2020, de charges de restructuration de 18,3 millions \$ qui comprenaient des indemnités de départ et des charges liées aux contrats de location.

ANALYSE DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

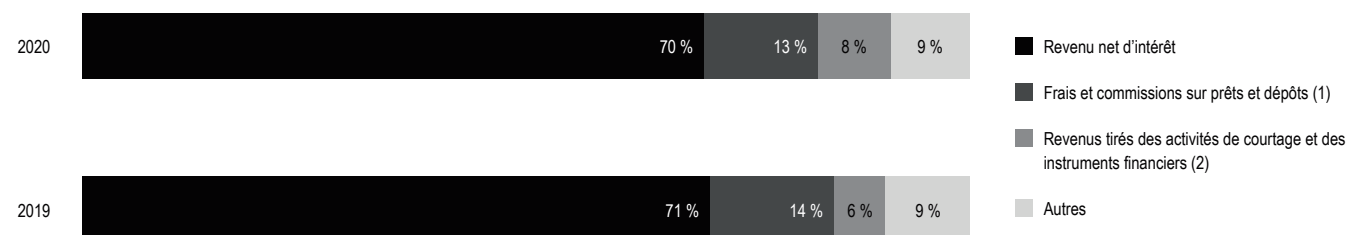
Pour l'exercice clos le 31 octobre 2020, le résultat net s'est établi à 114,1 millions \$ et le résultat dilué par action, à 2,37 \$, comparativement à un résultat net de 172,7 millions \$ et un résultat dilué par action de 3,77 \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2019. Le résultat net ajusté a été de 138,2 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2020, en baisse de 28 % par rapport à un résultat net ajusté de 193,2 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2019, tandis que le résultat dilué par action ajusté a été de 2,93 \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2020, une diminution de 31 % comparativement au résultat dilué par action ajusté de 4,26 \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2019. La diminution du résultat net et du résultat dilué par action par rapport à l'exercice clos le 31 octobre 2019 est présentée de façon plus détaillée ci-après.

REVENU TOTAL

Le revenu total s'est établi à 971,0 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2020, une légère augmentation par rapport au revenu total de 968,5 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2019. La contribution du revenu net d'intérêt et des autres revenus au revenu total en 2020 et en 2019 est demeurée relativement stable et est détaillée dans le graphique ci-après.

COMPOSITION DU REVENU TOTAL

Aux 31 octobre (en pourcentage)



(1) Incluant les commissions sur prêts, les frais de service et les revenus tirés des services de cartes.

(2) Incluant les frais et commissions de courtage en valeurs mobilières et les revenus tirés des instruments financiers.

REVENU NET D'INTÉRÊT

Le revenu net d'intérêt a diminué de 4,0 millions \$ et a totalisé 682,4 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2020, par rapport à un revenu net d'intérêt de 686,4 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2019.

En 2020, l'incidence de la diminution des volumes de prêts, attribuable en partie à la COVID-19, a été en grande partie contrebalancée par la diminution des coûts de financement. En outre, l'adoption de l'IFRS 16, *Contrats de location*, au 1^{er} novembre 2019 a ajouté 4,8 millions \$ aux frais d'intérêt relativement aux nouvelles obligations locatives et a eu une incidence défavorable de 1 point de base sur la marge nette d'intérêt.

Au fil des ans, nous avons repositionné notre portefeuille de prêts et avons mis l'accent sur les prêts commerciaux à rendement élevé. Ces mesures ont contribué à l'accroissement du revenu net d'intérêt et à optimiser la répartition des fonds propres. En 2020, les volumes de financement d'inventaires ont été touchés négativement par la pandémie de COVID-19, du fait surtout de la hausse des remboursements en raison de l'augmentation de la demande de bateaux et d'autres véhicules récréatifs, de même que de l'incapacité des concessionnaires à réapprovisionner leurs stocks du fait de l'arrêt de la production chez les fabricants. De plus amples renseignements sur l'évolution du portefeuille de prêts sont fournis sous « Composition du portefeuille de prêts », à la page 52 du présent rapport de gestion.

Comme il est indiqué dans le tableau 7, la marge nette d'intérêt en pourcentage de l'actif productif moyen s'est établie à 1,84 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2020 et a augmenté de 3 points de base en comparaison de celle pour l'exercice clos le 31 octobre 2019, surtout en raison des modifications à la composition du portefeuille de prêts et de la réduction des coûts de financement. Le tableau 8 présente un sommaire des variations du revenu net d'intérêt.

TABLEAU 7
REVENU NET D'INTÉRÊT

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2020			2019		
	Volume moyen	Intérêt	Taux moyen	Volume moyen	Intérêt	Taux moyen
Actif						
Trésorerie et valeurs mobilières ⁽¹⁾	3 615 864 \$	62 092 \$	1,72 %	3 762 547 \$	84 918 \$	2,26 %
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente ⁽¹⁾	212 009	1 777	0,84	242 268	4 116	1,70
Prêts						
Personnels	4 326 186	206 052	4,76	5 008 475	273 120	5,45
Hypothécaires résidentiels	15 984 244	472 898	2,96	16 383 173	502 357	3,07
Commerciaux et autres	12 880 577	608 123	4,72	12 440 248	660 509	5,31
Prêts totaux	33 191 007	1 287 073	3,88	33 831 896	1 435 986	4,24
Dérivés et autres		71 311	—		31 362	—
Actif total productif d'intérêt ⁽¹⁾	37 018 880	1 422 253	3,84	37 836 711	1 556 382	4,11
Actif non productif d'intérêt et actif lié aux activités de négociation	7 958 930	—	—	7 447 493	—	—
Actif total	44 977 810 \$	1 422 253 \$	3,16 %	45 284 204 \$	1 556 382 \$	3,44 %
Passif et capitaux propres						
Dépôts à vue et sur préavis	6 625 724 \$	51 135 \$	0,77 %	6 063 113 \$	58 181 \$	0,96 %
Dépôts à terme	18 535 989	480 927	2,59	21 470 442	580 208	2,70
Dettes liées aux activités de titrisation	9 164 817	179 930	1,96	7 844 227	172 419	2,20
Dettes subordonnées	349 258	15 222	4,36	348 918	15 214	4,36
Autres	—	12 615	—	—	43 949	—
Passif total portant intérêt ⁽¹⁾	34 675 788	739 829	2,13	35 726 700	869 971	2,44
Acceptations	216 689	—	—	224 628	—	—
Passif ne portant pas intérêt et passif lié aux activités de négociation	7 508 145	—	—	6 802 026	—	—
Passif total	42 400 622	739 829	1,74	42 753 354	869 971	2,03
Capitaux propres	2 577 188	—	—	2 530 850	—	—
Passif et capitaux propres totaux	44 977 810 \$	739 829 \$	1,64 %	45 284 204 \$	869 971 \$	1,92 %
Revenu net d'intérêt et marge nette d'intérêt (en % de l'actif productif moyen)		682 424 \$	1,84 %		686 411 \$	1,81 %

[1] L'actif productif d'intérêt et le passif portant intérêt ne tiennent pas compte des volumes liés aux activités de négociation.

TABLEAU 8
VARIATION DU REVENU NET D'INTÉRÊT

Pour l'exercice clos le 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)

	2020		
	Augmentation (diminution) en raison de la variation		
	du volume moyen	du taux moyen	Variation nette
Actif productif d'intérêt	(33 641) \$	(100 488) \$	(134 129) \$
Passif portant intérêt	25 590	104 552	130 142
Revenu net d'intérêt	(8 051) \$	4 064 \$	(3 987) \$

AUTRES REVENUS

Les *autres revenus* ont augmenté de 6,5 millions \$, ou 2 %, et ont totalisé 288,6 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2020, par rapport à 282,1 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2019.

Les *commissions sur prêts* ont augmenté de 1,1 million \$, ou 2 %, et se sont chiffrées à 62,6 millions \$ en 2020, comparativement à 61,5 millions \$ en 2019, en raison surtout des augmentations au chapitre de l'activité de prêt immobilier.

Les *frais et commissions de courtage en valeurs mobilières* ont augmenté de 4,1 millions \$, ou 9 %, et se sont établis à 48,0 millions \$ pour 2020, comparativement à 43,9 millions \$ pour 2019. Cette augmentation découle principalement de la hausse des frais de services bancaires d'investissement sur les activités liées aux titres à revenu fixe, due en partie à l'accroissement des émissions de titres d'emprunt alors que les clients ont tiré parti du contexte de faibles taux d'intérêt engendré par la pandémie de COVID-19.

Les *commissions sur la vente de fonds communs de placement* sont demeurées essentiellement inchangées et ont totalisé 43,0 millions \$ pour 2020, comparativement à 42,9 millions \$ pour 2019, l'effet des améliorations du marché vers la fin de l'exercice et des ventes nettes ayant compensé la faiblesse des marchés au printemps et la pression sur les frais.

Les *frais de service* sur les dépôts et les paiements ont diminué de 8,3 millions \$, ou 20 %, et se sont établis à 33,7 millions \$ pour 2020, comparativement à 42,0 millions \$ pour 2019. Cette diminution découle en partie des changements en cours dans les habitudes bancaires des clients particuliers, qui adoptent progressivement les services numériques. La pandémie actuelle de COVID-19 a accéléré cette tendance et a contribué à une diminution du niveau des transactions en succursale et aux GAB au cours des derniers trimestres.

Les *revenus tirés des services de cartes* ont diminué de 4,8 millions \$, ou 14 %, surtout du fait de la diminution des dépenses de consommation attribuable à la conjoncture économique.

Les *revenus tirés des instruments financiers* ont augmenté de 21,3 millions \$, ou 171 %, et se sont établis à 33,7 millions \$ pour 2020, comparativement à 12,5 millions \$ pour 2019. L'augmentation est attribuable aux niveaux élevés des activités liées aux marchés, en particulier la négociation et la souscription de titres à revenu fixe, qui ont fait connaître au secteur Marchés des capitaux un exercice record, surtout au deuxième semestre.

Les *frais tirés des comptes d'investissement* ont diminué de 1,9 million \$, ou 10 %, et se sont établis à 16,4 millions \$ pour 2020, comparativement à 18,2 millions \$ pour 2019, en raison de la baisse des niveaux des comptes d'investissement administrés et de la diminution du nombre de clients.

Les *revenus d'assurance* sont générés par les programmes d'assurance liés aux solutions de crédit et aux cartes offertes par la Banque. Les revenus d'assurance sont présentés déduction faite des réclamations et des frais. Les revenus nets ont diminué de 2,8 millions \$, ou 20 %, pour se fixer à 11,1 millions \$ pour 2020, comparativement à 13,9 millions \$ pour 2019, principalement du fait de la hausse des réclamations des clients, notamment au titre de l'assurance voyage liée à nos solutions de cartes de crédit, découlant de la pandémie de COVID-19. Des renseignements additionnels sur les revenus d'assurance de la Banque sont présentés à la note 28 des états financiers consolidés.

Les revenus *autres* ont diminué de 2,4 millions \$, ou 17 %, et ont totalisé 11,6 millions \$ pour 2020, par rapport à 14,0 millions \$ pour 2019.

TABLEAU 9
AUTRES REVENUS

Pour les exercices clos les 31 octobre [en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages]

	2020	2019	2018	Variation 2020/2019
Commissions sur prêts	62 595 \$	61 459 \$	66 540 \$	2 %
Frais et commissions de courtage en valeurs mobilières	48 030	43 892	51 388	9
Commissions sur la vente de fonds communs de placement	42 985	42 892	47 609	—
Frais de service	33 733	42 033	48 972	(20)
Revenus tirés des instruments financiers	33 728	12 460	32 687	171
Revenus tirés des services de cartes	28 438	33 238	33 785	(14)
Frais tirés des comptes d'investissement	16 350	18 231	20 146	(10)
Revenus d'assurance, montant net	11 148	13 941	15 273	(20)
Autres	11 578	13 953	21 098	(17)
Autres revenus	288 585 \$	282 099 \$	337 498 \$	2 %

AMORTISSEMENT DE LA PRIME NETTE SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ACQUIS

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2020, l'amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis s'est élevé à 0,6 million \$, par rapport à 1,5 million \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2019. L'amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis découle d'un profit non récurrent lié à l'acquisition d'une entreprise en 2012, dans le cadre de laquelle la juste valeur de certains instruments financiers a été revue à la hausse afin de refléter leur juste valeur à l'acquisition. Voir la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et indicateurs clés de performance » pour plus de précisions.

PROVISIONS POUR PERTES SUR CRÉANCES

Les provisions pour pertes sur créances ont augmenté de 71,9 millions \$ et se sont établies à 116,3 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2020, par rapport à 44,4 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2019. L'augmentation des provisions pour pertes sur créances découlait essentiellement de l'incidence sur les pertes de crédit attendues de la récession provoquée par la COVID-19. Les provisions individuelles pour des prêts à des clients commerciaux ont également contribué à l'augmentation.

Les provisions collectives sont sensibles aux données des modèles, notamment les variables macroéconomiques utilisées dans les scénarios prospectifs et leur pondération probabiliste respective, entre autres facteurs. La pandémie de COVID-19 a entraîné des modifications importantes à l'information prospective en 2020, donnant lieu à une augmentation des pertes de crédit attendues. Étant donné que l'ampleur de l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur l'économie du Canada et sur celle des États-Unis, y compris des mesures prises par les gouvernements ou les organismes de réglementation pour faire face à la pandémie, demeure hautement incertaine, il est difficile de prédire à l'heure actuelle si l'augmentation des pertes de crédit attendues entraînera des radiations, et si nous devrons comptabiliser d'autres augmentations des pertes de crédit attendues au cours de périodes ultérieures.

Se reporter à la rubrique « Appétit pour le risque et cadre de gestion des risques » pour plus de renseignements sur l'incidence de la COVID-19 sur le risque de crédit et l'incertitude de mesure des estimations de pertes de crédit attendues, et à la note 7, Prêts et corrections de valeur pour pertes sur créances, des états financiers consolidés pour en savoir plus sur les provisions pour pertes sur créances et le rapprochement des corrections de valeur pour pertes sur créances.

FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊT

Les frais autres que d'intérêt ont augmenté de 7,3 millions \$, ou 1 %, pour atteindre 733,8 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2020, comparativement à 726,5 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2019. Les frais autres que d'intérêt ajustés sont demeurés relativement inchangés et ont atteint 701,9 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2020, comparativement à 700,1 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2019.

Les *salaires et avantages du personnel* ont augmenté de 13,1 millions \$, ou 4 %, pour atteindre 370,5 millions \$ pour 2020, comparativement à 357,4 millions \$ pour 2019, en raison surtout de la hausse de la rémunération liée à la performance se rapportant aux activités de courtage, ainsi que d'un programme de rémunération spéciale destiné aux employés tenus de travailler en présentiel depuis le début de la pandémie de COVID-19. Une charge de rémunération de 2,7 millions \$, liée au départ à la retraite de l'ancien président et chef de la direction de la Banque au troisième trimestre 2020, a également contribué à l'augmentation, contrebalancée en partie par l'incidence de la réduction de l'effectif opérée en mai 2020.

Les *frais d'occupation de locaux et technologie* ont augmenté de 3,2 millions \$ pour s'établir à 200,5 millions \$ pour 2020, comparativement à 197,4 millions \$ pour 2019. Les frais de technologie ont progressé d'un exercice à l'autre et sont demeurés élevés, du fait que nous exploitons à l'heure actuelle de nombreuses plateformes simultanément. Les loyers ont diminué de 20,7 millions \$ par suite de l'adoption, le 1^{er} novembre 2019, de l'IFRS 16, *Contrats de location*, de même que d'une réduction de la superficie utilisée en raison du redimensionnement de notre réseau de succursales au Québec. La diminution a été en partie contrebalancée par une augmentation de 16,0 millions \$ de l'amortissement découlant des actifs au titre de droits d'utilisation nouvellement comptabilisés. Compte tenu de l'incidence de la charge d'intérêt sur la nouvelle obligation locative de 4,8 millions \$, comme il a été mentionné précédemment, les coûts de location globaux sont demeurés relativement stables.

Les *autres frais autres que d'intérêt* ont diminué de 14,6 millions \$ pour se fixer à 144,4 millions \$ en 2020, comparativement à 159,1 millions \$ en 2019. Cette amélioration s'explique surtout par une diminution des charges réglementaires, une baisse des frais de publicité, de développement des affaires et de déplacement, ainsi qu'une diminution des honoraires professionnels et de services-conseils, découlant des mesures d'efficacité mises en œuvre et de la conjoncture économique.

Les *charges de restructuration* ont augmenté de 5,6 millions \$ pour se fixer à 18,3 millions \$ en 2020, en comparaison de 12,7 millions \$ en 2019. En 2020, les charges de restructuration découlaient principalement de la fusion de succursales et d'autres mesures visant à améliorer l'efficacité, comme il est précisé à la rubrique « Perspectives » sous « Mise à jour sur les mesures d'efficacité ». Les charges de restructuration comprenaient les indemnités de départ, de même que les charges et les provisions liées à la résiliation de contrats de location.

En 2019, les charges de restructuration étaient également liées à la réorganisation du réseau de succursales, à la réorganisation des activités de courtage de détail et à d'autres mesures prises afin d'améliorer l'efficacité. Ces charges ont été contrebalancées en partie par un gain sur compression de 4,8 millions \$ lié aux obligations au titre des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi ainsi que par des reprises de provisions comptabilisées antérieurement totalisant 3,5 millions \$ par suite de la ratification d'une nouvelle convention collective.

Ratio d'efficacité

Le ratio d'efficacité ajusté a été de 72,3 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2020, un niveau relativement inchangé par rapport à celui pour l'exercice clos le 31 octobre 2019. Le levier d'exploitation ajusté a été égal pour 2020. Le ratio d'efficacité comme présenté s'est établi à 75,6 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2020, comparativement à 75,0 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2019. La Banque ayant continué d'investir dans sa transformation, ce ratio a été touché principalement par l'augmentation des frais autres que d'intérêt attribuable aux charges de restructuration.

Le tableau 10 illustre les variations des frais autres que d'intérêt entre 2018 et 2020.

TABLEAU 10

FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊT

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2020	2019	2018	Variation 2020/2019
Salaires et avantages du personnel				
Salaires	231 535 \$	233 453 \$	236 088 \$	
Avantages du personnel	71 669	70 407	73 805	
Rémunération liée à la performance	67 331	53 536	56 129	
	370 535	357 396	366 022	4 %
Frais d'occupation de locaux et technologie				
Frais de technologie	118 918	113 323	101 972	
Amortissement	51 450	32 030	28 515	
Loyers et impôts fonciers	24 380	45 088	52 987	
Autres	5 781	6 910	8 903	
	200 529	197 351	192 377	2 %
Autres				
Honoraires professionnels et de services-conseils	37 249	40 079	39 318	
Publicité, développement des affaires et déplacements	25 858	36 060	35 607	
Communications	17 202	15 943	17 489	
Autres	64 125	66 985	57 667	
	144 434	159 067	150 081	(9) %
Charges de restructuration				
Indemnités de départ	12 321	6 474	925	
Autres charges de restructuration	5 968	6 205	5 019	
	18 289	12 679	5 944	44 %
Frais liés aux regroupements d'entreprises	—	—	2 357	— %
Frais autres que d'intérêt	733 787 \$	726 493 \$	716 781 \$	1 %
Ratio d'efficacité	75,6 %	75,0 %	68,7 %	
Levier d'exploitation	(0,7) %	(8,5) %	0,7 %	
Frais autres que d'intérêt ajustés ⁽¹⁾	701 857 \$	700 103 \$	695 775 \$	— %
Ratio d'efficacité ajusté ⁽¹⁾	72,3 %	72,3 %	66,7 %	
Levier d'exploitation ajusté ⁽¹⁾	— %	(7,8) %	(0,9) %	

(1) Voir la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et indicateurs clés de performance ».

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2020, la charge d'impôts sur le résultat s'est élevée à 6,2 millions \$ et le taux d'imposition effectif s'est établi à 5,2 %. Ce taux d'imposition inférieur au taux prévu par la loi découle surtout de la baisse du résultat des activités canadiennes compte tenu des provisions pour pertes sur créances élevées comptabilisées en 2020, ainsi que de l'imposition réduite des revenus tirés des établissements à l'étranger et des retombées positives des placements de la Banque dans des valeurs mobilières canadiennes qui génèrent des revenus de dividendes non imposables. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2019, la charge d'impôts sur le résultat s'est élevée à 23,5 millions \$ et le taux d'imposition effectif s'est établi à 12,0 %. Le taux d'imposition inférieur pour l'exercice clos le 31 octobre 2020, comparativement à celui de l'exercice précédent, résultait principalement du résultat des activités canadiennes proportionnellement inférieur, comme il a été mentionné précédemment.

La note 20 des états financiers consolidés donne de plus amples renseignements sur les impôts sur le résultat.

TABLEAU 11

RAPPROCHEMENT DES IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT ET DU MONTANT DES IMPÔTS SELON LE TAUX PRÉVU PAR LA LOI

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2020		2019	
Impôts sur le résultat selon le taux prévu par la loi	31 774 \$	26,4 %	52 161 \$	26,6 %
Variation résultant de ce qui suit :				
Résultat des établissements à l'étranger	(18 373)	(15,3)	(27 050)	(13,8)
Dividendes non imposables et portion non imposable des gains en capital	(4 876)	(4,0)	(2 495)	(1,3)
Autres, montant net	(2 326)	(1,9)	839	0,5
Impôts sur le résultat comme présentés à l'état du résultat consolidé	6 199 \$	5,2 %	23 455 \$	12,0 %

OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties liées de la Banque comprennent les principaux dirigeants et les membres de leur famille proche, ainsi que leurs entités liées. Les principaux dirigeants sont les membres du comité exécutif ou du conseil d'administration de la Banque (le « conseil » ou le « conseil d'administration »). Au 31 octobre 2020, les prêts consentis aux principaux dirigeants totalisaient 0,7 million \$. Les prêts sont consentis aux principaux dirigeants selon les conditions du marché pour des risques similaires et sont initialement évalués à la juste valeur. Les prêts consentis aux principaux dirigeants comprennent principalement des prêts hypothécaires résidentiels ainsi que des prêts personnels à des taux correspondant à ceux du marché moins un escompte variant selon la nature et le montant du prêt.

Dans le cours normal des activités, la Banque offre également des services bancaires habituels aux principaux dirigeants et à leurs entités liées, notamment des comptes bancaires (dépôts) à des conditions similaires à celles offertes à des parties sans lien de dépendance. Au 31 octobre 2020, ces dépôts totalisaient 1,0 million \$.

Voir la note 22 des états financiers consolidés pour de plus amples renseignements sur les opérations entre parties liées.

SURVOL DE L'EXERCICE 2019

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2019, le résultat net s'est établi à 172,7 millions \$, soit un résultat dilué par action de 3,77 \$, comparativement à un résultat net de 224,6 millions \$, ou un résultat dilué par action de 5,10 \$, en 2018. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires a été de 7,0 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2019, par rapport à 9,7 % en 2018. Sur une base ajustée, le résultat net s'est établi à 193,2 millions \$, ou un résultat dilué par action de 4,26 \$, pour l'exercice clos le 31 octobre 2019, ce qui représente respectivement une baisse de 20 % par rapport au résultat net ajusté de 241,6 millions \$ et une baisse de 23 % par rapport au résultat dilué par action ajusté de 5,51 \$ en 2018. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté s'est établi à 7,9 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2019, comparativement à 10,5 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2018. Les résultats comme présentés pour 2019 et 2018 tenaient compte d'éléments d'ajustement, comme il est précisé à la page 21, à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et indicateurs clés de performance ».

En 2019, nous avons continué d'investir dans nos employés, nos processus et notre technologie. L'exercice 2019 a également été marqué par la négociation collective au début de l'exercice, mais surtout par la nouvelle convention collective, qui a renforcé notre fondation et amélioré notre souplesse en matière de gestion, et qui devrait contribuer à améliorer la performance financière et à relancer la croissance du secteur d'activité Particuliers. Le secteur d'activité Services aux entreprises a enregistré un rendement robuste, tirant parti de sa vaste expertise et de ses solides relations dans les segments de financement immobilier, de services bancaires commerciaux et du financement d'équipement et d'inventaires. Les prêts aux clients commerciaux ont augmenté de 8 %. Pour la même période, le secteur Marchés des capitaux a vu sa contribution diminuer en raison des répercussions de l'instabilité du marché.

Le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires selon l'approche standard à l'égard du risque de crédit, qui est demeuré essentiellement inchangé par rapport à celui au 31 octobre 2018, s'établissait à 9,0 % au 31 octobre 2019, au-delà de l'exigence réglementaire de 7,0 %. Cette solide situation de fonds propres nous a procuré la souplesse requise pour composer avec la pandémie de COVID-19 et poursuivre la réalisation d'initiatives importantes en 2020.

ANALYSE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

ANALYSE DES RÉSULTATS DU QUATRIÈME TRIMESTRE 2020

Le résultat net s'est établi à 36,8 millions \$ et le résultat dilué par action, à 0,79 \$, pour le quatrième trimestre 2020, comparativement à un résultat net de 41,3 millions \$ et un résultat dilué par action de 0,90 \$ pour le quatrième trimestre 2019. Le résultat net ajusté a été de 42,3 millions \$ pour le quatrième trimestre 2020, en baisse de 12 % par rapport à 48,0 millions \$ pour le quatrième trimestre 2019, tandis que le résultat dilué par action ajusté a été de 0,91 \$, en baisse de 13 % comparativement au résultat dilué par action ajusté de 1,05 \$ pour le quatrième trimestre 2019.

Revenu total

Le revenu total s'est établi à 243,5 millions \$ pour le quatrième trimestre 2020, en hausse de 1 % comparativement à un revenu total de 241,6 millions \$ pour le quatrième trimestre 2019.

Le *revenu net d'intérêt* a diminué de 3,9 millions \$ pour s'établir à 169,3 millions \$ au quatrième trimestre 2020, comparativement à 173,2 millions \$ au quatrième trimestre 2019. La diminution s'explique essentiellement par la diminution d'un exercice à l'autre des volumes de prêts à marge plus élevée, attribuable essentiellement à l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les activités de financement d'inventaires, contrebalancée en partie par la diminution des coûts de financement. Pour le quatrième trimestre 2020, l'adoption de l'IFRS 16, *Contrats de location*, au 1^{er} novembre 2019 a ajouté 1,2 million \$ aux frais d'intérêt relativement aux nouvelles obligations locatives et a eu une incidence défavorable de 1 point de base sur la marge nette d'intérêt. La marge nette d'intérêt s'est fixée à 1,82 % au quatrième trimestre 2020, une diminution de 2 points de base en comparaison du quatrième trimestre 2019, essentiellement pour les mêmes raisons.

Les *autres revenus* ont augmenté de 5,8 millions \$, ou 8 %, pour atteindre 74,2 millions \$ au quatrième trimestre 2020, comparativement à 68,4 millions \$ au quatrième trimestre 2019. L'augmentation est principalement attribuable à la contribution solide des activités de marchés des capitaux, qui ont progressé de 10,3 millions \$ par rapport à celles du quatrième trimestre 2019. Les autres revenus du quatrième trimestre 2020 incluaient également un profit net de 1,1 million \$ sur la titrisation d'un portefeuille de prêts hypothécaires. Le tout a été contrebalancé en partie par une diminution des frais de service en raison des changements en cours touchant le secteur des services bancaires aux particuliers et de la modification connexe des habitudes bancaires des clients, ainsi que par une diminution des revenus tirés des services de cartes Visa découlant d'une baisse des volumes de transactions dans la foulée de la pandémie de COVID-19.

Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis

Au quatrième trimestre 2020, l'amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis s'est établi à 0,1 million \$, par rapport à 0,3 million \$ au quatrième trimestre 2019. Voir les états financiers consolidés annuels 2020 pour de plus amples renseignements.

Provisions pour pertes sur créances

Les provisions pour pertes sur créances se sont établies à 24,2 millions \$ au quatrième trimestre 2020 en comparaison des provisions de 12,6 millions \$ au quatrième trimestre 2019, une augmentation de 11,6 millions \$. L'augmentation s'explique principalement par la révision de notre évaluation de la conjoncture économique, y compris les répercussions de la pandémie de COVID-19, comme il est précisé ci-après.

Les *pertes sur prêts personnels* pour le quatrième trimestre 2020 ont diminué de 2,2 millions \$ par rapport à celles du quatrième trimestre 2019, en raison essentiellement du nombre moins élevé de radiations, et malgré une légère augmentation du portefeuille de marges de crédit hypothécaire tandis que le programme de report prenait fin progressivement au quatrième trimestre.

Les *pertes sur prêts hypothécaires résidentiels* pour le quatrième trimestre 2020 ont augmenté de 6,4 millions \$ par rapport à celles du quatrième trimestre 2019. L'augmentation tient à la prise en compte de nos hypothèses les plus récentes compte tenu de la pandémie de COVID-19, y compris les évaluations mises à jour concernant les prêts des clients ayant bénéficié de programmes de report, comme il a été mentionné précédemment.

Les *pertes sur prêts commerciaux* pour le quatrième trimestre 2020 ont augmenté de 7,4 millions \$ par rapport à celles du quatrième trimestre 2019, du fait surtout d'une migration limitée du portefeuille. L'incidence sur les provisions collectives d'une récession légèrement plus sévère et d'une reprise plus lente que ce qui avait été prévu au troisième trimestre 2020 a également contribué à l'augmentation des pertes sur prêts.

Le ratio des provisions pour pertes sur créances par rapport aux prêts et acceptations moyens était de 29 points de base pour le quatrième trimestre 2020, contre 15 points de base pour le trimestre clos le 31 octobre 2019.

Se reporter à la rubrique « Appétit pour le risque et cadre de gestion des risques » pour plus de renseignements sur l'incidence de la COVID-19 sur le risque de crédit et l'incertitude de mesure des estimations de pertes de crédit attendues, et à la note 7, Prêts et corrections de valeur pour pertes sur créances, des états financiers consolidés pour en savoir plus sur les provisions pour pertes sur créances et le rapprochement des corrections de valeur pour pertes sur créances.

Frais autres que d'intérêt

Les frais autres que d'intérêt se sont élevés à 177,6 millions \$ au quatrième trimestre 2020, une diminution de 3,2 millions \$, ou 2 %, comparativement à ceux du quatrième trimestre 2019. Les frais autres que d'intérêt ajustés se sont élevés à 170,3 millions \$ au quatrième trimestre 2020, une baisse de 1,7 million \$, ou 1 %, par rapport à ceux du quatrième trimestre 2019.

Les *salaires et avantages du personnel* se sont élevés à 88,8 millions \$ au quatrième trimestre 2020, une hausse de 4,1 millions \$ par rapport à ceux du quatrième trimestre 2019. Cette hausse découle principalement de l'augmentation de la rémunération liée à la performance attribuable à la vigueur des activités de marchés des capitaux et de la hausse des avantages du personnel, en partie contrebalancées par une diminution des salaires reflétant la réduction de l'effectif opérée en mai 2020.

Les *frais d'occupation de locaux et technologie* se sont établis à 49,9 millions \$ au quatrième trimestre 2020, en hausse de 0,9 million \$ par rapport à ceux du quatrième trimestre 2019, ce qui s'explique essentiellement par la hausse des frais de technologie engagés pour soutenir nos activités. Les loyers ont diminué de 4,9 millions \$ par suite de l'adoption, le 1^{er} novembre 2019, de l'IFRS 16, *Contrats de location*, de même que d'une réduction de la superficie utilisée en raison du redimensionnement de notre réseau de succursales au Québec. La diminution a été en grande partie contrebalancée par une augmentation de 3,9 millions \$ de l'amortissement découlant des actifs au titre de droits d'utilisation nouvellement comptabilisés. Compte tenu de l'incidence de la charge d'intérêt sur les nouvelles obligations locatives de 1,2 million \$, comme il a été mentionné précédemment, les coûts de location globaux sont demeurés relativement stables.

Les *autres frais autres que d'intérêt* se sont élevés à 34,7 millions \$ au quatrième trimestre 2020, une baisse de 7,0 millions \$ par rapport à ceux du quatrième trimestre 2019. Cette amélioration s'explique surtout par une diminution des charges réglementaires, ainsi que par une baisse des frais de publicité, de développement des affaires et de déplacement, découlant des mesures d'efficacité mises en œuvre et de la conjoncture économique.

Les *charges de restructuration* se sont établies à 4,2 millions \$ au quatrième trimestre 2020 et découlaient essentiellement des mesures visant à améliorer l'efficacité, comme il est précisé à la rubrique « Mise à jour sur les mesures d'efficacité » sous « Perspectives ». Les charges de restructuration comprennent les indemnités de départ, de même que les charges et les provisions liées à la résiliation de contrats de location.

Ratio d'efficacité

Le ratio d'efficacité ajusté a été de 69,9 % au quatrième trimestre 2020, en comparaison de 71,2 % au quatrième trimestre 2019, en raison de la baisse des charges ajustées et d'une augmentation des autres revenus. Le levier d'exploitation ajusté a été positif d'un exercice à l'autre. Le ratio d'efficacité comme présenté s'est établi à 72,9 % au quatrième trimestre 2020, en regard de 74,8 % au quatrième trimestre 2019, en raison de la baisse des charges et d'une augmentation des autres revenus.

Impôts sur le résultat

Pour le trimestre clos le 31 octobre 2020, la charge d'impôts sur le résultat a été de 4,8 millions \$, et le taux d'imposition effectif, de 11,6 %. Ce taux d'imposition inférieur au taux prévu par la loi est attribuable à l'imposition réduite des revenus tirés des établissements à l'étranger et des retombées positives des placements de la Banque dans des valeurs mobilières canadiennes qui génèrent des revenus de dividendes non imposables. Pour le trimestre clos le 31 octobre 2019, la charge d'impôts sur le résultat a été de 6,6 millions \$ et le taux d'imposition effectif, de 13,7 %. D'un exercice à l'autre, le taux d'imposition a légèrement diminué.

ANALYSE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS ET DES TENDANCES TRIMESTRIELLES

Les activités d'intermédiation de la Banque représentent une source relativement régulière de revenus. Par contre, certaines activités liées aux marchés financiers, comme les activités de négociation, peuvent entraîner beaucoup de volatilité. De plus, les variations des taux d'intérêt du marché ou des marchés boursiers ainsi que des conditions de crédit peuvent se répercuter sur les résultats de la Banque. Par ailleurs, d'autres transactions, comme les acquisitions d'entreprises, ou des changements particuliers apportés à la réglementation sont également susceptibles d'avoir une incidence importante sur les revenus et les charges. Compte tenu du fait que le deuxième trimestre ne compte habituellement que 89 jours, comparativement à 92 jours pour les autres trimestres, la rentabilité est, en règle générale, plus faible pendant ce trimestre, surtout en raison de l'incidence de ce facteur sur le revenu net d'intérêt. Le tableau 12 présente un sommaire des résultats trimestriels des exercices 2020 et 2019.

TABLEAU 12
RÉSULTATS TRIMESTRIELS

(En milliers de dollars canadiens, sauf les données par action et les pourcentages)

	2020				2019			
	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.
Revenu net d'intérêt	169 346 \$	173 546 \$	170 747 \$	168 785 \$	173 205 \$	176 042 \$	164 564 \$	172 600 \$
Autres revenus	74 193	75 063	69 401	69 928	68 433	68 611	75 317	69 738
Revenu total	243 539	248 609	240 148	238 713	241 638	244 653	239 881	242 338
Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis	100	127	179	232	284	336	390	442
Provisions pour pertes sur créances	24 200	22 300	54 900	14 900	12 600	12 100	9 200	10 500
Frais autres que d'intérêt	177 592	183 777	183 516	188 902	180 828	177 858	183 131	184 676
Résultat avant impôts sur le résultat	41 647	42 405	1 553	34 679	47 926	54 359	47 160	46 720
Impôts sur le résultat	4 836	6 188	(7 332)	2 507	6 583	6 561	3 847	6 464
Résultat net	36 811 \$	36 217 \$	8 885 \$	32 172 \$	41 343 \$	47 798 \$	43 313 \$	40 256 \$
Résultat par action								
de base	0,79 \$	0,77 \$	0,13 \$	0,68 \$	0,90 \$	1,05 \$	0,95 \$	0,88 \$
dilué	0,79 \$	0,77 \$	0,13 \$	0,68 \$	0,90 \$	1,05 \$	0,95 \$	0,88 \$
Marge nette d'intérêt	1,82 %	1,86 %	1,88 %	1,81 %	1,84 %	1,85 %	1,77 %	1,80 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	5,9 %	5,8 %	1,0 %	5,0 %	6,6 %	7,8 %	7,3 %	6,5 %
Éléments d'ajustement ⁽¹⁾, après impôts sur le résultat								
Charges de restructuration	3 061 \$	8 133 \$	239 \$	2 010 \$	3 986 \$	1 323 \$	2 525 \$	1 472 \$
Éléments liés aux regroupements d'entreprises	2 439 \$	2 733 \$	2 788 \$	2 718 \$	2 637 \$	2 761 \$	2 888 \$	2 925 \$
	5 500 \$	10 866 \$	3 027 \$	4 728 \$	6 623 \$	4 084 \$	5 413 \$	4 397 \$
Mesures financières ajustées ⁽¹⁾								
Résultat net ajusté	42 311 \$	47 083 \$	11 912 \$	36 900 \$	47 966 \$	51 882 \$	48 726 \$	44 653 \$
Résultat dilué par action ajusté	0,91 \$	1,02 \$	0,20 \$	0,79 \$	1,05 \$	1,15 \$	1,08 \$	0,98 \$
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté	6,8 %	7,7 %	1,5 %	5,8 %	7,8 %	8,5 %	8,3 %	7,3 %
Frais autres que d'intérêt ajustés	170 250 \$	169 190 \$	179 648 \$	182 769 \$	171 981 \$	172 630 \$	176 255 \$	179 237 \$

(1) Voir la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et indicateurs clés de performance ».

Analyse des tendances

Revenu net d'intérêt

Le revenu net d'intérêt a généralement diminué au premier semestre 2019, du fait en grande partie des niveaux plus élevés de liquidités. Comme la nouvelle convention collective a été ratifiée à la fin de mars 2019, nous avons réduit graduellement le niveau des liquidités, ce qui a également contribué positivement au revenu net d'intérêt au deuxième semestre 2019. En 2020, le revenu net d'intérêt est demeuré relativement stable en raison des marges plus élevées sur les prêts aux clients commerciaux et de la diminution des coûts de financement, en grande partie contrebalancées par la diminution d'un exercice à l'autre des volumes de prêts personnels et des activités de financement d'inventaires au cours des deux derniers trimestres.

Autres revenus

Les autres revenus ont en général augmenté en 2019 et en 2020, en grande partie du fait des revenus tirés des marchés, y compris les revenus tirés des activités de négociation et de courtage. L'augmentation a été contrebalancée par la diminution graduelle des frais de service attribuable aux initiatives de simplification et de réorganisation des produits, ainsi que par la modification des habitudes bancaires des clients au profit des services bancaires en ligne. Les revenus tirés des services de cartes ont également diminué en 2020, surtout du fait que les volumes de transactions par carte de crédit Visa ont baissé dans la foulée de la pandémie de COVID-19.

Provisions pour pertes sur créances

En 2019, les provisions pour pertes sur créances ont en général augmenté, en partie du fait des changements apportés aux provisions collectives en raison de l'évolution de la conjoncture macroéconomique. À compter du deuxième trimestre 2020, les provisions pour pertes sur créances ont subi l'incidence de la pandémie de COVID-19, alors que les pertes de crédit attendues ont augmenté du fait principalement des scénarios économiques prospectifs prenant en compte la récession récente.

Frais autres que d'intérêt

Les frais autres que d'intérêt ont généralement diminué en 2019 et en 2020. Au deuxième semestre 2020, les charges liées aux activités de base ont diminué en raison de la baisse des salaires reflétant la réduction de l'effectif opérée en mai 2020, d'une diminution des charges réglementaires, et d'une baisse des frais de publicité, de développement des affaires et de déplacement découlant des mesures d'efficacité mises en œuvre et de la conjoncture économique. Les charges de restructuration, notamment celles du troisième trimestre 2020, ont également eu une incidence sur le niveau des frais autres que d'intérêt.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 octobre 2020, l'actif total s'élevait à 44,2 milliards \$, un niveau relativement inchangé comparativement à 44,4 milliards \$ au 31 octobre 2019, le niveau plus élevé des liquidités ayant en grande partie compensé la baisse des portefeuilles de prêts.

ACTIF

TABLEAU 13

ACTIF AU BILAN

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2020	2019	2018	Variation 2020/2019
Trésorerie et dépôts auprès de banques	672 842 \$	413 555 \$	490 727 \$	63 %
Valeurs mobilières	5 799 216	6 299 936	6 061 144	(8)
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	3 140 228	2 538 285	3 652 498	24
Prêts				
Personnels	4 120 875	4 660 524	5 372 468	(12)
Hypothécaires résidentiels	16 341 890	16 039 680	16 986 338	2
Commerciaux	12 730 360	12 646 332	11 839 106	1
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	—	319 992	196 776	(100)
	33 193 125	33 666 528	34 394 688	(1)
Correction de valeur pour pertes sur prêts	(173 522)	(100 457)	(93 026)	73
	33 019 603	33 566 071	34 301 662	(2)
Autres actifs	1 535 771	1 535 280	1 388 652	—
Actif au bilan	44 167 660 \$	44 353 127 \$	45 894 683 \$	— %
Trésorerie, dépôts auprès de banques, valeurs mobilières et valeurs acquises en vertu de conventions de revente en % de l'actif au bilan	21,8 %	20,9 %	22,2 %	

Liquidités

Les liquidités se composent de la trésorerie, des dépôts auprès de banques, des valeurs mobilières et des valeurs acquises en vertu de conventions de revente. Au 31 octobre 2020, ces actifs totalisaient 9,6 milliards \$, une hausse de 0,4 milliard \$ par rapport à 9,3 milliards \$ au 31 octobre 2019.

Nous continuons de gérer avec prudence le niveau de nos liquidités. Les sources de financement de la Banque demeurent bien diversifiées et suffisantes pour respecter toutes ses obligations. Les liquidités représentaient 22 % de l'actif total au 31 octobre 2020, comparativement à 21 % au 31 octobre 2019.

Des renseignements additionnels sur la gestion du risque d'illiquidité et de financement sont fournis à la page 63 du présent rapport de gestion.

Prêts

Les prêts et acceptations bancaires, déduction faite des provisions, s'établissaient à 33,0 milliards \$ au 31 octobre 2020, en baisse de 0,5 milliard \$, ou 2 %, comparativement à 33,6 milliards \$ au 31 octobre 2019. Au cours de l'exercice 2020, les incidences négatives de la COVID-19 ont entravé la capacité de la Banque à maintenir son élan au chapitre de la croissance des portefeuilles de prêts commerciaux. Les variations sont expliquées plus en détail sous « Composition du portefeuille de prêts », à la page 52 du présent rapport de gestion.

Des renseignements additionnels sur les pratiques de la Banque en matière de gestion des risques, ainsi que des renseignements détaillés sur les portefeuilles de prêts, figurent à la rubrique « Appétit pour le risque et cadre de gestion des risques » du présent rapport de gestion.

Autres actifs

Les autres actifs sont demeurés à un niveau essentiellement inchangé par rapport à celui au 31 octobre 2019, et totalisaient 1,5 milliard \$ au 31 octobre 2020. Il convient de noter que l'adoption de l'IFRS 16, *Contrats de location*, a entraîné la comptabilisation d'actifs au titre de droits d'utilisation de 139,4 millions \$ au 1^{er} novembre 2019.

PASSIF

TABLEAU 14
PASSIF AU BILAN

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2020	2019	2018	Variation 2020/2019
Dépôts				
Particuliers	18 796 150 \$	19 747 260 \$	20 995 453 \$	(5) %
Entreprises, banques et autres	5 124 053	5 905 344	7 011 119	(13)
	23 920 203	25 652 604	28 006 572	(7)
Autres passifs	7 102 277	6 870 428	7 255 394	3
Dette liée aux activités de titrisation	10 184 497	8 913 333	7 787 753	14
Dette subordonnée	349 442	349 101	348 762	—
Passif au bilan	41 556 419 \$	41 785 466 \$	43 398 481 \$	(1) %
Dépôts de particuliers en % du total des dépôts	78,6 %	77,0 %	75,0 %	
Total des dépôts en % du passif au bilan	57,6 %	61,4 %	64,5 %	

Dépôts

Les dépôts ont diminué de 1,7 milliard \$, ou 7 %, pour s'établir à 23,9 milliards \$ au 31 octobre 2020, comparativement à 25,7 milliards \$ au 31 octobre 2019, ce qui tient en partie de l'adaptation à la diminution des prêts et de l'optimisation d'autres sources de financement. Les dépôts de particuliers totalisaient 18,8 milliards \$ au 31 octobre 2020, soit 1,0 milliard \$ de moins qu'au 31 octobre 2019. La baisse résulte essentiellement de la diminution des dépôts à terme obtenus par des intermédiaires, ramenés à la baisse dans le but de faire face à nos besoins de financement, contrebalancée en partie par la hausse des volumes de dépôts à vue obtenus par l'intermédiaire des différents canaux de distribution directs aux clients de la Banque. Les dépôts d'entreprises et autres ont diminué de 0,8 milliard \$ pour la même période pour s'établir à 5,1 milliards \$, du fait principalement d'une diminution du financement institutionnel alors que nous avons procédé à l'optimisation de nos sources de financement étant donné les niveaux moins élevés d'actifs.

Les dépôts de particuliers représentaient 79 % du total des dépôts au 31 octobre 2020, par rapport à 77 % au 31 octobre 2019, et ont contribué à notre bonne situation en matière de liquidités.

Des renseignements additionnels sur les dépôts et sur les autres sources de financement sont présentés à la rubrique « Gestion du risque d'illiquidité et de financement » à la page 63 du présent rapport de gestion.

Autres passifs

Les autres passifs ont augmenté pour atteindre 7,1 milliards \$ au 31 octobre 2020, en comparaison de 6,9 milliards \$ au 31 octobre 2019. L'augmentation d'un exercice à l'autre découlait surtout de l'augmentation des engagements au titre des valeurs vendues à découvert associées aux activités de négociation.

Dette liée aux activités de titrisation

La dette liée aux activités de titrisation a augmenté de 1,3 milliard \$, ou 14 %, par rapport à celle au 31 octobre 2019, et s'établissait à 10,2 milliards \$ au 31 octobre 2020. Depuis le début de l'exercice, la titrisation de prêts hypothécaires par l'intermédiaire des programmes de la SCHL et du programme d'un tiers ainsi que la titrisation de prêts à l'investissement ont plus que contrebalancé les échéances de passifs liés au programme des Obligations hypothécaires du Canada ainsi que les remboursements normaux. Pour de plus amples renseignements sur les activités de titrisation de la Banque, se reporter aux notes 8 et 15 des états financiers consolidés.

Dette subordonnée

La dette subordonnée est demeurée essentiellement inchangée et s'établissait à 349,4 millions \$ au 31 octobre 2020, comparativement à 349,1 millions \$ au 31 octobre 2019. Voir la note 15 des états financiers consolidés pour de plus amples renseignements. La dette subordonnée fait partie intégrante des fonds propres réglementaires de la Banque tout en offrant aux déposants des mesures de protection additionnelles.

CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres s'élevaient à 2 611,2 millions \$ au 31 octobre 2020, comparativement à 2 567,7 millions \$ au 31 octobre 2019.

Les résultats non distribués ont diminué de 8,7 millions \$ par rapport à ceux de 2019, en raison surtout de la contribution du résultat net de 114,1 millions \$ qui été contrebalancée par les dividendes totalisant 104,1 millions \$, ainsi que par d'autres charges liées aux régimes d'avantages du personnel et aux titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG) totalisant 11,4 millions \$. Comme mentionné à la rubrique « Mode de présentation » du présent rapport de gestion, l'adoption de l'IFRS 16 au début de l'exercice a également contribué à une diminution de 7,3 millions \$ des résultats non distribués au 1^{er} novembre 2019. La hausse du cumul des autres éléments du résultat global de 31,3 millions \$ et l'émission d'actions ordinaires de 20,3 millions \$ dans le cadre du régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions de la Banque ont contribué positivement aux capitaux propres. Pour de plus amples renseignements, voir l'état de la variation des capitaux propres consolidé dans les états financiers consolidés annuels.

La valeur comptable par action ordinaire de la Banque s'établissait à 53,74 \$ au 31 octobre 2020, comparativement à 54,02 \$ au 31 octobre 2019.

La rubrique « Gestion des fonds propres » du présent rapport de gestion contient des renseignements supplémentaires sur les questions liées aux fonds propres. Le tableau ci-après présente les éléments du capital-actions.

TABLEAU 15
CAPITAL-ACTIONS ÉMIS ET EN CIRCULATION

Au 27 novembre 2020 (en nombre d'actions/options)

Actions privilégiées	
Série 13	5 000 000
Série 15	5 000 000
Actions ordinaires	43 238 083
Options d'achat d'actions ⁽¹⁾	787 329

(1) Compte tenu des estimations provisoires liées à cette attribution d'options d'achat d'actions qui a été réalisée à la fin de l'exercice et dont le nombre d'options et leur juste valeur seront déterminés de façon définitive en décembre 2020.

ARRANGEMENTS HORS BILAN ET TITRISATION

Dans le cours normal des activités, la Banque a recours à des entités structurées pour titriser les actifs financiers, comme il est décrit ci-après. La Banque conclut aussi plusieurs arrangements qui, selon les IFRS, ne sont pas comptabilisés au bilan de la Banque ou dont les montants comptabilisés diffèrent de leur montant nominal de référence. Plus particulièrement, la Banque administre, pour des clients, des actifs qui ne sont pas comptabilisés au bilan. Par ailleurs, les arrangements hors bilan comprennent des dérivés ainsi que des engagements de crédit et des garanties, comme il est décrit ci-après.

ARRANGEMENTS HORS BILAN

Actifs administrés

Les actifs administrés comprennent principalement les actifs de clients auxquels la Banque fournit divers services administratifs. La Banque administre également des portefeuilles de placements de particuliers et d'institutions. Le tableau 16 ci-dessous présente un sommaire des actifs administrés. Au 31 octobre 2020, ces éléments s'élevaient à 27,8 milliards \$, en baisse de 1,1 milliard \$, ou 4 %, par rapport à ceux au 31 octobre 2019. Les frais, commissions et autres revenus tirés de ces actifs contribuent considérablement à la rentabilité de la Banque.

TABLEAU 16
ACTIFS ADMINISTRÉS
Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)

	2020	2019	2018
Comptes d'investissement enregistrés et non enregistrés	19 474 098 \$	20 381 169 \$	21 095 703 \$
Actifs de courtage de clients	4 045 863	4 462 402	4 028 458
Fonds communs de placement	3 345 359	3 299 609	3 321 480
Prêts administrés	788 032	662 530	643 675
Actifs institutionnels	98 719	91 906	84 484
Autres	6 955	8 100	7 863
Actifs administrés	27 759 026 \$	28 905 716 \$	29 181 663 \$

Les actifs liés aux comptes d'investissement enregistrés et non enregistrés de B2B Banque Services de courtiers et de BLC Services financiers ont diminué de 907,1 millions \$ d'un exercice à l'autre, compte tenu de la diminution du nombre de clients dans le secteur d'activité Services de courtiers, de même que de la baisse de la valeur marchande des placements sous-jacents. B2B Banque Services de courtiers offre des services d'administration de compte, de compensation et de règlement, et de présentation de rapports à plus de 300 000 investisseurs, grâce à son association avec des conseillers et des courtiers indépendants à l'échelle du Canada. BLC Services financiers est composée d'une équipe de représentants en investissement qui accompagnent leurs clients dans la gestion de leurs portefeuilles, par l'entremise principalement du réseau de succursales au Québec de la Banque.

Les actifs de courtage de clients ont diminué de 416,5 millions \$, ou 9 %, d'un exercice à l'autre, en raison du recul de la valeur marchande des actifs et de l'incidence de la réduction des activités d'un client.

Les actifs administrés de fonds communs de placement de BLC Services financiers, principalement composés de séries privilégiées de fonds communs de placement BLC-Mackenzie, ont augmenté de 45,8 millions \$, ou 1 %, d'un exercice à l'autre en raison surtout des ventes nettes, malgré les conditions de marché difficiles au printemps.

Les prêts administrés, y compris les activités de syndication et les prêts administrés pour des tiers, ont augmenté de 125,5 millions \$, du fait de l'intensification de l'activité commerciale et de la hausse des volumes. Les prêts administrés comprennent également un bloc de prêts hypothécaires titrisés totalisant 54,2 millions \$, lequel a été décomptabilisé. En outre, ce poste inclut les prêts administrés aux termes du nouveau Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) qui totalisaient 66,8 millions \$ au 31 octobre 2020 comme il est précisé ci-après.

Programme gouvernemental

En réponse à l'incidence économique de la COVID-19, le gouvernement canadien a mis en place, entre autres programmes d'allègement financier, le CUEC, qui permet d'accorder des prêts sans intérêt jusqu'à concurrence de 40 000 \$ aux petites et moyennes entreprises et aux organismes sans but lucratif. La Banque et plusieurs autres institutions financières sont autorisées à mettre en place ce programme en coopération avec Exportation et développement Canada (EDC). Le programme est garanti par le gouvernement du Canada et vise à aider les entreprises à composer avec les enjeux économiques découlant de la crise de la COVID-19. Les prêts accordés par la Banque à ses clients commerciaux aux termes du programme CUEC ne sont pas comptabilisés au bilan consolidé de la Banque, puisque les conditions d'un contrat de transfert de flux admissible ont été remplies et que la Banque a déterminé que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des prêts ont été transférés au gouvernement du Canada.

Contrats dérivés

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut divers contrats dérivés afin de se protéger contre les risques de fluctuation des taux d'intérêt, des taux de change ainsi que du cours des actions et des indices sur lesquels est établi le rendement de dépôts indicels. Les contrats dérivés sont aussi utilisés afin de répondre à la demande des clients et de dégager un revenu des activités de négociation. La Banque ne conclut pas de swaps de crédit.

Tous les dérivés sont inscrits au bilan à leur juste valeur. La valeur des dérivés est mesurée selon des montants nominaux de référence. Ces montants ne sont toutefois pas inscrits au bilan, car ils ne représentent pas les montants réels échangés. De même, les montants nominaux de référence ne reflètent pas le risque de crédit lié aux dérivés, bien qu'ils servent de base au calcul des montants de flux de trésorerie qui seront échangés. Les montants nominaux de référence des dérivés de la Banque totalisaient 21,0 milliards \$ au 31 octobre 2020 et avaient une juste valeur positive nette de 167,7 millions \$.

Les notes 23 à 26 des états financiers consolidés fournissent de plus amples renseignements sur les divers types de dérivés, ainsi que sur leur comptabilisation.

Engagements de crédit et garanties

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut divers instruments de crédit hors bilan pour répondre aux besoins financiers de ses clients et en tirer des frais. En raison de ces instruments, la Banque pourrait être exposée au risque d'illiquidité et au risque de crédit; ils doivent donc faire l'objet d'une gestion du risque appropriée. Le tableau 22 présente le montant maximal de crédit additionnel que la Banque pourrait être tenue de consentir si les engagements étaient entièrement utilisés.

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut également des ententes de garantie comme des lettres de crédit de soutien et des garanties d'exécution à l'appui de ses clients. Le tableau 17 présente les garanties importantes.

La note 30 des états financiers consolidés fournit de plus amples renseignements.

TABLEAU 17

ENGAGEMENTS DE CRÉDIT ET GARANTIES

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)

	2020	2019
Tranches non utilisées des facilités de crédit approuvées ⁽¹⁾	5 866 082 \$	5 268 028 \$
Lettres de crédit de soutien et garanties d'exécution	226 475 \$	161 182 \$
Lettres de crédit documentaire	4 673 \$	7 015 \$

(1) Compte non tenu des facilités de crédit révocables au gré de la Banque totalisant 4,1 milliards \$ au 31 octobre 2020 (4,0 milliards \$ au 31 octobre 2019).

ACTIVITÉS DE TITRISATION

La Banque a recours à des entités structurées pour la titrisation de prêts hypothécaires résidentiels, de créances au titre des contrats de location-financement et de prêts à l'investissement à l'intention de particuliers afin d'optimiser et de diversifier ses sources de financement et d'accroître ses liquidités. La Banque consolide certaines de ces entités structurées intermédiaires si elle détient le contrôle des entités et des actifs sous-jacents, tandis que certaines entités structurées ne sont pas consolidées si la Banque ne les contrôle pas. La Banque vend principalement des prêts hypothécaires par l'entremise du programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC) et à des investisseurs tiers aux termes du programme de titres adossés à des créances hypothécaires (TACH) créé en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH) et mis en place par la SCHL, ainsi qu'au moyen d'autres conduits à vendeurs multiples tiers mis en place par des banques canadiennes. Voir les notes 8 et 15 des états financiers consolidés pour plus de renseignements sur ces opérations.

La Banque n'agit pas à titre d'intermédiaire pour des clients qui participent à ce genre d'activité et ne participe à aucune autre activité importante, notamment des facilités de rehaussement de crédit et de liquidité, auprès d'un conduit de titrisation.

GESTION DES FONDS PROPRES

GOUVERNANCE

La direction vise à maintenir un niveau de fonds propres adéquat qui : tient compte des objectifs de la Banque en matière de ratio de fonds propres et de l'évaluation interne des fonds propres requis conformément à l'appétit pour le risque, au plan stratégique de la Banque et aux attentes des actionnaires; est conforme aux objectifs de la Banque en matière de notation de crédit; souligne la capacité de la Banque de gérer les risques liés à ses activités commerciales; permet de gagner la confiance des déposants et génère un rendement acceptable pour les actionnaires.

Pour atteindre ces objectifs, la Banque s'appuie sur son cadre de gestion des fonds propres. Ce cadre est étayé par la politique de gestion et d'adéquation des fonds propres de la Banque qui décrit les mécanismes de planification et de gestion des fonds propres et d'évaluation de l'adéquation des fonds propres. Une composante clé du cadre de gestion des fonds propres, le processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP), permet d'évaluer l'adéquation des fonds propres par rapport au profil de risque de la Banque et d'établir un niveau approprié de fonds propres pour l'exercice à venir. Dans le cadre de l'établissement des cibles de fonds propres, la direction tient compte du PIEAFP qui comprend les résultats du programme intégré de simulation de crise faisant appel à des scénarios de crise extrême et de son évaluation de l'exposition de la Banque au risque dans un environnement normal. Ces deux approches sont fondées sur le registre de risques de la Banque pour assurer que tous les risques importants sont pris en compte.

Les cibles de fonds propres établies au moyen du PIEAFP permettent de fixer les exigences minimales du plan de capital de la Banque.

Divers organes au sein de l'organisation participent à l'optimisation des fonds propres de la Banque.

- Chaque année, le *conseil d'administration* approuve la politique de gestion et d'adéquation des fonds propres, le plan de capital ainsi que le plan d'affaires et le plan financier pluriannuel.
- Le *comité de gestion des risques du conseil d'administration* est responsable de l'examen et de l'approbation, chaque année, de plusieurs documents relatifs au capital, dont le PIEAFP et le programme intégré de simulations de crise. En outre, il examine l'adéquation globale des fonds propres de la Banque trimestriellement.
- Le *comité des risques d'entreprise*, nommé par le comité exécutif, examine l'adéquation des fonds propres de la Banque selon des mesures internes et externes et approuve les processus et les méthodes de gestion du risque à l'appui de cet objectif.
- Le *comité de gestion de l'actif et du passif*, mandaté par le comité des risques d'entreprise, surveille les ratios de fonds propres réglementaires mensuellement.
- Le *groupe de gestion des risques* supervise le cadre de gestion des fonds propres de la Banque, ce qui implique, entre autres, la surveillance des limites et de l'adéquation des fonds propres, ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de gestion et d'adéquation des fonds propres, du PIEAFP et du programme intégré de simulations de crise.
- Chaque année, le *secteur finance* est responsable de l'élaboration du plan d'affaires, qui comprend le plan financier pluriannuel et le plan de capital. Il est également responsable de la gestion des fonds propres et de la mise à jour du plan de capital sur une base continue, ainsi que de l'évaluation des ratios de fonds propres réglementaires. En outre, le secteur finance est responsable du maintien de la conformité aux exigences en matière d'adéquation des fonds propres réglementaires pour chacune des filiales, y compris les restrictions relatives au transfert d'actifs sous forme de trésorerie, de dividendes, de prêts ou d'avances.

FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

Le BSIF requiert des banques qu'elles respectent les ratios d'exigences minimales de fonds propres en fonction du risque fondés sur le dispositif de fonds propres du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB), que l'on désigne communément sous le nom de Bâle III. Selon la ligne directrice intitulée « Normes de fonds propres » du BSIF, la Banque doit maintenir des niveaux minimums de fonds propres en fonction de divers critères. Les fonds propres de catégorie 1, qui constituent la forme de fonds propres la plus permanente et la plus subordonnée, comportent deux composantes : les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires et les fonds propres de catégorie 1 supplémentaires. Les fonds propres de catégorie 1 doivent être essentiellement composés d'actions ordinaires pour assurer que l'exposition au risque est adossée à des fonds propres de grande qualité. Les fonds propres de catégorie 2 comprennent des instruments de fonds propres complémentaires et contribuent à la solidité globale d'une institution financière sur une base permanente. Les institutions sont tenues de respecter des normes de fonds propres minimales axées sur le risque en fonction de leur exposition au risque de crédit, au risque opérationnel et au risque de marché.

Conformément à la ligne directrice du BSIF, les ratios minimums des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres sont établis à respectivement 7,0 %, 8,5 % et 10,5 %, y compris la réserve de conservation des fonds propres de 2,5 %.

Certaines banques canadiennes ont été désignées banques d'importance systémique intérieure (BISi) par le BSIF. Aux termes de cette désignation, ces banques doivent détenir un supplément de 1 % de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires. Le BSIF a également exigé des BISi qu'elles détiennent une réserve pour stabilité intérieure (RSI) selon le deuxième pilier à titre de protection contre les risques liés aux vulnérabilités systémiques. Cette réserve, qui varie entre 0 % et 2,5 % des actifs pondérés en fonction des risques, est identique pour toutes les BISi. La RSI a été initialement établie à 2,0 % au 31 octobre 2019. En mars 2020, le BSIF a annoncé que la RSI était ramenée à 1,0 % des actifs pondérés en fonction des risques en réponse à la pandémie de COVID-19. La Banque n'ayant pas été désignée à titre de BISi, elle n'est pas visée par ces mesures.

L'Accord de Bâle propose un éventail d'approches comportant différents degrés de complexité et dont le choix détermine la sensibilité des fonds propres aux risques. Nous utilisons l'approche standard moins complexe qui s'appuie sur des pondérations réglementaires. Comme il a été mentionné précédemment, dans le cadre de notre plan visant à renforcer les fondations de la Banque, nous mettons en œuvre une initiative visant à adopter l'approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit, dans le cadre de laquelle nous utiliserons les estimations internes des composantes du risque réalisées par la Banque pour établir l'actif pondéré en fonction des risques et calculer les fonds propres réglementaires. Dans le contexte actuel de la pandémie, nous prévoyons que la mise en œuvre du processus sera achevée vers la fin de 2023. L'approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit renforcera notre gestion du risque de crédit, optimisera les fonds propres réglementaires et uniformisera les règles du jeu en matière de souscription de crédit.

Les exigences en matière d'adéquation des fonds propres sont appliquées sur une base consolidée, comme il est décrit à la note 2 des états financiers consolidés, sauf en ce qui concerne la participation de la Banque dans une société de réassurance (Venture Reinsurance Ltd), qui est exclue du périmètre de consolidation réglementaire.

Nouveautés en matière de fonds propres réglementaires à l'appui des efforts déployés dans le contexte de la COVID-19

En mars et en avril 2020, le BSIF a annoncé plusieurs mesures dans le but d'accorder aux institutions financières plus de souplesse dans les conditions actuelles attribuables à la COVID-19, y compris notamment :

- le traitement en tant que prêts productifs (au titre de la ligne directrice Normes de fonds propres) des prêts hypothécaires et de certains types de prêts (tels que les prêts aux petites entreprises, les prêts aux particuliers, y compris les cartes de crédit, et les prêts aux moyennes entreprises) pour lesquels des reports de paiement sont accordés par l'institution financière, jusqu'à concurrence de six mois;
- l'inclusion dans les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires d'une partie des provisions pour pertes de crédit qui auraient autrement fait partie des fonds propres de catégorie 2⁽¹⁾;
- l'exclusion, dans le calcul du ratio de levier, des réserves des banques centrales et des titres émis par des emprunteurs souverains qui sont admissibles à titre d'actifs liquides de haute qualité (HQLA) en vertu de la ligne directrice Normes de liquidité, jusqu'au 30 avril 2021.

(1) L'ajustement des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires sera mesuré dynamiquement chaque trimestre en fonction de l'augmentation des provisions pour les stades 1 et 2 par rapport au niveau de référence. Le niveau de référence s'entend du montant des provisions pour les stades 1 et 2 au trimestre clos le 31 janvier 2020. Le montant majoré est ajusté en fonction des incidences fiscales et multiplié par un facteur scalaire qui diminue au fil du temps. Le facteur scalaire est de 70 % pour l'exercice 2020, de 50 % pour l'exercice 2021 et de 25 % pour l'exercice 2022.

Le BSIF s'attend à ce que les banques misent sur cette capacité accrue d'octroi de crédit pour appuyer les entreprises et les ménages canadiens, et non pour augmenter les distributions aux actionnaires et aux employés ou pour procéder à des rachats d'actions. En compatibilité avec cette visée, le 13 mars 2020, le BSIF a indiqué s'attendre à ce que toutes les institutions financières fédérales interrompent tout processus d'augmentation des dividendes ou de rachat d'actions pour le moment.

Le 31 août 2020, le BSIF a mis à jour ses consignes relatives au régime spécial temporaire en matière de fonds propres s'appliquant aux prêts pour lesquels des reports de paiement ont été accordés pour soutenir les efforts déployés dans le contexte de la COVID-19. Selon les nouvelles consignes, dans le cas des reports de paiement accordés avant le 31 août, l'application du régime spécial temporaire en matière de fonds propres demeurera limitée à un maximum de six mois. En outre, les consignes prévoient de nouvelles dispositions transitoires (jusqu'à concurrence de trois mois) dans le cas des reports de paiement accordés après cette date et jusqu'au 30 septembre 2020. L'incidence de ces nouvelles consignes devrait être limitée et sera reflétée à compter du moment où les prêts seront en souffrance, plus tard en 2020 et en 2021.

Autres nouveautés en matière de fonds propres réglementaires

Révisions concernant les normes de fonds propres et de liquidité à l'intention des petites et moyennes institutions de dépôts

Le 17 janvier 2020, le BSIF a publié un document de consultation intitulé *Exigences de fonds propres et de liquidité des PMB*, lequel propose des changements aux exigences de fonds propres et de liquidité des petites et moyennes institutions de dépôts (PMB). Le document de consultation a pour objet de fournir aux intervenants un aperçu des commentaires reçus en réponse au document de travail de juillet 2019 (*Promouvoir la proportionnalité : Adapter les normes de fonds propres et de liquidité aux petites et moyennes institutions de dépôts*) et une mise à jour concernant l'élaboration des cadres de fonds propres et de liquidité du premier pilier des PMB. Le document décrit les changements que l'on propose d'apporter au cadre et sollicite les commentaires des intervenants avant la publication de la version provisoire des exigences de fonds propres et de liquidités des PMB. Dans le but de permettre aux banques et aux surveillants de concentrer leur capacité opérationnelle sur les priorités immédiates ayant trait à la stabilité financière causées par l'incidence de la COVID-19 sur le système bancaire mondial, le BSIF a reporté la date de mise en œuvre du cadre des fonds propres et des liquidités pour les petites et moyennes banques (PMB) au premier trimestre de 2023. Il a également reporté les exercices de consultation auprès des PMB au sujet des exigences de fonds propres et de liquidités des deuxième et troisième piliers.

Révisions concernant les exigences de communication financière au titre du troisième pilier

Le cadre de communication financière au titre du troisième pilier vise à renforcer la rigueur du marché en imposant des exigences réglementaires de communication financière. En janvier 2015, mars 2017 et décembre 2018, le CBCB a publié une série de mises à jour des exigences de communication financière au titre du troisième pilier. Nous attendons les lignes directrices connexes du BSIF pour les banques qui ne sont pas des BISi.

Régime de « recapitalisation interne » des banques canadiennes

Le 23 septembre 2018, le régime de recapitalisation interne des banques canadiennes est entré en vigueur, y compris la ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) du BSIF. Ces nouvelles exigences ont été mises en œuvre pour limiter l'exposition des contribuables aux pertes d'une institution en défaillance et pour faire en sorte que les actionnaires et les créanciers de l'institution demeurent responsables d'essayer ces pertes. En vertu des règlements, lorsque le BSIF détermine que la viabilité d'une banque est compromise, la SADC peut recevoir comme instruction d'entreprendre la conversion en actions ordinaires de la totalité ou d'une partie de certaines actions privilégiées et créances subordonnées de la banque. La TLAC est définie comme la somme des fonds propres de catégorie 1, des fonds propres de catégorie 2 et des autres instruments TLAC (tels que les billets non garantis), lesquels peuvent être convertis en tout ou en partie en actions ordinaires au titre de la Loi sur la SADC et satisfont à tous les critères d'admissibilité énoncés dans la ligne directrice. Selon cette ligne directrice, les BISi sont tenues de respecter les ratios cibles de TLAC fondé sur les risques et de levier TLAC aux fins de la surveillance d'ici le 1^{er} novembre 2021.

La Banque n'ayant pas été désignée à titre de BISi, ces changements ne s'appliquent pas et ne devraient avoir aucune incidence sur la Banque ou les instruments de fonds propres qu'elle émet.

Les tableaux 18 et 19 présentent les fonds propres réglementaires et l'actif pondéré en fonction des risques (APR) qui servent au calcul des ratios des fonds propres réglementaires. La Banque s'est conformée aux exigences en matière de fonds propres du BSIF tout au long de l'exercice.

TABLEAU 18

FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2020	2019
Fonds propres réglementaires ⁽¹⁾		
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	1 893 079 \$	1 841 382 \$
Fonds propres de catégorie 1	2 137 117 \$	2 085 420 \$
Total des fonds propres	2 571 212 \$	2 497 108 \$
Total de l'actif pondéré en fonction des risques ⁽²⁾	19 669 263 \$	20 406 556 \$
Ratios des fonds propres réglementaires		
Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	9,6 %	9,0 %
Ratio des fonds propres de catégorie 1	10,9 %	10,2 %
Ratio total des fonds propres	13,1 %	12,2 %

(1) Les ratios des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres avant l'application des dispositions transitoires relatives aux pertes de crédit attendues étaient de respectivement 9,5 %, 10,7 % et 13,1 %, au 31 octobre 2020.

(2) Calculé au moyen de l'approche standard pour évaluer le risque de crédit et le risque opérationnel.

Le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires s'établissait à 9,6 % au 31 octobre 2020 par rapport à un ratio de 9,0 % au 31 octobre 2019. L'augmentation par rapport au niveau affiché au 31 octobre 2019 découle principalement du niveau moins élevé d'actifs attribuable à la situation actuelle de la COVID-19. Ce niveau de fonds propres fournit à la Banque la souplesse opérationnelle requise pour reprendre la voie de la croissance et pour poursuivre ses initiatives clés, de façon prudente compte tenu de la conjoncture économique.

Le graphique ci-après présente l'évolution du ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires du 31 octobre 2019 au 31 octobre 2020.

ÉVOLUTION DU RATIO DES FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1 SOUS FORME D' ACTIONS ORDINAIRES (CET1)

(En pourcentage)

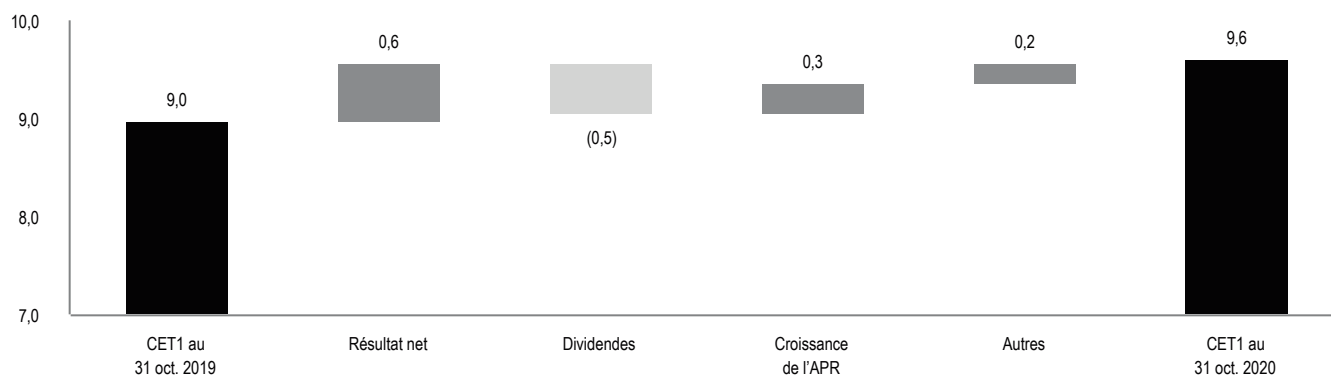


TABLEAU 19

ACTIF PONDÉRÉ EN FONCTION DES RISQUES

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)

	2020			2019		
	Exposition totale	Actif pondéré en fonction des risques ⁽¹⁾	Exigences de fonds propres	Exposition totale	Actif pondéré en fonction des risques ⁽¹⁾	Exigences de fonds propres
Catégorie d'exposition (après atténuation du risque)						
Entreprises	9 628 030 \$	9 643 843 \$	675 069 \$	10 092 564 \$	10 042 695 \$	702 989 \$
Souverains	7 886 895	67 820	4 747	6 391 251	50 006	3 500
Banques	476 366	98 471	6 893	463 256	102 765	7 194
Prêts hypothécaires résidentiels à l'intention de particuliers	18 525 439	2 944 316	206 102	18 197 377	3 276 607	229 362
Autres expositions à la clientèle de détail	1 781 945	1 082 493	75 775	2 028 742	1 233 815	86 367
Petites entreprises assimilées aux autres expositions à la clientèle de détail	1 730 247	1 290 010	90 301	2 031 275	1 518 425	106 290
Actions	307 694	307 694	21 539	393 011	393 011	27 511
Titrisation	4 275	3 003	210	9 985	6 405	448
Autres actifs	1 556 397	788 120	55 168	1 493 918	649 619	45 473
	41 897 288	16 225 770	1 135 804	41 101 379	17 273 348	1 209 134
Dérivés	236 712	133 068	9 315	269 732	136 806	9 576
Engagements de crédit	1 658 830	1 607 200	112 504	1 351 657	1 313 177	91 922
Risques opérationnels		1 703 225	119 226		1 683 225	117 826
	43 792 830 \$	19 669 263 \$	1 376 848 \$	42 722 768 \$	20 406 556 \$	1 428 459 \$
Éléments inscrits au bilan						
Trésorerie et dépôts auprès de banques, valeurs mobilières et opérations de financement par titres		720 886 \$			772 798 \$	
Prêts personnels		1 312 789			1 513 148	
Prêts hypothécaires résidentiels		3 239 658			3 541 953	
Prêts commerciaux et acceptations		10 365 192			10 972 139	
Autres actifs		587 245			473 310	
		16 225 770 \$			17 273 348 \$	

(1) Pour déterminer le coefficient de pondération des risques approprié, les évaluations de crédit réalisées par des agences de notation externes reconnues par le BSIF, comme Standard & Poor's, Moody's et DBRS, sont utilisées. Selon l'approche standard, la Banque attribue le coefficient de pondération des risques correspondant au coefficient établi selon le processus de concordance du BSIF. Pour la majorité des expositions de la Banque à des contreparties souveraines ou à des banques, qui ont essentiellement leur siège social au Canada, ces coefficients de pondération des risques sont basés sur la note AAA attribuée au Canada. De plus, la Banque se fonde sur les notations externes pour certaines expositions notées, surtout dans la catégorie d'entreprises. En ce qui concerne les expositions non notées, principalement dans les catégories des expositions sur les clientèles de détail et d'entreprises, la Banque applique généralement les pondérations en fonction du risque prescrites en prenant en compte certains facteurs propres à l'exposition, y compris le type de contrepartie, le type d'exposition et les techniques d'atténuation du risque de crédit utilisées.

RATIO DE LEVIER SELON BÂLE III

Les réformes de Bâle III visant les fonds propres sont venues ajouter une exigence en matière de ratio de levier non fondé sur le risque à titre de mesure supplémentaire des exigences de fonds propres fondées sur le risque. En fonction de la ligne directrice du BSIF relative aux exigences en matière de ratio de levier, les institutions de dépôts fédérales doivent maintenir constamment un ratio de levier selon Bâle III égal ou supérieur à 3 %. Le ratio de levier correspond aux fonds propres de catégorie 1 divisés par l'actif non pondéré au bilan et les engagements hors bilan, les dérivés et les opérations de financement par titres, comme il est défini dans les exigences.

Comme il est indiqué dans le tableau qui suit, le ratio de levier s'établissait à 4,8 % au 31 octobre 2020 et dépassait les exigences actuelles.

TABLEAU 20
RATIO DE LEVIER SELON BÂLE III

Aux 31 octobre [en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages]

	2020	2019
Fonds propres de catégorie 1	2 137 117 \$	2 085 420 \$
Total des expositions	44 452 632 \$	45 475 982 \$
Ratio de levier selon Bâle III ⁽¹⁾	4,8 %	4,6 %

(1) Le ratio de levier selon Bâle III, avant les dispositions transitoires relatives aux pertes de crédit attendues, s'établissait à 4,8 % au 31 octobre 2020.

DIVIDENDES

Le conseil d'administration doit approuver les versements de dividendes sur les actions privilégiées et ordinaires chaque trimestre. La déclaration et le versement de dividendes sont assujettis à certaines restrictions légales, comme il est décrit à la note 17 des états financiers consolidés. Le niveau de dividendes déclarés sur les actions ordinaires reflète les vues de la direction et du conseil d'administration sur les perspectives financières de la Banque et prend en considération les attentes du marché et les attentes réglementaires, de même que les objectifs de croissance de la Banque, comme ils sont définis dans son plan stratégique. Le tableau suivant présente un sommaire des dividendes déclarés au cours des trois derniers exercices.

Le 3 décembre 2020, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,40 \$ par action ordinaire payable le 1^{er} février 2021 aux actionnaires inscrits en date du 2 janvier 2021. À la fin du deuxième trimestre 2020, à la recommandation de la direction, le conseil d'administration a approuvé une diminution de 0,27 \$, ou 40 %, du dividende trimestriel. Compte tenu du contexte de grande incertitude, cette décision prudente nous fournit davantage de souplesse opérationnelle pour reprendre la voie de la croissance. En outre, ceci est mieux aligné sur notre politique en matière de dividendes jusqu'à ce que nous tirions les avantages prévus de notre transformation. Les actions attribuées en vertu du régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions de la Banque continueront de l'être sous forme d'actions ordinaires émises à même le capital autorisé à un escompte de 2 %.

TABLEAU 21
DIVIDENDES SUR ACTIONS ET RATIO DU DIVIDENDE VERSÉ

Pour les exercices clos les 31 octobre [en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action et les pourcentages, non audité]

	2020	2019	2018
Dividendes déclarés sur les actions privilégiées	12 466 \$	12 632 \$	13 688 \$
Dividendes déclarés par action ordinaire	2,14 \$	2,62 \$	2,54 \$
Dividendes déclarés sur les actions ordinaires	91 630 \$	110 737 \$	104 493 \$
Ratio du dividende versé	90,2 %	69,3 %	49,6 %
Ratio du dividende versé ajusté ⁽¹⁾	72,9 %	61,4 %	45,9 %

(1) Voir la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et indicateurs clés de performance ».

APPÉTIT POUR LE RISQUE ET CADRE DE GESTION DES RISQUES

Les parties ombragées des rubriques du rapport de gestion qui suivent correspondent à une analyse des politiques et procédures de gestion du risque de crédit, du risque de marché, du risque d'illiquidité et du risque de financement, comme l'exige l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, qui autorise l'inclusion de ces informations spécifiques dans le rapport de gestion. Par conséquent, ces parties ombragées font intégralement partie des états financiers consolidés pour les exercices clos les 31 octobre 2020 et 2019.

CULTURE DE RISQUE

Nous avons à cœur de promouvoir une culture de gestion des risques à l'échelle de Banque Laurentienne Groupe Financier. Pour ce faire, nous définissons un « ton à donner par les dirigeants » qui met l'accent sur l'importance de la culture de risque et transmettons ce message au moyen d'une structure de gouvernance des risques et d'un cadre d'appétit pour le risque complets. Ensemble, ceux-ci inspirent un sentiment de responsabilité à l'égard de la gestion des risques à l'échelle de la Banque.

INCIDENCE DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 SUR LE PROFIL DE RISQUE DE LA BANQUE

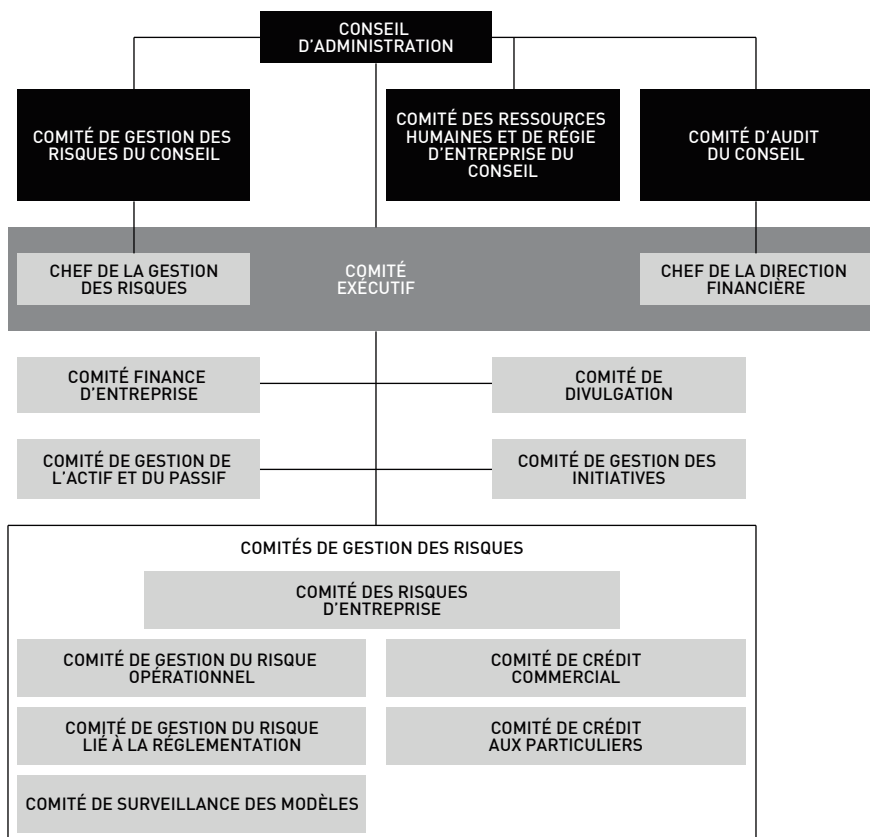
En mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a qualifié l'épidémie de COVID-19 de pandémie mondiale. Différents gouvernements ont mis en œuvre des mesures d'urgence telles que des restrictions de voyage, des restrictions frontalières, des fermetures d'entreprises et des règles de distanciation physique afin de réduire la propagation du virus. Ces mesures ont eu une incidence considérable sur les activités des entreprises et sur l'économie. Les gouvernements et les autres entités de réglementation ont mis en place des programmes d'allégement à l'intention des particuliers et des entreprises et modifié leur politique monétaire pour stabiliser l'économie.

Bien que ces mesures soient nécessaires pour contrôler la pandémie, elles ont accru certains des risques auxquels la Banque est exposée, à plus forte raison si l'on considère l'incertitude liée à l'ampleur et à la durée de la pandémie. La pandémie continue d'évoluer, et tant que le virus n'aura pas été maîtrisé, son incidence sur l'économie mondiale pourrait empirer et menacer la solvabilité de nos clients, en plus d'intensifier la volatilité sur les marchés financiers. La détérioration des conditions de crédit et de la conjoncture du marché pourrait également nuire à notre position stratégique, à nos pertes de crédit attendues et à nos résultats.

Le cadre de gestion des risques de la Banque prévoit les mécanismes nécessaires pour lui permettre de gérer les répercussions de la crise sur ses activités commerciales. Les principaux facteurs de risque liés aux activités de la Banque sont décrits dans la présente rubrique « Appétit pour le risque et cadre de gestion des risques ». En plus des autres incidences mentionnées dans le présent rapport annuel sous « Pandémie de COVID-19 » et à la rubrique « Perspectives économiques », la pandémie a modifié le profil de risque de la Banque, comme il est décrit plus en détail ci-après.

STRUCTURE DE GOUVERNANCE DES RISQUES

La responsabilité ultime de la gestion des risques incombe au conseil d'administration. Chaque année, le comité de gestion des risques du conseil révisé l'appétit pour le risque et approuve les politiques de gestion des risques. Il délègue ensuite à la haute direction la responsabilité de définir les paramètres, de les communiquer et de les mettre en œuvre. Le comité exécutif prend une part active, par l'entreprise du comité des risques d'entreprise, dans le recensement, l'évaluation et la gestion des risques. Les directeurs des secteurs d'activité ont la responsabilité d'appliquer les politiques et, en collaboration avec la Gestion des risques d'entreprise, de tenir le comité des risques d'entreprise au courant de tout changement au niveau du profil de risque.



Rôle et responsabilités des comités du conseil d'administration

Le *conseil d'administration* s'assure que la Banque maintient un processus adéquat de gestion stratégique qui tient compte des risques. De plus, sur la foi des attestations et des rapports consolidés fournis par la direction, il évalue une fois par an si la Banque exerce ses activités dans un environnement propice au contrôle interne.

Le *comité de gestion des risques du conseil* veille à ce que le cadre soit appliqué correctement et examine périodiquement son efficacité. Le comité doit également s'assurer que le cadre prévoit un processus adéquat de gestion des risques aux fins de l'identification, de l'évaluation, de la quantification et de la gestion des risques, et de la mise en œuvre de politiques adéquates de gestion des risques.

Le *comité des ressources humaines et de régie d'entreprise du conseil* est constitué par le conseil d'administration en vue de soutenir celui-ci dans l'exercice de ses fonctions liées aux ressources humaines et à la régie d'entreprise.

Le *comité d'audit du conseil* est chargé de soutenir le conseil d'administration dans la supervision de l'intégrité des états financiers de la Banque, de la pertinence et de l'efficacité de ses contrôles internes, des compétences et de l'indépendance de l'auditeur externe ainsi que de la performance de la fonction d'audit interne et de l'auditeur externe.

Rôle et responsabilités des autres comités de gestion des risques de la Banque

Le *comité exécutif*, présidé par la présidente et chef de la direction, agit à titre de comité de gestion des risques ultime de la Banque. Il veille à ce que le cadre de gestion des risques soit mis en application de manière efficiente. La haute direction prend une part active dans l'identification, l'évaluation et la gestion des risques, et est responsable de la mise en œuvre du cadre nécessaire à la gestion de tous les risques importants.

Le *comité finance d'entreprise*, présidé par le chef de la direction financière, a pour responsabilité d'assurer un suivi de la performance financière de la Banque, ainsi que des structures de produits et d'honoraires, et des risques pouvant avoir une incidence sur les résultats de la Banque à court ou à long terme.

Le *comité de divulgation*, présidé par le chef de la direction financière, a pour mandat d'examiner et d'approuver l'information financière de la Banque divulguée au public ou aux organismes de réglementation.

Le *comité de gestion de l'actif et du passif*, présidé par le chef de la direction financière, est responsable d'évaluer les risques structurels associés aux actifs et aux passifs de la Banque. Le comité passe en revue et surveille le risque de taux d'intérêt tout en s'assurant que les rendements et les liquidités sont suffisants. Le comité est également responsable du financement des fonds propres.

Le *comité des risques d'entreprise*, présidé par le chef de la gestion des risques, a pour mandat de surveiller et de superviser la gestion de tous les risques importants pour la Banque. Le comité a pour objectif d'aider le comité exécutif à assumer sa responsabilité ultime de la gestion des risques. Le comité des risques d'entreprise s'assure que la Banque tient à jour et respecte un ensemble de politiques solides et actuelles à l'égard des risques, y compris un cadre d'appétit pour le risque, et recommande l'approbation de pareilles politiques par le comité exécutif.

Le *comité de gestion du risque opérationnel*, présidé par le vice-président, Gestion du risque opérationnel, révisé les politiques de gestion du risque opérationnel et examine les rapports sur les pertes opérationnelles subies. De plus, il examine et approuve les outils de recensement et d'évaluation de la fréquence et de l'incidence des risques opérationnels. Le comité de gestion du risque opérationnel est responsable du suivi des plans de continuité des affaires et de la prévention de la fraude. Le comité de gestion du risque opérationnel relève du comité des risques d'entreprise.

Le *comité de gestion du risque lié à la réglementation*, présidé par le chef de la conformité, est responsable de superviser le programme de gestion du risque lié à la réglementation. Il a pour mandat de surveiller et de superviser l'ensemble des activités se rapportant aux risques liés à la réglementation auxquels la Banque pourrait être exposée. Le comité de gestion du risque lié à la réglementation relève du comité des risques d'entreprise.

Le *comité de crédit aux particuliers* et le *comité de crédit commercial*, présidés par le vice-président, Crédit, ont pour responsabilité d'approuver des prêts dans les limites établies. Ils sont également responsables d'examiner les arriérés de tous les types de prêts, de superviser le processus de règlement des prêts dépréciés et de s'assurer de l'adéquation des provisions pour pertes sur créances. Les comités de crédit relèvent du comité des risques d'entreprise.

Le *comité de surveillance des modèles*, présidé par le chef de la gestion des risques, a pour responsabilité d'assurer la gestion du risque lié aux modèles, et à ce titre, supervise toutes les étapes du cycle de gestion des modèles.

CADRE DE GESTION DES RISQUES

La gestion des risques constitue pour la Banque une activité essentielle pour atteindre ses objectifs financiers et faire en sorte que son profil de risque soit conforme à l'appétit pour le risque qu'elle a défini. Le cadre de gestion des risques de la Banque (le « cadre ») a comme principal objectif la promotion et le maintien d'une solide culture de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise, afin de permettre à la haute direction de s'assurer de l'existence de saines pratiques aux fins de la gestion efficace et prudente des activités et des principaux risques de la Banque.

Ce cadre définit la structure de gouvernance des risques, les processus de gestion des risques et les principaux risques auxquels la Banque est exposée. Ce cadre présente également la structure de contrôle interne et de gouvernance d'entreprise qui favorise une saine gestion intégrée des risques. Le cadre est régulièrement mis à jour pour refléter l'évolution du contexte commercial de la Banque.

Le cadre a comme principal objectif la promotion et le maintien d'une culture de gestion des risques au sein des secteurs d'activité et des filiales de la Banque. Il vise également à :

- communiquer les principes clés qui soutiennent l'approche de la Banque en matière de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise et à établir le ton approprié à l'égard des comportements souhaités;
- établir des politiques de gestion des risques saines et prudentes;
- définir les rôles et les responsabilités des comités en matière de gestion des risques;
- assurer que les processus de gestion des risques tiennent compte des plans stratégique, financier et de capital;
- mettre en place des processus qui permettent de déceler, de comprendre et d'évaluer de façon continue les risques importants ainsi que les mécanismes de contrôle interne.

Le cadre définit le processus que suit la Banque pour recenser les risques importants. Ce processus s'appuie sur un registre central des risques qui s'applique à toute l'entreprise. En utilisant une taxonomie commune, le registre central facilite les discussions portant sur les risques à l'échelle de la Banque. Le cadre établit des seuils de tolérance pour chaque risque important recensé.

APPÉTIT POUR LE RISQUE

La prise de risques fait partie intégrante des activités de la Banque. Ainsi, les stratégies d'affaires tiennent compte des décisions concernant l'équilibre rendement/risques visé par la Banque et les moyens qu'elle compte prendre pour gérer et atténuer ces risques. La Banque a établi son appétit pour le risque, lequel est défini dans le cadre d'appétit pour le risque, et elle tente continuellement de maintenir un équilibre entre son appétit pour le risque et sa capacité à prendre des risques. L'appétit pour le risque est dynamique et peut être influencé par les changements qui surviennent dans le contexte réglementaire et le contexte macroéconomique. Le conseil d'administration est responsable de l'examen et de l'approbation annuels de l'appétit pour le risque de la Banque.

L'appétit pour le risque est défini comme le niveau de risque que l'entreprise est prête à accepter pour réaliser ses objectifs financiers et stratégiques. Il est défini selon le secteur d'activité, le type et le niveau de risque, les objectifs de performance, les fonds propres, la liquidité et les notations externes. Il est assujéti à des limites et à des seuils au titre de différents indicateurs de risque clés servant à assurer que le profil de risque de la Banque demeure conforme à son appétit pour le risque.

Les principaux objectifs du cadre d'appétit pour le risque comprennent ce qui suit :

- communiquer les attentes de la Banque à l'égard des niveaux de risque acceptables dans la poursuite de ses objectifs stratégiques et opérationnels;
- tenir compte des plans stratégique, financier et de capital de la Banque afin d'assurer une cohérence entre les processus.

PROGRAMME DE SIMULATIONS DE CRISE INTÉGRÉ

Les simulations de crise constituent une technique de gestion des risques qui aide la Banque à comprendre et à évaluer sa vulnérabilité et sa résilience aux événements exceptionnels, mais plausibles. En tant qu'outil de nature prospective, les simulations de crise complètent les autres techniques quantitatives de gestion des risques et sont utilisées par la haute direction pour la prise de décisions stratégiques. Les simulations de crise sont une partie essentielle du cadre d'appétit pour le risque et de gestion des risques de la Banque et sont intégrées dans le PIEAFP de la Banque. Ainsi, elles aident à établir et à atteindre des cibles des fonds propres internes qui sont conformes au plan stratégique, au profil de risque et à l'environnement d'exploitation de la Banque.

Au moment de l'élaboration des scénarios, le programme de simulations de crise à l'échelle de la Banque réunit les points de vue d'experts de divers secteurs, notamment de Recherche économique, Finance d'entreprise, Trésorerie d'entreprise et Gestion des risques d'entreprise. Ces experts évaluent des scénarios présentant un éventail de gravité, y compris des scénarios qui compromettent la viabilité de la Banque (simulation de crise inversée).

Le comité des risques d'entreprise supervise la mise en œuvre du programme de simulations de crise, y compris l'élaboration des scénarios et la planification des éventualités. Les résultats sont passés en revue par le comité des risques d'entreprise et présentés au conseil d'administration, qui est responsable de la surveillance du programme de simulations de crise.

PLAN DE REDRESSEMENT EN CAS DE CRISE

La Banque tient à jour un plan de redressement en cas de crise qui prévoit une série de mesures à prendre en cas de crise financière ayant une incidence sur le niveau de fonds propres ou de liquidités. Le principal objectif d'un tel plan est d'établir une liste de mesures possibles qui permettraient à la Banque de répondre rapidement à un large éventail de crises internes et externes et de revenir à des conditions normales d'exploitation aussi vite que possible, tout en conservant la confiance des parties prenantes. Le plan est passé en revue et approuvé annuellement par le conseil d'administration.

FONCTIONS SOUTENANT LA GESTION DES RISQUES

Le tableau qui suit présente la structure de contrôle, dans laquelle on retrouve plusieurs fonctions de gouvernance conçues pour améliorer la gestion des risques. Les fonctions d'entreprise sont conçues selon le modèle des « trois lignes de défense ». Le contrôle comporte trois volets distincts : les opérations, l'environnement de contrôle et l'audit interne.

- Les *opérations* sont au cœur de la gestion des risques puisque les directeurs des secteurs d'activité encourent des risques et sont responsables de leur gestion continue. Les directeurs des secteurs d'activité sont aux premières lignes pour recenser les risques et les gérer activement en appliquant les politiques en matière de risques et en mettant en œuvre des contrôles et des mesures d'atténuation des risques. Ils sont la première ligne de défense.
- L'*environnement de contrôle* s'articule autour de cinq fonctions : gestion des risques, gestion du risque lié à la réglementation, attestation financière, ressources humaines et planification stratégique. Ensemble, ces groupes surveillent de façon indépendante les pratiques en matière de gestion des risques, les soumettent à un examen critique efficace et les évaluent de façon indépendante. Les fonctions de gestion des risques et de gestion du risque lié à la réglementation ainsi que certaines autres fonctions d'entreprise constituent la deuxième ligne de défense de la Banque.
- La fonction d'*audit interne* joue également un rôle clé en tant que troisième ligne de défense. Elle est responsable de la mise en place et du maintien d'un système fiable et complet de surveillance de l'efficacité des contrôles effectués au sein des différentes fonctions.

Par ailleurs, les exigences réglementaires et légales font partie intégrante du cadre de la Banque.

OPÉRATIONS (PREMIÈRE LIGNE DE DÉFENSE)	ENVIRONNEMENT DE CONTRÔLE (DEUXIÈME LIGNE DE DÉFENSE)	AUDIT INTERNE (TROISIÈME LIGNE DE DÉFENSE)
<p align="center">Activités commerciales et fonctions d'entreprise</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des politiques - Identification, détection et gestion des risques - Divulgation de l'information sur les risques et les pertes - Mise en place de contrôles - Plans de continuité des affaires - Mise en œuvre du cadre de gestion du risque lié à la réglementation 	<p align="center">Gestion des risques et fonctions de surveillance</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conception et élaboration de politiques et de cadres - Détermination des seuils de gestion des risques - Élaboration d'outils d'évaluation des risques et d'autoévaluation - Présentation de l'information et divulgation à l'égard des risques - Évaluation des plans de continuité des affaires - Revue indépendante des pratiques en matière de risques 	<p align="center">Fonction d'assurance indépendante</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurance indépendante fournie au comité exécutif et au conseil d'administration à l'égard de l'efficacité des pratiques en matière de gestion des risques

PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES

Les processus de gestion des risques de la Banque sont étroitement liés au processus de planification stratégique à partir duquel le plan stratégique et le plan d'affaires de la Banque sont définis. Ces processus convergent au cours de l'élaboration du plan financier intégré de la Banque. Les politiques approuvées par le conseil d'administration sont mises en œuvre par les secteurs d'activité et leur application est supervisée par les comités de gestion des risques appropriés.

La gestion des risques est effectuée à l'échelle des unités d'affaires par divers directeurs de secteurs d'activité qui surveillent activement la gestion des risques liés à leurs activités, ainsi que par les professionnels de la gestion des risques et du contrôle interne.

GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une perte financière puisse survenir si une contrepartie (y compris un débiteur, l'émetteur d'un titre ou le garant d'un titre) à une transaction ne respecte pas entièrement ses obligations financières ou contractuelles envers la Banque.

Gestion du risque de crédit

La gestion du risque de crédit est une fonction indépendante des opérations, ce qui préserve l'indépendance et l'intégrité de l'évaluation des risques.

Les comités de crédit et le comité des risques d'entreprise ont pour mandat de superviser, sur une base opérationnelle, l'ensemble de la gestion du risque de crédit. Le rapport du chef de la gestion des risques, présenté chaque trimestre au comité exécutif et au comité de gestion des risques du conseil d'administration, fournit un sommaire de l'information clé relative aux risques de crédit. Les politiques adoptées par la Banque en matière de gestion du risque de crédit assurent une appréciation adéquate des risques. Ces politiques couvrent l'autorisation de crédit par niveau d'autorité, l'attribution de notes de risque, la gestion des prêts dépréciés, l'établissement de provisions individuelles et collectives et la tarification en fonction du risque. Les politiques sont revues et approuvées périodiquement par le comité de gestion des risques du conseil.

Par l'intermédiaire de son département de gestion du risque de crédit, la Banque fait le suivi de ses portefeuilles de crédit, tant sur le plan qualitatif que sur le plan quantitatif, grâce à : i) des politiques et des mécanismes de révision des divers types de dossiers; ii) des systèmes de notation des risques; et iii) l'analyse de la tarification.

La Banque utilise des systèmes experts à l'appui du processus décisionnel pour la souscription de la plupart des prêts à la consommation, des prêts hypothécaires résidentiels et des cartes de crédit, ainsi que des petits prêts commerciaux. En ce qui concerne les prêts commerciaux, les demandes sont également analysées au cas par cas par des équipes spécialisées.

La Banque utilise divers outils pour gérer ses risques. Parmi ceux-ci se trouve notamment un système de notation des risques comprenant 19 niveaux de notes qui est utilisé pour évaluer tous les types de crédit commercial. À partir d'une certaine note, les dossiers sont mis sous surveillance et leur gestion suit des procédures spécifiques. Sur le plan de la qualité du portefeuille, un prêt ou un groupe de prêts est déprécié et des pertes de valeur sont subies s'il existe une indication objective de la perte de valeur résultant d'un ou de plusieurs événements générateurs de pertes qui se sont produits après la comptabilisation initiale de l'actif et que cet événement a une incidence sur les flux de trésorerie futurs du prêt ou du groupe de prêts, qui peut être estimée de façon fiable.

Le cadre de gestion des risques de la Banque sert à établir les pertes de crédit attendues. La Banque a mis en place des politiques et des procédures qui encadrent la dépréciation découlant du risque de crédit. Ces politiques sont documentées et revues périodiquement par la fonction de gestion des risques. Chaque mois, le comité de crédit aux particuliers de la Banque examine les analyses des diverses mesures de la qualité du crédit pour repérer les risques et les tendances susceptibles d'avoir une incidence sur les portefeuilles de prêts aux particuliers. Le comité de crédit commercial examine également les prêts dépréciés importants et procède à des analyses des autres prêts dépréciés en souffrance depuis au moins 90 jours. Les processus de recouvrement sont centralisés et

s'appuient sur une expertise spécialisée. Les questions complexes sur les méthodes et hypothèses d'évaluation sont passées en revue par un groupe d'experts de diverses fonctions. De plus, les données et les hypothèses utilisées pour déterminer les pertes de crédit attendues sont examinées régulièrement par la fonction de gestion des risques.

Les provisions individuelles pour pertes sont établies afin d'ajuster la valeur comptable des prêts dépréciés importants à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus estimatifs. Les provisions pour prêts aux entreprises dépréciés sont révisées sur une base individuelle dans le cadre d'un processus continu.

Une provision collective est calculée pour tous les prêts jugés non significatifs lorsqu'ils sont considérés individuellement et qui ne sont soumis à aucun test de dépréciation individuel. De plus, une provision collective est calculée pour les prêts ayant fait individuellement l'objet d'un test de dépréciation et qui s'avèrent ne pas être dépréciés. Ces prêts sont évalués collectivement, par groupes d'actifs possédant des caractéristiques de risque similaires, pour déterminer s'il faut établir une provision en raison d'événements générateurs de pertes survenus mais non répertoriés. Pour établir les provisions collectives, la Banque utilise des modèles de risque de crédit fondés sur la notation interne des risques des facilités de crédit. Les principaux paramètres sur lesquels reposent ces modèles sont les suivants :

- La probabilité de défaut (PD) : Pourcentage estimatif représentant la probabilité de défaut d'un débiteur au cours d'une période donnée pour une note précise ou pour un lot d'expositions en particulier
- L'exposition en cas de défaut (ECD) : Montant dû par un débiteur attendu au moment du défaut
- La perte en cas de défaut (PCD) : Pourcentage estimatif de l'ECD représentant le montant dont le recouvrement n'est pas attendu au cours du processus de recouvrement

En outre, des facteurs macroéconomiques prospectifs tels que les prévisions liées au produit intérieur brut (PIB), aux taux de chômage, à l'indice des prix des maisons et à l'indice S&P/TSX sont pris en compte aux fins de ces paramètres de risque.

Une valeur PCD est attribuée à chaque facilité de crédit, en grande partie sur la base des facteurs qui influent sur l'ampleur des pertes attendues en cas de défaut d'un débiteur. Ces facteurs sont essentiellement le rang de la dette, les garanties obtenues et le secteur d'activité dans lequel le débiteur exerce ses activités. Les valeurs PCD estimatives s'appuient principalement sur les données internes en matière de pertes, ainsi que sur des données externes supplémentaires. L'ECD est estimée en fonction de l'exposition courante liée au débiteur ainsi que des variations futures possibles de ce risque en raison de facteurs tels que la nature de l'engagement de crédit. Les estimations de la PD, de l'ECD et de la PCD sont validées sur une base régulière par une équipe de validation indépendante au sein de la Banque.

Des renseignements supplémentaires sur les prêts dépréciés et les provisions sont fournis à la note 7 des états financiers consolidés et aux tableaux 23 à 28. Des précisions sur l'incidence de la COVID-19 sur le risque de crédit et l'incertitude de mesure des estimations de pertes de crédit attendues figurent à la page 54.

La diversification est l'un des principes fondamentaux de la gestion des risques. À cette fin, la politique de crédit établit des lignes directrices pour limiter les concentrations de crédit par contrepartie et par secteur d'activité, et identifie certains secteurs jugés trop à risque et qui, du coup, ne cadrent pas avec le niveau d'appétit pour le risque de la Banque. Il y a également concentration du risque de crédit si plusieurs contreparties exerçant des activités similaires sont dans la même région géographique ou possèdent des caractéristiques économiques comparables et si leur capacité de respecter leurs obligations contractuelles pourrait être compromise par l'évolution de la conjoncture économique, de la situation politique ou autre.

Risque de crédit lié aux dérivés

La plus grande partie de la concentration de crédit de la Banque dans des dérivés concerne des institutions financières, principalement des banques canadiennes. Le risque de crédit découlant d'une transaction sur les dérivés résulte de la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles lorsqu'une ou plusieurs transactions ont un coût de remplacement positif pour la Banque. Le coût de remplacement correspond à ce qu'il en coûterait pour remplacer les transactions aux taux du marché en vigueur en cas de manquement. Le montant d'équivalent-crédit découlant d'une transaction sur les dérivés correspond à la somme du coût de remplacement et d'un montant estimatif reflétant la variation éventuelle de la valeur du marché de la transaction jusqu'à l'échéance.

Le risque de crédit lié aux dérivés est généralement géré d'après les mêmes normes en matière d'approbation de crédit, de limite et de surveillance que celles qui sont appliquées aux autres transactions de crédit. De plus, la Banque négocie des conventions-cadres de compensation de dérivés avec les contreparties importantes avec lesquelles elle effectue des transactions sous contrat. Ces conventions réduisent le risque de crédit en cas de défaillance en permettant la compensation simultanée de toutes les transactions avec une contrepartie donnée. Ces contrats permettent également à la Banque de demander que la contrepartie paie ou garantisse la valeur marchande courante de ses positions lorsque la valeur franchit un certain seuil. Pour ce qui est des contreparties financières importantes, la Banque gère activement ces droits et exige une garantie quotidienne.

Risque de fausse orientation

Le risque de fausse orientation correspond au risque que l'exposition à une contrepartie ou à un débiteur soit corrélée négativement à la qualité du crédit de cette contrepartie. Il existe deux types de risques de fausse orientation :

- le risque de fausse orientation spécifique, qui se manifeste lorsque notre exposition à une contrepartie en particulier présente une forte corrélation positive avec la probabilité de défaillance de la contrepartie en raison de la nature des transactions que nous effectuons avec celle-ci (p. ex., prêt garanti par des actions ou dette émise par la contrepartie ou une partie liée);
- le risque de fausse orientation générale, qui se manifeste lorsqu'il existe une corrélation positive entre la probabilité de défaillance des contreparties et des facteurs généraux d'ordre macroéconomique ou liés au marché. Cela se produit généralement avec les dérivés (p. ex., l'exposition augmente) ou avec les transactions assorties de sûretés (p. ex., la valeur de la sûreté diminue).

Exposition au risque de crédit

Le montant qui représente le mieux l'exposition au risque de crédit de la Banque aux 31 octobre 2020 et 2019, compte non tenu des garanties détenues ou de tout autre rehaussement de crédit, correspond à la somme des actifs financiers au bilan consolidé de la Banque auxquels s'ajoutent les engagements liés au crédit énumérés ci-après.

TABLEAU 22

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT

Aux 31 octobre (en millions de dollars canadiens)

	2020	2019
Actifs financiers, comme présentés au bilan consolidé ⁽¹⁾	43 084 \$	43 318 \$
Engagements de crédit ⁽²⁾	5 871	5 275
	48 955 \$	48 593 \$

(1) Excluent les titres de capitaux propres.

(2) Compte non tenu des facilités de crédit révocables au gré de la Banque totalisant 4,1 milliards \$ au 31 octobre 2020 (4,0 milliards \$ au 31 octobre 2019).

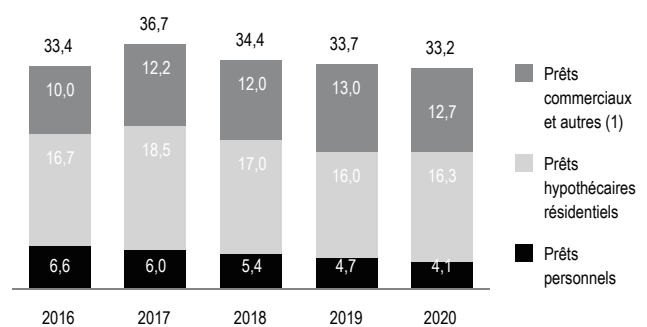
Composition du portefeuille de prêts

Le portefeuille de prêts de la Banque est constitué de prêts personnels, de prêts hypothécaires résidentiels et de prêts commerciaux, y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

Les positions dans des prêts personnels et des prêts hypothécaires résidentiels représentaient 62 % de l'ensemble du portefeuille de prêts de la Banque au 31 octobre 2020, comparativement à 61 % il y a un an. Les prêts commerciaux, y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations, représentaient 38 % du total des prêts au 31 octobre 2020, en comparaison de 39 % il y a un an.

COMPOSITION DU PORTEFEUILLE DE PRÊTS

Aux 31 octobre (en milliards de dollars canadiens)



(1) Y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

Prêts personnels

Le portefeuille de prêts personnels comprend un éventail de produits de crédit à la consommation comme les prêts à l'investissement, les marges de crédit hypothécaire, les cartes de crédit, les marges de crédit personnelles et d'autres prêts à la consommation. Les prêts personnels s'établissaient à 4,1 milliards \$ au 31 octobre 2020, une diminution de 0,5 milliard \$, ou 12 %, depuis le 31 octobre 2019, en raison surtout de la réduction continue du portefeuille de prêts à l'investissement, reflétant la réduction persistante du recours par les consommateurs à l'effet de levier, ainsi que, dans une moindre mesure, une diminution des autres expositions de détail.

Prêts hypothécaires résidentiels

Le portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels inclut principalement des prêts hypothécaires de détail garantis par des immeubles résidentiels de un à quatre logements. Les prêts hypothécaires résidentiels s'établissaient à 16,3 milliards \$ au 31 octobre 2020, soit une hausse de 0,3 milliard \$, ou 2 %, depuis le 31 octobre 2019. L'acquisition de prêts hypothécaires auprès de tiers dans le cadre de notre programme visant à optimiser le recours aux titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la Loi nationale sur l'habitation a contribué à atténuer l'incidence des échéances.

Au cours des dernières années, la Banque a réalisé des progrès considérables au chapitre de la diversification de sa présence géographique. Le portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels contribue à cette diversification géographique au Canada. Le tableau 27 présente la répartition géographique des prêts hypothécaires résidentiels.

Prêts commerciaux

Le portefeuille de prêts commerciaux, y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations, comprend les prêts commerciaux octroyés dans des marchés précis dans lesquels la Banque peut livrer concurrence efficacement au Canada, ainsi qu'aux États-Unis. Les prêts commerciaux et acceptations totalisaient 12,7 milliards \$ au 31 octobre 2020, une diminution de 2 % depuis le 31 octobre 2019. Cette diminution s'explique principalement par les volumes de financement d'inventaires qui ont été touchés négativement par la pandémie de COVID-19 du fait de la hausse des remboursements en raison de l'augmentation de la demande de bateaux et d'autres véhicules récréatifs au Canada et aux États-Unis. L'incapacité des concessionnaires à réapprovisionner leurs stocks du fait de l'arrêt de la production chez les fabricants a également eu une incidence négative sur les niveaux des stocks. Ce facteur a été contrebalancé en partie par l'augmentation des prêts immobiliers, qui ont fait preuve de résilience pendant la pandémie de COVID-19 dans le contexte de faiblesse des taux d'intérêt.

Le portefeuille de prêts commerciaux couvre un large éventail de secteurs, et aucun secteur ne représentait plus de 13 % du total des prêts et acceptations au 31 octobre 2020 (12 % au 31 octobre 2019), signe d'une bonne diversification et d'une bonne gestion des risques liés à ce portefeuille.

Voir le tableau 23 pour de plus amples renseignements.

TABLEAU 23

RÉPARTITION DES PRÊTS PAR PORTEFEUILLE DE CRÉDIT ET PAR INDUSTRIE

Aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2020				
	Montant brut des prêts	Montant brut des prêts dépréciés	Provisions pour prêts dépréciés (stade 3)	Montant net des prêts dépréciés ⁽¹⁾	Provisions pour pertes sur créances ⁽²⁾
Personnels	4 120 875 \$	36 105 \$	17 212 \$	18 893 \$	26 813 \$
Hypothécaires résidentiels	16 341 890	65 846	3 605	62 241	12 942
Commerciaux et autres ⁽³⁾					
Immobilier, location et location à bail	4 359 457	15 638	2 515	13 123	10 372
Construction ⁽⁴⁾	3 046 091	22 951	4 043	18 907	12 384
Commerce de gros et de détail	1 868 170	57 896	24 215	33 681	13 654
Transport et communications	1 634 105	9 539	2 801	6 738	12 198
Autres services et administration publique	597 405	17 889	6 906	10 983	5 904
Services financiers	423 311	242	119	123	3 013
Fabrication	269 347	16 612	2 281	14 332	5 140
Services publics	246 379	21 114	7 695	13 419	8 214
Transformation et ressources naturelles	115 587	74	4	70	943
Agriculture	112 128	8 798	5 038	3 760	4 596
Autres	58 380	33	1	32	127
	12 730 360	170 786	55 618	115 168	76 545
Total	33 193 125 \$	272 737 \$	76 435 \$	196 302 \$	116 300 \$
	2019				
	Montant brut des prêts	Montant brut des prêts dépréciés	Provisions pour prêts dépréciés (stade 3)	Montant net des prêts dépréciés ⁽¹⁾	Provisions pour pertes sur créances ⁽²⁾
Personnels	4 660 524 \$	17 642 \$	4 732 \$	12 910 \$	17 780 \$
Hypothécaires résidentiels	16 039 680	59 236	1 050	58 186	3 284
Commerciaux et autres ⁽³⁾					
Immobilier, location et location à bail	4 152 704	6 516	1 300	5 216	(555)
Construction ⁽⁴⁾	3 016 990	7 932	4 629	3 303	4 097
Commerce de gros et de détail	2 567 938	50 609	21 067	29 542	16 019
Transport et communications	1 065 610	5 002	2 831	2 171	2 683
Autres services et administration publique	664 377	18 228	3 841	14 387	478
Services financiers	496 549	131	126	5	700
Fabrication	304 668	984	815	169	136
Services publics	287 152	8 005	301	7 704	341
Transformation et ressources naturelles	138 367	90	25	65	(334)
Agriculture	88 619	508	62	446	332
Autres	183 350	278	163	115	(561)
	12 966 324	98 283	35 160	63 123	23 336
Total	33 666 528 \$	175 161 \$	40 942 \$	134 219 \$	44 400 \$

(1) Les prêts dépréciés nets correspondent aux prêts dépréciés bruts moins les provisions pour prêts dépréciés.

(2) Imputées à l'état du résultat consolidé.

(3) Y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

(4) Y compris les prêts aux promoteurs pour la construction d'immeubles productifs de revenus.

Incidence de la COVID-19 sur le risque de crédit et incertitude de mesure des estimations de pertes de crédit attendues

Pour tenir compte de l'incidence en constante évolution de la pandémie et des changements à l'environnement de la Banque, nous avons mis à jour nos scénarios économiques pour évaluer les provisions collectives au 31 octobre 2020. Dans le cadre de notre approche pour évaluer les pertes de crédit attendues au 31 octobre 2020, des pondérations probabilistes ont été attribuées à nos trois scénarios, à savoir les scénarios « de base », « pessimiste » et « optimiste », comme il est mentionné ci-après.

Dans le scénario de base, la deuxième vague de la pandémie de COVID-19 pousse les autorités à décréter des interruptions d'activités localisées et partielles dès l'automne en Amérique du Nord. La limitation des rassemblements sociaux et les mesures de santé publique restrictives ciblées freinent la croissance économique à la fin de 2020 après la première réouverture robuste de l'été dernier. De façon générale, les mesures de santé publique ciblées parviennent à faire diminuer progressivement le nombre quotidien de nouveaux cas. Le taux de transmission du virus est maîtrisé avant la fin de l'année, de sorte que l'économie affiche une reprise graduelle au début de 2021. La reprise est progressive et prend plus de temps à gagner les secteurs les plus durement touchés. La distribution d'au moins un vaccin sûr et efficace débute avant la fin de 2020. Le nombre de vaccins disponibles augmente constamment en 2021. La confiance des consommateurs, des entreprises et des marchés se rétablit tandis qu'une immunité collective durable s'établit, menant à une croissance plus durable en 2022. La courbe de rendement s'accroît légèrement avec le temps alors que les banques centrales nord-américaines signalent leur intention de maintenir leurs taux directeurs à 0,25 % même une fois la reprise bien amorcée.

Dans le scénario pessimiste, la deuxième vague de la pandémie de COVID-19 se révèle plus importante que la première vague sur le plan du nombre de nouveaux cas dépistés. La lassitude liée à la quarantaine contribue à la transmission du virus. Les gouvernements sont contraints de décréter des interruptions d'activités plus vastes que localisées à la fin de 2020, notamment dans des secteurs économiques et des zones urbaines clés. Cette deuxième série de mesures de confinement à grande échelle sape la confiance des consommateurs, des entreprises et des marchés. Des dommages structurels plus importants prenant la forme de fermetures d'entreprises et de pertes d'emplois permanentes se manifestent et contribuent à la détérioration de la situation économique et financière à la fin de 2020, créant un scénario en forme de W. Le taux d'insolvabilité augmente, contribuant à un recul du prix des maisons en 2021. Lorsque le taux de transmission diminue, l'économie affiche une lente reprise en 2021 en raison des dommages structurels subis. En outre, la distribution d'un vaccin sûr et efficace ne débute pas avant la mi-2021, retardant l'établissement d'une immunité collective. Les banques centrales annoncent des mesures d'assouplissement non conventionnelles supplémentaires, poussant la courbe de rendement plus près de zéro.

Dans le scénario optimiste, le taux de transmission du virus chute rapidement, les nouvelles éclosions étant très concentrées. Qui plus est, plusieurs vaccins sûrs et efficaces sont approuvés avant la fin de l'année et sont distribués rapidement en 2021, enravant la propagation du virus. L'immunité collective renforce la confiance des consommateurs et des entreprises et accroît l'appétit pour le risque sur les marchés au début de 2021. Les ménages dépensent leurs économies à un rythme accéléré. Les secteurs les plus exposés à la pandémie de COVID-19 sont en mesure de reprendre leurs activités plus rapidement. Les politiques monétaires des banques centrales nord-américaines demeurent accommodantes, élargissant les écarts entre les taux d'intérêt à court et à long terme.

Lorsqu'il était possible de le faire, nos modèles de pertes de crédit attendues ont été adaptés pour tenir compte des mesures mises en place par des gouvernements, des banques centrales et des organismes de réglementation afin de favoriser la liquidité et d'apaiser les tensions financières auxquelles sont soumis les particuliers et les entreprises. Afin de mieux évaluer les pertes sur prêts, nous avons usé d'un jugement d'expert compte tenu de cette situation sans précédent. L'ampleur de l'incidence de la COVID-19 sur l'économie du Canada et celle des États-Unis demeure hautement incertaine, y compris l'évaluation de l'incidence des mesures prises par les gouvernements ou les organismes de réglementation pour faire face à la pandémie. Il demeure donc difficile de prédire si l'augmentation des pertes de crédit attendues se traduira par des radiations d'un niveau significatif et si la Banque devra comptabiliser d'autres augmentations des pertes de crédit attendues au cours de périodes ultérieures.

Provisions pour pertes sur créances

Les provisions pour pertes sur créances ont augmenté de 71,9 millions \$ et se sont établies à 116,3 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2020, par rapport à 44,4 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2019. L'augmentation des provisions pour pertes sur créances en 2020 s'explique principalement par la hausse des provisions collectives pour pertes sur prêts classés aux stades 1 et 2 pour tenir compte du ralentissement marqué des activités économiques attribuable à la pandémie de COVID-19 au deuxième trimestre 2020.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2020, *les pertes sur prêts personnels* ont augmenté de 9,0 millions \$ par rapport à celles de la période correspondante de 2019. Cela s'explique principalement par l'augmentation importante du risque de crédit en raison de la pandémie de COVID-19 et par l'incidence défavorable de cette dernière sur les provisions collectives, contrebalancées en partie par la baisse des volumes.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2020, *les pertes sur prêts hypothécaires résidentiels* ont augmenté de 9,7 millions \$ par rapport à celles de la période correspondante de 2019, du fait principalement de l'incidence défavorable de la pandémie de COVID-19 sur les provisions collectives.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2020, *les pertes sur prêts commerciaux* ont augmenté de 53,2 millions \$ par rapport à celles de l'exercice clos le 31 octobre 2019. L'augmentation est principalement attribuable à l'incidence négative de la pandémie de COVID-19 sur les provisions collectives, ainsi qu'à la hausse des pertes sur prêts dépréciés.

Le ratio des provisions pour pertes sur créances par rapport aux prêts et acceptations moyens était de 35 points de base pour l'exercice clos le 31 octobre 2020, contre 13 points de base pour l'exercice clos le 31 octobre 2019.

Le tableau 24 présente les provisions pour pertes sur créances entre 2018 et 2020.

TABLEAU 24
PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2020	2019	2018
Prêts personnels			
Stades 1 et 2	(717) \$	(4 561) \$	s. o.
Stade 3	27 530	22 341	s. o.
	26 813	17 780	21 157
Prêts hypothécaires résidentiels			
Stades 1 et 2	6 678	(430)	s. o.
Stade 3	6 264	3 714	s. o.
	12 942	3 284	3 363
Prêts commerciaux			
Stades 1 et 2	37 105	2 516	s. o.
Stade 3	39 440	20 820	s. o.
	76 545	23 336	19 480
Provision pour pertes sur créances	116 300 \$	44 400 \$	44 000 \$
En pourcentage des prêts et acceptations moyens	0,35 %	0,13 %	0,12 %

(1) La provision pour pertes sur créances reflète l'adoption de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, le 1^{er} novembre 2018. Les chiffres comparatifs de 2018 n'ont pas été retraités.

Prêts dépréciés

La définition de dépréciation de la Banque s'arrime à sa définition de la défaillance d'un débiteur. Il y a défaillance d'un débiteur si l'un des événements suivants se produit, ou si les deux se produisent :

- la Banque estime improbable que le débiteur rembourse en totalité son crédit au groupe bancaire sans qu'il soit nécessaire de prendre des mesures appropriées telles que la réalisation d'une garantie (si elle existe);
- l'arriéré du débiteur sur un crédit dû au groupe bancaire dépasse 90 jours. Les découverts sont considérés comme des prêts en souffrance dès que le client a dépassé la limite autorisée ou qu'il a été averti qu'il disposait d'une limite inférieure à l'encours actuel.

Les prêts dépréciés bruts se sont établis à 272,7 millions \$ au 31 octobre 2020, une augmentation de 97,6 millions \$, ou 56 %, par rapport à ceux au 31 octobre 2019, surtout attribuable à une hausse des prêts commerciaux dépréciés. Les corrections de valeur pour pertes sur prêts dépréciés ont augmenté de 35,5 millions \$ par rapport à celles au 31 octobre 2019, du fait surtout du portefeuille de prêts commerciaux. La correction de valeur pour pertes sur autres prêts s'est établie à 97,1 millions \$ au 31 octobre 2020, une hausse de 37,6 millions \$ par rapport à celle au 31 octobre 2019 attribuable aux risques additionnels liés à la pandémie de COVID-19.

Se reporter à la note 7 des états financiers consolidés pour de plus amples renseignements.

TABLEAU 25
PRÊTS DÉPRÉCIÉS

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

	2020	2019
Prêts dépréciés bruts		
Prêts personnels	36 105 \$	17 642 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	65 846	59 236
Prêts commerciaux ⁽¹⁾	170 786	98 283
	272 737	175 161
Correction de valeur pour pertes sur prêts dépréciés (stade 3)	(76 435)	(40 942)
Prêts dépréciés nets	196 302 \$	134 219 \$
Prêts dépréciés en pourcentage des prêts et des acceptations		
Bruts	0,82 %	0,52 %
Nets	0,59 %	0,40 %
Correction de valeur pour pertes sur autres prêts		
Stade 1	(56 866) \$	(29 587) \$
Stade 2	(40 221)	(29 928)
	(97 087) \$	(59 515) \$

(1) Y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

Programmes d'allégement des paiements

En réponse à la pandémie de COVID-19, nous continuons à aider nos clients qui ont besoin de solutions souples pour gérer leurs prêts. À cette fin, nous avons offert le report des paiements au titre des prêts hypothécaires résidentiels et de certains prêts personnels pendant un maximum de six mois. De façon générale, nous avons accordé un allégement des paiements uniquement aux clients ayant de bons antécédents de crédit. Pour les prêts commerciaux, les demandes des clients et les programmes de report ont été pour la plupart examinés et approuvés au cas par cas. Ces options d'allégement des paiements permettent à nos clients de cesser temporairement d'effectuer leurs paiements réguliers, tandis que les intérêts continuent de courir sur l'encours de leurs prêts.

Aux fins du calcul des pertes de crédit attendues, les reports de paiement n'ont pas été considérés comme entraînant automatiquement une augmentation importante du risque de crédit ou le transfert des prêts en question au stade 2 ou au stade 3. Pour les prêts personnels avec report de paiement, nous avons procédé à une évaluation approfondie afin de tenir compte de tous les renseignements raisonnables et probants au niveau individuel pour identifier les clients les plus vulnérables, à long terme, aux conséquences économiques, ce qui pourrait se traduire par une probabilité de défaillance plus élevée. Les expositions à ces clients ont été transférées au stade 2 et les pertes de crédit attendues ont été ajustées en conséquence. Pour les prêts commerciaux, les demandes de report des paiements ont été généralement examinées et approuvées au cas par cas de telle sorte que les transferts d'un stade à un autre et le calcul des pertes de crédit attendues ont principalement suivi notre processus normal. Des examens supplémentaires ont été effectués pour certains portefeuilles de prêts commerciaux afin d'identifier les augmentations potentielles de la probabilité de défaillance et les pertes de crédit attendues ont également été ajustées en conséquence.

Le tableau ci-après présente le montant des prêts visés par un report toujours en cours au 31 octobre 2020. Bien que l'exposition résiduelle au 31 octobre 2020 soit à l'heure actuelle relativement faible, nous croyons qu'une partie de l'amélioration est liée à la fin de la période de report initiale de six mois pour bon nombre de clients. Nous surveillons ces comptes et demeurons convaincus que, sur la base de notre évaluation actuelle de la pandémie de COVID-19, les pertes sous-jacentes devraient continuer d'être gérables.

TABLEAU 26
PRÊTS VISÉS PAR LES PROGRAMMES D'ALLÈGEMENT DES PAIEMENTS
(en milliers de dollars, sauf les pourcentages)

	2020		2020	
	Au 30 avril		Au 31 octobre	
	Montant des prêts	En % du portefeuille de prêts	Montant des prêts ⁽¹⁾	En % du portefeuille de prêts
Prêts personnels	6 176 \$	0,1 %	865 \$	— %
Prêts hypothécaires résidentiels	3 060 645	19,3 %	199 699	1,2 %
Prêts commerciaux	1 373 800	10,5 %	19 160	0,2 %
	4 440 621 \$	13,3 %	219 724 \$	0,7 %

(1) Y compris les prêts personnels, hypothécaires résidentiels et commerciaux pour lesquels un deuxième report de trois mois a été accordé pour respectivement 0,6 million \$, 143,4 millions \$ et 17,5 millions \$ au 31 octobre 2020.

Au 31 octobre 2020, les paiements reportés au titre de ces prêts, pour la plupart des prêts hypothécaires résidentiels, totalisaient 6,5 millions \$, et avaient une incidence très limitée sur notre situation de liquidité globale.

Répartition géographique des prêts

La Banque exerce ses activités partout au Canada et à certains endroits aux États-Unis. Au 31 octobre 2020, la répartition géographique du total des prêts était comme suit : 8 % en Colombie-Britannique et dans les Territoires, 9 % en Alberta et dans les Prairies, 33 % en Ontario, 43 % au Québec, 2 % dans les provinces de l'Atlantique et 5 % aux États-Unis.

Les tableaux 27 et 28 ci-après présentent la répartition géographique des prêts bruts et des prêts dépréciés. L'évolution de la répartition géographique en 2020 par rapport à 2019 est conforme à notre stratégie de diversifier nos activités.

TABLEAU 27
RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PRÊTS PAR PORTEFEUILLE DE CRÉDIT
 Aux 31 octobre [en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages]

	2020				
	Prêts personnels	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts commerciaux et autres ⁽¹⁾	Montant brut des prêts	Montant brut des prêts (en %)
Colombie-Britannique et Territoires	551 589 \$	1 471 252 \$	539 879 \$	2 562 720 \$	7,7 %
Alberta et les Prairies	364 258	2 031 620	480 270	2 876 148	8,7
Ontario	1 478 865	5 897 776	3 694 468	11 071 109	33,4
Québec	1 588 254	6 497 427	6 389 626	14 475 307	43,6
Provinces de l'Atlantique	137 909	443 815	42 937	624 661	1,9
États-Unis	—	—	1 583 180	1 583 180	4,8
	4 120 875 \$	16 341 890 \$	12 730 360 \$	33 193 125 \$	100,0 %
	2019				
	Prêts personnels	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts commerciaux et autres ⁽¹⁾	Montant brut des prêts	Montant brut des prêts (en %)
Colombie-Britannique et Territoires	578 300 \$	1 173 832 \$	589 083 \$	2 341 215 \$	7,0 %
Alberta et les Prairies	415 865	1 519 949	534 677	2 470 491	7,3
Ontario	1 647 255	5 709 963	3 463 479	10 820 697	32,1
Québec	1 852 770	7 287 233	6 111 064	15 251 067	45,3
Provinces de l'Atlantique	166 334	348 703	52 490	567 527	1,7
États-Unis	—	—	2 215 531	2 215 531	6,6
	4 660 524 \$	16 039 680 \$	12 966 324 \$	33 666 528 \$	100,0 %

(1) Y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

TABLEAU 28
RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PRÊTS DÉPRÉCIÉS PAR PORTEFEUILLE DE CRÉDIT
 Aux 31 octobre [en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages]

	2020				
	Prêts personnels	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts commerciaux et autres ⁽¹⁾	Montant brut des prêts dépréciés	Montant brut des prêts dépréciés (en %)
Colombie-Britannique et Territoires	3 395 \$	1 649 \$	14 662 \$	19 706 \$	7,2 %
Alberta et les Prairies	1 821	8 092	7 547	17 460	6,4
Ontario	10 491	10 440	13 206	34 137	12,5
Québec	19 163	43 987	117 635	180 785	66,3
Provinces de l'Atlantique	1 236	1 678	—	2 914	1,1
États-Unis	—	—	17 736	17 736	6,5
	36 105 \$	65 846 \$	170 786 \$	272 737 \$	100,0 %
	2019				
	Prêts personnels	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts commerciaux et autres ⁽¹⁾	Montant brut des prêts dépréciés	Montant brut des prêts dépréciés (en %)
Colombie-Britannique et Territoires	498 \$	2 366 \$	8 \$	2 872 \$	1,7 %
Alberta et les Prairies	703	9 130	10	9 843	5,6
Ontario	4 454	13 892	12 852	31 198	17,8
Québec	11 406	31 255	69 244	111 905	63,9
Provinces de l'Atlantique	581	2 593	—	3 174	1,8
États-Unis	—	—	16 169	16 169	9,2
	17 642 \$	59 236 \$	98 283 \$	175 161 \$	100,0 %

(1) Y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

Assurances et garanties détenues à l'égard des portefeuilles de prêts

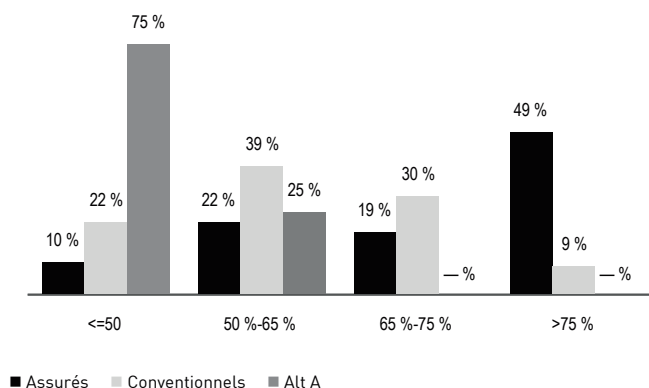
Une part importante du portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels de la Banque est assurée auprès de la SCHL, ou de Sagen (auparavant Genworth Canada) et de la Société d'assurance hypothécaire Canada Guaranty (les assureurs hypothécaires). De plus, les portefeuilles de prêts de la Banque sont, dans une grande mesure, garantis par les actifs des emprunteurs ou, dans le cas des créances au titre des contrats de location-financement, sont détenus directement par la Banque.

Les assureurs hypothécaires offrent des programmes d'assurance prêt hypothécaire qui réduisent le risque global de crédit associé au portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels. La Banque assure également des groupes de prêts hypothécaires par l'intermédiaire d'un programme d'assurance de la SCHL. De plus, en maintenant des prêts hypothécaires résidentiels assurés, la Banque conserve sa capacité de mener des activités de titrisation pour financer ses activités à un coût optimal et gérer ses liquidités. À la fin de l'exercice 2020, 57 % des prêts hypothécaires résidentiels garantis par des immeubles résidentiels de un à quatre logements étaient assurés, comparativement à 49 % au 31 octobre 2019. La Banque détient également des garanties sur propriétés immobilières pour les autres prêts hypothécaires conventionnels, y compris les marges de crédit hypothécaire. Conformément aux exigences légales, la composante marges de crédit hypothécaire non amortie d'un prêt hypothécaire résidentiel est limitée à un ratio prêt-valeur autorisé de 65 %. Un crédit hypothécaire additionnel (au-delà de la limite de 65 % du ratio prêt-valeur pour les marges de crédit hypothécaire) peut être consenti à un emprunteur. Cependant, la portion du prêt dépassant la limite de 65 % doit être amortie. La valeur totale des prêts hypothécaires conventionnels de la Banque ne dépasse jamais 80 % de la valeur initialement estimée de la propriété, conformément aux exigences légales.

Les graphiques qui suivent présentent l'information sur la qualité des portefeuilles de prêts hypothécaires résidentiels de la Banque.

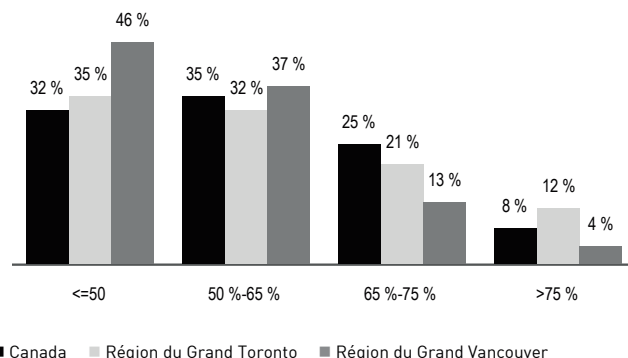
RÉPARTITION SELON LE RATIO PRÊT-VALEUR

Au 31 octobre 2020



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE SELON LE RATIO PRÊT VALEUR (NON ASSURÉS) ⁽¹⁾

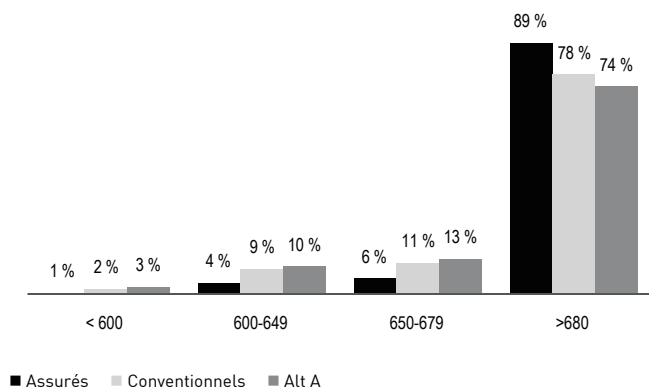
Au 31 octobre 2020



(1) Les prêts non assurés comprennent les prêts conventionnels et de type Alt A.

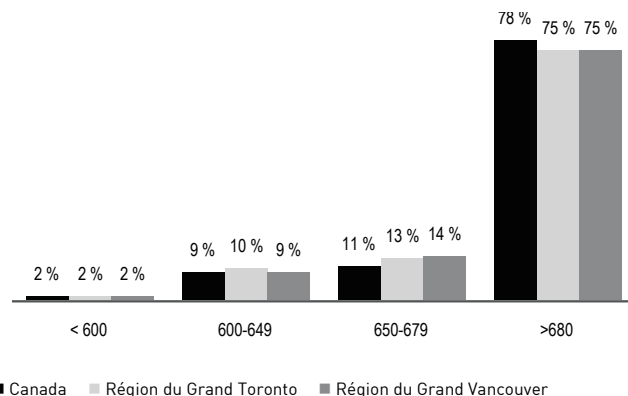
RÉPARTITION SELON LES COTES DE CRÉDIT

Au 31 octobre 2020



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE SELON LES COTES DE CRÉDIT (NON ASSURÉS) ⁽¹⁾

Au 31 octobre 2020



(1) Les prêts non assurés comprennent les prêts conventionnels et de type Alt A.

Au 31 octobre 2020, les ratios prêt-valeur moyens des prêts hypothécaires résidentiels assurés et non assurés étaient estimés à respectivement 57 % et 43 %, y compris la limite autorisée pour les marges de crédit hypothécaire.

Conformément aux politiques de gestion du risque de crédit de la Banque, les portefeuilles de prêts hypothécaires résidentiels et de marges de crédit hypothécaire sont régulièrement passés en revue pour assurer que le niveau de risque associé à ces portefeuilles demeure conforme à l'appétit pour le risque de la Banque et à ses objectifs stratégiques. Dans le cadre de cette surveillance, les portefeuilles sont soumis à des tests pour refléter l'incidence d'une récession économique potentielle qui entraînerait un recul de la valeur des propriétés. En raison du volume élevé de prêts assurés et du niveau relativement bas du ratio prêt-valeur moyen des prêts hypothécaires non assurés, la Banque croit, selon ce scénario, qu'il serait possible de continuer de gérer efficacement les pertes sur prêts.

Les prêts commerciaux sont en général garantis par divers actifs, comme les biens immobiliers, l'équipement, les créances et les stocks, ainsi que, dans certains cas, par des privilèges additionnels sur les biens immobiliers et les autres immobilisations corporelles. Les prêts de financement immobilier sont garantis par des actifs spécifiques, tels que des immeubles résidentiels de cinq logements et plus, des immeubles résidentiels plus petits à logements multiples, des propriétés commerciales, des immeubles de bureaux, des centres commerciaux et d'autres immeubles. De manière générale, la valeur de ces prêts n'excède pas 60 % à 75 % de la valeur des propriétés initialement estimée, selon la nature du prêt.

Le portefeuille de prêts personnels de la Banque se compose principalement de prêts à l'investissement. Dans le cadre du processus de souscription de ces prêts, le risque de crédit associé aux clients est spécifiquement pris en compte. Les autorisations sont fondées sur la capacité des clients à rembourser des prêts, de même que sur la solidité de leur situation financière, qui repose principalement sur leur note de crédit. Enfin, les prêts sont garantis par une liste exhaustive de fonds communs de placement et de fonds distincts admissibles. Plus le ratio prêt-valeur augmente, plus les critères imposés sont stricts. Pour les prêts dont les déboursements sont importants, des renseignements additionnels sur les revenus personnels et les actifs nets sont habituellement exigés.

Le processus de souscription de marges de crédit hypothécaire permet d'évaluer le risque de crédit associé aux clients. De plus, ces prêts sont garantis par des actifs immobiliers et d'autres actifs. Enfin, 9 % du portefeuille de prêts personnels de la Banque au 31 octobre 2020 était composé de prêts étudiants et de prêts accordés dans le cadre du programme Immigrants investisseurs, qui sont garantis par le gouvernement fédéral ou le gouvernement d'une province.

Garanties détenues au titre d'autres instruments financiers

Lorsque la Banque exerce des activités de négociation, telles que les conventions de revente et des transactions sur dérivés, elle exige que la contrepartie fournisse une garantie qui protège la Banque contre les pertes en cas de défaut de la contrepartie. Les transactions portant sur des garanties sont effectuées selon des modalités qui sont courantes et habituelles dans les activités de négociation standard. Voici des exemples de modalités concernant des actifs offerts en garantie que la Banque peut vendre, donner en garantie ou affecter de nouveau en garantie :

- les risques et les avantages liés aux actifs donnés en garantie reviennent à l'emprunteur;
- les actifs donnés en garantie sont remis à l'emprunteur lorsque les modalités obligatoires ont été respectées;
- le droit du créancier de vendre les actifs ou de les affecter de nouveau en garantie dépend de l'entente en vertu de laquelle le bien est donné en garantie;
- s'il n'y a eu aucun manquement, le créancier doit remettre un actif comparable à l'emprunteur lorsque les obligations ont été respectées.

Au 31 octobre 2020, la valeur marchande approximative des biens affectés en garantie auprès de la Banque à l'égard des valeurs acquises en vertu de conventions de revente était de 5,9 milliards \$ (6,1 milliards \$ au 31 octobre 2019).

Au 31 octobre 2020, la valeur marchande approximative des biens affectés en garantie auprès de la Banque à l'égard des dérivés était de 0,1 milliard \$ (0,1 milliard \$ au 31 octobre 2019).

GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond à la perte financière que peut subir la Banque en raison des fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres qui sous-tendent leur évaluation, notamment les taux d'intérêt, les taux de change ou les cours boursiers. Ce risque est inhérent aux activités de financement, de placement, de négociation et de gestion de l'actif et du passif (GAP) de la Banque.

Le *risque de taux d'intérêt* découle de l'incidence négative potentielle des fluctuations des taux d'intérêt. La section portant sur les activités de GAP décrit la gestion globale du risque de taux d'intérêt. Le risque structurel de taux d'intérêt est principalement lié aux différences de dates d'échéance ou de dates de réévaluation des éléments au bilan et hors bilan, ainsi qu'aux options incorporées dans certains produits bancaires, notamment les clauses de remboursement anticipé de prêts et les clauses de rachat de dépôts.

Le *risque de change* est le risque de perte découlant de fluctuations défavorables des taux de change. Les actifs et les passifs qui sont libellés en monnaies étrangères sont exposés au risque de change.

Le *risque lié au cours des actions* correspond au risque de perte financière que la Banque pourrait subir à la suite de fluctuations défavorables du cours des actions ou de l'instabilité du marché boursier en général, et en raison des options incorporées dans certains produits bancaires, comme les CPG indexés à des actions.

Gouvernance du risque de marché : politiques et normes

L'objectif premier d'une gestion efficace du risque de marché est de mesurer les principaux risques de marché et de veiller à ce que ces risques ne dépassent pas les seuils de tolérance au risque de la Banque. La Banque s'est donc dotée de politiques et de limites pour surveiller et encadrer l'exposition aux risques de marché découlant de ses activités de négociation, de placement et de GAP et les pratiques de gestion connexes. Ces politiques et limites établissent les pratiques de gestion de la Banque relativement à divers risques associés à ses activités de marché des capitaux et de trésorerie. Ces politiques et limites sont approuvées par le comité exécutif et le comité de gestion des risques du conseil au moins annuellement, afin de s'assurer de leur conformité aux principes, objectifs et stratégies de gestion.

Des rapports détaillés sur le niveau de risque et sur la surveillance des limites sont produits régulièrement et présentés comme suit :

- chaque jour pour les portefeuilles de placements, à la Gestion des risques d'entreprise et aux gestionnaires de portefeuilles;
- chaque semaine pour le risque structurel de taux d'intérêt, à la Gestion des risques d'entreprise, aux gestionnaires de la Trésorerie d'entreprise et au comité exécutif;
- chaque mois pour le risque structurel de change, à la Gestion des risques d'entreprise, aux gestionnaires de la Trésorerie d'entreprise et au comité exécutif;
- chaque trimestre au comité exécutif et au comité de gestion des risques du conseil.

Méthodes d'évaluation et de gestion du risque de marché

L'évaluation du risque de marché repose sur les principaux facteurs de risque présents au sein de l'entreprise et peut comprendre, selon la complexité et la nature des activités :

- des limites dites nominales;
- le manque à gagner prévu;
- des simulations de crise et d'autres mesures de sensibilité.

Limites dites nominales

La Banque fixe des limites qui sont conformes à son plan d'affaires et à son appétit pour le risque de marché. En établissant ces limites, la Banque tient compte de la volatilité et de la liquidité du marché, de l'expérience organisationnelle et des stratégies d'affaires. Des limites sont établies au niveau de la Banque dans son ensemble, puis sont réparties entre les différents secteurs d'activité et au niveau du portefeuille, et elles sont ensuite surveillées quotidiennement.

Manque à gagner prévu

En 2019, la Banque a changé sa mesure de référence du risque de marché, soit la valeur à risque, pour la remplacer par le manque à gagner prévu. Le manque à gagner prévu, qui a été introduit aux fins de l'Examen fondamental du portefeuille de négociation (EFPN) et de sa mise en œuvre prévue en 2023, et bien qu'il soit statistiquement équivalent à une valeur à risque à un niveau de confiance de 99 % dans le cadre d'une répartition normale, met davantage l'accent sur les risques extrêmes que sur la valeur à risque. Le manque à gagner prévu désigne la moyenne des pertes de négociation dépassant un intervalle de confiance de 97,5 %. Pour un manque à gagner prévu historique fondé sur 300 scénarios, cela représente la moyenne des sept pires journées de Bourse de la Banque. Le manque à gagner prévu est calculé quotidiennement pour l'ensemble des activités des marchés financiers. Ces calculs sont effectués pour chaque secteur d'activité spécifique et chaque facteur de risque, ainsi que pour le portefeuille de négociation dans son ensemble. La variation théorique des profits et pertes est générée en utilisant les fluctuations de prix quotidiennes et en formulant l'hypothèse que la composition du portefeuille de négociation est stable.

Simulations de crise et autres mesures de sensibilité

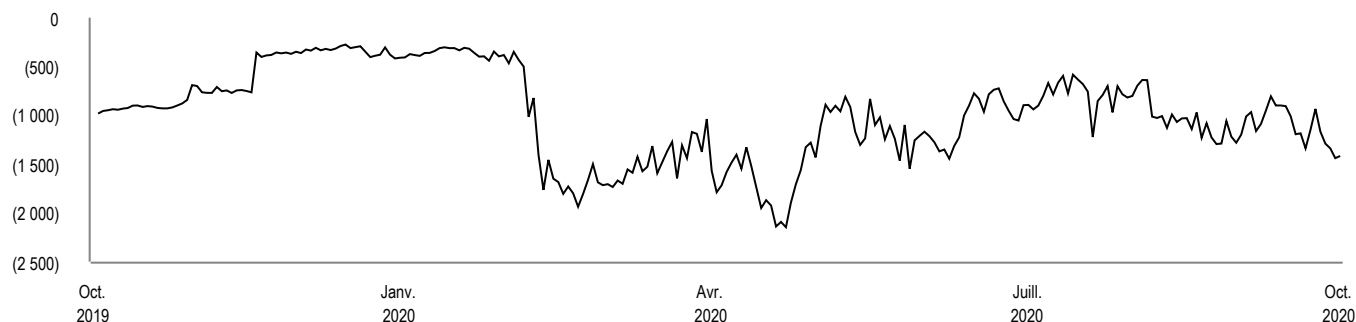
Parallèlement aux calculs du manque à gagner prévu, l'incidence des simulations de crise sur les profits et les pertes est estimée pour les portefeuilles de négociation et de placement, et les résultats qui en découlent sont utilisés pour évaluer l'incidence de situations de marché anormales, mais plausibles. Les simulations de crise représentent une mesure de risque complémentaire au manque à gagner prévu et visent à fournir une estimation des pires pertes que la Banque pourrait subir en présence de scénarios multiples. Le programme de simulations de crise de la Banque combine des scénarios historiques et hypothétiques afin de simuler l'incidence de changements importants des facteurs de risque sur la valeur de marché des portefeuilles. La Banque produit également, sur une base quotidienne, des mesures de sensibilité, incluant des mesures de volatilité et des mouvements parallèles de courbes de rendement, sur des secteurs d'activité spécifiques et sur les activités des marchés des capitaux dans leur ensemble.

Activités de négociation

Les activités de négociation se font en fonction des besoins de la Banque et de ses clients. Le risque de marché associé aux activités de négociation découle des activités pour lesquelles la Banque agit à titre de principal ou d'agent pour le compte de ses clients. Le graphique ci-après présente le manque à gagner prévu total quotidien du portefeuille de négociation pour l'exercice 2020.

MANQUE À GAGNER PRÉVU QUOTIDIEN DU PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2020 (en milliers de dollars canadiens)



Activités de gestion de l'actif et du passif

Les activités de GAP visent à contrôler le risque structurel de taux d'intérêt, qui correspond à l'incidence négative potentielle des fluctuations des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêt et la valeur économique du capital de la Banque.

Ce risque est attribuable principalement aux différences entre les dates d'échéance ou les dates de réévaluation des éléments au bilan et des éléments hors bilan, ainsi qu'aux options incorporées dans certains produits bancaires, notamment les clauses de remboursement anticipé des prêts, le rachat des dépôts et les engagements hypothécaires.

La gestion du risque structurel de taux d'intérêt nécessite un suivi de quatre groupes de portefeuilles distincts :

- les opérations bancaires, qui dépendent des choix des clients, de la disponibilité des produits et des stratégies de tarification selon les termes;
- les activités de placement, qui comprennent les titres négociables et le financement institutionnel;
- les activités de négociation de titres, lesquels sont évalués quotidiennement à leur juste valeur de marché selon l'évolution des taux;
- un portefeuille de couverture qui permet à la Banque de contenir le risque global lié aux taux d'intérêt à l'intérieur de strictes limites internes.

La gestion dynamique du risque structurel de taux d'intérêt vise à maximiser la rentabilité de la Banque, tout en préservant la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires.

Pour atteindre cet objectif, divers instruments de trésorerie et instruments dérivés, dont, principalement, des swaps de taux d'intérêt, sont utilisés pour modifier les caractéristiques de taux d'intérêt des instruments sous-jacents au bilan de la Banque et pour gérer le risque inhérent aux options incorporées dans les produits de prêts et de dépôts.

Le risque structurel de taux d'intérêt est géré globalement par la Trésorerie d'entreprise de la Banque. Le comité de gestion de l'actif et du passif et le comité exécutif assurent la gouvernance continue de l'évaluation et de la gestion du risque structurel par l'entremise de politiques, de limites, de normes d'exploitation et d'autres contrôles à l'égard des risques conformément à la politique de gestion des risques de trésorerie et marchés des capitaux. Cette politique, qui est approuvée par le comité de gestion des risques du conseil, définit les limites relatives à l'appréciation de la valeur économique des risques liés aux capitaux propres et au revenu net d'intérêt.

Ces limites de risque sont calculées en simulant l'incidence d'une variation parallèle, soudaine et soutenue de 100 points de base des taux pour toutes les échéances. Le risque lié au revenu net d'intérêt représente l'incidence défavorable des fluctuations des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêt au cours des 12 prochains mois. Le risque lié à la valeur économique des capitaux propres mesure l'incidence défavorable nette sur la valeur actualisée de l'actif et du passif figurant au bilan et hors bilan.

L'exposition au risque de taux d'intérêt est revue périodiquement par le comité de gestion de l'actif et du passif qui a la responsabilité de surveiller le positionnement de la Banque en ce qui concerne les fluctuations anticipées de taux d'intérêt et de recommander la couverture de tout risque de taux d'intérêt non désiré. De plus, des rapports de suivi des risques sont présentés périodiquement au comité des risques d'entreprise et au comité de gestion des risques du conseil.

Dans le cadre d'une saine gestion du risque structurel de taux d'intérêt, un relevé des écarts de retarification hebdomadaire est produit. Des analyses de simulation sont également réalisées chaque semaine pour évaluer l'incidence de diverses fluctuations de taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêt et sur la valeur économique de la Banque. L'un des exercices de simulation consiste à soumettre le bilan de la Banque à une hausse et à une baisse parallèles, soudaines et soutenues de 1 % des taux d'intérêt, comme l'indique le tableau 30. L'analyse de sensibilité qui précède correspond à notre évaluation de la variation du revenu net d'intérêt dans le cadre d'un scénario de base hypothétique, en présumant que le bilan est statique et que la direction n'a pris aucune mesure. Ces analyses tiennent compte de l'incidence des diverses hypothèses, y compris à l'égard du remboursement anticipé des prêts hypothécaires.

La Banque cherche à limiter son exposition globale aux fluctuations rapides de taux d'intérêt. Toutefois, le moment où des variations du taux de financement à un jour de la Banque du Canada sont annoncées et les variations du taux préférentiel et des taux des acceptations bancaires à court terme qui en découlent peuvent avoir une incidence temporaire sur les marges. À ce titre, des fluctuations du revenu net d'intérêt peuvent se produire, mais dans la limite des seuils de tolérance.

Contexte actuel de taux d'intérêt

Les banques centrales ont réduit les taux d'intérêt sur la majeure partie des marchés financiers en raison de l'incidence défavorable de la pandémie de COVID-19, ce qui a accru la probabilité de taux d'intérêt négatifs. Cette situation comporte plusieurs risques et suscite des préoccupations, notamment la capacité de nos systèmes et de nos processus de fonctionner avec des taux nuls ou négatifs, l'incidence connexe sur les clients, les contraintes réglementaires et les répercussions financières importantes que la persistance des bas taux d'intérêt pourrait avoir sur le revenu net d'intérêt. Étant donné que les taux de certains dépôts ont été établis au taux plancher de zéro et que les instruments financiers ont été réévalués à des taux plus bas, les marges d'intérêt devraient diminuer, ce qui pourrait se répercuter sur la rentabilité. Ces facteurs peuvent remettre en question la rentabilité à long terme du secteur des services bancaires et seront pris en compte dans le cadre de notre planification stratégique.

TABLEAU 29

ANALYSE DE SENSIBILITÉ AU RISQUE STRUCTUREL DE TAUX D'INTÉRÊT

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)

	2020		2019	
	Incidence sur le revenu net d'intérêt ⁽¹⁾	Incidence sur la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ⁽²⁾	Incidence sur le revenu net d'intérêt ⁽¹⁾	Incidence sur la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ⁽²⁾
Variation des taux d'intérêt				
Augmentation de 100 points de base	23 476 \$	(36 690) \$	3 877 \$	(49 524) \$
Diminution de 100 points de base	(9 610) \$	29 627 \$	(9 154) \$	43 627 \$

(1) Au cours des 12 prochains mois.

(2) Après impôts sur le résultat.

Risque de change

Risque de change structurel

Le risque de change est surveillé à l'aide de limites et d'autres analyses de sensibilité pour les activités de négociation, comme il est mentionné précédemment. La Banque est exposée au risque de change en raison principalement de son investissement dans un établissement américain. Cette exposition pourrait avoir une incidence sur le résultat, les capitaux propres attribuables aux actionnaires et les ratios de fonds propres. La Banque a recours à des instruments financiers dérivés pour couvrir une partie de cette incidence. Lorsque le dollar canadien se déprécie par rapport au dollar américain, les profits et les pertes de change latents sur les investissements nets dans des établissements à l'étranger, déduction faite des couvertures connexes, influent sur le cumul des autres éléments du résultat global, dans les capitaux propres. De plus, le montant équivalent en dollars canadiens de l'actif pondéré en fonction des risques libellé en dollars américains et des déductions de fonds propres est aussi touché.

En outre, la Banque est exposée au risque de change en raison de ses positions de change liées aux activités commerciales de ses établissements canadiens, en plus des positions qu'elle détient pour soutenir l'offre de produits et services en devises autres que le dollar canadien. Dans le cours normal des activités, la Banque a aussi recours à des instruments financiers dérivés de change pour couvrir son exposition au risque structurel de change.

Pour les activités autres que de négociation, au 31 octobre 2020, les actifs et les passifs des entités canadiennes libellés en dollars américains totalisaient respectivement 637,1 millions \$ (769,6 millions \$ au 31 octobre 2019) et 317,2 millions \$ (415,8 millions \$ au 31 octobre 2019). Au 31 octobre 2020, en ce qui a trait à ces positions, l'effet d'une variation soudaine de 5 % des taux de change n'aurait pas eu d'incidence importante sur le résultat net et les capitaux propres.

Les devises autres que le dollar américain ne sont généralement achetées ou vendues que pour satisfaire aux besoins précis de clients. Par conséquent, la Banque est peu exposée au risque de change lié à ces devises. Les actifs et les dépôts libellés dans d'autres devises, principalement en livres sterling et en euros, totalisaient respectivement 22,3 millions \$ (9,4 millions \$ au 31 octobre 2019) et 19,4 millions \$ (9,0 millions \$ au 31 octobre 2019) au 31 octobre 2020.

Activités de négociation

La Banque est également exposée au risque de change en raison de ses activités de négociation, tel qu'indiqué précédemment, y compris la négociation d'instruments financiers dérivés de change.

Risque lié au cours des actions

Les positions de la Banque en titres de participation consistent principalement en des titres négociés sur les marchés boursiers au Canada et aux États-Unis, par conséquent, la sensibilité de ces portefeuilles est essentiellement corrélée aux rendements des marchés boursiers canadien et américain. Une partie des titres de participation de la Banque sert à couvrir des dépôts indexés. De plus, la Banque est exposée aux actions du fait de ses régimes de retraite. Au 31 octobre 2020, une fluctuation de 10 % des marchés boursiers aurait eu une incidence de 17,4 millions \$ sur les capitaux propres de la Banque (18,2 millions \$ au 31 octobre 2019).

GESTION DU RISQUE D'ILLIQUIDITÉ ET DE FINANCEMENT

Le risque d'illiquidité et de financement correspond à la possibilité que la Banque ne soit pas en mesure de réunir, au moment approprié et à des conditions raisonnables, les fonds nécessaires pour respecter ses obligations financières. Les obligations financières comprennent les obligations envers les déposants et les fournisseurs, de même que les exigences visant les engagements au titre de prêts, les placements et le nantissement.

Le risque d'illiquidité global de la Banque est géré par la Trésorerie d'entreprise et surveillé par la Gestion des risques d'entreprise et le comité de gestion de l'actif et du passif, et, ultimement, par le comité de gestion des risques du conseil, conformément aux politiques régissant le financement et les liquidités, et la gestion du nantissement. Le but principal de ces politiques est de faire en sorte que la Banque dispose de liquidités suffisantes pour respecter ses obligations financières actuelles et futures, dans des conditions tant normales qu'exceptionnelles.

Le bilan de la Banque est bien diversifié, tant en termes d'actifs que de sources de financement. Pour maintenir cette diversification, les sources de financement sont assujetties à des limites de concentration déterminées et surveillées par la Gestion des risques d'entreprise. Ces limites sont établies en tenant compte, notamment, de la volatilité des sources de financement. Il convient de noter que les dépôts de particuliers et les dépôts d'entreprises de la Banque sont composés en grande partie de dépôts à terme, de sorte que leur qualité en ce qui concerne le risque d'illiquidité est grandement améliorée.

La stabilité des sources de financement est également prise en compte dans l'évaluation des besoins de liquidités selon la méthode de la Banque. Les taux de retrait utilisés dans les simulations de crise de liquidité sont déterminés en fonction de la stabilité historique des diverses sources de financement. Le processus de suivi est mis en œuvre chaque jour par la Gestion des risques d'entreprise et est surveillé par le comité de gestion de l'actif et du passif et le comité de gestion des risques du conseil.

Outre les simulations de crise, la Banque a élaboré des modèles internes de prévision des sorties de fonds éventuelles des dépôts ne venant pas à échéance, qui sont utilisés dans les relevés des écarts de liquidité et les plans de financement. Les hypothèses relatives au comportement et à la modélisation sont examinées et soumises à des tests au moins chaque année par la Trésorerie d'entreprise et approuvées par le comité de gestion de l'actif et du passif.

La Banque définit aussi des scénarios de simulations de crise de liquidité chaque mois. Les sorties de fonds des dépôts ne venant pas à échéance et des dépôts à terme rachetables sont soumises à des simulations selon divers scénarios et différents horizons temporels pour fournir à la direction différents points de vue sur la liquidité de la Banque. Les résultats sont présentés chaque mois au comité de gestion de l'actif et du passif.

Les liquidités que la Banque détient pour répondre aux besoins de liquidités doivent être des valeurs mobilières de haute qualité qui, selon la Banque, peuvent être monétisées rapidement en situation de crise, moyennant une perte minimale de la valeur marchande. Plus de 95 % des actifs liquides de haute qualité de la Banque sont investis dans des actifs du niveau 1 au 31 octobre 2020. Ces actifs remplissent les critères d'acceptation par la banque centrale et peuvent être facilement vendus ou donnés en garantie en période de crise. Un plan de contingence en matière de liquidités est préparé et examiné régulièrement. Il guide les mesures prises par la Banque pour réagir aux crises de liquidité.

La Banque gère également ses liquidités conformément aux mesures de liquidité réglementaires de la ligne directrice exhaustive de portée nationale, intitulée « Normes de liquidité » [LAR], du BSIF. Ces mesures réglementaires comprennent le ratio de liquidité à court terme (LCR) qui prend appui sur le dispositif international de Bâle III relatif à la liquidité du CBCB, et l'outil de surveillance des flux de trésorerie nets cumulatifs (NCCF) conçu par le BSIF. Selon le LCR, les banques sont tenues de détenir un encours d'actifs liquides de haute qualité pour satisfaire aux obligations financières nettes à court terme permettant de surmonter une crise grave d'une période de trente jours. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2020, la Banque se conformait à la ligne directrice LAR.

Évolution de la réglementation en matière de liquidités

Le 5 décembre 2019, le BSIF a publié la version finale de la ligne directrice B-6, Principes de liquidité, qui énonce les attentes du BSIF en ce qui a trait aux mesures que doivent prendre les institutions de dépôts pour gérer le risque de liquidité. La version finale de la ligne directrice est plus précise que la précédente en ce qui a trait aux mesures à prendre pour gérer le risque de liquidité. De plus, les attentes du BSIF ont été mises à jour et sont donc plus appropriées à la taille et au degré de complexité des institutions de dépôts. La version finale de la ligne directrice est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020 et a eu des conséquences limitées sur la façon dont la Banque gère ses liquidités.

Le 17 janvier 2020, le BSIF a publié le document de consultation intitulé *Promouvoir la proportionnalité : Adapter les normes de fonds propres et de liquidité aux petites et moyennes institutions de dépôts*, dont il a également été question à la rubrique « Gestion des fonds propres » qui précède. Ce document de consultation décrit les changements qu'il est proposé d'apporter au cadre réglementaire en matière de liquidités, notamment la proposition d'appliquer la norme de liquidité au titre du ratio de liquidité à long terme (NSFR) à certaines banques qui ne sont pas des BSi afin de favoriser la résilience financière à long terme.

Le 27 mars 2020, comme il est mentionné à la rubrique « Gestion des fonds propres » qui précède, le BSIF a reporté la mise en œuvre du cadre des fonds propres et des liquidités pour les petites et moyennes banques (PMB) jusqu'au début du premier trimestre 2023. Parallèlement, le BSIF a également reporté les exercices de consultation auprès des PMB au sujet des exigences de fonds propres et de liquidités des deuxième et troisième piliers.

Également le 27 mars, le BSIF a mis en place plusieurs mesures pour accorder aux institutions financières plus de souplesse pour faire face à la pandémie de COVID-19, notamment un allègement temporaire permettant l'exclusion des acceptations bancaires vendues à la Banque du Canada en vertu de la facilité d'achat des acceptations bancaires du calcul des sorties de trésorerie du ratio de LCR. Enfin, le BSIF a réitéré que les institutions doivent puiser dans leurs actifs liquides de haute qualité (HQLA) non grevés maintenus pour le ratio de LCR pour faire face tant à l'apparition éventuelle d'une crise de liquidités qu'à une réelle crise de liquidités (comme une crise de liquidités découlant de la COVID-19). Le LCR peut donc passer alors sous le seuil des 100 %, car le maintien du LCR à 100 % en pareil cas pourrait produire des effets excessivement négatifs sur l'institution et d'autres intervenants du marché.

Liquidités

Les liquidités de la Banque se composent de la trésorerie, des dépôts non productifs d'intérêts auprès de banques, des dépôts productifs d'intérêts auprès de banques, des valeurs mobilières et des valeurs acquises en vertu de conventions de revente. Elles sont constituées principalement de placements directs liquides de qualité dans des valeurs négociables émises ou garanties par le gouvernement, par des provinces ou par des municipalités du Canada, et incluent également des titres de créances à court terme garanties par de telles valeurs. Au 31 octobre 2020, ces actifs totalisaient 9,6 milliards \$, une diminution de 0,4 milliard \$ comparativement au niveau du 31 octobre 2019.

Le niveau plus élevé de liquidités reflète la souscription de dépôts de sources multiples et le financement obtenu au moyen des activités de titrisation, qui servent à financer la croissance prévue des prêts de la Banque. Dans l'ensemble, la Banque continue de gérer avec prudence le niveau de ses liquidités et de détenir des liquidités suffisantes de diverses sources pour respecter ses obligations financières actuelles et futures, dans des conditions tant normales qu'exceptionnelles. Ces liquidités procurent à la Banque la souplesse nécessaire pour gérer les engagements et les échéances de son portefeuille de prêts et de dépôts, et pour répondre à d'autres besoins opérationnels courants. La gestion des liquidités, sur le plan de l'optimisation de leur niveau et de leur composition, contribue considérablement aux résultats de la Banque.

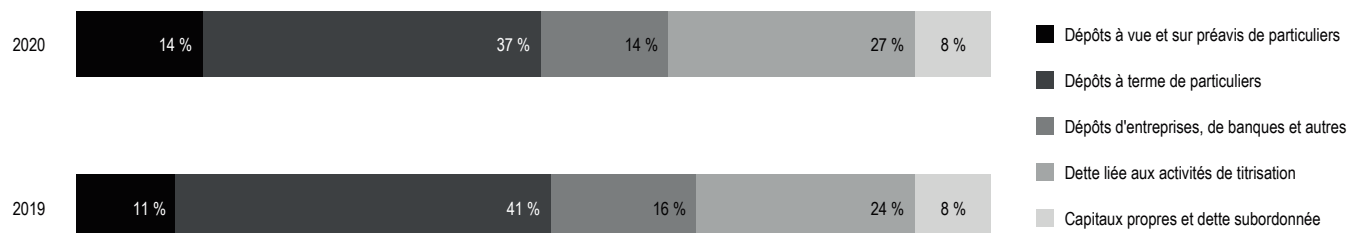
Financement

Les prêts de la Banque sont principalement financés au moyen de dépôts de particuliers, une source particulièrement stable. La stratégie de financement de la Banque repose à la fois sur des succursales bien établies au Québec et sur un réseau pancanadien très efficace de conseillers et de courtiers. Cette stratégie de financement est bien adaptée aux exigences réglementaires contenues dans la ligne directrice LAR, qui reconnaît que les dépôts de particuliers sont la source de financement la plus stable.

En outre, la Banque peut avoir accès au marché des dépôts institutionnels comme autre source de financement pour optimiser l'ensemble de son financement. De plus, la Banque utilise la titrisation des prêts hypothécaires résidentiels par l'intermédiaire des programmes de la SCHL et, dans une moindre mesure, la titrisation de prêts hypothécaires résidentiels, de prêts personnels et de créances au titre de contrats de location-financement par l'intermédiaire d'autres entités structurées. Ces sources de liquidités sont rentables et procurent la souplesse accrue requise pour faire face aux augmentations spécifiques de besoins en financement.

SOURCES DE FINANCEMENT

Aux 31 octobre (en pourcentage)



Dépôts de particuliers

Les dépôts de particuliers comprennent les dépôts à vue et sur préavis et les dépôts à terme obtenus par l'entremise du réseau de succursales au Québec de la Banque, du canal des conseillers et des courtiers, et de l'offre numérique directe aux clients. Une proportion importante de ces dépôts est assurée par la Société d'assurance-dépôts du Canada, jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par client, par institution financière de dépôt réglementée, ce qui contribue à leur stabilité. Les dépôts obtenus par l'intermédiaire du canal des conseillers et des courtiers proviennent principalement de courtiers liés à l'ensemble des principales banques canadiennes, ainsi que d'un vaste réseau bien établi de conseillers financiers. Par ailleurs, 72 % des dépôts de particuliers étaient des dépôts à terme au 31 octobre 2020.

Les dépôts de particuliers ont diminué de 5 % pour s'établir à 18,8 milliards \$ au 31 octobre 2020, contre 19,7 milliards \$ au 31 octobre 2019, comme il est indiqué au tableau 30. La diminution résulte essentiellement de la diminution des dépôts à terme obtenus par des intermédiaires, ramenés à la baisse dans le but de faire face à nos besoins de financement, contrebalancée en partie par la hausse des volumes de dépôts à vue obtenus par l'intermédiaire des différents canaux de distribution directe aux clients de la Banque. Au premier trimestre 2020, nous avons procédé au lancement de nos services de dépôt BLC Numérique. Les dépôts provenant de cette source, qui totalisaient 0,6 milliard \$ au 31 octobre 2020, contribuent à rehausser la bonne diversification de nos sources de financement, en plus d'offrir une occasion d'établir de nouvelles relations clients et de développer de nouvelles activités de ventes croisées. En 2020, les dépôts à vue de particuliers obtenus par l'entremise de notre réseau de succursales au Québec ont augmenté de 0,3 milliard \$, tandis que les autres dépôts à vue obtenus par des intermédiaires ont augmenté de 0,4 milliard \$.

Au cours des dernières années, nous avons optimisé la taille du réseau de succursales de la Banque au Québec. Nous surveillons de près l'incidence de ces mesures, qui demeure conforme aux attentes. En outre, nous maintenons notre plan consistant à mettre l'accent sur l'offre de conseils financiers par l'intermédiaire de nos succursales de services aux particuliers et sur la migration des clients vers des plateformes électroniques et en ligne, de sorte que nous progressons afin d'atteindre notre objectif d'offrir davantage de services numériques. Nous sommes persuadés que ces mesures offriront d'importantes possibilités de faire croître notre base de dépôts alors que nous consacrons nos ressources à mieux répondre aux besoins de nos clients.

Dépôts d'entreprises, de banques et autres dépôts

Les dépôts d'entreprises, de banques et autres dépôts ont diminué de 0,8 milliard \$ depuis le 31 octobre 2019 pour s'établir à 5,1 milliards \$ au 31 octobre 2020. Ces dépôts contribuent à la diversification des sources de financement de la Banque et à la gestion active du niveau de ses liquidités. Ils proviennent d'une clientèle institutionnelle et du réseau de directeurs de comptes de la Banque qui servent les clients commerciaux.

TABLEAU 30
DÉPÔTS

Aux 31 octobre [en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages]

	2020		2019	
Particuliers				
À vue et sur préavis				
Réseau de succursales au Québec	2 466 488 \$	10,3 %	2 172 565 \$	8,5 %
Conseillers et courtiers	2 271 453	9,5	1 856 070	7,2
Offre numérique directe aux clients	504 559	2,1	104 307	0,4
	5 242 500	21,9	4 132 942	16,1
À terme				
Réseau de succursales au Québec	4 692 705	19,6	4 836 235	18,9
Conseillers et courtiers	8 795 812	36,8	10 778 074	42,0
Offre numérique directe aux clients	65 133	0,3	9	—
	13 553 650	56,7	15 614 318	60,9
	18 796 150	78,6	19 747 260	77,0
Entreprises, banques et autres				
À vue et sur préavis				
	1 642 176	6,9	1 619 004	6,3
À terme				
Institutionnels	2 484 482	10,3	3 134 903	12,2
Autres	997 395	4,2	1 151 437	4,5
	3 481 877	14,5	4 286 340	16,7
	5 124 053	21,4	5 905 344	23,0
Dépôts	23 920 203 \$	100,0 %	25 652 604 \$	100,0 %

Notes de crédit

Les dépôts de particuliers, levés par le réseau de succursales au Québec et par l'intermédiaire du canal des conseillers et des courtiers, constituent la principale source de financement de la Banque. La Banque se tourne également vers les marchés de gros afin d'obtenir du financement grâce à la titrisation et au financement non garanti. La capacité de la Banque d'obtenir ce type de financement, en particulier du financement des ventes en gros, est liée aux notes de crédit attribuées par les agences de notation comme DBRS et Standard & Poor's Rating Services (S&P). Les révisions des notes de crédit de la Banque pourraient donc avoir une incidence sur le financement des activités et sur les autres obligations de garantie.

Les modifications aux notes de crédit pourraient également avoir une incidence sur la participation de la Banque à d'autres arrangements bancaires. La Banque assure une surveillance régulière de l'incidence d'un déclassement hypothétique de sa note de crédit sur les exigences en matière de garantie. Au 31 octobre 2020, les garanties additionnelles qui seraient requises dans l'éventualité d'une baisse d'un cran à trois crans de la note de crédit sont négligeables.

Le 10 juin 2020, Standard and Poor's (S&P) a confirmé les notes de crédit de la Banque à long terme de BBB et à court terme de A-2, tout en maintenant la perspective négative^[1]. Le 4 juin 2020, DBRS a confirmé la note de crédit de la Banque de A (bas) sur les dépôts et la dette de premier rang et la note de R-1 (bas) sur les instruments à court terme. De plus, DBRS a revu la perspective de la note de crédit à long terme pour la faire passer de stable à négative^[2].

Le tableau 31 présente les notes de crédit de la Banque attribuées par les agences de notation.

TABLEAU 31
NOTES DE CRÉDIT

Au 27 novembre 2020

	DBRS	S&P
Dépôts et dette de premier rang	A (bas)	BBB
Instruments à court terme	R-1 (bas)	A-2
Dette subordonnée admissible comme fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (« FPUNV »)	BBB (bas)	BB+
Actions privilégiées admissibles comme FPUNV	Pfd-3	BB-

[1] Une perspective de notation attribuée par S&P est une évaluation de l'évolution potentielle d'une note de crédit à long terme sur un horizon à moyen terme (en général de six mois à deux ans). Tout changement dans les conditions économiques ou financières est pris en considération dans la détermination d'une perspective de notation. Une perspective ne constitue pas nécessairement un signe avant-coureur d'un changement de note de crédit ou d'une intervention future. Les perspectives de notation déterminées par S&P et leur signification sont les suivantes : « positive » signifie que la note pourrait être haussée; « négative » signifie que la note pourrait être abaissée; « stable » signifie qu'il est peu probable que la note change; « en développement » signifie qu'une note pourrait être haussée ou abaissée.

[2] Chaque catégorie de note de DBRS est accompagnée de l'une des trois tendances - « positive », « stable », « négative » - et de la mention « sous examen ». La tendance qui accompagne la note de crédit donne aux investisseurs des indications relativement à l'avis de DBRS sur les perspectives de la notation en question. Cependant, les investisseurs ne doivent pas présumer qu'une tendance positive ou négative est nécessairement indicative de l'imminence de la modification d'une note.

Obligations contractuelles

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des ententes contractuelles de diverses natures. Ses principales obligations résultent de l'émission de titres d'emprunt, y compris des dépôts de particuliers, d'entreprises et d'autres institutions. Ce financement, combiné aux émissions de capital-actions, sert principalement à financer les opérations de prêts et d'investissement. La note 30 des états financiers consolidés contient de plus amples renseignements sur les autres obligations contractuelles.

La Banque est également exposée au risque d'illiquidité lorsqu'elle contracte des engagements de crédit. Au 31 octobre 2020, ces engagements s'élevaient à environ 5,9 milliards \$ (5,3 milliards \$ au 31 octobre 2019), excluant les facilités de crédit qui sont inconditionnellement révocables au gré de la Banque.

Échéance contractuelle des actifs et des passifs

Les tableaux suivants présentent les échéances contractuelles résiduelles des actifs et des passifs à leur valeur comptable (soit le coût amorti ou la juste valeur) aux 31 octobre 2020 et 2019. Les renseignements détaillés sur les échéances contractuelles et les engagements de financement constituent une source d'information pour la gestion du risque d'illiquidité et ne représentent pas la façon dont la Banque gère ses risques de taux d'intérêt ou d'illiquidité et ses besoins de financement. Ces renseignements détaillés constituent le fondement de la modélisation d'un bilan comportemental assorti d'échéances réelles aux fins du calcul des mesures du risque d'illiquidité. Voir la rubrique « Évaluation des risques » pour plus de précisions.

TABLEAU 32

ÉCHÉANCE CONTRACTUELLE DES ACTIFS ET DES PASSIFS

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)

2020

	À terme							Aucune échéance	Total
	De 0 à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 1 an	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 an à 5 ans	Plus de 5 ans		
Actifs									
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès de banques	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	69 661 \$	69 661 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	482 960	—	—	25 000	—	—	—	95 221	603 181
Valeurs mobilières	652 671	268 379	109 515	252 828	751 986	2 074 340	1 352 518	336 979	5 799 216
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	2 173 297	639 005	—	79 634	248 292	—	—	—	3 140 228
Prêts ⁽¹⁾									
Prêts personnels	18 583	17 726	14 713	33 193	91 301	104 487	12 224	3 828 648	4 120 875
Prêts hypothécaires résidentiels	1 087 848	1 083 096	1 216 124	968 575	3 871 161	7 948 695	50 837	115 554	16 341 890
Prêts commerciaux	2 342 341	919 009	1 172 762	758 031	2 421 636	2 027 004	1 097 008	1 992 569	12 730 360
Corrections de valeur pour pertes sur prêts	—	—	—	—	—	—	—	(173 522)	(173 522)
	3 448 772	2 019 831	2 403 599	1 759 799	6 384 098	10 080 186	1 160 069	5 763 249	33 019 603
Autres	2 924	604	615	688	4 041	685	—	1 526 214	1 535 771
Actifs totaux	6 760 624 \$	2 927 819 \$	2 513 729 \$	2 117 949 \$	7 388 417 \$	12 155 211 \$	2 512 587 \$	7 791 324 \$	44 167 660 \$
Passifs et capitaux propres									
Dépôts									
Dépôts de particuliers ⁽¹⁾	2 166 644 \$	2 105 253 \$	1 671 329 \$	1 461 809 \$	3 358 456 \$	2 774 267 \$	28 893 \$	5 229 499 \$	18 796 150 \$
Dépôts d'entreprises, de banques et autres dépôts ⁽¹⁾	244 701	160 147	206 613	146 803	170 395	46 704	844	1 663 364	2 639 571
Dépôts institutionnels	416 900	648 000	—	238 450	778 610	402 522	—	—	2 484 482
	2 828 245	2 913 400	1 877 942	1 847 062	4 307 461	3 223 493	29 737	6 892 863	23 920 203
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert ⁽²⁾	752 043	66 222	5 873	50 886	162 715	754 313	1 227 405	1 252	3 020 709
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	343 343	1 404 868	—	159 793	503 645	—	—	—	2 411 649
Autres passifs	3 048	3 610	3 552	3 531	23 208	31 695	92 018	1 509 257	1 669 919
Dettes liées aux activités de titrisation ⁽³⁾	536 301	362 566	708 099	290 437	1 637 102	5 406 786	1 092 918	150 288	10 184 497
Dettes subordonnées	—	—	—	—	349 442	—	—	—	349 442
Capitaux propres	—	—	125 000	—	—	125 000	—	2 361 241	2 611 241
Passifs et capitaux propres totaux	4 462 980 \$	4 750 666 \$	2 720 466 \$	2 351 709 \$	6 983 573 \$	9 541 287 \$	2 442 078 \$	10 914 901 \$	44 167 660 \$

(1) Il est présumé que les éléments pouvant être recouverts à vue n'ont pas d'échéance précise.

(2) Les montants sont fonction de l'échéance contractuelle résiduelle de la valeur sous-jacente.

(3) Les flux de trésorerie de titrisation de prêts personnels suivent un modèle de remboursement anticipé.

	À terme								Total
	De 0 à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 1 an	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Aucune échéance	
Actifs									
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès de banques	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	90 658 \$	90 658 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	252 325	—	—	—	—	—	—	70 572	322 897
Valeurs mobilières	818 057	754 946	410 771	122 511	672 955	2 031 415	1 091 422	397 859	6 299 936
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	2 538 285	—	—	—	—	—	—	—	2 538 285
Prêts ⁽¹⁾									
Prêts personnels	16 433	14 320	18 025	11 124	76 995	190 406	18 368	4 314 853	4 660 524
Prêts hypothécaires résidentiels	987 578	1 027 376	1 309 644	1 189 747	3 974 066	7 421 955	36 266	93 048	16 039 680
Prêts commerciaux	2 063 926	840 242	1 029 731	635 460	2 387 209	2 104 681	792 106	2 792 977	12 646 332
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	319 992	—	—	—	—	—	—	—	319 992
Corrections de valeur pour pertes sur prêts	—	—	—	—	—	—	—	[100 457]	[100 457]
	3 387 929	1 881 938	2 357 400	1 836 331	6 438 270	9 717 042	846 740	7 100 421	33 566 071
Autres	1 281	1 588	1 200	1 422	2 180	3 805	79	1 523 725	1 535 280
Actifs totaux	6 997 877 \$	2 638 472 \$	2 769 371 \$	1 960 264 \$	7 113 405 \$	11 752 262 \$	1 938 241 \$	9 183 235 \$	44 353 127 \$
Passifs et capitaux propres									
Dépôts									
Dépôts de particuliers ⁽¹⁾	1 912 268 \$	1 698 393 \$	1 534 854 \$	1 539 422 \$	4 607 963 \$	4 296 013 \$	51 413 \$	4 106 934 \$	19 747 260 \$
Dépôts d'entreprises, de banques et autres dépôts ^{(1) (2)}	200 826	119 606	267 181	157 174	358 086	53 150	4 617	1 609 801	2 770 441
Dépôts institutionnels ⁽²⁾	833 043	147 000	—	300 000	818 673	1 036 187	—	—	3 134 903
	2 946 137	1 964 999	1 802 035	1 996 596	5 784 722	5 385 350	56 030	5 716 735	25 652 604
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert ⁽³⁾	499 739	94 645	12 758	3 140	195 115	859 115	930 342	23 293	2 618 147
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	2 558 883	—	—	—	—	—	—	—	2 558 883
Autres passifs	319 992	—	—	—	—	—	—	1 373 406	1 693 398
Dettes liées aux activités de titrisation ⁽⁴⁾	600 757	262 850	559 041	314 816	2 079 666	4 336 901	741 821	17 481	8 913 333
Dettes subordonnées	—	—	—	—	—	350 000	—	[899]	349 101
Capitaux propres	—	—	—	—	125 000	125 000	—	2 317 661	2 567 661
Passifs et capitaux propres totaux	6 925 508 \$	2 322 494 \$	2 373 834 \$	2 314 552 \$	8 184 503 \$	11 056 366 \$	1 728 193 \$	9 447 677 \$	44 353 127 \$

(1) Il est présumé que les éléments pouvant être recouverts à vue n'ont pas d'échéance précise.

(2) Les chiffres comparatifs liés aux Dépôts d'entreprises, de banques et autres dépôts ont été reclassés pour rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

(3) Les montants sont fonction de l'échéance contractuelle résiduelle de la valeur sous-jacente.

(4) Les flux de trésorerie de titrisation de prêts personnels suivent un modèle de remboursement anticipé.

GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL

Le risque opérationnel est défini comme le risque de perte ou de dommages résultant d'une défaillance attribuable à des ressources humaines, au caractère inadéquat ou à la défaillance des processus, technologies et systèmes internes ou à des événements extérieurs, y compris le risque juridique, mais déduction faite du risque lié à la réglementation, du risque stratégique et du risque lié à la réputation. Le risque opérationnel constitue un risque inhérent à toutes les activités de la Banque et peut avoir des incidences importantes sur l'entreprise, y compris une perte financière, l'atteinte à la réputation ou des amendes et des sanctions de la part des organismes de réglementation. Bien que l'on ne puisse éliminer complètement le risque opérationnel, ce dernier peut être géré de manière rigoureuse et transparente afin d'être maintenu à un niveau acceptable. Compte tenu du volume élevé de transactions que nous traitons chaque jour ainsi que de la complexité de nos activités commerciales et de la rapidité de leur déroulement, certaines erreurs opérationnelles ou humaines peuvent se répéter ou s'aggraver avant d'être décelées et corrigées. Le cadre de gestion du risque opérationnel établit la façon dont ce risque est décelé et évalué, ainsi que la façon dont les décisions sont prises en vue d'accepter, d'atténuer ou de transférer le risque. Le risque opérationnel est réparti selon les catégories suivantes :

- Fraude;
- Sécurité et protection de l'information;
- Gestion des ressources humaines et santé et sécurité au travail;
- Clients, produits et pratiques;
- Dommages aux actifs corporels et continuité des affaires;
- Technologie de l'information;
- Exécution, livraison et gestion des processus;
- Gestion des données;
- Fournisseurs.

Le cadre et la politique de gestion du risque opérationnel, revus annuellement par le comité de gestion des risques du conseil, définissent le programme de gestion du risque opérationnel fondé sur le modèle des « trois lignes de défense » et précisent les rôles et responsabilités des diverses parties prenantes. À titre de première ligne de défense, les secteurs d'activité sont responsables des risques liés à leurs activités quotidiennes et de leur gestion efficace. À titre de deuxième ligne de défense, la Gestion du risque opérationnel établit le cadre de gestion du risque opérationnel, surveille de manière indépendante la prise de risques par la première ligne de défense et réalise une évaluation objective efficace de son profil de risque. L'Audit interne, à titre de troisième ligne de défense, examine l'approche et évalue l'efficacité du programme de gestion du risque opérationnel.

Le cadre de gestion du risque opérationnel décrit la façon dont le risque opérationnel est géré. Les éléments clés du cadre comprennent ce qui suit :

- L'*appétit pour le risque opérationnel* est fonction de l'appétit pour le risque global de l'organisation qui établit les limites permises de prise de risques.
- L'*évaluation du risque et des contrôles* est réalisée par les divers secteurs d'activité dans le but d'identifier et d'évaluer les principaux risques opérationnels liés aux secteurs et à leurs principaux processus.
- L'*évaluation du risque et des contrôles liés à la gestion des initiatives* est réalisée pour assurer que les principaux risques liés aux initiatives importantes sont repérés, évalués et atténués de manière efficace.
- Les *incidents de risque internes et externes* permettent de recueillir l'information utile à l'évaluation de l'exposition globale de la Banque au risque opérationnel et de réduire la probabilité d'incidents de risque futurs. Les secteurs d'activité sont tenus de produire une analyse de la cause fondamentale des incidents importants pour empêcher qu'ils ne se reproduisent.
- Les *indicateurs de risque clés* fournissent des mesures objectives qui facilitent la surveillance et la gestion des risques opérationnels.
- L'*analyse de scénarios* fournit des informations sur l'incidence potentielle d'incidents de risque dont la probabilité est faible, mais qui ont une incidence grave, et des informations sur la manière dont ils peuvent être possiblement atténués.
- La *gestion saine de la continuité des affaires* vise à assurer le maintien des principales activités en cas d'interruption, de façon à réduire les répercussions négatives sur nos clients, nos contreparties et d'autres parties prenantes.
- La *supervision de la gestion du risque lié aux fournisseurs* permet de mettre en œuvre des mécanismes de contrôle solides de façon à ce que le recours à un tiers qui s'avère plus efficace, compétent ou moins cher ne crée pas un risque indu pour la Banque.
- Le *rapport sur le profil de risque opérationnel* est produit trimestriellement, et tous les outils de gestion du risque opérationnel sont pris en compte dans l'évaluation. Ces profils de risque sont abordés et remis en question par les divers comités de gouvernance, et sont ultimement consolidés afin de fournir une vue d'ensemble du risque opérationnel à l'échelle de la Banque.
- Le *programme d'assurance d'entreprise* aide à protéger l'entreprise contre les pertes importantes imprévues et à satisfaire aux exigences établies en vertu de lois, de règlements ou d'ententes contractuelles.

Incidence de la COVID-19 sur la gestion du risque opérationnel

Afin de préserver la résilience opérationnelle de la Banque au cours de la pandémie et de mettre en œuvre les mesures prescrites par les autorités sanitaires, la Banque a déclenché son protocole de gestion de crise. Aux termes des plans de continuité des affaires, nous avons eu recours à notre stratégie visant à privilégier un emplacement de remplacement pour les fonctions essentielles pour permettre à un nombre important de nos employés de travailler à partir de la maison. Les membres de la haute direction se réunissent régulièrement pour évaluer l'incidence de la crise sur la Banque et veiller à ce que les mesures nécessaires soient rapidement mises en place.

La migration à grande échelle des employés vers un environnement de travail à distance pourrait éventuellement accroître le risque lié à la sécurité de l'information et à la technologie, ainsi que les risques de fraude auxquels nous sommes exposés. En outre, nos dépendances opérationnelles clés envers des tiers sont amplifiées dans ce contexte, étant donné que nous dépendons de l'efficacité de leurs plans de continuité respectifs. Nous avons recours au cadre de gestion du risque opérationnel pour surveiller et faire le suivi de ces risques au moyen des processus de gouvernance en place au sein de nos différents comités internes.

GESTION DU RISQUE LIÉ À LA CONFORMITÉ À LA RÉGLEMENTATION ET DU RISQUE JURIDIQUE

Le risque lié à la conformité à la réglementation fait référence au risque que la Banque ne se conforme pas aux lois, aux pratiques prescrites, à ses obligations contractuelles, à ses engagements publics, aux codes volontaires applicables et aux normes d'éthique qu'exigent les organismes de réglementation, les clients, les investisseurs, les employés et les autres parties prenantes. L'incapacité de respecter les exigences réglementaires et légales peut avoir une incidence sur la capacité de la Banque de réaliser ses objectifs stratégiques, comporter un risque de sanctions de la part des organismes de réglementation et donner lieu à des litiges ou nuire à la réputation, ou les deux. La politique de gestion du risque lié à la réglementation s'appuie sur le programme de gestion du risque lié à la réglementation de la Banque qui comprend les éléments suivants :

- détermination des exigences en matière de réglementation applicables à la Banque et évaluation du risque lié à la réglementation;
- définition d'indicateurs de risque clés afin de mesurer et de surveiller l'exposition au risque lié à la réglementation;
- évaluations du risque et des contrôles réalisées par les divers secteurs d'activité dans le but d'évaluer la conformité aux exigences en matière de réglementation;
- élaboration, documentation, mise en œuvre des mesures d'atténuation du risque et autoévaluation de l'efficacité des contrôles pour assurer la conformité aux exigences en matière de réglementation;
- évaluation indépendante de l'efficacité des contrôles réalisée par le bureau du chef de la gestion du risque réglementaire (chef de la conformité);
- identification et signalement des situations de non-conformité, le cas échéant;
- renforcement des contrôles et correction des situations de non-conformité.

La gestion du risque lié à la réglementation tient compte notamment des exigences de la réglementation relative au recyclage des produits de la criminalité et au financement des activités terroristes et à la protection des renseignements personnels, qui sont régies par des politiques distinctes.

Le comité de gestion du risque lié à la réglementation est responsable :

- d'examiner annuellement la politique de gestion du risque lié à la réglementation et d'en recommander l'approbation au comité exécutif;
- d'analyser les nouvelles règles et leur application en collaboration avec les secteurs pertinents;
- d'examiner les différents outils de gestion du risque lié à la réglementation et de formuler des commentaires à cet égard;
- de participer à des échanges sur les observations internes et les tendances sectorielles, ainsi que sur les meilleures pratiques à adopter en matière de gestion du risque lié à la réglementation;
- de porter les problèmes à l'attention du comité exécutif.

Un comité de coordination du programme en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes surveille la conformité aux exigences applicables. Ses responsabilités s'apparentent en tous points à celles du comité de gestion du risque lié à la réglementation.

Les rapports sur la gestion du risque lié à la réglementation sont soumis au moins annuellement au comité de gestion du risque d'entreprise et au comité de gestion des risques du conseil d'administration. L'efficacité du programme de gestion du risque lié à la réglementation et du programme de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes est évaluée chaque année.

GESTION DU RISQUE STRATÉGIQUE

Le risque stratégique est le risque de perte ou de dommages pouvant découler de plans d'affaires, de stratégies, de processus de prise de décisions, d'attribution et d'utilisation des ressources inadéquats de la Banque. Il résulte également de l'incidence défavorable éventuelle de changements dans l'environnement économique, concurrentiel, réglementaire, fiscal ou comptable sur les résultats de la Banque, ou de l'incapacité de répondre de façon appropriée à ces changements en raison de l'inaction, de stratégies inefficaces ou de la piètre mise en œuvre des stratégies. Les stratégies comprennent les activités de fusion et d'acquisition.

Le comité exécutif est responsable de la gestion des risques stratégiques de la Banque. Chaque année, la Banque met en œuvre un processus de planification stratégique dans le but d'analyser les forces, les faiblesses, les possibilités et les menaces et de déterminer sa rentabilité et son profil de risque. La stratégie globale de la Banque est établie par le comité exécutif et soumise à l'approbation du conseil d'administration.

Par l'entremise du comité exécutif, la Banque surveille l'exécution de son plan stratégique. La capacité de la Banque d'atteindre ses objectifs et d'exécuter son plan stratégique dépend de sa capacité de transformer l'entreprise, dans la foulée de la conception de sa nouvelle plateforme de gestion des comptes et de la modernisation de son réseau de distribution de produits de détail, tout en maintenant un niveau convenable de service à la clientèle et en préservant la rentabilité.

GESTION DU RISQUE LIÉ À LA RÉPUTATION

Le risque lié à la réputation correspond au risque que les perceptions des parties prenantes, qu'elles soient avérées ou non, des pratiques d'affaires de la Banque et des mesures qu'elle prend ou ne prend pas aient une incidence négative sur son image, sa valeur, sa marque, ses revenus, ses activités, ses liquidités ou sa clientèle, ou exigent le recours à des mesures de gestion des litiges ou à d'autres mesures coûteuses pour y remédier.

Le risque lié à la réputation découle le plus souvent d'une gestion inadéquate des autres risques et peut toucher la quasi-totalité des activités d'une institution financière, même quand les activités sont, d'un point de vue technique, conformes aux exigences légales et aux exigences en matière de comptabilité et de réglementation. La réputation de la Banque est un actif d'entreprise précieux qui est essentiel à la poursuite de la croissance et à la valeur pour les actionnaires et, par conséquent, elle est constamment exposée à des risques.

Le comité de gestion du risque d'entreprise contrôle et supervise la gestion du risque lié à la réputation au moyen d'une politique sur le risque lié à la réputation. Cette politique fait partie intégrante du cadre de gestion des risques. Tout au long de l'exécution des stratégies de la Banque, les hauts dirigeants, les administrateurs, les directeurs et tous les employés sont responsables de veiller à ce que la réputation de la Banque demeure adéquate. Le code de conduite et d'autres politiques soutiennent également une gestion adéquate des menaces potentielles qui pourraient avoir une incidence directe ou indirecte sur la réputation de la Banque.

Incidence de la COVID-19 sur la gestion du risque lié à la réputation

La mise en œuvre des mesures gouvernementales recommandées pendant la pandémie de COVID-19, notamment la distanciation physique, a incité la Banque à passer en revue tous les points de contact entre les membres du personnel et avec les clients et à ajuster les processus d'affaires connexes. Ces ajustements, combinés à l'accroissement simultané des besoins des clients en cette période difficile, pourraient avoir une incidence sur l'expérience client.

GESTION DU RISQUE LIÉ AUX MODÈLES

La Banque a recours à divers modèles à l'appui de la prise de décisions éclairées en matière de gestion de l'entreprise, du risque et des fonds propres. Ce risque correspond à la perte ou aux dommages potentiels qui pourraient découler des modèles, ainsi que d'autres approches en matière d'estimation et de leurs résultats, ou du risque qu'un modèle ne fonctionne pas ou ne permette pas de détecter le risque comme prévu. Il découle également de l'utilisation inappropriée d'un modèle, et pourrait aboutir à une perte financière, à un risque d'atteinte à la réputation ou à la prise de décisions d'affaires et stratégiques inappropriées. La politique de gestion du risque lié aux modèles contient un cadre officiel permettant de repérer, d'évaluer, de gérer et de contrôler le risque inhérent à l'utilisation de modèles. Les modèles sont mis à jour régulièrement pour tenir compte des tendances actuelles. De plus, un groupe de validation indépendant des spécialistes ayant élaboré les modèles et des secteurs d'activités concernés valide régulièrement les modèles de la Banque.

AUTRES RISQUES SUSCEPTIBLES D'INFLUENCER LES RÉSULTATS FUTURS

Outre les principaux risques d'affaires décrits ci-dessus, d'autres risques, dont plusieurs sont hors du contrôle de la Banque et qui pourraient avoir des incidences qui sont difficiles à prédire, pourraient faire en sorte que nos résultats réels diffèrent substantiellement de nos plans, objectifs et estimations et d'autres énoncés prospectifs. Tous les énoncés prospectifs, y compris ceux qui figurent dans le présent document, sont, du fait de leur nature, soumis à des risques et des incertitudes inhérents, de nature générale ou particulière, ce qui peut faire en sorte que les résultats réels de la Banque diffèrent considérablement des prévisions. Certains de ces facteurs sont décrits ci-après, et d'autres sont décrits à la rubrique « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs » du présent document.

La rubrique qui suit présente un sommaire des autres risques susceptibles de se répercuter sur les résultats.

Incidences de la pandémie de COVID-19

En mars 2020, la COVID-19 s'est propagée à l'échelle mondiale et a été classée au rang de pandémie mondiale par l'Organisation mondiale de la Santé. La pandémie de COVID-19 a considérablement perturbé la situation sanitaire, la conjoncture économique et le contexte de marché à l'échelle mondiale, marquant le début d'une période de ralentissement de l'économie mondiale et de récession dont la durée reste à déterminer. Les mesures prises par les organes gouvernementaux et autres pour limiter l'activité afin de contribuer à ralentir la propagation de la COVID-19, y compris la mise en place de quarantaines obligatoires, de restrictions de voyage et de mesures de confinement, ont considérablement perturbé les activités et continueront de le faire. En outre, des gouvernements et d'autres entités de réglementation ont mis en place des programmes d'allègement à l'intention des particuliers et des entreprises et modifié leur politique monétaire pour stabiliser l'économie.

Notre évaluation de la pleine incidence de la pandémie de COVID-19 sur l'économie du Canada et des États-Unis, y compris l'incidence des mesures de prévention et d'atténuation que les gouvernements, les banques centrales, les autorités monétaires et réglementaires et d'autres tiers continuent de prendre pour lutter contre la propagation de la maladie, évolue rapidement. Bien que certaines mesures de restriction aient été levées, une résurgence récente du virus au Canada et la propagation persistante du virus aux États-Unis, ainsi que toute autre vague de la pandémie pourraient faire en sorte que des restrictions éliminées ou assouplies antérieurement soient imposées de nouveau ou que de nouvelles restrictions soient introduites. Bien que les services bancaires soient considérés comme des services essentiels au Canada et aient jusqu'à ce jour été maintenus malgré les mesures de confinement et de distanciation physique, la pandémie de COVID-19 a eu, et continue d'avoir, des répercussions défavorables importantes sur nos activités, les membres de notre équipe et nos fournisseurs tiers, a mis en péril la solvabilité de nos clients et a entraîné une volatilité considérable et exercé des pressions négatives, et continue de le faire, sur l'économie de la quasi-totalité des pays ainsi que sur les marchés financiers. À l'heure actuelle, personne, ni aucun gouvernement ou expert, n'est en mesure de prédire la durée ou la portée de la pandémie et, bien que certaines incidences se soient concrétisées, il demeure difficile pour la Banque d'estimer ou de quantifier l'ensemble de la portée et de l'ampleur de l'incidence de la pandémie sur la Banque, ses activités, sa situation financière et ses perspectives. La pandémie de COVID-19 a eu une incidence néfaste sur les résultats financiers et d'exploitation de la Banque et pourrait continuer de le faire, et pourrait se répercuter défavorablement à plus long terme sur les ratios de fonds propres réglementaires et de liquidité de la Banque et sur sa capacité de satisfaire aux exigences réglementaires et autres en raison, notamment, de ce qui suit :

- Les pertes de crédit attendues plus élevées, y compris sur les prêts hypothécaires résidentiels, qui sont sensibles aux scénarios macroéconomiques prospectifs, notamment les projections de faible reprise économique et les incidences prévues sur nos portefeuilles de prêts commerciaux et personnels, en raison des pressions financières exercées sur nos clients. Cet état de fait pourrait être exacerbé par l'interruption éventuelle des programmes gouvernementaux extraordinaires de soutien au revenu des ménages et des entreprises ou des modifications à ceux-ci. Il est donc difficile à l'heure actuelle de prédire si l'augmentation des pertes de crédit attendues que nous avons comptabilisées se traduira par des radiations d'un niveau significatif et si la Banque comptabilisera d'autres augmentations des pertes de crédit attendues au cours de périodes ultérieures.
- Une diminution des volumes de prêts, qui exerce encore plus de pression sur nos revenus en se répercutant sur le revenu net d'intérêt et les marges nettes d'intérêt. Nous avons notamment subi une baisse des prêts aux clients commerciaux attribuable en partie à l'incidence de la pandémie. Les volumes de financement d'inventaires ont été défavorablement touchés et les concessionnaires ont éprouvé des difficultés à réapprovisionner leurs stocks. Cette diminution s'explique principalement par la hausse des remboursements en raison de l'augmentation de la demande de bateaux et d'autres véhicules récréatifs au Canada et aux États-Unis pendant la pandémie.
- Une diminution des revenus tirés des frais de service en raison d'une diminution du niveau des transactions en succursale et aux GAB. La pandémie de COVID-19 a accéléré les changements en cours dans les habitudes bancaires des clients, qui adoptent progressivement les services numériques.
- Une diminution des revenus tirés des services de cartes, du fait que les volumes de transactions par carte de crédit Visa ont baissé.
- Le report de l'initiative de transformation de la Banque conformément au plan stratégique de la Banque lancé en novembre 2015. La réponse continue à la pandémie de COVID-19 pourrait continuer à détourner l'attention de la direction du plan stratégique, entraîner une augmentation des coûts attribuable au fait que la Banque accorde la priorité aux questions de santé et de sécurité et se conforme aux mesures d'atténuation qui lui sont imposées, et faire en sorte que la Banque réduise, reporte, modifie ou abandonne des initiatives susceptibles d'accroître la valeur à long terme. Par exemple, la Banque réévalue à l'heure actuelle les calendriers de mise en œuvre des programmes suivants, ou les a prolongés : le programme de remplacement du système bancaire central, l'évolution du modèle 100 % Conseil et l'adoption de l'approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit.
- La possibilité que la Banque du Canada opte pour des taux d'intérêt négatifs ou que la note de crédit du Canada soit abaissée.

- Le recul des revenus d'assurance, déduction faite des réclamations, attribuable à la hausse des réclamations des clients. En outre, il existe un risque que les primes des polices d'assurance souscrites par la Banque augmentent et que certaines polices d'assurance ne soient pas renouvelées ou soient assorties de conditions qui ne soient pas avantageuses.
- Une diminution de l'immigration en raison des restrictions sanitaires et de voyage. La faiblesse persistante des flux migratoires pourrait modifier les perspectives du marché de l'habitation à moyen terme, même si le gouvernement fédéral n'a pas élaboré de plan pour compenser la faiblesse des flux migratoires en accueillant plus d'immigrants.
- Les risques liés aux technologies de l'information et à la cybersécurité ont augmenté, car les technologies utilisées par les employés en télétravail pourraient ne pas être aussi sécuritaires que celles des bureaux de la Banque, ce qui pourrait faire en sorte que les réseaux, les systèmes d'information, les applications et les autres outils dont disposent les employés soient plus limités ou moins fiables que ceux offerts dans les bureaux de la Banque. Par conséquent, le nombre de points d'attaque potentiels a augmenté, y compris les tentatives d'hameçonnage, l'introduction de logiciels malveillants, ou de logiciels malveillants intégrés aux applications mobiles censées faire le suivi des taux d'infection, ciblant les points vulnérables des plateformes d'accès à distance, ce qui pourrait nuire à la capacité des fonctions essentielles d'exercer leurs activités. La Banque pourrait également être aux prises avec des risques juridiques et financiers et des risques liés à la réputation si elle n'est pas en mesure de protéger les renseignements personnels et les données sensibles contre les atteintes à la sécurité ou les cyberattaques.
- La propagation de la COVID-19 pourrait avoir une incidence sur la santé physique et mentale des membres du personnel de la Banque, y compris les membres de l'équipe de direction, et réduire la disponibilité de son personnel (c.-à-d. faire en sorte qu'il soit difficile d'attirer des employés, de les maintenir en poste et de les mobiliser) et avoir des incidences humaines qui pourraient, à leur tour, se répercuter défavorablement sur ses activités. La mise en œuvre de mesures de télétravail et de sécurité pourrait ne pas suffire pour atténuer le risque d'infection et accroître les cas de maladie au sein du personnel et de la clientèle de la Banque et interrompre les activités. Qui plus est, la Banque pourrait enregistrer des cas d'absentéisme au sein de son personnel, y compris du fait que certains employés de la Banque prodiguent des soins à domicile pendant la pandémie. Ces incidences pourraient être aggravées par d'autres maladies, comme la grippe saisonnière.
- Des modifications à nos activités en raison des volumes plus élevés de demandes de clients.
- L'évolution imprévue des marchés financiers, du contexte réglementaire, ou du comportement ou de la confiance des consommateurs.

En raison de la nature imprévue et persistante de la pandémie de COVID-19 et du fait que la réponse à la pandémie évolue en temps réel, les estimations des incidences économiques de la pandémie de COVID-19 continuent d'être intrinsèquement hautement incertaines et spéculatives. Bien que la Banque ait pris des mesures pour préserver sa solidité et sa stabilité financière et continue de gérer les fonds propres et les liquidités avec prudence, ces mesures pourraient ne pas atténuer suffisamment les répercussions défavorables de la pandémie de COVID-19 sur l'entreprise, et l'efficacité de ces mesures et la mesure dans laquelle la pandémie de COVID-19 se répercute sur les activités de la Banque dépendront de facteurs hors du contrôle de la Banque, y compris la durée et la portée de la pandémie et la résurgence en cours de la pandémie ainsi que la probabilité, le calendrier, la durée et la portée d'une autre vague ou l'accélération de la propagation de la COVID-19, les mesures prises ou à prendre pour contenir ces éclosions, le moment où un ou des vaccins efficaces ou autres traitements efficaces contre la COVID-19 seront développés et distribués, la rapidité et l'ampleur de la reprise de l'activité économique normale et les conséquences prolongées sur nos clients. Même lorsque la pandémie de COVID-19 sera chose du passé, les activités, la situation financière et les perspectives de la Banque pourraient continuer d'être touchées défavorablement, en raison des perturbations persistantes au sein de l'économie mondiale et de toute récession connexe, dont les effets pourraient persister au-delà de cette période et ne pas être pris en compte pleinement dans nos résultats d'exploitation avant les périodes ultérieures.

La pandémie de COVID-19 pourrait également entraîner une augmentation des autres risques et incertitudes décrits à la rubrique « Appétit pour le risque et cadre de gestion des risques », notamment, sans s'y limiter, les risques et incertitudes liés au risque opérationnel et aux risques liés à la réputation et au capital humain.

Technologie, systèmes d'information et cybersécurité

La technologie, désormais omniprésente dans notre vie quotidienne, est au cœur des services bancaires et est devenue le principal moteur de l'innovation dans le secteur financier. Par conséquent, la sécurité et la performance de l'infrastructure informatique et technologique de la Banque sont cruciales pour les activités commerciales, pour garantir l'intégrité des systèmes et des registres, et pour préserver la confiance des clients de la Banque et d'autres parties prenantes. En raison de la nature des activités de la Banque, de sa dépendance à l'égard de la technologie pour mener ses activités quotidiennes et de son infrastructure technologique en constante évolution, la Banque est assujettie à des risques accrus sous forme de cyberattaques, d'atteinte à la protection des données, de logiciels malveillants, d'accès non autorisé, de piratage, d'hameçonnage, de vol d'identité, de vol de propriété intellectuelle, de vol d'actif, d'espionnage industriel, de cyberextorsion ou de risques similaires et de déni de service possible en raison d'activités provoquant des pannes de réseaux et des interruptions de service. Les menaces sont non seulement de plus en plus nombreuses, elles sont également de plus en plus sophistiquées alors que les adversaires utilisent des technologies et des stratégies d'attaque en constante évolution. Le recours par la Banque à des prestataires de services tiers, qui sont également assujettis à ces risques potentiels, accroît le risque d'une attaque, d'une violation ou d'une interruption potentielle, étant donné que la Banque n'exerce pas une surveillance immédiate sur leurs systèmes et leur environnement de contrôle.

La Banque a mis en place des processus pour protéger son réseau et ses activités contre les cyberincidents et les cybermenaces émergentes. La Banque est toutefois exposée au risque touchant la cybersécurité et à la complexité accrue des cyberattaques. Les pertes pouvant découler de ces risques en constante évolution sont principalement liées à une atteinte potentielle à la réputation, à l'appropriation inadéquate ou à la publication non autorisée de renseignements personnels ou financiers confidentiels, ainsi qu'à l'interruption des activités. En outre, les cyberattaques peuvent donner lieu à une diminution du nombre de clients, à des sanctions ou des pénalités de la part des organismes de réglementation, à des litiges, à des coûts liés à la conformité, à des coûts de remise en état, à des pertes de revenus, à des examens réglementaires additionnels et à l'atteinte à la réputation.

Perturbations technologiques, concurrence et plan stratégique

Le rythme de l'innovation technologique continue d'avoir une incidence sur le secteur des services financiers et ses clients. Des institutions non financières continuent d'offrir des produits et des services bancaires, faisant ainsi concurrence aux banques traditionnelles dans certains segments du marché bancaire, notamment les paiements de détail, les prêts à la consommation et aux entreprises, les opérations de change et les services-conseils en placement, en tirant parti des nouvelles technologies, de données et d'outils d'analyse hautement perfectionnés. Ces prestataires de services non conventionnels peuvent bénéficier d'une réglementation et d'une surveillance moins sévères. Le fait de ne pouvoir suivre le rythme de ces nouvelles technologies et de se laisser distancer par la concurrence qu'elles entraînent pourrait, avec le temps, affaiblir nos revenus et notre bénéfice, advenant que nos clients choisissent de traiter avec ces nouveaux concurrents. La concurrence accrue de la part de prestataires de services non conventionnels peut exiger de la Banque qu'elle fasse des investissements additionnels pour répondre aux attentes en constante évolution des clients, pour rationaliser ses activités et pour demeurer concurrentielle, ce qui pourrait entraîner une augmentation des dépenses. En outre, cela pourrait nuire à la tarification des produits et des services de la Banque et entraîner une baisse de nos revenus ou la perte d'une part du marché. La capacité de la Banque de gérer ces risques ou d'innover et de développer sa technologie pourrait se répercuter sur les résultats prospectifs. Qui plus est, le défaut d'effectuer une révision adéquate des changements critiques au sein de l'entreprise avant et pendant la mise en place et le déploiement de systèmes technologiques clés ou le défaut d'aligner les attentes des clients et les engagements pris à leur endroit ainsi que les capacités opérationnelles pourraient avoir une incidence défavorable sur les résultats d'exploitation ou la situation financière de la Banque.

Au cours des dernières années, nous avons lancé des initiatives majeures en ayant pour objectif de renforcer nos fondations et de moderniser la Banque afin d'améliorer la performance financière. Rien ne garantit que ces initiatives seront une réussite totale ou partielle. La mise en œuvre de ces initiatives soulève des difficultés en matière de gestion, d'organisation, d'administration et d'exploitation de même que d'autres types de difficultés, et les systèmes organisationnels, administratifs et opérationnels de la Banque pourraient nécessiter des ajustements. Si la Banque n'est pas en mesure de mener à bien une partie ou l'ensemble des initiatives, ses revenus, ses résultats d'exploitation et sa rentabilité pourraient s'en ressentir. Même si la Banque mène à bien la mise en œuvre de ses initiatives, rien ne garantit qu'elle atteindra ses objectifs d'amélioration des revenus, des résultats d'exploitation ou de la rentabilité. Il sera peut-être aussi nécessaire d'adopter une nouvelle orientation stratégique pour atteindre ces objectifs.

Conjoncture économique aux États-Unis et au Canada

La Banque exerce ses activités principalement au Canada et, dans une moindre mesure, aux États-Unis. L'exposition directe de la Banque à l'extérieur de l'Amérique du Nord est donc limitée. Par conséquent, la conjoncture économique et commerciale dans ces régions influe considérablement sur les résultats de la Banque. Des facteurs comme les fluctuations des taux d'intérêt, les conditions du marché de l'emploi, les conditions du marché immobilier, l'évolution des marchés financiers ainsi que la liquidité de ces marchés, les niveaux d'emploi, les niveaux d'endettement et de dépenses des entreprises et des ménages, les politiques monétaire et budgétaire, l'évolution des tendances de consommation et des modèles d'affaires, les investissements des entreprises, les dépenses gouvernementales, les taux de change, les risques liés à la dette souveraine, la vigueur de l'économie, les menaces terroristes, les troubles civils, les effets des situations d'urgence en matière de santé publique, les effets des perturbations touchant les infrastructures publiques, les désastres naturels et les événements géopolitiques peuvent avoir une incidence sur l'ensemble de nos revenus et de nos résultats.

Les risques liés aux politiques gouvernementales, au commerce international et aux relations politiques à l'échelle mondiale pourraient déstabiliser l'ensemble des marchés et des économies dans les régions où la Banque exerce ses activités. Une poussée marquée du protectionnisme commercial, y compris l'imposition d'interdictions commerciales ciblées à l'égard de produits canadiens, pourrait paralyser la demande de crédit et avoir une incidence défavorable sur la performance des portefeuilles de prêts dans des secteurs particuliers. Voir également « Incidences de la pandémie de COVID-19 ».

Méthodes et estimations comptables et nouveautés en matière de comptabilité

Les méthodes et estimations comptables sont importantes pour la compréhension des états financiers consolidés de la Banque. Certaines de ces méthodes comptables exigent de la direction qu'elle exerce son jugement pour formuler des estimations particulièrement importantes qui, du fait de leur nature, exigent le recours à des jugements et à des estimations complexes qui comportent des incertitudes. Les modifications de ces estimations pourraient avoir une incidence considérable sur les états financiers consolidés de la Banque. De plus, les modifications aux normes comptables, y compris leur incidence sur les méthodes comptables, les estimations et les jugements de la Banque, peuvent avoir une incidence sur les états financiers consolidés de la Banque lorsqu'une nouvelle norme entre en vigueur. Des procédures ont été établies pour assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus d'application des nouvelles normes comptables sont bien contrôlés. Voir les rubriques « Méthodes et estimations comptables critiques » et « Modifications de méthodes comptables à venir » pour plus de précisions.

Conformité aux lois et à la réglementation

Le risque lié à la conformité à la réglementation correspond au risque de non-conformité éventuelle aux lois, règles, règlements et pratiques prescrites. Des enjeux de non-conformité aux lois et à la réglementation peuvent découler d'un certain nombre de secteurs d'activité d'une grande institution financière complexe comme la Banque et sont souvent le résultat de l'inefficacité ou du caractère inadéquat des processus internes, des employés ou des systèmes. Nous exerçons nos activités dans un contexte réglementaire complexe et nous faisons de temps à autre l'objet de diverses procédures juridiques, y compris des actions et des poursuites au civil, des accusations criminelles, des examens de la part des organismes de réglementation, des enquêtes, des vérifications et des demandes d'information par divers organismes de réglementation gouvernementaux et les organismes d'application de la loi dans divers territoires. Rien ne garantit que nous nous conformerons toujours ou que nous serons présumés nous conformer aux lois ou à la réglementation, aux règlements ou aux politiques des organismes de réglementation. Par conséquent, il est possible que nous fassions l'objet d'un jugement ou d'une décision d'un tribunal ou d'un organisme de réglementation donnant lieu à des amendes, des dommages-intérêts, des pénalités ou à d'autres frais, à des injonctions, des condamnations au criminel, la perte de licences ou d'agrément qui pourraient porter atteinte à notre réputation et avoir une incidence défavorable sur nos résultats et notre capacité de mener certaines de nos activités. En outre, nous sommes partie à des litiges dans le cours normal des activités et l'issue défavorable de ces litiges pourrait avoir une incidence néfaste sur nos résultats ou pourrait porter atteinte à notre réputation, ce qui pourrait se répercuter sur nos perspectives d'affaires à long terme. Bien que la Banque établisse des provisions pour les mesures auxquelles elle est assujettie en vertu des dispositions relatives à la comptabilité, le montant réel des pertes découlant de ces litiges pourrait différer considérablement des montants comptabilisés.

Par exemple, en juin 2020, un demandeur a présenté devant la Cour supérieure du Québec une demande d'autorisation d'exercer une action collective contre la Banque, de même qu'un dirigeant et un ancien dirigeant de celle-ci. Il est ainsi allégué que la Banque et les dirigeants visés ont enfreint la *Loi sur les valeurs mobilières* du Québec et le Code civil en faisant des déclarations fausses ou trompeuses ou des omissions relativement aux activités de titrisation de prêts hypothécaires de la Banque et d'une filiale de celle-ci et à ses processus de souscription de prêts hypothécaires connexes. La date de l'audience sur la demande d'autorisation du projet d'action collective reste à être déterminée et la Banque a l'intention de se défendre vigoureusement dans le cadre de cette procédure.

Les modifications aux lois, y compris les lois fiscales, les règlements ou les politiques réglementaires, ainsi que les modifications à leur interprétation ou à leur application ou l'incertitude à leur égard, pourraient avoir une incidence défavorable sur la Banque, notamment en diminuant les barrières à l'entrée dans les secteurs d'activité dans lesquels nous exerçons nos activités, en accroissant les coûts de la conformité ou en limitant les activités de la Banque et sa capacité à mettre en œuvre son plan stratégique. L'évolution de la réglementation à l'échelle mondiale et nationale, y compris les exigences en matière de fonds propres et de liquidités selon les normes mondiales élaborées par le Comité de Bâle sur les contrôles bancaires (Bâle III), continuera à se répercuter sur les activités de la Banque. Les nouvelles règles applicables aux institutions financières ont considérablement augmenté et évoluent à un rythme rapide. Cette situation exige une mobilisation considérable de ressources techniques, humaines et financières dans un délai très court. Par conséquent, la Banque peut avoir à supporter les conséquences d'une mise en place rapide des modifications à la réglementation et le fardeau des coûts connexes. Par ailleurs, cette évolution pourrait accroître les coûts d'exploitation récurrents ainsi que les coûts liés à la conformité et à la technologie, et par conséquent, avoir des répercussions sur la complexité des activités et la rentabilité de la Banque.

La réglementation changeante continue de modeler le contexte mondial en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et de sanctions économiques, et de nouvelles lois importantes et compliquées ainsi que de nouveaux règlements complexes et de grande portée sont en vigueur ou devraient entrer en vigueur à court et à moyen terme dans bon nombre de territoires où la Banque exerce ses activités. Il est largement admis que les institutions financières sont dans une position unique et qu'elles ont les moyens de contribuer à la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et les activités criminelles (dont la traite et l'exploitation des personnes) au moyen de la prévention, de la détection, de la dissuasion ainsi que de l'échange et de la présentation d'informations. La réglementation influence aussi, et continue d'influencer, le contexte mondial en matière de protection des données et de la vie privée, et de nouvelles lois importantes ont été promulguées et entreront en vigueur à court terme dans certains territoires, où la Banque exerce ses activités et d'autres devraient l'être à moyen terme. Le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme, et la violation de sanctions économiques et de la confidentialité des données exposent la Banque à divers risques considérables, notamment au risque lié à la réglementation, au risque juridique, au risque financier et au risque lié à la réputation.

Activités frauduleuses et criminelles

En tant qu'institution financière, la Banque est de facto la cible de différents types de fraude et d'autres formes de crimes financiers. Le caractère sophistiqué, la complexité et l'importance de ces crimes évoluent rapidement et leurs auteurs peuvent prendre divers visages, dont ceux de clients potentiels ou existants, d'agents, de tiers, y compris de fournisseurs, de prestataires de services ou d'impartiteurs, d'autres parties externes, d'entrepreneurs ou d'employés. Afin d'établir s'il convient de faire crédit ou de conclure d'autres transactions avec des clients ou des contreparties, la Banque peut s'en remettre à des renseignements obtenus de ces clients, de ces contreparties, d'autres parties externes ou pour leur compte, y compris des états financiers, des informations financières et des informations d'authentification. La Banque peut aussi se fier aux déclarations des clients, des contreparties et d'autres parties externes quant à l'exactitude et à l'intégralité de ces renseignements. Afin d'authentifier les clients, par l'entremise des services téléphoniques, des canaux numériques ou des succursales de la Banque, celle-ci peut aussi miser sur certaines méthodes qui pourraient faire l'objet de fraude. Outre le risque de perte importante (perte financière, appropriation illicite de renseignements confidentiels ou d'autres actifs de la Banque ou de ses clients et contreparties) que peut entraîner un crime financier, des poursuites judiciaires pourraient être intentées contre la Banque et ce genre de crime pourrait miner la confiance de la clientèle et des marchés.

Capital humain

La performance future de la Banque dépend en grande partie de sa capacité d'attirer, de perfectionner et de maintenir en poste des employés de talent clés. Au sein du secteur des services financiers, la concurrence pour le recrutement d'employés et de membres de la haute direction est vive et rien ne garantit que la Banque réussira à attirer et à maintenir en poste ces personnes, ce qui pourrait influencer les activités et la compétitivité de la Banque. Notre équipe de haute direction a connu des changements en 2020 et joue un rôle important dans notre réussite, en plus de superviser la réalisation de nos stratégies d'affaires. Si les compétences et la diversité de notre effectif, y compris la haute direction, ne répondent pas aux exigences opérationnelles de la Banque et ne favorisent pas une culture d'excellence, nous ne pourrions probablement pas maintenir notre performance. Notre capacité de maintenir en poste et de motiver les membres de l'équipe de direction ou d'attirer des remplaçants adéquats dans l'éventualité où des membres de l'équipe de direction venaient à quitter leur poste est tributaire notamment de la concurrence dans le marché de l'emploi et des possibilités de carrière ainsi que de la rémunération que nous pouvons offrir. La perte d'employés clés par attrition ou par suite de départs à la retraite ou la détérioration du moral et du degré d'engagement de l'ensemble des employés découlant d'une réorganisation pourrait avoir un effet néfaste sur nos activités et nos résultats financiers. L'incapacité à établir un plan de relève complet et efficace, y compris la préparation des talents internes et l'identification de candidats externes potentiels, le cas échéant, pour des postes clés, pourrait nuire à nos activités jusqu'à ce que des remplaçants qualifiés soient trouvés.

La pandémie de COVID-19 a entraîné des changements importants dans l'environnement de travail de la Banque, qui tiennent notamment au fait qu'une grande partie des employés de la Banque sont en télétravail depuis le début de la crise. Ces changements pourraient se traduire par des difficultés à attirer des employés, ainsi qu'à fidéliser et à mobiliser ces derniers. La Banque a mis en œuvre plusieurs initiatives clés afin d'accorder la priorité à la sécurité et au bien-être de ses employés pendant la crise.

Environ 20 % des employés de la Banque sont représentés par un syndicat et sont couverts par une nouvelle convention collective qui a été signée en avril 2019 et est en vigueur jusqu'en décembre 2021. La plupart des employés syndiqués de la Banque travaillent dans notre réseau de succursales au Québec, et certains d'entre eux travaillent au siège social à Montréal. Le renouvellement des conventions collectives pourrait entraîner une hausse des coûts de la main-d'œuvre. Au cours du processus de négociation, il pourrait y avoir des retards opérationnels ainsi que des perturbations de travail, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur le service offert à nos clients et, ainsi, sur notre performance financière.

Risque d'assurance

Le risque d'assurance correspond au risque de pertes qui peuvent être subies lorsque les hypothèses relatives aux produits d'assurance offerts par la Banque, en particulier en ce qui concerne la formulation des hypothèses utilisées pour établir les primes ou pour l'évaluation des réserves, diffèrent des résultats réels en matière d'assurance. La Banque assume certains risques d'assurance, principalement à l'égard des produits d'assurance pour les créanciers. Le risque d'assurance est géré dans le cadre d'un programme indépendant surveillé par des experts du domaine de l'assurance et des représentants de la Banque. La Banque souscrit des protections de réassurance afin d'atténuer les risques découlant de catastrophes ou de réclamations importantes, y compris des actes de terrorisme. En outre, l'élaboration et la tarification des produits d'assurance offerts par la Banque sont revues par des actuaires consultants, sur la base des pratiques reconnues.

Continuité des affaires

Des événements externes imprévus, comme les catastrophes naturelles, les pandémies et épidémies et autres crises sont des facteurs qui peuvent avoir une incidence sur la capacité de la Banque d'exercer ses activités, y compris d'offrir aux clients l'accès aux produits et services. Les ressources, les processus et les résultats de la Banque pourraient dépendre de sa capacité à mettre en œuvre un plan de continuité des affaires en temps opportun. La planification de l'éventualité de ces événements a été prise en compte dans le cadre de la gestion des risques de la Banque et est gérée conformément à la politique de gestion de la continuité des affaires, ce qui nous donne la capacité de rétablir, de maintenir et de gérer les activités et les processus critiques dans l'éventualité d'une interruption des activités.

Infrastructure commerciale

La Banque fait affaire avec des tiers pour s'assurer de disposer des composantes indispensables à son infrastructure commerciale, notamment des connexions Internet et d'autres services de communications et de gestion de bases de données. Une interruption de ces services pourrait nuire à la capacité de la Banque d'offrir ses produits et services à ses clients, interrompre les activités et porter atteinte à sa réputation.

Risque social et environnemental et changement climatique

Le risque social et environnemental désigne la possibilité que la Banque subisse des pertes financières, stratégiques ou opérationnelles ou une atteinte à sa réputation ou des dommages en raison d'enjeux environnementaux, y compris les enjeux liés aux changements climatiques et les enjeux sociaux connexes, découlant des produits de la Banque, de ses clients, de ses fournisseurs, de ses activités de crédit et de placement ou d'enjeux liés aux activités de la Banque. Il comprend la contamination des sites, la gestion des déchets, l'utilisation des terrains et des ressources, la biodiversité, la qualité et la disponibilité de l'eau, la réglementation environnementale, les droits de la personne, les droits des peuples autochtones et la mobilisation des collectivités. Il comprend également le risque découlant d'événements liés au climat ou à l'environnement, y compris des événements extrêmes, comme des inondations, la sécheresse, des feux de forêt, des tremblements de terre, des ouragans ou autres phénomènes météorologiques extrêmes, ainsi que les changements à long terme des modèles météorologiques attribuables aux changements climatiques. Ces événements pourraient nuire aux biens de la Banque et entraîner une interruption de ses activités, avoir une incidence sur ses clients et ses contreparties, et entraîner une baisse des résultats et de la rentabilité en raison d'une hausse des pertes. L'incidence potentielle de ces événements est gérée au moyen du

programme de gestion de la continuité des affaires de la Banque, qui nous procure la capacité de rétablir, maintenir et gérer les activités et les processus critiques dans l'éventualité d'une interruption des activités, et au moyen des pratiques et politiques en matière d'octroi de prêts de la Banque, qui nous aident à évaluer les risques associés aux opérations de crédit avec les contreparties et au risque de crédit de la contrepartie. Le risque environnemental comprend également d'autres risques liés aux changements climatiques, y compris les risques découlant de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, des modifications aux politiques et à la réglementation environnementales, ainsi que les risques liés à la réputation en lien avec les perceptions de la manière dont la Banque contribue à l'intégrité de l'environnement ou lui nuit. Reconnaisant les répercussions grandissantes des changements climatiques sur diverses régions et divers secteurs, et conformément aux intérêts de ses parties prenantes, la Banque élabore actuellement un programme de développement durable qui comprendra la feuille de route de nos initiatives visant à mettre en œuvre les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (TCFD) du Financial Stability Board.

Autres facteurs

D'autres facteurs hors du contrôle de la Banque pourraient influencer les résultats, comme il est mentionné dans la « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs » au début du présent rapport de gestion. Il convient de noter que la liste de facteurs énoncés ci-dessus n'est pas exhaustive.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les contrôles et procédures de communication de l'information (CPCI) de la Banque sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que toute l'information pertinente est recueillie et présentée à la haute direction de la Banque, laquelle assure une communication appropriée de cette information. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF) est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers conformément aux IFRS.

La présidente et chef de la direction et le vice-président exécutif et chef de la direction financière sont responsables de la mise en place et du maintien des CPCI et du CIIF, conformément aux directives du *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (Règlement 52-109). Ils sont secondés dans cette tâche par le comité de divulgation, dont les membres sont des hauts dirigeants de la Banque.

Au 31 octobre 2020, la présidente et chef de la direction et le vice-président exécutif et chef de la direction financière ont fait évaluer, sous leur supervision, l'efficacité des CPCI, conformément au Règlement 52-109 et ont conclu, sur la base de cette évaluation, qu'ils étaient efficaces et bien conçus à cette date.

Également au 31 octobre 2020, la présidente et chef de la direction et le vice-président exécutif et chef de la direction financière ont fait évaluer, sous leur supervision, la conception et l'efficacité du CIIF, conformément au Règlement 52-109, et ont conclu, sur la base de cette évaluation, qu'il était efficace et bien conçu à cette date.

L'évaluation des CPCI a été réalisée selon le cadre de contrôle défini en 2013 par le Committee of Sponsoring Organizations (COSO) de la Treadway Commission. L'évaluation de la conception et de l'efficacité du CIIF a été réalisée en utilisant le cadre de contrôle défini par le COSO en ce qui concerne les contrôles relatifs aux volets Entité et Finances et en utilisant les objectifs de contrôle de l'information et des technologies associées (COBIT) en ce qui concerne les contrôles généraux des technologies de l'information.

Compte tenu des limites inhérentes à tout système de contrôle, l'évaluation des contrôles par la direction ne peut fournir qu'une assurance raisonnable, et non absolue, que tous les problèmes de contrôle interne qui pourraient entraîner des anomalies significatives ont été détectés.

Modifications apportées au contrôle interne à l'égard de l'information financière

Au cours du quatrième trimestre clos le 31 octobre 2020, aucune modification du CIIF n'a eu une incidence importante ou n'est raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur le CIIF.

MÉTHODES ET ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

Les principales méthodes comptables auxquelles se conforme la Banque sont présentées aux notes 2 et 3 des états financiers consolidés. Certaines de ces méthodes comptables sont jugées critiques, étant donné qu'elles exigent de la direction qu'elle exerce son jugement pour formuler des estimations particulièrement importantes qui, du fait de leur nature, soulèvent des incertitudes. Les modifications de ces estimations pourraient avoir une incidence considérable sur les états financiers consolidés de la Banque. Les méthodes et estimations comptables critiques sont décrites ci-dessous.

La direction a mis en place des contrôles et procédures pour s'assurer que ces estimations sont contrôlées, revues et appliquées uniformément au fil du temps. La direction croit que les estimations de la valeur des actifs et des passifs de la Banque sont appropriées.

En raison des incertitudes inhérentes et du degré élevé de subjectivité qui caractérisent la comptabilisation ou l'évaluation des éléments énumérés ci-après, les résultats des prochains exercices pourraient différer de ceux sur lesquels les estimations de la direction sont fondées, ce qui pourrait faire en sorte que les estimations et les jugements diffèrent considérablement des estimations et des jugements formulés par la direction aux fins de l'établissement des états financiers consolidés.

Incidence de la COVID-19 sur les jugements, estimations et hypothèses

La préparation de l'information financière exige de faire des estimations et de poser des jugements concernant la conjoncture économique future. La pandémie mondiale qui a fait suite à l'éclosion de la COVID-19 a amplifié l'incertitude à l'égard des hypothèses utilisées par la direction pour poser des jugements et faire des estimations. Il est difficile de prédire à l'heure actuelle toute l'ampleur de l'incidence que la COVID-19, y compris celle des réponses que les gouvernements ou les organismes de réglementation, ou les deux, prendront pour faire face à la pandémie, aura sur l'économie du Canada et des États-Unis et les activités de la Banque, laquelle est hautement incertaine. Par conséquent, le niveau de l'incertitude associée aux jugements et aux estimations de la direction a augmenté.

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché.

La juste valeur d'un instrument financier au moment de la comptabilisation initiale est généralement le prix de la transaction, c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue. Dans certains cas, la juste valeur initiale peut être fondée sur d'autres transactions observables sur les marchés pour le même instrument ou être calculée selon une technique d'évaluation.

Après la comptabilisation initiale, la meilleure indication de la juste valeur des instruments financiers correspond aux prix cotés sur des marchés actifs, lorsque ceux-ci sont disponibles. Cette juste valeur est fondée sur le cours du marché compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur dans les circonstances. Sinon, la juste valeur est évaluée au moyen de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données d'entrée observables pertinentes et minimisent celle des données d'entrée non observables. Il faut exercer un jugement pour déterminer la technique d'évaluation et les données d'entrée qu'il faut utiliser. Les techniques d'évaluation comprennent l'actualisation des flux de trésorerie, la comparaison avec les prix de marché actuels d'instruments financiers présentant des caractéristiques et des profils de risque semblables et les modèles d'évaluation des options. Les données d'entrée, entre autres, visent les prix contractuels des instruments sous-jacents, les courbes de rendement et les facteurs de volatilité. Les évaluations peuvent également être ajustées afin de refléter l'incertitude liée à ces paramètres. Plus particulièrement, des ajustements de l'évaluation peuvent être apportés à l'égard de la liquidité ou du risque de crédit de la contrepartie liés à des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée, si bien qu'elle ne peut pas être représentative des justes valeurs futures.

Les instruments financiers mesurés à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie des justes valeurs d'après la nature des données utilisées pour l'évaluation. Les données observables sont des données du marché obtenues auprès de sources indépendantes, tandis que les données non observables traduisent les hypothèses de la Banque à propos du marché. Ces deux types de données sont à la base de la hiérarchie des justes valeurs suivante :

- Niveau 1 - Cours sur des marchés actifs pour des instruments financiers identiques.
- Niveau 2 - Cours sur des marchés actifs pour des instruments similaires, cours sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des instruments financiers identiques ou similaires et évaluations dérivées de modèles selon lesquels toutes les données importantes et tous les inducteurs de valeur importants sont observables sur des marchés actifs.
- Niveau 3 - Évaluations dérivées de techniques d'évaluation selon lesquelles une ou plusieurs données importantes ou un ou plusieurs inducteurs de valeur importants ne sont pas observables.

L'évaluation de la juste valeur est une estimation comptable et a une incidence sur les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net, les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les dérivés et les engagements au titre des valeurs vendues à découvert inscrits au bilan consolidé. Cette estimation a également une incidence sur le poste Revenus tirés des instruments financiers de l'état du résultat consolidé. Enfin, cette estimation a une incidence sur le poste Autres éléments du résultat global de l'état du résultat global consolidé.

Voir la note 23 des états financiers consolidés pour de plus amples renseignements.

CORRECTIONS DE VALEUR POUR PERTES SUR CRÉANCES

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Banque applique une méthode de dépréciation en trois stades pour évaluer les pertes de crédit attendues sur tous les titres d'emprunt évalués au coût amorti ou à la JVAERG, sur les engagements de prêt et les garanties financières qui ne sont pas évalués à la juste valeur et sur les créances au titre des contrats de location. Les pertes de crédit attendues sont une estimation, établie par pondération probabiliste, des pertes de crédit sur la durée de vie attendue restante d'un instrument financier. Le modèle de pertes de crédit attendues intègre des données prospectives. L'évaluation des pertes de crédit attendues effectuée à chaque période de présentation de l'information financière tient compte des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions d'événements et de la conjoncture économique à venir. L'établissement des hypothèses et des estimations, ainsi que les transferts entre les trois stades et l'application de l'information prospective, fait appel au jugement. Toute modification de ces hypothèses et de ces estimations, ainsi que l'utilisation d'hypothèses et d'estimations différentes, mais tout aussi raisonnables, pourrait avoir une incidence sur les corrections de valeur pour pertes sur créances et les provisions pour pertes sur créances pour l'exercice. Tous les secteurs d'activité sont touchés par cette estimation comptable. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 7 des états financiers consolidés.

Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances est sensible aux données utilisées dans les modèles, notamment les variables macroéconomiques utilisées dans les scénarios prospectifs et leur pondération respective. Étant donné que l'incidence de la COVID-19, y compris celle des mesures que prendront les gouvernements ou les organismes de réglementation pour faire face à la pandémie, sur l'économie des États-Unis et du Canada demeure hautement incertaine, il est difficile de prédire si l'augmentation des pertes de crédit attendues se matérialisera et entraînera des radiations d'un niveau significatif, et si la Banque comptabilisera d'autres augmentations des pertes de crédit attendues au cours de périodes ultérieures.

Détermination du stade

La méthode de dépréciation en trois stades quant aux pertes de crédit attendues est fondée sur l'évolution de la qualité du crédit des actifs financiers depuis la comptabilisation initiale. Si, à la date de clôture, le risque de crédit lié à des instruments financiers non dépréciés n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, ces instruments financiers sont classés au stade 1 et une correction de valeur pour pertes sur créances évaluée chaque date de clôture à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir est comptabilisée. Si le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, ces instruments financiers non dépréciés passeront au stade 2, et une correction de valeur pour pertes sur créances évaluée, chaque date de clôture, à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie est comptabilisée. Au cours des périodes ultérieures, si le risque de crédit de l'instrument financier diminue de sorte qu'il n'y a plus d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, le modèle des pertes de crédit attendues exige que la correction de valeur pour pertes sur créances soit ramenée au stade 1, c.-à-d. au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir. Lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier sont survenus après la comptabilisation initiale, l'actif financier déprécié passe au stade 3, une correction de valeur correspondant aux pertes attendues pour la durée de vie continue d'être comptabilisée, ou l'actif financier est radié. Le revenu d'intérêt est calculé sur la valeur comptable brute des actifs financiers classés au stade 1 et au stade 2, et sur la valeur comptable nette des actifs financiers classés au stade 3.

Évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit

Afin de déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit, la Banque utilise un système interne de notation de crédit et des notations de risque externes. Pour évaluer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit que comporte un instrument financier, la probabilité de défaillance (PD) pour les 12 mois à venir à la date de clôture est comparée à la PD pour les 12 mois à venir à la date de comptabilisation initiale, et des informations raisonnables et justifiables indiquant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale sont prises en compte. La Banque inclut des seuils relatifs et absolus dans la définition d'augmentation importante du risque de crédit et un filet de sécurité lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours. Tous les instruments financiers dont les paiements sont en souffrance depuis plus de 30 jours passent au stade 2, même si d'autres mesures n'indiquent pas une augmentation importante du risque de crédit. L'évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit requiert l'exercice d'une part importante de jugement.

Évaluation des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues correspondent à la pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances de flux de trésorerie attendus sur la durée de vie attendue restante de l'instrument financier et tiennent compte des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions d'événements et de la conjoncture économique à venir. L'estimation et l'utilisation des informations prospectives requièrent l'exercice d'une part importante de jugement. L'insuffisance de flux de trésorerie s'entend de la différence entre les flux de trésorerie contractuels dus à la Banque et les flux de trésorerie que la Banque s'attend à recevoir.

L'évaluation des pertes de crédit attendues repose principalement sur le produit de la PD, la perte en cas de défaillance (PED) et l'exposition en cas de défaillance (ECD) de l'instrument. Le calcul des pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9 s'appuie, le cas échéant, sur les paramètres du modèle de risque de crédit utilisé par la Banque pour le calcul des provisions collectives selon l'IAS 39, notamment, la PD, la PED et l'ECD. Des facteurs macroéconomiques prospectifs tels que les taux d'intérêt, les taux de chômage, les prévisions de produit intérieur brut (PIB) et les indices des prix des maisons sont intégrés aux paramètres de risque. L'estimation des pertes de crédit attendues reflète un montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes, qui est déterminé par l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles. La Banque inclut trois scénarios macroéconomiques prospectifs dans son processus de calcul des pertes de crédit attendues : un scénario de base, un scénario optimiste et un scénario pessimiste. Des pondérations probabilistes sont attribuées à chaque scénario. Les scénarios et les pondérations probabilistes sont réévalués chaque trimestre et soumis à l'examen de la direction. La Banque fait preuve de jugement d'expert en matière de crédit et ajuste les résultats modélisés des pertes de crédit attendues lorsqu'il devient évident que la notation et la modélisation du risque de crédit ne tiennent pas compte de facteurs de risque et d'autres informations connus ou prévus.

Les pertes de crédit attendues au titre de tous les instruments financiers sont comptabilisées dans les provisions pour pertes sur créances à l'état du résultat consolidé. Dans le cas des titres d'emprunt évalués à la JVAERG, le montant des pertes de crédit attendues est comptabilisé dans les provisions pour pertes sur créances à l'état du résultat consolidé, et un montant correspondant est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global, sans réduction de la valeur comptable de l'actif au bilan consolidé. Quant aux titres d'emprunt évalués au coût amorti, ils sont présentés déduction faite de la correction de valeur pour pertes sur créances au bilan consolidé. Les corrections de valeur pour pertes sur créances liées aux risques de crédit hors bilan qui ne sont pas évalués à la juste valeur sont incluses dans les autres passifs au bilan consolidé.

Actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création

À la comptabilisation initiale d'un actif financier, la Banque détermine si l'actif s'est déprécié. Pour les actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création, au cours des périodes de présentation de l'information financière ultérieures, la Banque ne comptabilise que le cumul, depuis la comptabilisation initiale, des variations des pertes de crédit attendues pour la durée de vie à titre de correction de valeur pour pertes sur créances. La Banque comptabilise les variations des pertes de crédit attendues dans les provisions pour pertes sur créances à l'état du résultat consolidé, même si le montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie est inférieur à celui inclus dans les flux de trésorerie estimés lors de la comptabilisation initiale.

Défaillance

La définition de défaillance utilisée par la Banque pour évaluer les pertes de crédit attendues et pour faire passer les instruments financiers d'un stade à l'autre est conforme à celle utilisée aux fins de la gestion du risque de crédit interne. La Banque considère qu'un actif financier s'est déprécié lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier sont survenus ou que les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 90 jours.

Radiations

La Banque radie, en tout ou en partie, un actif financier déprécié et la correction de valeur pour pertes sur créances s'y rapportant lorsqu'elle considère que la probabilité de recouvrement est inexistante, qu'elle a épuisé les garanties et autres recours dont elle dispose et qu'il est improbable que les soldes dus soient recouverts.

Programmes d'allégement des paiements

Nous avons mis sur pied des programmes d'allégement des paiements afin d'aider certains de nos clients à surmonter les difficultés posées par la COVID-19 par l'entremise du report des paiements au titre des prêts hypothécaires résidentiels et de certains prêts personnels et commerciaux. Dans certains cas, les conditions initiales de l'actif financier correspondant peuvent être renégociées ou modifiées, ce qui a une incidence sur les flux de trésorerie contractuels. Advenant des changements importants dans les conditions initiales de l'actif financier, celui-ci est décomptabilisé et un nouvel actif financier est comptabilisé. Si la modification des conditions contractuelles ne donne pas lieu à la décomptabilisation de l'actif financier, la valeur comptable de l'actif financier est recalculée en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels renégociés ou modifiés, établie au moyen du taux d'intérêt effectif initial, et un profit ou une perte est comptabilisé.

GOODWILL, AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AUTRES ACTIFS À LONG TERME

Goodwill

Au 31 octobre 2020, le solde du goodwill s'établissait à 117,3 millions \$, un niveau essentiellement inchangé par rapport à celui au 31 octobre 2019. Le goodwill est soumis au moins une fois l'an à un test de dépréciation, comme il est mentionné à la note 3 des états financiers consolidés.

Pour les besoins de la mise en œuvre de tests de dépréciation, le goodwill est alloué aux unités génératrices de trésorerie (UGT) de la Banque, qui représentent le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne. Le test exige de comparer la valeur recouvrable de l'UGT avec la valeur comptable de ses actifs nets. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est imputée au résultat. La perte de valeur est d'abord allouée pour réduire la valeur comptable du goodwill alloué à l'UGT, puis aux autres actifs non financiers, au prorata de la valeur comptable de chaque actif.

La direction a recours à plusieurs estimations importantes, y compris les taux de croissance projetés du résultat net, les flux de trésorerie futurs, le nombre d'années utilisé dans le modèle des flux de trésorerie et le taux d'actualisation des flux de trésorerie futurs, pour établir la valeur recouvrable de l'UGT.

Le goodwill au 31 octobre 2020 a été alloué à deux UGT : l'UGT Particuliers, qui répond aux besoins des particuliers en matière de services financiers et l'UGT Services aux entreprises, qui fournit des services aux petites et moyennes entreprises à l'échelle du Canada et des États-Unis. Ces UGT sont également des secteurs opérationnels, comme il est décrit à la note 32 des états financiers consolidés.

Pour réaliser le test de dépréciation annuel de 2019, le goodwill a été affecté à l'ancienne UGT B2B Banque et à l'UGT Services aux entreprises. Au 31 octobre 2019, les UGT et les secteurs opérationnels de la Banque ont été modifiés pour refléter le modèle d'exploitation actuel de la Banque, comme il est décrit plus en détail à la note 32 des états financiers consolidés.

UGT Particuliers

Au 31 octobre 2020, un goodwill de 34,9 millions \$ était alloué à l'UGT Particuliers, un niveau inchangé par rapport à celui au 31 octobre 2019.

Pour le test de dépréciation annuel de 2020, la valeur recouvrable de l'UGT Particuliers a été estimée en calculant la valeur d'utilité qui était principalement fondée sur le plan d'affaires quadriennal et les investissements prévus. Tous les flux de trésorerie prévus ont été actualisés à un taux après impôts de 9,0 %. La direction a considéré que ces estimations étaient raisonnables. Ces estimations prenaient en compte les meilleures estimations de la direction, mais comportaient toutefois des incertitudes inhérentes qui étaient hors du contrôle de la Banque. La direction a déterminé que, aux fins du test de dépréciation, la valeur recouvrable estimée de l'UGT Particuliers excédait sa valeur comptable. Par conséquent, aucune charge de dépréciation n'a été comptabilisée en 2020. Toute modification apportée aux estimations et aux hypothèses pourrait avoir une incidence importante sur les résultats du test de dépréciation.

UGT Services aux entreprises

Au 31 octobre 2020, un goodwill de 82,4 millions \$ était alloué à l'UGT Services aux entreprises, un niveau essentiellement inchangé par rapport à celui au 31 octobre 2019.

Pour le test de dépréciation annuel de 2020, la valeur recouvrable de l'UGT Services aux entreprises a été estimée en calculant la valeur d'utilité qui était principalement fondée sur le plan d'affaires quadriennal et les investissements prévus. Tous les flux de trésorerie prévus ont été actualisés à un taux après impôts de 9,0 %. La direction a considéré que ces estimations étaient raisonnables. Ces estimations prenaient en compte les meilleures estimations de la direction, mais comportaient toutefois des incertitudes inhérentes qui étaient hors du contrôle de la Banque. La direction a déterminé que, aux fins du test de dépréciation, la valeur recouvrable estimée de l'UGT Services aux entreprises excédait sa valeur comptable. Par conséquent, aucune charge de dépréciation n'a été comptabilisée en 2020. Toute modification apportée aux estimations et aux hypothèses pourrait avoir une incidence importante sur les résultats.

Se reporter à la note 11 des états financiers consolidés pour plus de renseignements.

Autres immobilisations incorporelles et autres actifs à long terme

Les autres immobilisations incorporelles à durée de vie limitée sont aussi soumises à un test de dépréciation lorsque des circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être pleinement recouvrable. En effectuant ce test, la direction évalue les flux de trésorerie futurs qu'elle prévoit tirer de ces actifs. Lorsque la valeur comptable nette dépasse l'estimation des flux de trésorerie nets futurs actualisés, les immobilisations incorporelles à durée de vie limitée sont considérées comme étant dépréciées et ramenées à leur valeur recouvrable. Les projets de TI et les autres programmes en cours de développement sont soumis à un test semblable au moins une fois l'an. Dans le cas des logiciels et des autres immobilisations incorporelles qui ne génèrent pas de rentrées de fonds distinctes, la valeur recouvrable est déterminée pour l'UGT à laquelle l'actif commun est alloué.

En 2020, des indicateurs de dépréciation des actifs à long terme de la Banque ont été identifiés en raison de la détérioration de la situation économique engendrée par la propagation de la pandémie de COVID-19 et des fluctuations de taux d'intérêt connexes. Par conséquent, la valeur comptable de ces actifs a été soumise à un test de dépréciation au niveau de l'UGT dans le cadre du test de dépréciation annuel du goodwill. Voir la rubrique sur le goodwill ci-dessus pour de plus amples renseignements.

En 2019, des indicateurs de dépréciation des actifs à long terme de l'UGT Services aux particuliers (avant la modification des UGT; voir la note 32 dans laquelle cette modification est expliquée) ont été identifiés. Par conséquent, la valeur comptable de ces actifs a été soumise à un test de dépréciation au niveau de l'UGT.

En 2020 et en 2019, la direction a déterminé que la valeur recouvrable estimée des UGT soumises à un test de dépréciation excédait la valeur comptable. Par conséquent, aucune charge de dépréciation des actifs à long terme de ces UGT n'a été comptabilisée. Toute modification apportée aux estimations et aux hypothèses pourrait avoir une incidence importante sur les résultats.

Par ailleurs, la direction revoit périodiquement la valeur des actifs de la Banque, notamment les immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles et les autres frais différés, afin de déterminer les pertes de valeur possibles et de valider les périodes d'amortissement connexes. En 2020, aucune autre charge de dépréciation des immobilisations incorporelles n'a été comptabilisée, alors qu'une charge de dépréciation de 3,8 millions \$ a été comptabilisée à l'égard des immobilisations corporelles (respectivement néant et 0,9 million \$ en 2019).

Voir les notes 9, 10, 11 et 32 des états financiers consolidés pour de plus amples renseignements.

AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La Banque offre plusieurs régimes d'avantages du personnel aux employés admissibles, y compris des régimes de retraite enregistrés et des régimes complémentaires de retraite, et des régimes de soins médicaux et dentaires postérieurs au départ à la retraite (les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi). L'évaluation des avantages du personnel pour les régimes de retraite à prestations définies et les autres avantages postérieurs à l'emploi sont calculés par des actuaires de la Banque selon plusieurs hypothèses, comme les taux d'actualisation, les niveaux de rémunération futurs, l'âge de départ à la retraite, le taux de mortalité et l'augmentation du coût des soins de santé. Le taux d'actualisation est déterminé au moyen d'une courbe de rendement des obligations de sociétés de première catégorie, dont l'élaboration requiert une part importante de jugement. La direction doit exercer une part importante de jugement pour déterminer les autres hypothèses clés. Compte tenu de l'importance des obligations au titre des prestations définies et en raison de la nature à long terme de ces régimes, toute modification apportée aux hypothèses pourrait avoir une incidence considérable sur l'actif (le passif) au titre des prestations définies, ainsi que sur les coûts relatifs aux régimes de retraite et aux autres avantages postérieurs à l'emploi. Les taux d'actualisation étaient de 2,71 % au 31 octobre 2020 et de 3,01 % au 31 octobre 2019. La note 19 des états financiers consolidés fournit des renseignements supplémentaires sur les autres hypothèses clés et l'analyse de sensibilité connexe, ainsi que sur les régimes de retraite et les autres avantages postérieurs à l'emploi de la Banque.

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La Banque est assujettie à l'impôt dans de nombreux territoires. La détermination définitive de l'impôt applicable à bon nombre d'opérations et de calculs dans le cadre normal des activités est incertaine. La Banque constitue des provisions au titre des positions fiscales incertaines qui, selon elle, reflètent de façon appropriée les risques liés aux positions fiscales faisant l'objet de discussions, de vérifications, de différends ou d'appels auprès des autorités fiscales, ou qui sont autrement incertaines. Ces provisions sont établies à l'aide des meilleures estimations de la Banque quant au montant prévu à payer, en fonction d'une évaluation de tous les facteurs pertinents, lesquels sont révisés à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Cependant, il se peut qu'une vérification de la part d'autorités fiscales compétentes puisse donner lieu à un passif d'impôt additionnel.

La Banque utilise la méthode axée sur le bilan et comptabilise l'actif ou le passif d'impôt différé lié aux reports prospectifs de pertes et autres différences temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, selon les lois fiscales et les taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés qui s'appliqueront à la date à laquelle on s'attend à ce que les différences s'inversent. Une provision pour perte de valeur est établie, au besoin, afin de ramener la valeur de l'actif d'impôt différé au montant dont la réalisation est plus probable qu'improbable. Tous les montants découlant des changements de taux d'imposition sont comptabilisés dans le résultat net, sauf s'ils sont liés à des éléments précédemment comptabilisés dans les capitaux propres, auquel cas ils sont comptabilisés dans les capitaux propres.

PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

La direction exerce son jugement pour déterminer si un événement ou une transaction passés peut entraîner la comptabilisation de provisions ou d'un passif éventuel, par exemple dans le cas d'une action en justice ou de plans de restructuration.

Les provisions sont des passifs dont les échéances ou les montants sont incertains. Elles sont comptabilisées lorsque la Banque a une obligation juridique ou implicite actuelle découlant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources soit requise pour éteindre l'obligation et que le montant peut être estimé de façon fiable, compte tenu de tous les risques et incertitudes pertinents. Des informations sur les passifs éventuels sont fournies lorsqu'il n'est pas possible d'établir si une obligation est probable ou d'estimer de façon fiable le montant de la perte. La direction et des spécialistes internes et externes participent à l'évaluation de la probabilité et à l'estimation des montants en jeu.

Dans le cours normal de leurs activités, la Banque et ses filiales font l'objet de diverses procédures juridiques et réglementaires. Ces procédures touchent diverses questions et le moment où elles seront résolues peut varier et est incertain. Les provisions pour procédures juridiques sont comptabilisées lorsqu'il est probable que la Banque engagera des frais liés aux procédures juridiques et que le montant peut être estimé de manière fiable. Des provisions pour procédures juridiques sont comptabilisées selon la meilleure estimation des montants requis pour régler l'obligation à la date de clôture, compte tenu des risques et incertitudes liés à l'obligation. La direction et des experts externes participent à l'estimation des provisions pour procédures juridiques, au besoin. Le coût réel du règlement d'une obligation pourrait être considérablement plus élevé ou plus bas que les montants des provisions. Dans certains cas, il n'est pas possible de déterminer si une obligation est probable ou d'estimer de façon fiable le montant des pertes, auquel cas aucun montant n'est comptabilisé. Les divers stades de la procédure, le fait que l'obligation de la Banque, le cas échéant, n'a pas encore été déterminée et le fait que des questions sous-jacentes peuvent changer de temps à autre requièrent une part importante de jugement et suscitent beaucoup d'incertitude. Par conséquent, notre exposition financière et autre à ces procédures juridiques, compte tenu des montants déjà comptabilisés, pourrait avoir une incidence importante sur nos résultats d'exploitation pour une période donnée.

Voir la note 30 des états financiers consolidés pour de plus amples renseignements.

MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES À VENIR

L'International Accounting Standards Board (IASB) a publié de nouvelles normes et des modifications aux normes existantes qui n'étaient pas encore en vigueur pour l'exercice clos le 31 octobre 2020. Ces modifications de normes comptables à venir s'appliquent pour la Banque à divers exercices ouverts à compter du 1^{er} novembre 2020.

La note 4 des états financiers consolidés contient des renseignements supplémentaires sur les nouvelles normes et les modifications des normes existantes.

Cadre conceptuel de l'information financière

En mars 2018, l'IASB a publié un ensemble de concepts complet pour l'information financière, le *Cadre conceptuel de l'information financière révisé* (cadre conceptuel), qui remplace la version précédente du cadre conceptuel publiée en 2010. Le cadre conceptuel établit les concepts fondamentaux pour l'information financière qui orientent l'IASB dans l'élaboration des normes IFRS. Le cadre conceptuel révisé entre en vigueur le 1^{er} janvier 2020 pour les sociétés qui utilisent le cadre conceptuel pour élaborer des méthodes comptables lorsqu'aucune norme IFRS ne s'applique à une transaction donnée. L'adoption du cadre conceptuel révisé n'a pas d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Banque au 1^{er} novembre 2020.

Contrats d'assurance (IFRS 17)

En mai 2017, l'IASB a publié l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, qui établit les principes de comptabilisation et d'évaluation des contrats d'assurance, ainsi que de présentation et de communication de l'information s'y rapportant. L'IFRS 17 remplace la norme précédente relative aux contrats d'assurance, l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*. En mars 2020, l'IASB a achevé ses délibérations sur le projet de modification de l'IFRS 17 qui avait été soumis à une consultation publique en juin 2019, et a décidé que l'entrée en vigueur de la norme serait reportée aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. L'IASB a également décidé de prolonger l'exemption en vigueur pour certains assureurs relativement à l'application de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, pour leur permettre de mettre en œuvre l'IFRS 9 et l'IFRS 17 en même temps. La Banque évalue à l'heure actuelle l'incidence de l'adoption de cette norme sur ses états financiers consolidés.

Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2 (modifications d'IFRS 9, d'IAS 39, d'IFRS 7, d'IFRS 4 et d'IFRS 16)

En août 2020, l'International Accounting Standards Board (« IASB ») a publié le document intitulé *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2 (modifications d'IFRS 9, d'IAS 39, d'IFRS 7, d'IFRS 4 et d'IFRS 16)* (les « modifications »). Les modifications visent à résoudre les questions de comptabilité que soulève le remplacement des taux interbancaires offerts appliqués à des instruments financiers par des taux de référence alternatifs quasi sans risque et marquent la fin des travaux de l'IASB visant à modifier les normes IFRS en réponse à la réforme des taux interbancaires. Les modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021, soit le 1^{er} novembre 2021 pour la Banque. Leur application anticipée est permise.

La Banque a mis en place un programme à l'échelle de l'entreprise visant à assurer la transition des taux interbancaires offerts vers des taux sans risque. Le programme s'est concentré sur l'identification et la quantification de notre exposition à divers taux d'intérêt de référence, sur la capacité de négocier des produits s'appuyant sur des taux alternatifs sans risque, notamment l'évaluation des changements aux systèmes et des incidences sur la comptabilité de couverture, ainsi que sur l'évaluation du libellé actuel de nos modifications contractuelles en tenant compte des contrats qui se prolongeront au-delà de 2021, dans l'éventualité où les taux interbancaires offerts cesseraient d'exister. La Banque évalue également l'incidence potentielle de l'adoption des modifications sur ses états financiers consolidés.

BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AUX 31 OCTOBRE 2020 ET 2019

TABLE DES MATIÈRES

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE.....	86
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT AUX ACTIONNAIRES DE LA BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA.....	87
BILAN CONSOLIDÉ.....	89
ÉTAT DU RÉSULTAT CONSOLIDÉ.....	90
ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ.....	91
ÉTAT DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉ.....	92
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ.....	94

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. Information générale.....	95	17. Capital-actions.....	136
2. Mode de présentation.....	95	18. Rémunération fondée sur des actions.....	140
3. Résumé des principales méthodes comptables.....	98	19. Avantages postérieurs à l'emploi.....	143
4. Modifications de méthodes comptables à venir.....	114	20. Impôts sur le résultat.....	148
5. Adoption de nouvelles normes comptables.....	114	21. Résultat par action.....	151
6. Valeurs mobilières.....	116	22. Transactions entre parties liées.....	151
7. Prêts et corrections de valeur pour pertes sur créances.....	118	23. Instruments financiers – juste valeur.....	152
8. Titrisation et entités structurées.....	130	24. Instruments financiers – compensation.....	156
9. Immobilisations corporelles.....	132	25. Instruments financiers – gestion des risques.....	156
10. Logiciels et autres immobilisations incorporelles....	133	26. Dérivés et couvertures.....	157
11. Goodwill.....	134	27. Revenu lié aux instruments financiers.....	165
12. Autres actifs.....	134	28. Revenus d'assurance.....	165
13. Dépôts.....	135	29. Autres revenus.....	165
14. Autres passifs.....	135	30. Engagements, garanties et passifs éventuels.....	166
15. Dette liée aux activités de titrisation.....	135	31. Charges de restructuration.....	168
16. Dette subordonnée.....	136	32. Information sectorielle.....	169

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés de la Banque Laurentienne du Canada de même que les autres informations financières du rapport annuel ont été préparés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité de l'information financière présentée. Les états financiers consolidés ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) conformément aux exigences de la *Loi sur les banques*. Ils contiennent nécessairement des éléments qui sont établis selon les meilleures estimations et au meilleur du jugement de la direction. L'information financière comprise dans le rapport annuel est conforme à celle contenue dans les états financiers consolidés.

La direction est responsable de la mise en place des systèmes comptables visant à produire l'information financière, à l'appui, notamment, des états financiers consolidés préparés selon les IFRS. Afin de s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient les systèmes de contrôle interne requis et conçus pour assurer que les transactions sont dûment autorisées, que l'actif est bien protégé et que des registres comptables adéquats sont tenus. Les contrôles comprennent, entre autres, les normes de qualité à l'égard de l'embauche et de la formation du personnel, les politiques écrites, le suivi des latitudes accordées aux gestionnaires, les manuels de procédures, le code de déontologie, les contrôles budgétaires et le maintien de systèmes d'information de gestion appropriés.

Les systèmes de contrôle interne sont de plus renforcés par une fonction de conformité à la réglementation qui fait en sorte que la Banque et ses employés respectent les exigences réglementaires et par des fonctions de gestion des risques et de gestion du risque opérationnel qui assurent la maîtrise adéquate des risques, y compris la mise à jour de la documentation de ceux-ci et l'évaluation de leur incidence financière. De plus, les auditeurs internes évaluent périodiquement les différents aspects des opérations de la Banque et soumettent à la direction leurs recommandations en vue d'améliorer les systèmes de contrôle interne.

Au cours de chaque exercice, le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF) procède aux examens et enquêtes qu'il juge nécessaires pour s'assurer que la situation financière de la Banque est saine et que celle-ci respecte les dispositions de la *Loi sur les banques*, particulièrement celles portant sur la protection des déposants et des actionnaires de la Banque.

Les auditeurs indépendants, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., nommés par les actionnaires, audient les états financiers consolidés de la Banque et leur rapport est présenté ci-après.

Les auditeurs internes et les auditeurs indépendants rencontrent périodiquement, en présence ou non de la direction, le comité d'audit pour discuter de tous les aspects de leur mandat et des questions qui s'y rapportent. En outre, le BSIF rencontre le conseil d'administration chaque année pour présenter ses commentaires sur les activités de la Banque.

Le conseil d'administration est responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers consolidés et du rapport de gestion qui figurent dans le rapport annuel. Il exerce son rôle de surveillance quant à la façon dont la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'établissement et de la présentation des états financiers consolidés, du maintien de contrôles internes appropriés, de la gestion des risques et de l'évaluation de transactions importantes par l'entremise du comité d'audit et du comité de gestion des risques. Ces comités du conseil d'administration sont composés uniquement d'administrateurs qui ne sont ni des dirigeants ni des employés de la Banque.

Rania Llewellyn

La présidente et
chef de la direction

François Laurin, FCPA, FCA, CFA

Le vice-président exécutif et
chef de la direction financière

Montréal, Canada

Le 4 décembre 2020

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires de la
Banque Laurentienne du Canada

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Banque Laurentienne du Canada et de ses filiales (le Groupe), qui comprennent les bilans consolidés aux 31 octobre 2020 et 2019, et les états du résultat consolidés, les états du résultat global consolidés, les états de la variation des capitaux propres consolidés et les états des flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du Groupe aux 31 octobre 2020 et 2019, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés» du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations contenues dans le rapport annuel 2020 du Groupe

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- du rapport de gestion;
- des informations contenues dans le rapport annuel, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion et le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (SUITE)

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit de groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Ted Di Giorgio.

*Ernst & Young s.r.l./s.e.v.c.r.l.*¹

Montréal, Canada
Le 4 décembre 2020

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A112431

BILAN CONSOLIDÉ ⁽¹⁾

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)	Notes	2020	2019
Actif			
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès de banques		69 661 \$	90 658 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques		603 181	322 897
Valeurs mobilières	6, 8 et 30		
Au coût amorti		3 109 698	2 744 929
À la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN)		2 414 939	3 242 146
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG)		274 579	312 861
		5 799 216	6 299 936
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	30	3 140 228	2 538 285
Prêts	7, 8 et 30		
Personnels		4 120 875	4 660 524
Hypothécaires résidentiels		16 341 890	16 039 680
Commerciaux		12 730 360	12 646 332
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		—	319 992
		33 193 125	33 666 528
Corrections de valeur pour pertes sur prêts		(173 522)	(100 457)
		33 019 603	33 566 071
Autres			
Dérivés	26	295 122	143 816
Immobilisations corporelles	5 et 9	199 869	77 802
Logiciels et autres immobilisations incorporelles	10	380 259	391 162
Goodwill	11	117 286	116 649
Actif d'impôt différé	20	62 216	37 045
Autres actifs	12	481 019	768 806
		1 535 771	1 535 280
		44 167 660 \$	44 353 127 \$
Passif et capitaux propres			
Dépôts	13		
Particuliers		18 796 150 \$	19 747 260 \$
Entreprises, banques et autres		5 124 053	5 905 344
		23 920 203	25 652 604
Autres			
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert		3 020 709	2 618 147
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat		2 411 649	2 558 883
Acceptations		—	319 992
Dérivés	26	127 412	112 737
Passif d'impôt différé	20	55 333	53 102
Autres passifs	5, 14 et 30	1 487 174	1 207 567
		7 102 277	6 870 428
Dettes liées aux activités de titrisation	8 et 15	10 184 497	8 913 333
Dettes subordonnées	16	349 442	349 101
Capitaux propres			
Actions privilégiées	17	244 038	244 038
Actions ordinaires	17	1 159 488	1 139 193
Résultats non distribués		1 152 973	1 161 668
Cumul des autres éléments du résultat global		52 215	20 947
Réserve pour rémunération fondée sur des actions	18	2 527	1 815
		2 611 241	2 567 661
		44 167 660 \$	44 353 127 \$

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

(1) Le bilan consolidé au 31 octobre 2020 tient compte de l'adoption de la nouvelle norme comptable IFRS 16, *Contrats de location*, au 1er novembre 2019. Voir les notes 2, 3 et 5 pour de plus amples renseignements. L'information comparative n'a pas été retraitée.

Michael Mueller
Président du conseil d'administration

Rania Llewellyn
Présidente et chef de la direction

ÉTAT DU RÉSULTAT CONSOLIDÉ ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)	Notes	2020	2019
Revenu d'intérêt et de dividendes	27		
Prêts		1 288 850 \$	1 440 102 \$
Valeurs mobilières		57 798	76 562
Dépôts auprès de banques		4 294	8 356
Autres, incluant les dérivés		71 311	31 362
		1 422 253	1 556 382
Frais d'intérêt	27		
Dépôts		532 062	638 389
Dette liée aux activités de titrisation		179 930	172 419
Dette subordonnée		15 222	15 214
Autres, incluant les dérivés	30	12 615	43 949
		739 829	869 971
Revenu net d'intérêt		682 424	686 411
Autres revenus			
Commissions sur prêts		62 595	61 459
Frais et commissions de courtage en valeurs mobilières		48 030	43 892
Commissions sur la vente de fonds communs de placement		42 985	42 892
Frais de service		33 733	42 033
Revenus tirés des instruments financiers	27	33 728	12 460
Revenus tirés des services de cartes		28 438	33 238
Frais tirés des comptes d'investissement		16 350	18 231
Revenus d'assurance, montant net	28	11 148	13 941
Autres	29	11 578	13 953
		288 585	282 099
Revenu total		971 009	968 510
Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis		638	1 452
Provisions pour pertes sur créances	7	116 300	44 400
Frais autres que d'intérêt			
Salaires et avantages du personnel	18 et 19	370 535	357 396
Frais d'occupation de locaux et technologie	9	200 529	197 351
Autres	10	144 434	159 067
Charges de restructuration	31	18 289	12 679
		733 787	726 493
Résultat avant impôts sur le résultat		120 284	196 165
Impôts sur le résultat	20	6 199	23 455
Résultat net		114 085 \$	172 710 \$
Dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts connexes		12 466	12 966
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires		101 619 \$	159 744 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)			
de base		42 910	42 310
dilué		42 929	42 356
Résultat par action	21		
de base		2,37 \$	3,78 \$
dilué		2,37 \$	3,77 \$
Dividendes déclarés par action			
Actions ordinaires		2,14 \$	2,62 \$
Actions privilégiées – série 13		1,03 \$	1,06 \$
Actions privilégiées – série 15		1,46 \$	1,46 \$

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

[1] L'état du résultat consolidé pour l'exercice clos le 31 octobre 2020 tient compte de l'adoption de la nouvelle norme comptable IFRS 16, *Contrats de location*, au 1^{er} novembre 2019. Voir les notes 2, 3 et 5 pour de plus amples renseignements. L'information comparative n'a pas été retraitée.

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)	2020	2019
Résultat net	114 085 \$	172 710 \$
Autres éléments du résultat global, après impôts sur le résultat		
Éléments qui peuvent ultérieurement être reclassés à l'état du résultat		
Variation nette des titres d'emprunt à la JVAERG		
Profits latents nets sur les titres d'emprunt à la JVAERG	1 559	2 327
Reclassement en résultat net des profits nets sur les titres d'emprunt à la JVAERG	(103)	(378)
	1 456	1 949
Variation nette de la valeur des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	22 544	33 293
Écarts de conversion, montant net		
Profits de change latents sur les investissements dans des établissements à l'étranger, montant net	5 005	445
Profits (pertes) sur les couvertures des investissements dans des établissements à l'étranger, montant net	2 263	(5 158)
	7 268	(4 713)
	31 268	30 529
Éléments qui ne peuvent ultérieurement être reclassés à l'état du résultat		
Pertes à la réévaluation des régimes d'avantages du personnel	(5 420)	(7 311)
Pertes nettes sur les titres de capitaux propres désignés à la JVAERG	(6 008)	(18 411)
	(11 428)	(25 722)
Total des autres éléments du résultat global, après impôts sur le résultat	19 840	4 807
Résultat global	133 925 \$	177 517 \$

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT — AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Les impôts sur le résultat (le recouvrement) liés à chaque composante des autres éléments du résultat global sont présentés dans le tableau suivant.

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)	2020	2019
Variation nette des titres d'emprunt à la JVAERG		
Profits latents nets sur les titres d'emprunt à la JVAERG	543 \$	846 \$
Reclassement en résultat net des profits nets sur les titres d'emprunt à la JVAERG	(37)	(137)
	506	709
Variation nette de la valeur des dérivés désignés comme couvertures des flux de trésorerie	8 094	12 034
Écarts de conversion, montant net		
Profits (pertes) sur les couvertures des investissements dans des établissements à l'étranger, montant net	(320)	—
Pertes à la réévaluation des régimes d'avantages du personnel	(2 005)	(2 666)
Pertes nettes sur les titres de capitaux propres désignés à la JVAERG	(2 169)	(6 648)
	4 106 \$	3 429 \$

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

(1) L'état du résultat global consolidé pour l'exercice clos le 31 octobre 2020 tient compte de l'adoption de la nouvelle norme comptable IFRS 16, *Contrats de location*, au 1^{er} novembre 2019. Voir les notes 2, 3 et 5 pour de plus amples renseignements. L'information comparative n'a pas été retraitée.

ÉTAT DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉ ⁽¹⁾

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2020

	Cumul des autres éléments du résultat global					Résultat global	Réserve pour rémunération fondée sur des actions (note 18)	Total des capitaux propres	
	Actions privilégiées (note 17)	Actions ordinaires (note 17)	Résultats non distribués	Titres d'emprunt à la JVAERG	Couvertures de flux de trésorerie				Conversion des établissements à l'étranger
Solde au 31 octobre 2019	244 038 \$	1 139 193 \$	1 161 668 \$	328 \$	21 049 \$	(430) \$	20 947 \$	1 815 \$	2 567 661 \$
Incidence de l'adoption de l'IFRS 16, <i>Contrats de location</i> (notes 2 et 5)			(7 256)						(7 256)
Solde au 1 ^{er} novembre 2019	244 038	1 139 193	1 154 412	328	21 049	(430)	20 947	1 815	2 560 405
Résultat net			114 085						114 085
Autres éléments du résultat global (après impôts sur le résultat)									
Profits latents nets sur les titres d'emprunt à la JVAERG				1 559			1 559		1 559
Reclassement en résultat net des profits nets sur les titres d'emprunt à la JVAERG				(103)			(103)		(103)
Variation nette de la valeur des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie					22 544		22 544		22 544
Profits de change latents sur les investissements dans des établissements à l'étranger, montant net					5 005		5 005		5 005
Profits sur les couvertures des investissements dans des établissements à l'étranger, montant net					2 263		2 263		2 263
Pertes à la réévaluation des régimes d'avantages du personnel			(5 420)						(5 420)
Pertes nettes sur les titres de capitaux propres désignés à la JVAERG			(6 008)						(6 008)
Résultat global			102 657	1 456	22 544	7 268	31 268		133 925
Émission d'actions		20 295							20 295
Rémunération fondée sur des actions								712	712
Dividendes									
Actions privilégiées, y compris les impôts connexes			(12 466)						(12 466)
Actions ordinaires			(91 630)						(91 630)
Solde au 31 octobre 2020	244 038 \$	1 159 488 \$	1 152 973 \$	1 784 \$	43 593 \$	6 838 \$	52 215 \$	2 527 \$	2 611 241 \$

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

(1) L'état de la variation des capitaux propres consolidé pour l'exercice clos le 31 octobre 2020 tient compte de l'adoption de la nouvelle norme comptable IFRS 16, *Contrats de location*, au 1^{er} novembre 2019. Voir les notes 2, 3 et 5 pour de plus amples renseignements. L'information comparative n'a pas été retraitée.

ÉTAT DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉ (SUITE)

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2019

(en milliers de dollars canadiens)	Cumul des autres éléments du résultat global					Total	Réserve pour rémunération fondée sur des actions (note 18)	Total des capitaux propres
	Actions privilégiées (note 17)	Actions ordinaires (note 17)	Résultats non distribués	Titres d'emprunts à la JVAERG	Valeurs mobilières disponibles à la vente			
Solde au 1 ^{er} novembre 2018	244 038 \$	1 115 416 \$	1 138 383 \$	(1 621) \$	— \$	(12 244) \$	268 \$	2 488 523 \$
Résultat net			172 710			4 283 \$	(9 582) \$	172 710
Autres éléments du résultat global (après impôts sur le résultat)								
Profits latents nets sur les titres d'emprunt à la JVAERG			2 327				2 327	2 327
Reclassement en résultat net des profits nets sur les titres d'emprunt à la JVAERG			(378)				(378)	(378)
Variation nette de la valeur des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie					33 293		33 293	33 293
Profits de change latents sur les investissements dans des établissements à l'étranger, montant net					445		445	445
Pertes sur les couvertures des investissements dans des établissements à l'étranger, montant net					(5 158)		(5 158)	(5 158)
Pertes à la réévaluation des régimes d'avantages du personnel			(7 311)				(7 311)	(7 311)
Pertes nettes sur les titres de capitaux propres désignés à la JVAERG			(18 411)				(18 411)	(18 411)
Résultat global			146 988	1 949	s.o.	33 293	30 529	177 517
Émission d'actions		23 777						23 777
Rémunération fondée sur des actions							1 547	1 547
Dividendes								
Actions privilégiées, y compris les impôts connexes			(12 966)					(12 966)
Actions ordinaires			(110 737)					(110 737)
Solde au 31 octobre 2019	244 038 \$	1 139 193 \$	1 161 668 \$	328 \$	s.o.	21 049 \$	20 947 \$	2 567 661 \$

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)	Notes	2020	2019
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Résultat net		114 085 \$	172 710 \$
Provisions pour pertes sur créances	7	116 300	44 400
Impôt différé	20	(17 881)	14 172
Amortissement des immobilisations corporelles	9	24 058	7 145
Amortissement des logiciels et autres immobilisations incorporelles	10	41 590	39 449
Variation des actifs et des passifs d'exploitation :			
Prêts		434 717	590 389
Acceptations		(319 992)	123 216
Valeurs mobilières à la JVRN		827 207	(520 660)
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente		(601 943)	1 114 213
Intérêts courus à recevoir		34 648	(18 120)
Actifs dérivés		(151 306)	(49 531)
Dépôts		(1 732 401)	(2 353 968)
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert		402 562	(390 519)
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat		(147 234)	43 060
Intérêts courus à payer		(13 469)	29 389
Passifs dérivés		14 675	(172 755)
Dette liée aux activités de titrisation		1 271 164	1 125 580
Autres, montant net		401 897	(68 269)
		698 677	(270 099)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Paiement d'obligations locatives		(18 553)	s. o.
Produit net de l'émission d'actions ordinaires	17	1 591	11
Dividendes		(106 291)	(102 434)
		(123 253)	(102 423)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Variation des valeurs mobilières au coût amorti			
Acquisitions		(3 495 790)	(3 070 698)
Produit à la vente et à l'échéance		3 130 965	3 328 423
Variations des valeurs mobilières à la JVAERG			
Acquisitions		(243 517)	(610 427)
Produit à la vente et à l'échéance		275 577	612 376
Produit de la vente de portefeuilles de prêts	7 et 8	54 376	105 366
Acquisitions d'immobilisations corporelles et de logiciels et d'autres immobilisations incorporelles	9 et 10	(41 201)	(68 615)
Variation des dépôts productifs d'intérêts auprès de banques		(280 284)	51 340
		(599 874)	347 765
Effet des variations des taux de change sur la trésorerie et les dépôts non productifs d'intérêts auprès de banques			
		3 453	(1 075)
Variation nette de la trésorerie et des dépôts non productifs d'intérêts auprès de banques			
		(20 997)	(25 832)
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès de banques au début de la période			
		90 658	116 490
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès de banques à la fin de la période			
		69 661 \$	90 658 \$
Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :			
Intérêts versés au cours de la période		751 742 \$	835 330 \$
Intérêts reçus au cours de la période		1 416 663 \$	1 519 846 \$
Dividendes reçus au cours de la période		14 935 \$	15 732 \$
Impôts sur le résultat payés (reçus) au cours de la période		(14 534) \$	38 569 \$

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

(1) L'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos le 31 octobre 2020 tient compte de l'adoption de la nouvelle norme comptable IFRS 16, *Contrats de location*, au 1^{er} novembre 2019. Voir les notes 2, 3 et 5 pour de plus amples renseignements. L'information comparative n'a pas été retraitée.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Aux 31 octobre 2020 et 2019

(Tous les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1. INFORMATION GÉNÉRALE

La Banque Laurentienne du Canada (la Banque) offre des services financiers à ses clients particuliers, commerciaux et institutionnels. La Banque exerce principalement ses activités au Canada et aux États-Unis. Voir la note 32 pour d'autres renseignements sur les secteurs opérationnels de la Banque.

La Banque est la société mère ultime du groupe. La Banque est une banque à charte de l'annexe 1 de la *Loi sur les banques* (Canada). Son siège social est situé à Montréal, au Canada, et son bureau principal, à Toronto, au Canada. Les actions ordinaires de la Banque (symbole boursier : LB) sont inscrites à la Bourse de Toronto.

Les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 octobre 2020 ont reçu l'approbation du conseil d'administration aux fins de publication le 4 décembre 2020.

2. MODE DE PRÉSENTATION

Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Ces états financiers consolidés ont également été établis conformément à la *Loi sur les banques* qui prévoit que, sauf indication contraire du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), les états financiers doivent être préparés selon les IFRS.

Sauf indication contraire, les méthodes comptables décrites à la note 3, Résumé des principales méthodes comptables, ont été appliquées uniformément pour toutes les périodes présentées.

Les présents états financiers consolidés ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception de certains éléments comptabilisés à la juste valeur, comme il est décrit à la note 3.

Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens, soit la monnaie de présentation de la Banque.

2.1 MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES

Contrats de location (IRFS 16)

Le 1^{er} novembre 2019, la Banque a adopté l'IFRS 16, *Contrats de location* (IFRS 16), qui a remplacé l'IAS 17, *Contrats de location*, et les interprétations connexes. L'IFRS 16 établit des principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et de communication de l'information sur les contrats de location. Par suite de l'application de l'IFRS 16, les méthodes comptables propres aux éléments indiqués ci-après à la note 3 ont changé, et les nouvelles méthodes sont devenues applicables le 1^{er} novembre 2019.

La Banque a adopté l'IFRS 16 selon l'approche rétrospective modifiée, selon laquelle l'effet cumulatif de l'adoption a été comptabilisé dans le solde d'ouverture des résultats non distribués au 1^{er} novembre 2019. La note 5 des présents états financiers consolidés présente les incidences de l'adoption de l'IFRS 16 au 1^{er} novembre 2019. Comme le permet l'IFRS 16, les informations comparatives n'ont pas été retraitées et continuent d'être présentées selon l'IAS 17, *Contrats de location*, et les interprétations connexes.

Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 1 (modifications d'IFRS 9, d'IAS 39 et d'IFRS 7)

Le 1^{er} novembre 2019, la Banque a adopté de façon anticipée des modifications apportées à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9), l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39) et l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (IFRS 7). Ces modifications touchent certaines dispositions relatives à la comptabilité de couverture et visent à fournir un allègement à l'égard des répercussions liées à l'incertitude engendrée par la réforme des taux interbancaires offerts avant le passage aux taux d'intérêt alternatifs. La note 5 des présents états financiers consolidés fournit de plus amples renseignements sur l'adoption des modifications, laquelle n'a pas eu d'incidence importante sur les présents états financiers consolidés au 1^{er} novembre 2019 et pour l'exercice 2020.

2. MODE DE PRÉSENTATION (SUITE)

2.2 PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les présents états financiers consolidés comprennent l'actif, le passif et les résultats d'exploitation de la Banque et de toutes les entités qu'elle contrôle, après élimination des soldes et transactions intersociétés. La Banque contrôle une entité lorsqu'elle a le pouvoir de diriger les activités de l'entité qui ont l'incidence la plus significative sur les risques et/ou les rendements de l'entité, qu'elle est exposée aux risques et/ou aux rendements importants de l'entité et qu'elle a la capacité d'utiliser son pouvoir pour influencer sur les risques et/ou les rendements auxquels elle est exposée.

Filiales

Les filiales sont consolidées à compter de la date à laquelle la Banque obtient le contrôle et continuent d'être consolidées jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister. Les états financiers des filiales de la Banque sont préparés pour la même période de présentation que celle de la Banque, selon des méthodes comptables uniformes.

Les filiales de la Banque sont répertoriées dans le tableau ci-dessous.

Au 31 octobre	2020
Dénomination sociale	Adresse du bureau principal ⁽¹⁾
B2B Banque	Toronto, Canada
B2B Banque Services financiers inc.	Toronto, Canada
B2B Banque Services de valeurs mobilières inc.	Toronto, Canada
B2B Banque Services aux intermédiaires inc.	Toronto, Canada
B2B Trustco	Toronto, Canada
B2B Titrisation inc.	Toronto, Canada
B2B Securitization Limited Partnership ⁽²⁾	Toronto, Canada
Assurances Banque Laurentienne inc.	Montréal, Canada
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	Montréal, Canada
Capital Laurentienne (USA) inc.	Montréal, Canada
Trust La Laurentienne du Canada inc.	Montréal, Canada
LBC Capital inc.	Burlington, Canada
LBEF inc.	Burlington, Canada
LBEL inc. ⁽³⁾	Burlington, Canada
LBC Capital GP inc.	Burlington, Canada
LBC Leasing Limited Partnership ⁽⁴⁾	Burlington, Canada
Financement commercial Northpoint Canada Inc.	Burlington, Canada
NCF Commercial Finance Holdings Inc.	Alpharetta, États-Unis
Northpoint Commercial Finance LLC	Alpharetta, États-Unis
BLC Services financiers inc.	Montréal, Canada
BLC Finco inc.	Montréal, Canada
BLC Gestion de placements inc.	Montréal, Canada
V.R. Holding Insurance Company Ltd.	St. James, La Barbade
Venture Reinsurance Company Ltd.	St. James, La Barbade
VRH Canada inc.	Montréal, Canada
BLC Tech inc.	Toronto, Canada
BLC Trust	Montréal, Canada
NCF International Holding Kft	Budapest, Hongrie
NCF International Kft	Budapest, Hongrie

(1) Chaque filiale est constituée en société ou structurée en vertu des lois du pays où se trouve son bureau principal.

(2) B2B Banque détient 99,99 % des parts de B2B Securitization Limited Partnership, et B2B Titrisation inc. détient les parts restantes, soit 0,01 %.

(3) LBC Capital inc. détient 85 % des actions avec droit de vote de LBEL inc., et VRH Canada inc. détient les actions avec droit de vote restantes, soit 15 %.

(4) LBEL inc. détient 99,99 % des parts de LBC Leasing Limited Partnership, et LBC Capital GP inc. détient les parts restantes, soit 0,01 %.

2. MODE DE PRÉSENTATION (SUITE)

Entités structurées

Les entités structurées sont consolidées lorsque la substance de la relation entre la Banque et l'entité indique que l'entité structurée est contrôlée par la Banque. Les entités structurées peuvent prendre la forme d'une société par actions, d'une fiducie ou d'une société de personnes. Elles sont souvent créées aux termes d'accords juridiques qui imposent des limites au pouvoir de décision du conseil d'administration, du fiduciaire ou de la direction quant aux activités de l'entité. Pour déterminer si elle doit consolider une entité structurée, la Banque évalue trois critères importants afin de conclure si, dans les faits : elle a le pouvoir de diriger les activités de l'entité structurée ayant l'incidence la plus importante sur les risques ou les rendements de l'entité; elle est exposée à une forte proportion des rendements variables liés à l'entité; et elle a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur les risques ou les rendements auxquels elle est exposée. La Banque consolide deux sociétés en commandite utilisées à des fins de titrisation, comme il est indiqué dans le tableau qui précède.

2.3 JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES IMPORTANTS

La préparation de présents états financiers consolidés exige de la direction qu'elle pose des jugements importants et fasse des estimations et des hypothèses subjectives ayant une incidence sur les montants présentés de certains actifs, passifs, revenus, charges et d'autres informations connexes. Les estimations faites par la direction sont fondées sur des données historiques et d'autres hypothèses jugées raisonnables.

Des jugements ont été posés, et des estimations et des hypothèses ont été formulées, notamment à l'égard des éléments comptables suivants et sont traités comme il est mentionné dans les états financiers consolidés :

Juste valeur des instruments financiers	Notes 3 et 23	Avantages postérieurs à l'emploi	Notes 3 et 19
Corrections de valeur pour pertes sur créances	Notes 3 et 7	Impôts sur le résultat	Notes 3 et 20
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	Notes 3, 10 et 11	Provisions et passifs éventuels	Notes 3 et 30

En raison des incertitudes inhérentes et du degré élevé de subjectivité qui caractérisent la comptabilisation ou l'évaluation des éléments énumérés précédemment, les résultats des prochains exercices pourraient différer de ceux sur lesquels les estimations de la direction sont fondées, ce qui pourrait faire en sorte que les estimations et les jugements diffèrent considérablement des estimations et des jugements formulés par la direction aux fins de l'établissement des états financiers consolidés.

Incidence de la COVID-19 sur les jugements, estimations et hypothèses

La préparation de l'information financière exige de faire des estimations et de poser des jugements concernant la conjoncture économique future. La pandémie mondiale qui a fait suite à l'éclosion d'un coronavirus (COVID-19) a amplifié l'incertitude à l'égard des hypothèses utilisées par la direction pour poser des jugements et faire des estimations. Il est difficile de prédire à l'heure actuelle toute l'ampleur de l'incidence que la COVID-19, y compris celle des réponses que les gouvernements ou les organismes de réglementation, ou les deux, prendront pour faire face à la pandémie, aura sur l'économie du Canada et des États-Unis et les activités de la Banque, laquelle est hautement incertaine. Par conséquent, le niveau de l'incertitude associée aux jugements et aux estimations de la direction a augmenté.

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

3.1 INSTRUMENTS FINANCIERS

Classement et évaluation des actifs financiers

Au moment de la comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé. Après la comptabilisation initiale, les actifs financiers doivent être évalués : 1) au coût amorti, 2) à la JVAERG ou 3) à la JVRN.

La Banque détermine le classement des titres d'emprunt en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers, ainsi que du modèle économique qu'elle suit pour gérer ces actifs financiers, tel qu'il est décrit ci-dessous. Les instruments de capitaux propres doivent être évalués à la JVRN, sauf si, au moment de la comptabilisation initiale, la Banque a choisi de désigner de façon irrévocable un placement de capitaux propres, détenu à des fins autres que de transaction, comme étant évalué à la JVAERG. Les dérivés doivent être évalués à la JVRN.

Caractéristiques des flux de trésorerie contractuels

Pour classer les titres d'emprunt, la Banque doit déterminer si les flux de trésorerie contractuels associés au titre d'emprunt correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Le principal correspond généralement à la juste valeur du titre d'emprunt au moment de la comptabilisation initiale. Les intérêts sont constitués d'une contrepartie pour la valeur temps de l'argent, pour le risque de crédit associé au principal restant dû pendant une durée donnée et pour d'autres risques et frais qui se rattachent à un prêt de base, de même que d'une marge. Si la Banque détermine que les flux de trésorerie contractuels associés à un titre d'emprunt ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts, le titre d'emprunt doit être classé comme étant évalué à la JVRN.

Appréciation du modèle économique

La Banque établit ses modèles économiques en fonction de l'objectif selon lequel chaque portefeuille d'actifs financiers est géré. La détermination du modèle économique requiert l'exercice du jugement et la prise en considération de tous les éléments probants pertinents disponibles à la date de la détermination. Pour établir ses modèles économiques, la Banque tient compte de ce qui suit :

- L'intention de la direction et ses objectifs stratégiques ainsi que l'application dans la pratique des politiques énoncées;
- Les principaux risques qui influent sur la performance du modèle économique et la façon dont ces risques sont gérés;
- La façon dont le rendement du portefeuille est évalué et dont on en fait rapport à la direction;
- La fréquence et l'importance des ventes d'actifs financiers effectuées au cours des périodes précédentes, les raisons de ces ventes et les activités de ventes futures attendues.

Un portefeuille d'actifs financiers s'inscrit dans un modèle économique du type « détention aux fins de la perception » lorsque le principal objectif de la Banque consiste à détenir ces actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels, et non de les vendre. Lorsque l'objectif de la Banque est atteint à la fois par la perception des flux de trésorerie contractuels et par la vente des actifs financiers, le portefeuille d'actifs financiers s'inscrit dans un modèle économique du type « détention aux fins de la perception et de la vente ». Selon ce type de modèle économique, la perception des flux de trésorerie contractuels et la vente d'actifs financiers sont toutes deux des composantes essentielles à l'atteinte de l'objectif de la Banque à l'égard de ce portefeuille d'actifs financiers. Les actifs financiers sont évalués à la JVRN s'ils ne s'inscrivent ni dans un modèle économique du type « détention aux fins de la perception » ni dans un modèle économique du type « détention aux fins de la perception et de la vente ».

Désignations optionnelles

Selon l'option de la juste valeur, les titres d'emprunt qui sont gérés selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception » ou « détention aux fins de la perception et de la vente » peuvent être désignés volontairement et de façon irrévocable comme étant à la JVRN si cette désignation :

- permet d'éliminer ou de réduire sensiblement une disparité de traitement en matière d'évaluation ou de comptabilisation qui, autrement, résulterait du fait que des actifs ou des passifs sont évalués sur des bases différentes, ou que les profits et les pertes sur ces éléments sont comptabilisés sur des bases différentes; ou
- vise un actif ou un passif dont la gestion et l'évaluation du rendement sont fondées sur la juste valeur, en conformité avec une stratégie de gestion des risques ou de placement établie par écrit, et que l'information sur ce groupe d'éléments est communiquée sur cette base aux principaux dirigeants de la Banque; et
- permet de déterminer avec fiabilité la juste valeur des instruments financiers désignés comme étant à la JVRN.

Au 31 octobre 2020 et au 31 octobre 2019, la Banque n'avait désigné aucun titre d'emprunt comme étant à la JVRN.

En outre, il est permis de désigner de façon irrévocable, au moment de la comptabilisation initiale, un instrument de capitaux propres qui n'est pas détenu à des fins de transaction comme étant évalué à la JVAERG.

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Valeurs mobilières au coût amorti

Les valeurs mobilières au coût amorti comprennent les titres d'emprunt dont les modalités contractuelles donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, et qui s'inscrivent dans un modèle économique du type « détention aux fins de la perception ». Les valeurs mobilières au coût amorti sont initialement comptabilisées à la juste valeur au bilan consolidé à la date de règlement, y compris les coûts de transaction marginaux directs. Par la suite, elles sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des corrections de valeur pour pertes de crédit attendues. Le revenu d'intérêt est comptabilisé à l'état du résultat consolidé au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, y compris l'amortissement des coûts de transaction et des primes ou escomptes sur la durée de vie prévue de la valeur mobilière.

Valeurs mobilières à la JVAERG

Les valeurs mobilières à la JVAERG comprennent : i) les titres d'emprunt dont les modalités contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, et qui s'inscrivent dans un modèle économique du type « détention aux fins de la perception et de la vente » et ii) les titres de capitaux propres désignés comme étant à la JVAERG, sans reclassement ultérieur des profits et des pertes dans le résultat net.

La Banque comptabilise initialement les valeurs mobilières à la JVAERG au bilan consolidé à la date de règlement, y compris les coûts de transaction marginaux directs.

En ce qui a trait aux titres d'emprunt à la JVAERG, les profits et pertes latents sont comptabilisés ultérieurement dans les autres éléments du résultat global, déduction faite du revenu d'intérêt calculé sur le coût amorti de l'instrument, des pertes de crédit attendues et des impôts sur le résultat, pourvu qu'ils ne soient pas visés par des instruments financiers dérivés dans le cadre d'une relation de couverture de juste valeur. Lorsque les valeurs sont vendues, les profits ou pertes réalisés, calculés selon la méthode du coût moyen, sont reclassés dans les revenus tirés des instruments financiers à l'état du résultat consolidé. Le revenu d'intérêt est comptabilisé à l'état du résultat consolidé au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, y compris l'amortissement des coûts de transaction et des primes ou escomptes sur la durée de vie prévue de la valeur mobilière.

Quant aux titres de capitaux propres désignés comme étant à la JVAERG, les profits et pertes latents sont présentés ultérieurement dans les autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts sur le résultat, sans reclassement ultérieur des profits et pertes réalisés dans le résultat net. Les revenus de dividendes liés à ces instruments sont comptabilisés dans le revenu d'intérêt à l'état du résultat consolidé.

Valeurs mobilières à la JVRN

Les valeurs mobilières à la JVRN comprennent i) les titres d'emprunt dont le modèle économique n'est ni du type « détention aux fins de la perception » ni du type « détention aux fins de la perception et de la vente », ii) les titres d'emprunt dont les flux de trésorerie contractuels ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, iii) les titres d'emprunt désignés comme étant à la JVRN selon l'option de la juste valeur, iv) les titres de capitaux propres détenus à des fins de transaction et v) les titres de capitaux propres autres que ceux désignés comme étant à la JVAERG.

Les valeurs mobilières à la JVRN sont initialement comptabilisées à la juste valeur au bilan consolidé à la date de règlement. Les coûts de transaction et les autres frais associés aux instruments financiers à la JVRN sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés. Par la suite, ces valeurs mobilières sont évaluées à la juste valeur et les profits et pertes réalisés et latents sont comptabilisés à l'état du résultat consolidé, dans les revenus tirés des instruments financiers. L'amortissement des primes et escomptes, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, ainsi que le revenu d'intérêt et les revenus de dividendes sont comptabilisés dans le revenu d'intérêt à l'état du résultat consolidé.

Prêts au coût amorti

Les prêts au coût amorti comprennent les prêts octroyés ou acquis par la Banque qui ne sont pas classés comme étant évalués à la JVRN ou désignés comme étant à la JVRN selon l'option de la juste valeur. Ces prêts sont détenus selon un modèle économique ayant pour objectif de percevoir les flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Les prêts octroyés par la Banque sont comptabilisés à la date de règlement au bilan consolidé. Les prêts sont initialement évalués à la juste valeur, majorée des coûts directement attribuables, et sont par la suite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les prêts sont présentés déduction faite des corrections de valeur pour pertes sur créances au bilan consolidé.

Le revenu d'intérêt est comptabilisé sur les prêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et est calculé sur la durée prévue des prêts. Les commissions reçues, les honoraires de montage et les autres frais de transaction sont considérés comme étant des ajustements du rendement des prêts et sont comptabilisés dans le revenu d'intérêt sur la durée des prêts. Les frais perçus en raison du remboursement anticipé de prêts sont inclus dans le revenu d'intérêt, dans le cas des prêts hypothécaires résidentiels, et dans les autres revenus, dans le cas des prêts hypothécaires commerciaux, lorsque les prêts sont remboursés par anticipation.

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Prêts à la JVAERG

Les prêts à la JVAERG comprennent les prêts octroyés ou achetés par la Banque qui ne sont pas classés comme étant évalués à la JVRN ou qui ne sont pas désignés comme étant à la JVRN selon l'option de la juste valeur. Ces prêts sont détenus selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception et de la vente » dont l'objectif est de percevoir les flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû et de les vendre pour générer un profit. Les prêts octroyés par la Banque sont comptabilisés à la date de règlement au bilan consolidé. Les prêts sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts directement attribuables. Le revenu d'intérêt sur les prêts à la JVAERG est comptabilisé au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif au poste Revenu d'intérêt de l'état du résultat consolidé. Les variations de la juste valeur des prêts classés comme étant à la JVAERG sont présentées, déduction faite des impôts sur le résultat, dans les autres éléments du résultat global. Lorsque les valeurs mobilières sont vendues, les profits ou pertes réalisés sont reclassés dans les autres revenus.

Au 31 octobre 2020 et au 31 octobre 2019, la Banque ne comptait aucun prêt à la JVAERG.

Prêts à la JVRN

Les prêts à la JVRN comprennent les prêts désignés comme étant à la JVRN selon l'option de la juste valeur et les prêts dont les flux de trésorerie contractuels ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Ces prêts sont initialement comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé, à l'exclusion des coûts de transaction qui sont comptabilisés au poste Commissions sur prêts de l'état du résultat consolidé. Le revenu d'intérêt sur les prêts à la JVRN est comptabilisé dans le revenu d'intérêt à l'état du résultat consolidé. Les variations de la juste valeur des prêts classés comme étant à la JVRN et des prêts désignés comme étant à la JVRN selon l'option de la juste valeur sont comptabilisées au poste Revenus tirés des instruments financiers.

Au 31 octobre 2020 et au 31 octobre 2019, la Banque ne comptait aucun prêt à la JVRN.

Classement et évaluation des passifs financiers

Au moment de la comptabilisation initiale, tous les passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé à la date de règlement. Après la comptabilisation initiale, les passifs financiers doivent être évalués 1) au coût amorti ou 2) à la JVRN.

Passifs financiers au coût amorti

Les passifs financiers au coût amorti comprennent les dépôts, les engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat, les acceptations, la dette subordonnée, la dette liée aux activités de titrisation et les autres passifs. Les passifs financiers au coût amorti sont initialement comptabilisés à la juste valeur, y compris les coûts de transaction, et sont par la suite évalués au coût amorti. Les frais d'intérêt sur les passifs financiers au coût amorti sont comptabilisés à l'état du résultat consolidé au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Passifs financiers à la JVRN

Les passifs financiers à la JVRN sont composés des instruments financiers détenus à des fins de transaction, y compris les engagements au titre des valeurs vendues à découvert, les dérivés non désignés à titre de couverture et les passifs financiers désignés par la Banque à la comptabilisation initiale comme étant à la JVRN selon l'option de la juste valeur. Les passifs financiers à la JVRN sont initialement comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé à la date de règlement. Ces instruments financiers sont par la suite réévalués à la juste valeur, et les profits et pertes réalisés et latents sont immédiatement comptabilisés au poste Revenus tirés des instruments financiers de l'état du résultat consolidé. Pour les passifs financiers désignés par la Banque comme étant à la JVRN selon l'option de la juste valeur, les variations de la juste valeur attribuables aux variations de son risque de crédit propre sont présentées dans les autres éléments du résultat global plutôt que dans l'état du résultat consolidé, à moins que cela ne crée une disparité. Les frais d'intérêt payés sont comptabilisés à l'état du résultat consolidé. Les coûts de transaction et les autres frais associés aux instruments financiers à la JVRN sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Au 31 octobre 2020 et au 31 octobre 2019, la Banque n'avait désigné aucun passif financier comme étant à la JVRN.

Reclassement des actifs financiers et des passifs financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale, à l'exception des actifs financiers pour lesquels la Banque change de modèle économique pour les gérer. Le reclassement est appliqué de manière prospective à compter de la date de reclassement. Ces reclassements d'actifs financiers devraient, en principe, être rares.

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Dépréciation des actifs financiers

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Banque applique une méthode de dépréciation en trois stades pour évaluer les pertes de crédit attendues sur tous les titres d'emprunt évalués au coût amorti ou à la JVAERG, sur les engagements de prêt et les garanties financières qui ne sont pas évalués à la juste valeur et sur les créances au titre des contrats de location. Le modèle de pertes de crédit attendues intègre des données prospectives. L'évaluation des pertes de crédit attendues effectuée à chaque période de présentation de l'information financière tient compte des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions d'événements et de la conjoncture économique à venir.

En ce qui a trait aux comptes débiteurs, la Banque applique une méthode de dépréciation simplifiée qui ne suit pas l'évolution du risque de crédit, mais comptabilise plutôt une correction de valeur sur la base des pertes de crédit attendues pour la durée de vie chaque date de clôture à compter de la date de la comptabilisation initiale.

Détermination du stade

La méthode de dépréciation en trois stades quant aux pertes de crédit attendues est fondée sur l'évolution de la qualité du crédit des actifs financiers depuis la comptabilisation initiale. Si, à la date de clôture, le risque de crédit lié à des instruments financiers non dépréciés n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, ces instruments financiers sont classés au stade 1 et une correction de valeur pour pertes sur créances évaluée chaque date de clôture à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir est comptabilisée. Si le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, ces instruments financiers non dépréciés passeront au stade 2, et une correction de valeur pour pertes sur créances évaluée, chaque date de clôture, à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie est comptabilisée. Au cours des périodes ultérieures, si le risque de crédit de l'instrument financier diminue de sorte qu'il n'y a plus d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, le modèle des pertes de crédit attendues exige que la correction de valeur pour pertes sur créances soit ramenée au stade 1, c.-à-d. au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir. Lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier sont survenus après la comptabilisation initiale, l'actif financier déprécié passe au stade 3, une provision correspondant aux pertes attendues pour la durée de vie continue d'être comptabilisée, ou l'actif financier est radié. Le revenu d'intérêt est calculé sur la valeur comptable brute des actifs financiers classés au stade 1 et au stade 2, et sur la valeur comptable nette des actifs financiers classés au stade 3.

Évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit

Afin de déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit, la Banque utilise un système interne de notation de crédit et des notations de risque externes. Pour évaluer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit que comporte un instrument financier, la probabilité de défaillance (PD) pour les 12 mois à venir à la date de clôture est comparée à la PD pour les 12 mois à venir à la date de comptabilisation initiale, et des informations raisonnables et justifiables indiquant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale sont prises en compte. La Banque inclut des seuils relatifs et absolus dans la définition d'augmentation importante du risque de crédit et un filet de sécurité lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours. Tous les instruments financiers dont les paiements sont en souffrance depuis plus de 30 jours passent au stade 2, même si d'autres mesures n'indiquent pas une augmentation importante du risque de crédit. L'évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit requiert l'exercice d'une part importante de jugement.

Évaluation des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues correspondent à la pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances de flux de trésorerie attendus sur la durée de vie attendue restante de l'instrument financier et tiennent compte des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions d'événements et de la conjoncture économique à venir. L'estimation et l'utilisation des informations prospectives requièrent l'exercice d'une part importante de jugement. L'insuffisance de flux de trésorerie s'entend de la différence entre les flux de trésorerie contractuels dus à la Banque et les flux de trésorerie que la Banque s'attend à recevoir.

L'évaluation des pertes de crédit attendues repose principalement sur le produit de la PD, la perte en cas de défaillance (PED) et l'exposition en cas de défaillance (ECD) de l'instrument. Des facteurs macroéconomiques prospectifs tels que les taux d'intérêt, les taux de chômage, les prévisions de produit intérieur brut (PIB) et les indices des prix des maisons sont intégrés aux paramètres de risque. L'estimation des pertes de crédit attendues reflète un montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes, qui est déterminé par l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles. La Banque inclut trois scénarios macroéconomiques prospectifs dans son processus de calcul des pertes de crédit attendues : un scénario de base, un scénario optimiste et un scénario pessimiste. Des pondérations probabilistes sont attribuées à chaque scénario. Les scénarios et les pondérations probabilistes sont réévalués chaque trimestre et soumis à l'examen de la direction. La Banque fait preuve de jugement d'expert en matière de crédit et ajuste les résultats modélisés des pertes de crédit attendues lorsqu'il devient évident que la notation et la modélisation du risque de crédit ne tiennent pas compte de facteurs de risque et d'autres informations connus ou prévus.

Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances est sensible aux données utilisées dans les modèles, notamment les variables macroéconomiques utilisées dans les scénarios prospectifs et leur pondération respective. Étant donné que l'incidence de la pandémie de COVID-19, y compris celle des mesures que prendront les gouvernements ou les organismes de réglementation pour faire face à la pandémie, sur l'économie des États-Unis et du Canada demeure hautement incertaine, il est difficile de prédire si l'augmentation des pertes de crédit attendues se matérialisera et entraînera des radiations d'un niveau significatif, et si la Banque comptabilisera d'autres augmentations des pertes de crédit attendues au cours de périodes ultérieures.

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Les pertes de crédit attendues au titre de tous les instruments financiers sont comptabilisées dans les provisions pour pertes sur créances à l'état du résultat consolidé. Dans le cas des titres d'emprunt évalués à la JVAERG, le montant des pertes de crédit attendues est comptabilisé dans les provisions pour pertes sur créances à l'état du résultat consolidé, et un montant correspondant est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global, sans réduction de la valeur comptable de l'actif au bilan consolidé. Quant aux titres d'emprunt évalués au coût amorti, ils sont présentés déduction faite de la correction de valeur pour pertes sur créances au bilan consolidé. Les corrections de valeur pour pertes sur créances liées aux risques de crédit hors bilan qui ne sont pas évalués à la juste valeur sont incluses dans les autres passifs au bilan consolidé.

Actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création

À la comptabilisation initiale d'un actif financier, la Banque détermine si l'actif s'est déprécié. Pour les actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création, au cours des périodes de présentation de l'information financière ultérieures, la Banque ne comptabilise que le cumul, depuis la comptabilisation initiale, des variations des pertes de crédit attendues pour la durée de vie à titre de correction de valeur pour pertes sur créances. La Banque comptabilise les variations des pertes de crédit attendues dans les provisions pour pertes sur créances à l'état du résultat consolidé, même si le montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie est inférieur à celui inclus dans les flux de trésorerie estimés lors de la comptabilisation initiale.

Défaillance

La définition de défaillance utilisée par la Banque pour évaluer les pertes de crédit attendues et pour faire passer les instruments financiers d'un stade à l'autre est conforme à celle utilisée aux fins de la gestion du risque de crédit interne. La Banque considère qu'un actif financier s'est déprécié lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier sont survenus ou que les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 90 jours.

Radiations

La Banque radie, en tout ou en partie, un actif financier déprécié et la correction de valeur pour pertes sur créances s'y rapportant lorsqu'elle considère que la probabilité de recouvrement est inexistante, qu'elle a épuisé les garanties et autres recours dont elle dispose ou que l'emprunteur fait l'objet d'une procédure de faillite ou de liquidation et qu'il est improbable que les soldes dus seront recouverts. En ce qui concerne les cartes de crédit, les soldes et la correction de valeur pour pertes sur créances connexe sont en général radiés lorsque les créances sont en souffrance depuis plus de 180 jours.

Prêts modifiés

Les conditions initiales d'un actif financier peuvent être renégociées ou modifiées, de sorte que les dispositions contractuelles de l'actif financier font l'objet de changements qui ont une incidence sur les flux de trésorerie contractuels. Le traitement de ces modifications dépend de la nature et de l'ampleur des changements. Une modification apportée pour des raisons liées au crédit, essentiellement pour la restructuration de la dette d'un débiteur en difficulté, est généralement traitée comme une modification de l'actif financier initial et ne donne pas lieu à une décomptabilisation. Les conditions avantageuses peuvent comprendre un report des remboursements, une prolongation de la période d'amortissement, une réduction de taux d'intérêt, une renonciation de principal, une consolidation de dettes, un allègement et d'autres mesures, et visent à atténuer la perte économique et à éviter la saisie ou la reprise de la sûreté.

Une modification importante apportée pour des raisons non liées au crédit est généralement considérée comme constituant une expiration des droits sur les flux trésorerie initiaux; par conséquent, la renégociation donne lieu à une décomptabilisation de l'actif financier initial et à la comptabilisation d'un nouvel actif financier selon les nouvelles dispositions contractuelles.

Si la Banque établit qu'une modification n'entraîne pas une décomptabilisation, l'actif financier continue de faire l'objet des mêmes évaluations d'une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale et de la dépréciation, comme il est décrit précédemment. Les flux de trésorerie attendus de la modification des dispositions contractuelles sont pris en compte dans le calcul de la perte de crédit attendue pour l'actif modifié. Pour les prêts qui ont été modifiés alors qu'ils étaient évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, ils peuvent être de nouveau évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir si la situation financière de l'emprunteur en raison de laquelle l'actif financier a été identifié comme étant déprécié s'améliore et que l'amélioration peut objectivement être reliée à un événement survenu après la comptabilisation de la dépréciation initiale.

Si la modification des conditions donne lieu à la décomptabilisation de l'actif financier initial et à la comptabilisation du nouvel actif financier, le nouvel actif financier est généralement classé au stade 1, sauf s'il est déterminé que le nouvel actif financier est déprécié au moment de la renégociation. Aux fins de l'évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit, la date de la comptabilisation initiale du nouvel actif financier correspond à la date de la modification.

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Valeurs acquises en vertu de conventions de revente et engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat

La Banque conclut des achats à court terme de valeurs en vertu de conventions de revente ainsi que des ventes à court terme de valeurs en vertu de conventions de rachat à des prix et à des dates prédéterminés. Compte tenu du faible transfert de risque lié à ces achats et à ces ventes, ces conventions sont comptabilisées à titre de prêts et d'emprunts garantis.

Les valeurs acquises en vertu de conventions de revente ne sont pas comptabilisées comme des valeurs mobilières au bilan consolidé. Un actif correspondant à la contrepartie versée pour les valeurs est comptabilisé à titre de valeurs acquises en vertu de conventions de revente. Ultérieurement, les conventions sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le revenu d'intérêt est réparti sur la durée prévue de la convention en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable de l'actif.

Les valeurs vendues en vertu de conventions de rachat à une date future spécifiée ne sont pas décomptabilisées du bilan consolidé. La contrepartie reçue est comptabilisée au bilan consolidé et un passif correspondant est comptabilisé dans les engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat. Ultérieurement, les conventions sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêt sont répartis sur la durée prévue de la convention en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable du passif.

Prêt et emprunt de valeurs mobilières

Les transactions de prêt et d'emprunt de valeurs mobilières sont habituellement garanties par des valeurs mobilières ou de la trésorerie. Le transfert de valeurs mobilières à des contreparties est comptabilisé au bilan consolidé uniquement si les risques et les avantages attachés aux droits de propriété sont également transférés. La trésorerie fournie ou reçue en garantie est comptabilisée à titre d'actif ou de passif.

Valeurs vendues à découvert

Si les valeurs empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente sont ensuite vendues à des tiers, l'obligation de remise des valeurs mobilières est comptabilisée à titre de vente à découvert dans les engagements au titre des valeurs vendues à découvert. Ces valeurs vendues à découvert sont classées à titre de passifs détenus à des fins de transaction et évaluées à la JVRN, les profits et les pertes étant inclus, selon la nature de la transaction, dans les autres revenus au poste Revenus tirés des instruments financiers.

Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie provenant de l'actif expirent ou que les droits contractuels aux flux de trésorerie provenant de l'actif financier et pratiquement tous les risques et avantages rattachés au droit de propriété de l'actif sont transférés à un tiers. Lorsqu'un actif financier est décomptabilisé, un profit ou une perte est comptabilisé à l'état du résultat consolidé à un montant correspondant à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur de la contrepartie reçue.

Titrisation

La Banque transfère régulièrement des blocs de prêts hypothécaires résidentiels en vertu de programmes de titrisation. Lorsque la Banque conserve la quasi-totalité des risques et avantages rattachés à ces actifs, ces transactions n'entraînent pas la décomptabilisation de ces actifs du bilan consolidé de la Banque. En conséquence, les prêts hypothécaires résidentiels titrisés continuent d'être comptabilisés au bilan consolidé. De plus, ces transactions entraînent la comptabilisation d'une dette liée aux activités de titrisation au moment où de la trésorerie est reçue.

Dans certaines transactions de titrisation, la Banque ne conserve pas la quasi-totalité des risques et avantages liés aux blocs de prêts hypothécaires résidentiels transférés. Lors de pareilles transactions, la Banque conserve dans l'actif titrisé un lien qui se limite aux droits conservés sur les droits excédentaires futurs et le passif de gestion relatifs à ces actifs. Lorsqu'un actif titrisé est décomptabilisé, les prêts connexes sont sortis du bilan consolidé et un profit ou une perte est comptabilisé à l'état du résultat consolidé dans les autres revenus. Les droits conservés sur les droits excédentaires futurs dans le cadre de la titrisation sont classés au coût amorti et présentés dans les autres actifs. Le passif de gestion est présenté dans les autres passifs. Les revenus liés aux droits conservés sont comptabilisés à l'état du résultat consolidé dans les revenus tirés des instruments financiers.

La Banque conclut également des transactions avec d'autres entités structurées dans le cadre des programmes de titrisation des créances au titre des contrats de location-financement et des prêts personnels. Les entités structurées sont consolidées si la Banque contrôle l'entité. Pour déterminer si elle détient le contrôle, la Banque évalue la substance de la relation, son droit ou son exposition aux rendements variables et sa capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur les rendements.

Voir les notes 8 et 15 pour de plus amples renseignements.

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Acceptations et engagements de clients en contrepartie d'acceptations

Les acceptations représentent une obligation de la Banque à l'égard d'instruments négociables à court terme émis par ses clients en faveur de tiers et garantis par la Banque. Les acceptations sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le recours contre le client, dans le cas où ces obligations se traduiraient par un débours, est comptabilisé comme un élément d'actif correspondant évalué au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les commissions gagnées sont comptabilisées dans les autres revenus à l'état du résultat consolidé.

Dérivés et couvertures

Les dérivés sont principalement utilisés pour gérer les risques de la Banque liés aux taux d'intérêt et aux devises et, à l'occasion, ils sont utilisés dans des activités de négociation ou pour répondre aux besoins de clients.

Tous les dérivés sont évalués à la juste valeur dans les autres actifs ou passifs, y compris les dérivés incorporés dans des instruments financiers ou dans d'autres contrats qui ne sont pas étroitement liés à l'instrument financier ou au contrat hôte. Les variations de la juste valeur des dérivés sont immédiatement comptabilisées à titre de revenus tirés des instruments financiers à l'état du résultat consolidé, sauf en ce qui concerne les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie et comme couvertures de l'investissement net, comme il est décrit ci-après. Le revenu ou les frais d'intérêt liés aux dérivés sont comptabilisés dans le revenu net d'intérêt à l'état du résultat consolidé.

Comptabilité de couverture

La Banque a choisi de ne pas appliquer les exigences relatives à la comptabilité de couverture selon l'IFRS 9 au 1^{er} novembre 2018 et de continuer d'appliquer les exigences selon l'IAS 39. Les informations fournies à la note 26 pour les exercices clos les 31 octobre 2020 et 2019 reflètent les obligations d'information selon l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*.

L'objectif d'une opération de couverture consiste à modifier l'exposition de la Banque à un ou plusieurs risques en créant une compensation entre les variations de la juste valeur de l'élément couvert et celles de l'instrument de couverture, ou entre les flux de trésorerie attribuables à l'élément couvert et ceux attribuables à l'instrument de couverture. La comptabilité de couverture permet d'assurer que les profits, pertes, produits et charges qui se compensent sont comptabilisés dans l'état du résultat consolidé au cours de la même ou des mêmes périodes.

Lorsqu'elle peut appliquer la comptabilité de couverture, la Banque désigne et documente formellement chaque relation de couverture, dès son origine, en indiquant l'objectif de gestion du risque, la stratégie de couverture, l'élément couvert, l'instrument de couverture s'y rapportant et la méthode d'évaluation de l'efficacité ou de l'inefficacité de la relation de couverture. La comptabilité de couverture est considérée comme étant appropriée lorsque le dérivé est hautement efficace pour compenser les variations de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert, tant au moment de la mise en place de la couverture qu'au cours de sa durée de vie. L'efficacité est évaluée mensuellement au moyen de modèles de régressions statistiques.

Couvertures de juste valeur

Les opérations de couverture de juste valeur comprennent principalement des swaps de taux d'intérêt servant à couvrir les variations de la juste valeur d'actifs, de passifs ou d'engagements fermes.

Pour ces relations de couverture, les variations de la juste valeur de l'élément couvert attribuables au risque couvert sont comptabilisées au poste Revenus tirés des instruments financiers de l'état du résultat consolidé. Un ajustement correspondant est également apporté à la valeur comptable de l'élément couvert au bilan consolidé, à l'exception des couvertures de certains titres de capitaux propres, pour lesquelles l'ajustement est comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global. Les variations de la juste valeur de l'élément couvert, dans la mesure où la relation de couverture est efficace, sont contrebalancées par les variations de la juste valeur du dérivé de couverture.

Si la relation de couverture cesse d'être efficace, ou si l'élément de couverture est vendu ou résilié avant l'échéance, la comptabilité de couverture cesse de manière prospective. L'élément couvert n'est plus ajusté pour tenir compte des variations de la juste valeur et l'ajustement cumulé de la partie efficace des profits et pertes attribuables au risque couvert est amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisé dans le revenu net d'intérêt sur la durée de vie résiduelle de l'élément couvert. La comptabilité de couverture cesse également à la vente ou à la résiliation anticipée de l'élément couvert, et l'ajustement cumulé de la valeur comptable de l'élément couvert est alors immédiatement comptabilisé dans les autres revenus.

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Couvertures de flux de trésorerie

Les opérations de couverture de flux de trésorerie comprennent principalement des swaps de taux d'intérêt et des swaps sur le rendement total servant à couvrir le risque de variation des flux de trésorerie liés à un actif ou à un passif assorti d'un taux variable.

Pour ces relations de couverture, les variations de la juste valeur liées à la partie efficace de la couverture sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les variations de la juste valeur liées à la partie inefficace de la couverture sont comptabilisées immédiatement à l'état du résultat consolidé. Les variations de la juste valeur comptabilisées dans les autres éléments du résultat global sont reclassées à l'état du résultat consolidé, dans le revenu net d'intérêt ou dans les salaires et avantages du personnel, selon l'élément couvert, au cours des périodes où les flux de trésorerie constituant l'élément couvert influent sur les résultats.

Si la relation de couverture cesse d'être efficace, ou si l'élément de couverture est vendu ou résilié avant l'échéance, la comptabilité de couverture cesse de manière prospective. Les variations de la juste valeur comptabilisées dans les autres éléments du résultat global relatives à une relation de couverture de flux de trésorerie qui cesse d'être efficace ou pour laquelle l'instrument de couverture est vendu ou résilié avant l'échéance sont reclassées à l'état du résultat consolidé, dans le revenu net d'intérêt ou dans les salaires et avantages du personnel, selon l'élément couvert, au cours des périodes où les flux de trésorerie constituant l'élément couvert influent sur les résultats. En outre, si l'élément couvert est cédé ou résilié avant l'échéance, la comptabilité de couverture cesse également, et les variations de la juste valeur comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global sont immédiatement comptabilisées dans les autres revenus.

Couvertures de l'investissement net

Des swaps de devises sont utilisés pour couvrir les variations de juste valeur de l'investissement net dans des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien.

Pour ces relations de couverture, les variations de la juste valeur liées à la partie efficace de la couverture sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les variations de juste valeur liées à la partie inefficace de la couverture sont immédiatement comptabilisées à l'état du résultat consolidé dans les autres revenus. Au moment de la cession ou de la cession partielle de l'investissement net dans un établissement à l'étranger, la quote-part du cumul des variations de juste valeur comptabilisées antérieurement dans les autres éléments du résultat global est reclassée à l'état du résultat consolidé dans les autres revenus.

Dépôts

Les dépôts sont initialement évalués à la juste valeur, déduction faite des coûts engagés directement attribuables aux transactions. Ultérieurement, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêt sont répartis sur la durée prévue du dépôt en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable du passif. Les commissions payées et les autres frais sont comptabilisés dans les frais d'intérêt sur la durée des dépôts. Les dépôts sont présentés au bilan consolidé déduction faite des commissions et des autres frais non amortis.

Contrats de dépôt indexés

Certaines obligations de dépôt de particuliers, comme les certificats de placement garanti indexés sur actions, dont l'obligation de dépôt varie selon le rendement d'indices boursiers, peuvent être assujetties à un prix de rachat minimal garanti, comme l'obligation de remettre à l'investisseur son investissement initial à la date d'échéance. Ces obligations comportent un instrument dérivé incorporé devant être comptabilisé séparément qui est présenté à titre de dérivé au bilan consolidé.

Dette liée aux activités de titrisation

La dette liée aux activités de titrisation est initialement évaluée à la juste valeur, déduction faite des coûts engagés directement attribuables aux transactions. Ultérieurement, la dette est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêt sont répartis sur la durée prévue de l'emprunt en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable du passif.

Dette subordonnée

La dette subordonnée est constituée d'obligations directes non garanties de la Banque, dont le remboursement est subordonné aux droits des déposants et de certains autres créanciers de la Banque. La dette subordonnée est initialement évaluée à la juste valeur, déduction faite des coûts engagés directement attribuables aux transactions. Ultérieurement, la dette est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêt sont répartis sur la durée prévue de l'emprunt en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable du passif.

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Évaluation de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché.

La juste valeur d'un instrument financier au moment de la comptabilisation initiale est généralement le prix de la transaction, c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue. Dans certains cas, la juste valeur initiale peut être fondée sur d'autres transactions observables sur les marchés pour le même instrument ou être calculée selon une technique d'évaluation.

Après la comptabilisation initiale, la meilleure indication de la juste valeur des instruments financiers correspond aux prix cotés sur des marchés actifs, lorsque ceux-ci sont disponibles. Cette juste valeur est fondée sur le cours du marché compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur dans les circonstances. Sinon, la juste valeur est évaluée au moyen de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données d'entrée observables pertinentes et minimisent celle des données d'entrée non observables. Il faut exercer un jugement pour déterminer la technique d'évaluation et les données d'entrée qu'il faut utiliser. Les techniques d'évaluation comprennent l'actualisation des flux de trésorerie, la comparaison avec les prix de marché actuels d'instruments financiers présentant des caractéristiques et des profils de risque semblables et les modèles d'évaluation des options. Les données d'entrée, entre autres, visent les prix contractuels des instruments sous-jacents, les courbes de rendement et les facteurs de volatilité. Les évaluations peuvent également être ajustées afin de refléter l'incertitude liée à ces paramètres. Notamment, des ajustements de l'évaluation peuvent être apportés à l'égard de la liquidité ou du risque de crédit de la contrepartie liés à des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée, si bien qu'elle ne peut pas être représentative des justes valeurs futures.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et les passifs financiers font l'objet d'une compensation et le solde net est présenté dans le bilan consolidé lorsque la Banque a actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans tous les autres cas, les actifs et les passifs financiers sont présentés selon leur montant brut.

3.2 CONTRATS DE LOCATION

Pour déterminer si un accord est, ou contient, un contrat de location, il convient de se fonder sur la substance de l'accord à la date de passation du contrat. Le contrat est, ou contient, un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant une période de temps en échange d'une contrepartie, même si ce droit n'est pas expressément spécifié aux termes d'un accord.

La Banque a adopté l'IFRS 16 le 1^{er} novembre 2019. Les informations comparatives n'ont pas été retraitées et continuent d'être présentées selon l'IAS 17. Voir la note 5 pour de plus amples renseignements sur l'incidence de l'adoption de l'IFRS 16.

La Banque à titre de bailleur

La Banque offre des solutions de crédit-bail à ses clients commerciaux.

Contrats de location-financement

Les contrats de location en vertu desquels la Banque transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés à titre de contrats de location-financement. Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont présentés comme des créances au poste Prêts commerciaux dans le bilan consolidé.

Les créances au titre des contrats de location-financement sont comptabilisées initialement selon un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location à la date de passation du contrat, qui correspond au total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location et de toute valeur résiduelle non garantie revenant à la Banque, actualisés au taux d'intérêt implicite du contrat de location. Les créances au titre des contrats de location-financement sont ultérieurement comptabilisées à un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location à la date de présentation de l'information financière, déduction faite des corrections de valeur pour pertes sur prêts. Le revenu d'intérêt est comptabilisé sur la base d'une formule traduisant un taux de rentabilité périodique constant sur l'encours d'investissement net de la Banque dans le contrat de location-financement. Les commissions reçues, les honoraires de montage et tous les autres frais de transaction associés aux contrats de location-financement sont considérés comme étant des ajustements du rendement et sont comptabilisés dans le revenu d'intérêt sur la durée des contrats de location. Dans le cas de la décomptabilisation et de la dépréciation des créances au titre des contrats de location-financement, la Banque a recours aux méthodes comptables qui s'appliquent aux instruments financiers, décrites à la rubrique 3.1.

Contrats de location simple

Les contrats de location en vertu desquels la Banque ne transfère pas la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés à titre de contrats de location simple. Les actifs loués sont classés dans les autres actifs au bilan et sont présentés au coût moins l'amortissement cumulé, qui tient compte de leur valeur résiduelle estimée. Les coûts directs initiaux engagés pour négocier le contrat de location simple sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif loué et comptabilisés sur la durée du contrat de location de la même façon que le revenu locatif. Le revenu locatif provenant de contrats de location simple est comptabilisé de manière linéaire sur la durée du contrat de location et est inclus dans les autres revenus à l'état du résultat consolidé.

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

La Banque à titre de preneur

La Banque conclut des contrats de location à titre de preneur pour ses locaux.

Méthode applicable à compter du 1^{er} novembre 2019

À la date de début du contrat de location, un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative sont comptabilisés. L'actif au titre du droit d'utilisation est initialement évalué au coût, qui correspond à la valeur de l'obligation locative ajustée pour tout paiement de loyer effectué au plus tard à la date de début, moins les avantages incitatifs à la location reçus. L'actif au titre du droit d'utilisation est ensuite amorti selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers qui ne sont pas payés à la date de début, calculée en utilisant le taux d'emprunt marginal de la Banque pour un actif similaire. Les paiements de loyers inclus dans l'évaluation de l'obligation locative comprennent les paiements fixes, déduction faite des avantages incitatifs à recevoir, et excluent les coûts d'exploitation et les paiements de loyers variables. Après la date de début, le montant des obligations locatives est augmenté pour refléter l'accroissement des intérêts sur l'obligation et réduit pour refléter les paiements de loyers effectués.

Les contrats de location à court terme sont des contrats d'une durée de 12 mois ou moins. Pour les contrats de location à court terme et les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur, la Banque comptabilise les paiements de loyers à titre de charges d'exploitation selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

La Banque présente les actifs au titre de droits d'utilisation dans les immobilisations corporelles et les obligations locatives dans les autres passifs au bilan consolidé. Les intérêts débiteurs sont présentés au poste Frais d'intérêts, Autres et l'amortissement est présenté au poste Frais d'occupation de locaux et technologie à l'état du résultat consolidé.

Méthode applicable avant le 1^{er} novembre 2019

Les contrats de location qui ne transféraient pas à la Banque la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des biens loués étaient des contrats de location simple. Les paiements effectués en vertu de contrats de location simple étaient comptabilisés selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location et présentés au poste Frais d'occupation de locaux et technologie sous Frais autres que d'intérêts.

3.3 PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS

La Banque offre des services bancaires à ses clients. Les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients sont comptabilisés lorsque la Banque transfère le contrôle des services offerts au client à un montant qui correspond à la contrepartie à laquelle elle s'attend à avoir droit en échange de ces services. Les revenus associés à la prestation de services sont comptabilisés en fonction des obligations de prestation remplies à la fin de la période de présentation de l'information financière. La Banque a généralement conclu qu'elle agit pour son propre compte dans le cadre de ses contrats générateurs de revenus, sauf en ce qui a trait aux frais d'interchange décrits ci-après, car elle contrôle habituellement les services avant de les fournir au client.

Les revenus liés aux frais et commissions tirés des services de la Banque, y compris ceux pour lesquels les obligations de prestation sont remplies progressivement, se présentent comme suit :

Commissions sur prêts

Les commissions sur prêts comprennent les commissions d'engagement, les commissions d'attente et les commissions de lettres de crédit. Ces commissions sont comptabilisées en résultat sur la période au cours de laquelle les services sont rendus. Les commissions sur prêts comprennent également les commissions de garantie des acceptations accordées à nos clients, qui sont comptabilisées sur la durée des acceptations.

Commissions sur la vente de fonds communs de placement

Les commissions sur la vente de fonds communs de placement comprennent principalement les commissions de suivi. Les commissions de suivi sont comptabilisées au fil du temps et sont généralement calculées selon la valeur liquidative nette quotidienne moyenne des fonds au cours de la période.

Frais de service

Les frais de service sont gagnés sur les comptes de dépôt de particuliers et d'entreprises et comprennent les frais de compte et les frais de service sur les opérations. Les frais de compte ont trait aux activités relatives à la gestion de compte et sont comptabilisés en résultat sur la période au cours de laquelle les services sont rendus. Les frais de service sur les opérations sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés, au moment où les opérations sont réalisées.

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Frais et commissions de courtage en valeurs mobilières

Les frais et commissions de courtage en valeurs mobilières comprennent principalement les commissions et les frais de services bancaires d'investissement. Les commissions englobent les commissions de courtage, de suivi et de vente. Les commissions de vente et de courtage sont habituellement comptabilisées au moment où la transaction est exécutée. Les commissions de suivi sont comptabilisées au fil du temps et sont généralement calculées selon la valeur liquidative nette quotidienne moyenne du fonds au cours de la période. Les frais de services bancaires d'investissement comprennent les frais de services-conseils et les frais de souscription, et sont habituellement comptabilisés en résultat au moment de la conclusion fructueuse des transactions.

Revenus tirés des services de cartes

Les revenus tirés des services de cartes comprennent les frais d'interchange de même que les frais d'administration des cartes, notamment les frais annuels et les frais de transaction. La Banque offre également des programmes de fidélisation des clients de cartes de crédit qui ont une incidence sur le moment où les revenus tirés des services de cartes sont comptabilisés.

Frais d'interchange

Les frais d'interchange sont comptabilisés à un moment précis, soit au moment où les transactions sont autorisées et financées. La Banque agit à titre de mandataire dans le cadre de ces contrats.

Lorsqu'un tiers intervient dans la fourniture de services à son client, la Banque détermine si elle agit pour son propre compte ou comme mandataire dans le cadre de ces transactions en déterminant la nature de la promesse faite au client. La Banque agit pour son propre compte et comptabilise les revenus selon leur montant brut si elle contrôle les services promis avant de les fournir au client. Toutefois, si le seul rôle de la Banque consiste à prendre les dispositions voulues pour qu'un tiers fournisse les services, la Banque agit alors comme mandataire et doit comptabiliser les revenus sur la base du montant net conservé au titre de ses services de mandataire.

Frais d'administration des cartes

Les frais d'administration des cartes sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés à la date des opérations, à l'exception des frais annuels, lesquels sont comptabilisés sur une période de douze mois.

Programmes de fidélisation des clients de cartes de crédit

La Banque offre des programmes de fidélisation des clients de cartes de crédit, qui permettent aux clients d'accumuler des points pouvant être échangés contre des produits ou des services gratuits. Les points de fidélité donnent naissance à une obligation de prestation distincte, car ils confèrent au client un droit significatif. Une partie du prix de transaction est affectée aux points de fidélité octroyés aux clients en fonction du prix de vente spécifique relatif et est comptabilisée comme un passif sur contrat jusqu'à ce que les points soient échangés. Les revenus sont comptabilisés au moment où le client échange ses points contre des produits ou des services.

Au moment d'estimer le prix de vente spécifique des points de fidélité, la Banque tient compte de la valeur monétaire attribuée aux points de fidélité et de la probabilité que le client échange les points. Pour estimer la valeur des points octroyés, la Banque tient compte de la gamme de produits qui sera offerte dans l'avenir en échange de points de fidélité ainsi que des préférences des clients. Pour estimer le taux d'échange, la Banque tient compte des droits abandonnés, soit la partie des points octroyés qui ne seront jamais échangés. La Banque exerce son jugement dans l'estimation qu'elle fait des droits abandonnés en se servant, comme principale donnée d'entrée, des tendances historiques au sein de la clientèle en matière d'échange. Chaque mois, la Banque met à jour son estimation des points qui seront échangés et les ajustements des passifs sur contrat, le cas échéant, sont portés en diminution des revenus.

Étant donné que les points octroyés dans le cadre des programmes sont sans échéance, les estimations du prix de vente spécifique sont sujettes à un degré important d'incertitude. Tout changement important des tendances au sein de la clientèle en matière d'échange aura une incidence sur le taux d'échange estimé.

Frais tirés des comptes d'investissement

Les frais tirés des comptes d'investissement sont gagnés sur les comptes d'investissement administrés de particuliers et comprennent les frais de compte et les frais de service sur les opérations. Les frais de compte ont trait aux activités relatives à la gestion de compte et sont comptabilisés en résultat sur la période au cours de laquelle les services sont rendus. Les frais de service sur les opérations sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés, au moment où les opérations sont réalisées.

Soldes des contrats

Comptes débiteurs

Un compte débiteur correspond au droit inconditionnel de la Banque à une contrepartie (c.-à-d. seulement l'écoulement du temps permet de déterminer que le paiement de la contrepartie est exigible). Les comptes débiteurs doivent être payés à court terme une fois l'obligation de prestation satisfaite. Les comptes débiteurs sont évalués au coût amorti et inclus au poste Autres actifs.

Passifs sur contrat

Un passif sur contrat est une obligation de fournir à un client des biens ou des services pour lesquels la Banque a reçu une contrepartie du client. Si le client paie la contrepartie avant que la Banque fournisse les services au client, un passif sur contrat est comptabilisé lorsque le paiement est effectué. Les passifs sur contrat sont comptabilisés à titre de revenus lorsque la Banque effectue une prestation en vertu du contrat. Les passifs sur contrat sont inclus au poste Autres passifs.

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

3.4 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET GOODWILL

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés au moyen de la méthode de l'acquisition. À la date d'acquisition, le prix d'acquisition est évalué d'après la juste valeur totale de la contrepartie transférée, et tient compte de l'incidence des couvertures connexes. Les frais d'acquisition sont comptabilisés directement en résultat net, dans le poste Frais liés aux regroupements d'entreprises de la période au cours de laquelle ils sont engagés. Lorsque la Banque fait l'acquisition d'une entreprise, elle évalue les actifs financiers acquis et les passifs financiers pris en charge afin de les classer et de les désigner en fonction de leur durée contractuelle, du contexte économique et des conditions de marché à la date d'acquisition.

À la date d'acquisition, les actifs identifiables acquis et les passifs pris en charge de l'entité acquise, ainsi que toute contrepartie éventuelle qui sera prise en charge ou reçue par la Banque, sont comptabilisés à leur juste valeur estimée. L'excédent du prix d'acquisition sur la juste valeur des actifs identifiables nets acquis est comptabilisé à titre de goodwill au bilan, tandis que tout excédent de la juste valeur des actifs identifiables nets sur le prix d'acquisition est comptabilisé en résultat net à titre de profit d'acquisition. Le profit au premier jour découlant de la réévaluation d'instruments financiers acquis correspond principalement à l'incidence favorable de l'escompte ou de la prime requis pour refléter les taux du marché alors en vigueur et est amorti en résultat net sur la durée résiduelle estimée des instruments financiers acquis. Les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat net.

L'évaluation des actifs et des passifs identifiables de l'entité acquise au moment de la comptabilisation initiale est fondée sur un certain nombre d'hypothèses formulées par la direction, comme les estimations de flux de trésorerie futurs, les taux d'actualisation et les modalités contractuelles. Des changements aux hypothèses auraient pu avoir une incidence importante sur le montant comptabilisé au titre du goodwill ou du profit d'acquisition.

Actifs financiers acquis et passifs financiers pris en charge

L'estimation de la juste valeur des actifs financiers acquis et des passifs financiers pris en charge tient compte du montant de la prime ou de l'escompte de taux d'intérêt découlant de l'écart entre les taux contractuels et les taux en vigueur sur le marché pour des instruments financiers ayant une durée ou des modalités similaires, ainsi que des pertes sur créances prévues à la date d'acquisition. Ultérieurement, les prêts et créances au titre des contrats de location-financement acquis sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont soumis à un test de dépréciation, conformément à la méthode d'évaluation des corrections de valeur pour pertes sur créances de la Banque.

Dépréciation du goodwill

Par suite de la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué au coût, moins tout cumul des charges de dépréciation. Pour les besoins de la mise en œuvre de tests de dépréciation, le goodwill acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est alloué, à partir de la date de l'acquisition, à chaque unité génératrice de trésorerie (UGT) de la Banque qui devrait bénéficier des synergies du regroupement. Le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne au niveau du secteur opérationnel.

Le goodwill est soumis annuellement à un test de dépréciation, ou plus fréquemment, si des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable a pu subir une dépréciation, en comparant la valeur recouvrable des UGT avec leur valeur comptable. La valeur recouvrable de l'UGT est égale à sa valeur d'utilité ou à sa juste valeur diminuée des coûts de vente, selon le montant le plus élevé. Si la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est imputée au résultat. La perte de valeur sert d'abord à réduire la valeur comptable du goodwill alloué à l'UGT, puis celle des autres actifs de l'UGT, au prorata de la valeur comptable de chaque actif. Toute charge de dépréciation du goodwill est comptabilisée en résultat net au cours de la période pendant laquelle elle survient et ne peut être reprise.

La direction a recours à un certain nombre d'estimations importantes, y compris les taux de croissance projetés du résultat net, les flux de trésorerie futurs, le nombre d'années utilisé dans le modèle des flux de trésorerie et le taux d'actualisation des flux de trésorerie futurs, pour établir la valeur recouvrable de l'UGT. La direction considère que ces estimations sont raisonnables et conformes aux objectifs financiers de la Banque. Ces estimations prennent en compte les meilleures estimations de la direction, mais comportent toutefois des incertitudes inhérentes qui sont hors du contrôle de la Banque. Des modifications apportées à l'une ou à l'autre de ces estimations pourraient influencer considérablement sur le calcul de la valeur recouvrable et la charge de dépréciation qui en résulterait. Les hypothèses clés utilisées pour déterminer la valeur recouvrable des différentes UGT sont présentées plus en détail aux notes 10 et 11.

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

3.5 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, y compris les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition des biens, moins l'amortissement cumulé et le cumul des pertes de valeur. Les ajouts et les dépenses ultérieures ne sont incorporés au coût de l'actif que dans la mesure où ils accroissent les avantages économiques futurs devant être obtenus de ces biens.

Amortissement

L'amortissement commence dès que l'actif est prêt à être mis en service, c'est-à-dire dès que l'actif se trouve à l'endroit et dans l'état nécessaires pour pouvoir être exploité de la manière prévue par la direction. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire pour réduire le coût des immobilisations corporelles à leur valeur résiduelle sur leur durée d'utilité estimée. L'amortissement des immobilisations corporelles est comptabilisé à l'état du résultat consolidé, au poste Frais d'occupation de locaux et technologie. Les terrains ne sont pas amortis. Les durées d'utilité estimées se présentent comme suit :

	Période
Locaux	25 à 40 ans
Matériel et mobilier	2 à 10 ans
Matériel informatique	2 à 10 ans
Améliorations locatives	La moindre de la durée d'utilité et de la durée des contrats de location connexes
Actifs au titre de droits d'utilisation ⁽¹⁾	La moindre de la durée d'utilité et de la durée des contrats de location connexes

(1) Des actifs au titre de droits d'utilisation ont été comptabilisés au 1^{er} novembre 2019. Voir les notes 3.2 et 5 pour de plus amples renseignements.

Les valeurs résiduelles sous-jacentes au calcul de l'amortissement des immobilisations corporelles font l'objet d'une observation constante pour prendre en compte tout changement de circonstance. La durée d'utilité et la méthode d'amortissement sont également revues régulièrement, au moins à la fin de chaque exercice, et ajustées au besoin. Ces changements sont traités comme des modifications d'estimations comptables.

Dépréciation des immobilisations corporelles

Lorsque la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée, il est considéré comme étant déprécié et sa valeur est réduite à sa valeur recouvrable. Les actifs font l'objet d'un examen afin d'établir s'il existe une indication de dépréciation. L'évaluation de l'existence de telles indications est assujettie au jugement de la direction.

3.6 LOGICIELS ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les logiciels et autres immobilisations incorporelles sont comptabilisés au coût, y compris les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition des biens, moins l'amortissement cumulé et le cumul des pertes de valeur. Les ajouts et les dépenses ultérieures ne sont incorporés au coût de l'actif que dans la mesure où ils accroissent les avantages économiques futurs devant être obtenus de ces biens.

Amortissement

L'amortissement commence dès que l'actif est prêt à être mis en service, c'est-à-dire dès que l'actif se trouve à l'endroit et dans l'état nécessaires pour pouvoir être exploité de la manière prévue par la direction. Les logiciels sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée, soit de deux à vingt ans. L'amortissement des logiciels est comptabilisé à l'état du résultat consolidé, au poste Frais d'occupation de locaux et technologie. Les autres immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée, se composant principalement des relations contractuelles avec des conseillers et des courtiers, des immobilisations incorporelles liées aux dépôts de base, ainsi que de certaines composantes utilisées actuellement dans le cadre du système bancaire central et du programme visant la mise en œuvre de l'approche de Bâle fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit, sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée, soit de trois à vingt ans. L'amortissement des autres immobilisations incorporelles est inclus au poste Autres sous les Frais autres que d'intérêt.

Dépréciation des logiciels et autres immobilisations incorporelles

Les logiciels et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont aussi soumis à un test de dépréciation chaque fois qu'il y a une indication que l'immobilisation incorporelle peut s'être dépréciée, et au moins chaque année en ce qui concerne les projets de TI et les autres immobilisations incorporelles en cours de développement. Lorsque la valeur comptable dépasse la valeur recouvrable estimée, les immobilisations ayant une durée d'utilité déterminée sont considérées comme étant dépréciées et leur valeur est ramenée à leur valeur recouvrable. Les logiciels et autres immobilisations incorporelles qui ne génèrent pas d'entrées de trésorerie en grande partie indépendantes de celles d'autres actifs ou groupes d'actifs sont soumis à un test de dépréciation au niveau de l'UGT. Toute dépréciation découlant d'une baisse de valeur des immobilisations incorporelles est comptabilisée en résultat net au cours de la période pendant laquelle les pertes sont subies.

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

3.7 AVANTAGES DU PERSONNEL

La Banque offre des avantages à court terme, notamment les salaires, l'assurance vie et l'assurance maladie, les congés annuels ainsi que d'autres régimes incitatifs. La Banque offre aussi des avantages postérieurs à l'emploi, y compris des régimes de retraite, de même que l'assurance vie et l'assurance médicale pour certains employés ayant pris leur retraite.

Avantages à court terme

La Banque comptabilise une charge de rémunération à mesure que les services sont rendus par son personnel.

Avantages postérieurs à l'emploi

La Banque offre un certain nombre de régimes, y compris des régimes de retraite à prestations définies et à cotisations définies, ainsi que d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

Régimes de retraite à prestations définies

Les régimes de retraite à prestations définies sont habituellement fondés sur le nombre d'années de service, l'âge, les cotisations et le salaire moyen. L'actif ou le passif au titre des prestations définies, comptabilisé au bilan consolidé, correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes, moins la juste valeur des actifs des régimes à la date du bilan. La valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies est évaluée selon les sorties de trésorerie futures estimées actualisées au moyen des taux des obligations de sociétés de première catégorie dont l'échéance se rapproche de celle des obligations au titre des prestations définies connexes. Le coût des avantages offerts en vertu des régimes est établi pour chaque régime au moyen de la méthode d'évaluation actuarielle des unités de crédit projetées qui comporte divers paramètres, comme les taux d'actualisation, les niveaux de rémunération futurs, l'âge de départ à la retraite, les taux de mortalité et le taux d'inflation général. Les actifs des régimes de retraite sont évalués à leur juste valeur.

Les écarts actuariels découlent des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des régimes. Les écarts actuariels sont comptabilisés lorsqu'ils se produisent à titre d'autres éléments du résultat global qui ne peuvent pas être reclassés ultérieurement à l'état du résultat consolidé et sont immédiatement transférés dans les résultats non distribués.

La valeur des actifs d'un régime de retraite se limite à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles sous forme de remboursements provenant du régime ou de réductions des cotisations futures au régime. Toute restriction serait comptabilisée comme une provision pour perte de valeur.

La Banque est généralement responsable de la capitalisation.

Les coûts comptabilisés au titre des prestations définies au poste Salaires et avantages du personnel de l'état du résultat consolidé comprennent : a) le coût des services rendus au cours de l'exercice, b) les frais d'intérêt liés à l'obligation au titre des prestations définies, c) le rendement des actifs des régimes fondé sur le taux utilisé pour actualiser l'obligation au titre des régimes, d) les coûts des services passés et e) la variation de la provision pour perte de valeur.

Régimes de retraite à cotisations définies

Dans le cadre des régimes de retraite, la Banque exploite également des régimes de retraite à cotisations définies. Les cotisations payables à ces régimes à cotisations définies sont versées au rythme des services rendus à la Banque par les employés et sont comptabilisées en charges au poste Salaires et avantages du personnel. Les cotisations impayées sont comptabilisées à titre de passif.

En général, la Banque et les participants au régime sont responsables de la capitalisation.

Autres avantages postérieurs à l'emploi

La Banque offre d'autres avantages postérieurs à l'emploi à ses employés, notamment un régime de continuation de salaire pendant les congés de maternité et le paiement des primes de régimes d'assurance collective au cours d'une période d'invalidité ou des congés de maternité. De plus, certains retraités bénéficient d'avantages complémentaires de retraite sous forme d'assurance maladie et d'assurance vie. Le coût de ces avantages est comptabilisé au cours de la carrière active des salariés selon des méthodes comptables similaires à celles appliquées aux régimes de retraite à prestations définies.

En général, la Banque et les participants au régime sont responsables de la capitalisation.

Hypothèse

Les avantages du personnel pour les régimes de retraite à prestations définies et les autres avantages postérieurs à l'emploi sont calculés par des actuaires indépendants de la Banque selon un certain nombre d'hypothèses formulées par la direction, comme les taux d'actualisation, les niveaux de rémunération futurs, l'âge de départ à la retraite, les taux de mortalité et l'augmentation du coût des soins de santé. Le taux d'actualisation est déterminé au moyen d'une courbe de rendement des obligations de sociétés de première catégorie, dont l'élaboration requiert une part importante de jugement. Les autres hypothèses clés nécessitent aussi de la direction qu'elle exerce une part importante de jugement. Compte tenu de l'importance des obligations au titre des prestations définies et en raison de la nature à long terme de ces régimes, des modifications aux hypothèses pourraient avoir une incidence considérable sur l'actif (le passif) au titre des prestations définies ainsi que sur les coûts relatifs aux régimes de retraite et aux autres avantages postérieurs à l'emploi.

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

3.8 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La Banque utilise la méthode axée sur le bilan et comptabilise l'actif ou le passif d'impôt différé lié aux reports prospectifs de pertes et autres différences temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, selon les lois fiscales et les taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés qui s'appliqueront à la date à laquelle on s'attend à ce que les différences s'inversent. Une provision pour perte de valeur est établie, au besoin, afin de ramener la valeur de l'actif d'impôt différé au montant dont la réalisation est plus probable qu'improbable. Tous les montants découlant des changements de taux d'imposition sont comptabilisés dans le résultat net, sauf s'ils sont liés à des éléments précédemment comptabilisés dans les capitaux propres, auquel cas ils sont comptabilisés dans les capitaux propres.

L'actif et le passif d'impôt différé reflètent l'évaluation, par la direction, des différences temporaires. La détermination de la valeur des actifs est basée sur des hypothèses quant aux résultats des activités d'exercices futurs, au moment du renversement des différences temporaires et aux taux d'imposition en vigueur à la date de renversement, lesquels sont susceptibles de changer en fonction des politiques fiscales des gouvernements. La direction doit également évaluer s'il est plus probable qu'improbable que l'actif d'impôt différé soit réalisé et déterminer s'il est nécessaire de constituer une provision pour moins-value à l'égard d'une partie ou de la totalité de l'actif d'impôt différé.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires imposables, sauf dans le cas où ces différences sont générées par des participations dans des filiales si la Banque est capable de contrôler la date à laquelle les différences temporaires s'inverseront et s'il est probable qu'elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

De plus, dans le cours normal de ses activités, la Banque est partie à certaines transactions dont l'incidence fiscale est incertaine. Par conséquent, la direction interprète les lois fiscales de divers territoires et comptabilise des provisions pour positions fiscales incertaines. Les provisions sont estimées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et reflètent la meilleure estimation, par la direction, des montants qui pourraient devoir être payés. Si une vérification par les autorités fiscales entraîne un ajustement des provisions, la différence aura une incidence sur les impôts sur le résultat de la période au cours de laquelle l'estimation a été faite.

Le recours à différentes hypothèses ou interprétations pourrait donner lieu à des actifs et à des passifs d'impôt, ainsi qu'à des charges ou à un recouvrement d'impôts sur le résultat, considérablement différents.

3.9 PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Les provisions sont des passifs dont les échéances ou les montants sont incertains. Elles sont comptabilisées lorsque la Banque a une obligation juridique ou implicite actuelle découlant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources soit requise pour régler l'obligation et que le montant peut être estimé de façon fiable, compte tenu de tous les risques et incertitudes pertinents. Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés, mais des informations sur ces passifs sont fournies dans les états financiers consolidés lorsqu'il n'est pas possible d'établir si une obligation est probable ou d'estimer de façon fiable le montant de la perte. Le caractère adéquat des provisions est évalué régulièrement et les ajustements nécessaires pour intégrer les nouveaux renseignements sont faits à mesure qu'ils sont disponibles.

La direction exerce son jugement pour déterminer si un événement ou une transaction passé peut entraîner la comptabilisation de provisions ou d'un passif éventuel, par exemple dans le cas d'une action en justice ou de plans de restructuration. La direction et des spécialistes internes et externes participent à l'évaluation de la probabilité et à l'estimation des montants en jeu. De plus, le coût réel pour régler ces obligations pourrait être notablement plus élevé ou plus bas que le montant comptabilisé.

3.10 RÉSULTAT PAR ACTION

La Banque calcule le résultat de base par action en divisant le résultat net de la période, moins les dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts sur le résultat connexes, ainsi que les primes au rachat d'actions privilégiées, par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période. Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat de base, ajusté pour tenir compte des effets des actions ordinaires potentiellement dilutives, par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ajusté pour la période, qui tient compte de l'incidence des actions ordinaires potentiellement dilutives.

3.11 ASSURANCE

La Banque exerce des activités dans le secteur de l'assurance-crédit en cas de décès ou d'invalidité. Les primes d'assurance sont comptabilisées comme des revenus, déduction faite de la réassurance, sur la durée des polices sous-jacentes. Les réclamations d'assurance et les changements apportés aux estimations des indemnités liées aux polices d'assurance sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Ces activités sont présentées dans les autres revenus, au poste Revenus d'assurance, montant net.

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

3.12 RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

La Banque offre une rémunération fondée sur des actions à certains employés et administrateurs.

La charge de rémunération liée aux options d'achat d'actions est comptabilisée selon l'estimation la plus probable du nombre d'instruments pour lesquels il est prévu que les droits deviendront acquis, des révisions de cette estimation étant effectuées si des informations ultérieures indiquent qu'il est probable que les extinctions réelles diffèrent de l'estimation initiale. Les options d'achat d'actions sont passées en charges sur la période d'acquisition des droits applicable et une augmentation correspondante est comptabilisée au titre de la réserve pour paiements fondés sur des actions dans les capitaux propres. À l'exercice d'instruments, les montants correspondants dans la réserve pour paiements fondés sur des actions sont transférés au compte Actions ordinaires des capitaux propres.

Les droits à la plus-value des actions, les unités d'action restreintes, les unités d'action de performance et les unités d'action différées sont comptabilisés à titre de paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie. Ces droits et unités sont comptabilisés à titre de charge de rémunération sur la période d'acquisition des droits applicable, un passif correspondant étant comptabilisé selon la juste valeur des actions ordinaires de la Banque et, en ce qui a trait aux unités d'action de performance, des conditions de performance spécifiques. La variation de la valeur des droits et des unités découlant des variations de la juste valeur des actions ordinaires de la Banque ou des changements de conditions de performance spécifiques et des dividendes crédités est comptabilisée en résultat au cours de la période d'acquisition des droits, en partie contrebalancée par l'incidence des swaps de rendement total utilisés pour gérer la variabilité de la valeur des droits et des unités connexes.

Les cotisations de la Banque liées au régime d'achat d'actions des employés sont comptabilisées à titre de charge de rémunération.

3.13 ACTIFS ADMINISTRÉS

La Banque administre des biens détenus par des clients qui ne sont pas inscrits au bilan consolidé. Les revenus tirés de l'administration de ces biens sont comptabilisés dans les autres revenus à mesure que les services sont rendus.

3.14 CONVERSION DE MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de présentation de la Banque. Les éléments inclus dans les états financiers de chaque entité de la Banque sont évalués au moyen de leur monnaie fonctionnelle, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités.

Les actifs et passifs monétaires libellés dans une autre monnaie que la monnaie fonctionnelle de l'entité sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les actifs et passifs non monétaires évalués au coût historique sont convertis aux taux de change historiques. Les actifs non monétaires évalués à la juste valeur sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les revenus et les charges sont convertis aux taux de change moyens mensuels en vigueur au cours de l'exercice. Les profits et les pertes découlant de la conversion de monnaies étrangères sont compris dans les autres revenus, à l'exception des titres de capitaux propres disponibles à la vente non désignés dans des relations de couverture de juste valeur, pour lesquels les profits et les pertes de change latents sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que l'actif soit vendu ou déprécié.

Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle est le dollar américain sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé, et les revenus et les charges des établissements à l'étranger sont convertis aux taux de change moyens mensuels en vigueur au cours de l'exercice. Le goodwill et les ajustements de juste valeur de la valeur comptable des actifs et des passifs provenant de l'acquisition sont considérés comme des actifs et des passifs des établissements à l'étranger et sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé. Les profits et les pertes latents découlant de la conversion des établissements à l'étranger, ainsi que les couvertures et les incidences fiscales connexes, sont inclus dans les autres éléments du résultat global. À la cession ou à la cession partielle d'un établissement à l'étranger, la quote-part de l'écart de conversion comptabilisé antérieurement dans les autres éléments du résultat global est comptabilisée dans les autres revenus.

3.15 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie correspondent à la trésorerie et aux dépôts non productifs d'intérêts auprès de banques et sont évalués au coût amorti. La trésorerie comprend les billets de banque et les pièces de monnaie.

3.16 CAPITAL-ACTIONS

Coût d'émission des actions

Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission de nouvelles actions ou options sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction du produit, nets des impôts sur le résultat connexes.

Dividendes sur actions ordinaires

Les dividendes sur actions ordinaires sont comptabilisés dans les capitaux propres de la période au cours de laquelle le conseil d'administration de la Banque les a approuvés.

4. MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES À VENIR

Cette section présente un résumé des nouvelles normes et des modifications apportées aux normes existantes publiées, mais qui ne sont pas encore en vigueur.

Cadre conceptuel de l'information financière

En mars 2018, l'IASB a publié un ensemble de concepts complet pour l'information financière, le *Cadre conceptuel de l'information financière révisé* (cadre conceptuel), qui remplace la version précédente du cadre conceptuel publiée en 2010. Le cadre conceptuel établit les concepts fondamentaux pour l'information financière qui orientent l'IASB dans l'élaboration des normes IFRS. Il vise à s'assurer que les normes sont théoriquement cohérentes et que les transactions similaires sont traitées de la même façon afin de fournir de l'information utile aux investisseurs, prêteurs et autres créanciers. Le cadre conceptuel révisé entre en vigueur immédiatement pour l'IASB et l'IFRS Interpretations Committee.

Le cadre conceptuel révisé entre en vigueur le 1^{er} janvier 2020 pour les sociétés qui utilisent le cadre conceptuel pour élaborer des méthodes comptables lorsqu'aucune norme IFRS ne s'applique à une transaction donnée. L'adoption du cadre conceptuel révisé n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la Banque au 1^{er} novembre 2020.

Contrats d'assurance (IFRS 17)

En mai 2017, l'IASB a publié l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, qui établit les principes de comptabilisation et d'évaluation des contrats d'assurance, ainsi que de présentation et de communication de l'information s'y rapportant. L'IFRS 17 remplace la norme précédente relative aux contrats d'assurance, l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*. En mars 2020, l'IASB a achevé ses délibérations sur le projet de modification de l'IFRS 17 qui avait été soumis à une consultation publique en juin 2019 et a décidé que l'entrée en vigueur de la norme serait reportée aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. L'IASB a également décidé de prolonger l'exemption en vigueur pour certains assureurs relativement à l'application de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, pour leur permettre de mettre en œuvre l'IFRS 9 et l'IFRS 17 en même temps. La Banque évalue à l'heure actuelle l'incidence de l'adoption de cette norme sur ses états financiers consolidés.

Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2 (modifications d'IFRS 9, d'IAS 39, d'IFRS 7, d'IFRS 4 et d'IFRS 16)

En août 2020, l'IASB a publié le document intitulé *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2 (modifications d'IFRS 9, d'IAS 39, d'IFRS 7, d'IFRS 4 et d'IFRS 16)* (les « modifications »). Les modifications visent à résoudre les questions de comptabilité que soulève le remplacement des taux interbancaires offerts appliqués à des instruments financiers par des taux de référence alternatifs quasi sans risque et marquent la fin des travaux de l'IASB visant à modifier les normes IFRS en réponse à la réforme des taux interbancaires. Les modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021, soit le 1^{er} novembre 2021 pour la Banque. Leur application anticipée est permise.

La Banque a mis en place un programme à l'échelle de l'entreprise visant à assurer la transition des taux interbancaires offerts vers des taux sans risque. Le programme s'est concentré sur l'identification et la quantification de notre exposition à divers taux d'intérêt de référence, sur la capacité de négocier des produits s'appuyant sur des taux alternatifs sans risque, notamment l'évaluation des changements aux systèmes et des incidences sur la comptabilité de couverture, ainsi que sur l'évaluation du libellé actuel de nos modifications contractuelles en tenant compte des contrats qui se prolongeront au-delà de 2021, dans l'éventualité où les taux interbancaires offerts cesseraient d'exister. La Banque évalue également l'incidence potentielle de l'adoption des modifications sur ses états financiers consolidés. Voir la note 5 pour de plus amples renseignements sur les modifications de normes comptables adoptées en 2020 en réponse à la phase 1 de la réforme des taux interbancaires offerts.

5. ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES

Contrats de location (IFRS 16)

Selon l'IFRS 16, un contrat de location est un contrat qui confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant une période de temps en échange d'une contrepartie. Pour le bailleur, la norme ne prévoit aucun changement significatif. Par conséquent, il n'y a eu aucune incidence sur la Banque pour les contrats de location où elle est le bailleur.

Pour les contrats de location dans le cadre desquels la Banque est le preneur et qui étaient auparavant classés en tant que contrats de location simple, la Banque a appliqué les dispositions transitoires suivantes au 1^{er} novembre 2019 :

- Les contrats existants au 1^{er} novembre 2019 et se terminant en 2020 (contrats de location à court terme) seront comptabilisés à titre de charges de location.
- Les contrats dont le bien sous-jacent est de faible valeur seront comptabilisés à titre de charges de location.
- Les connaissances acquises a posteriori seront utilisées pour déterminer la durée du contrat de location.

L'adoption de l'IFRS 16 a entraîné la comptabilisation au bilan consolidé de la Banque de contrats de location simple de biens immobiliers en tant qu'actifs au titre de droits d'utilisation et d'obligations locatives connexes.

5. ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES (SUITE)

À la date de transition, les actifs au titre de droits d'utilisation ont été évalués contrat par contrat :

- soit à leur valeur comptable comme si l'IFRS 16 avait été appliquée depuis la date de début du contrat de location, actualisée à l'aide du taux d'emprunt marginal de la Banque au 1^{er} novembre 2019;
- soit à un montant égal à l'obligation locative au 1^{er} novembre 2019.

Les obligations locatives ont été évaluées à la valeur actualisée des paiements de loyers restants à l'aide du taux d'emprunt marginal de la Banque au 1^{er} novembre 2019. Le taux moyen pondéré appliqué était de 2,96 %.

La Banque a utilisé des connaissances acquises a posteriori pour déterminer la durée des contrats de location qui renfermaient des options de prolongation ou de résiliation, soit une mesure de simplification permise à la transition à l'IFRS 16.

Le 1^{er} novembre 2019, la Banque a comptabilisé des actifs au titre de droits d'utilisation de 139,4 millions \$ et des obligations locatives de 171,3 millions \$, a éliminé des passifs nets de 21,9 millions \$ comptabilisés selon l'IAS 17 et a comptabilisé une réduction des capitaux propres de 7,3 millions \$, après impôts sur le résultat. L'adoption de l'IFRS 16 a donné lieu à une réduction du ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de la Banque de 10 points de base.

Les engagements au titre des contrats de location simple au 31 octobre 2019, tels que présentés aux états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 octobre 2019, diffèrent des obligations locatives comptabilisées au 1^{er} novembre 2019 principalement en raison de l'exclusion des paiements de loyers variables futurs et les paiements futurs pour les contrats de location à court terme et les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur, de même qu'à l'effet de l'actualisation de l'obligation locative.

Le 28 mai 2020, l'IASB a publié une modification apportée à l'IFRS 16 afin d'aider les preneurs à comptabiliser les allègements de loyer liés à la COVID-19, comme les exemptions de loyer et les réductions de loyer temporaires. Selon cette modification, les preneurs qui appliquent l'IFRS 16 bénéficient d'une exemption facultative leur permettant de ne pas appliquer les dispositions sur les modifications de contrat de location pour comptabiliser les allègements de loyer octroyés en conséquence directe de la COVID-19. Comme la Banque a continué d'offrir ses services, elle n'a bénéficié d'aucun allègement de loyer et, par conséquent, cette modification n'a pas eu d'incidence pour la Banque.

Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 1 (modifications d'IFRS 9, d'IAS 39 et d'IFRS 7)

Divers taux d'intérêt de référence (y compris les taux interbancaires offerts) étaient et continuent d'être assujettis à des lignes directrices réglementaires internationales et des propositions de réforme. Par suite de la décision d'éliminer les taux interbancaires offerts après le 31 décembre 2021, les travaux visant à faire la transition des taux interbancaires offerts vers des taux de référence alternatifs se poursuivent dans différents territoires (la réforme des taux interbancaires offerts).

En réponse à la réforme des taux interbancaires offerts en cours, l'IASB a publié, le 26 septembre 2019, le document intitulé *Réforme des taux d'intérêt de référence (modifications d'IFRS 9, d'IAS 39 et d'IFRS 7)*. La Banque a adopté les modifications applicables portant sur la comptabilité de couverture. Les modifications prévoient des exceptions temporaires à l'application de certaines dispositions particulières relatives à la comptabilité de couverture à toute relation de couverture directement touchée par la réforme des taux interbancaires offerts. En vertu des modifications, l'entité appliquerait les dispositions relatives à la comptabilité de couverture en supposant que le taux d'intérêt de référence ne change pas et serait ainsi autorisée à maintenir la comptabilité de couverture pendant la période d'incertitude précédant le remplacement d'un taux d'intérêt de référence existant par un taux de référence alternatif. Les modifications prévoient par ailleurs une exception à l'exigence selon laquelle l'entité doit cesser d'utiliser la comptabilité de couverture si les résultats réels de l'opération de couverture ne satisfont pas aux contraintes d'efficacité en raison de la réforme des taux interbancaires offerts. De plus, des modifications ont été apportées à l'IFRS 7 qui établissent des obligations d'information supplémentaires liées à la version modifiée de l'IAS 39.

Les relations de couverture de la Banque sont exposées de façon importante aux taux de référence comme le LIBOR en dollars US. Selon la réforme des taux interbancaires offerts, ces taux de référence pourraient être abandonnés, faire face à un changement de méthode ou devenir illiquides au fil de l'évolution de la réforme. En raison de ces développements, une grande part de jugement est nécessaire pour déterminer si certaines relations de couverture servant à couvrir les variations des flux de trésorerie et les risques de taux d'intérêt ou de change sont toujours admissibles à la comptabilité de couverture par suite du changement des taux interbancaires offerts. Les relations de couverture affectées continueront de faire l'objet d'une surveillance axée sur l'incidence de la réforme des taux interbancaires offerts. À la suite des modifications liées à la comptabilité de couverture, les couvertures existantes sont demeurées efficaces et la réforme des taux interbancaires offerts n'a pas eu d'incidence au cours de l'exercice considéré. Le montant nominal des swaps de devises et des swaps de taux d'intérêt indexés sur le LIBOR en dollars US, dont la date d'échéance est ultérieure au 31 décembre 2021, s'élevait à 535,4 millions \$ au 31 octobre 2020. Ces instruments font l'objet d'une surveillance axée sur l'incidence découlant de la réforme des taux interbancaires offerts. Voir la note 4 pour de plus amples renseignements sur les modifications de méthodes comptables à venir en réponse à la phase 2 de la réforme des taux interbancaires offerts.

5. ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES (SUITE)

IFRIC 23, Incertitude relative aux traitements fiscaux (IFRIC 23), de l'IFRS Interpretations Committee

Le 1^{er} novembre 2019, la Banque a adopté l'IFRIC 23, qui fournit des directives sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs et passifs d'impôt conformément à l'IAS 12, *Impôts sur le résultat*, lorsqu'il y a incertitude relative aux traitements fiscaux, et qui remplace l'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, appliquée par la Banque pour les positions fiscales incertaines. L'adoption de l'IFRIC 23 n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés de la Banque.

Modification, réduction ou liquidation d'un régime (modifications à l'IAS 19)

Le 1^{er} novembre 2019, la Banque a adopté les modifications à l'IAS 19, *Avantages du personnel*, énonçant la façon dont les sociétés doivent déterminer les charges au titre des régimes lorsque des changements sont apportés à un régime de retraite à prestations définies. L'adoption de cette norme n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Banque au 1^{er} novembre 2019 et pour l'exercice considéré.

6. VALEURS MOBILIÈRES

Qualité du crédit

Au 31 octobre 2020, les titres d'emprunt au coût amorti et à la JVAERG étaient classés au stade 1, la note de crédit à laquelle ils se rapportaient étant considérée comme étant à faible risque aux fins de la notation interne du risque de la Banque. Au 31 octobre 2020, les corrections de valeur pour pertes sur créances à l'égard des titres d'emprunt au coût amorti et à l'égard des titres d'emprunt à la JVAERG s'établissaient respectivement à 0,2 million \$ (0,1 million \$ au 31 octobre 2019) et 0,2 million \$ (0,1 million \$ au 31 octobre 2019).

Valeurs mobilières au coût amorti

	2020	2019
Valeurs mobilières émises ou garanties		
par le Canada ⁽¹⁾	1 048 606 \$	1 415 947 \$
par des provinces	1 550 127	1 174 121
par des municipalités	117 993	23 336
Autres titres d'emprunt	392 972	131 525
	3 109 698 \$	2 744 929 \$

(1) Comprennent les titres adossés à des créances hypothécaires qui sont entièrement garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*.

Profits (pertes) sur cession de valeurs mobilières au coût amorti

Au cours des exercices clos les 31 octobre 2020 et 2019, la Banque a vendu certains titres d'emprunt évalués au coût amorti aux fins de la gestion des liquidités. La valeur comptable de ces titres, principalement des bons du Trésor, s'établissait à 739,4 millions \$ au moment de la cession en 2020 (428,8 millions \$ en 2019), et la Banque a comptabilisé des pertes nettes négligeables dans les revenus tirés des instruments financiers à l'état du résultat consolidé en 2020 et en 2019.

6. VALEURS MOBILIÈRES (SUITE)

Valeurs mobilières à la JVAERG

Le tableau ci-dessous présente les profits et pertes latents cumulés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global :

	2020			
	Coût amorti	Profits latents	Pertes latentes	Juste valeur ⁽¹⁾
Valeurs mobilières émises ou garanties				
par le Canada ⁽²⁾	16 405 \$	482 \$	8 \$	16 879 \$
par des provinces	9 692	435	—	10 127
par des municipalités	49 302	1 009	—	50 311
Autres titres d'emprunt	25 471	904	9	26 366
Titres adossés à des actifs	730	10	—	740
Actions privilégiées	177 122	2 171	28 025	151 268
Actions ordinaires et autres valeurs mobilières	19 460	805	1 377	18 888
	298 182 \$	5 816 \$	29 419 \$	274 579 \$

	2019			
	Coût amorti	Profits latents	Pertes latentes	Juste valeur ⁽¹⁾
Valeurs mobilières émises ou garanties				
par le Canada ⁽²⁾	35 915 \$	124 \$	20 \$	36 019 \$
par des provinces	4 954	52	8	4 998
par des municipalités	55 346	241	58	55 529
Autres titres d'emprunt	24 970	421	26	25 365
Titres adossés à des actifs	1 228	6	—	1 234
Actions privilégiées	192 935	532	31 546	161 921
Actions ordinaires et autres valeurs mobilières	25 648	2 664	517	27 795
	340 996 \$	4 040 \$	32 175 \$	312 861 \$

(1) Les corrections de valeur pour pertes sur créances à l'égard des titres d'emprunt classés comme étant à la JVAERG, qui totalisaient 0,2 million \$ au 31 octobre 2020 (0,1 million \$ au 31 octobre 2019), sont comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global.

(2) Comprennent les titres adossés à des créances hypothécaires qui sont entièrement garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*.

Titres de capitaux propres désignés à la JVAERG

La Banque a désigné certains titres de capitaux propres, dont l'objectif économique consiste principalement à les détenir pour générer un revenu de dividendes, comme étant à la JVAERG, sans reclassement ultérieur des profits ou des pertes dans le résultat net.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2020, un revenu de dividendes de 9,8 millions \$ a été comptabilisé en résultat sur ces placements (10,3 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2019), y compris un montant négligeable au titre des placements vendus en 2020 et en 2019.

	2020	2019
Juste valeur au début de l'exercice	189 716 \$	180 058 \$
Variation de la juste valeur	2 407	(21 573)
Désignés à la JVAERG	43 164	71 087
Ventes ou rachats	(65 130)	(39 856)
Juste valeur à la fin de l'exercice	170 157 \$	189 716 \$

La vente de titres de capitaux propres désignés à la JVAERG en 2020 et en 2019 découlait des décisions prises en matière de répartition d'actif et de l'établissement des perspectives. La perte nette cumulée réalisée à la vente de ces titres s'est établie à 10,6 millions \$ en 2020 (3,5 millions \$ en 2019).

Voir la note 23 pour de plus amples renseignements sur la détermination de la juste valeur des valeurs mobilières.

7. PRÊTS ET CORRECTIONS DE VALEUR POUR PERTES SUR CRÉANCES

Au 31 octobre 2020 et au 31 octobre 2019, les prêts étaient comptabilisés au coût amorti au bilan consolidé, comme il est décrit à la note 3.

Établir et évaluer les pertes de crédit attendues

Pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont établies au moyen d'une approche en trois stades qui est fondée sur l'évolution de la qualité du crédit des actifs depuis la comptabilisation initiale.

- **Stade 1** : Les instruments financiers qui ne sont pas dépréciés et pour lesquels le risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale sont classés au stade 1.
- **Stade 2** : Les instruments financiers pour lesquels le risque de crédit a considérablement augmenté entre la comptabilisation initiale et la date de clôture, mais qui ne sont pas dépréciés, sont transférés au stade 2.
- **Stade 3** : Les instruments financiers pour lesquels il existe une indication objective de dépréciation, pour lesquels un ou plusieurs événements ont eu une incidence négative sur les montants estimés des flux de trésorerie futurs à la date de clôture et qui sont considérés comme dépréciés, sont classés au stade 3.
- **Instruments financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création** : Les instruments financiers qui sont dépréciés dès leur acquisition ou leur création sont classés dans la catégorie des instruments financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création.

Gouvernance et contrôles

Le cadre de gestion du risque de la Banque sert à établir les pertes de crédit attendues. La Banque a mis en place des politiques et des procédures qui encadrent la dépréciation découlant du risque de crédit. Ces politiques sont documentées et revues périodiquement par la fonction de gestion des risques. Chaque mois, le comité de crédit aux particuliers de la Banque examine les analyses des diverses mesures de la qualité du crédit pour repérer les risques et les tendances susceptibles d'avoir une incidence sur les portefeuilles de prêts aux particuliers. Le comité de crédit commercial de la Banque examine également les prêts dépréciés importants et procède à des analyses des autres prêts dépréciés en souffrance depuis au moins 90 jours. Les processus de recouvrement sont centralisés et s'appuient sur une expertise spécialisée. Les questions complexes sur les méthodes et hypothèses d'évaluation sont passées en revue par un groupe d'experts de diverses fonctions. De plus, les données et les hypothèses utilisées pour déterminer les pertes de crédit attendues sont examinées régulièrement par la fonction de gestion des risques.

Évaluation des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont estimées au moyen de trois variables principales : 1) la probabilité de défaillance (PD), 2) la perte en cas de défaillance (PCD) et 3) l'exposition en cas de défaillance actualisée à la date de clôture (ECD). Aux fins comptables, les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont estimées en multipliant la PD pour les 12 mois à venir par la PCD et par l'ECD. Les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont estimées au moyen de la PD pour la durée de vie.

Les pertes de crédit attendues sont évaluées sur une base collective ou individuelle. Les instruments financiers pour lesquels les pertes de crédit sont évaluées sur une base collective sont affectés aux groupes qui ont des caractéristiques de risque de crédit similaires.

Données d'entrée, hypothèses et estimations utilisées

L'approche de la Banque en matière de calcul des pertes de crédit attendues aux fins de l'IFRS 9 tire parti des modèles de risque de crédit fondés sur la notation interne du risque lié aux facilités de crédit dont les paramètres sont ajustés.

Estimations de la PD

La PD est une estimation de la probabilité qu'un prêt ne soit pas remboursé au cours d'une période donnée. Les estimations de la PD qui en découlent sont fondées sur des données historiques et les conditions actuelles du marché et prennent en compte des prévisions raisonnables et justifiables des conditions économiques futures à la date de clôture. Certains ajustements sont apportés aux paramètres de Bâle pour qu'ils soient conformes aux exigences de l'IFRS 9, y compris la conversion de paramètres fondés sur le cycle économique en données d'entrée ponctuelles qui tiennent compte de l'information raisonnable et pertinente concernant la conjoncture économique future.

Estimations de la PCD

La PCD correspond au montant qui pourrait ne pas être recouvré en cas de défaillance. Les estimations de la PCD sont fondées sur des données historiques, des caractéristiques propres à la facilité, comme la sûreté, les coûts directs et l'information pertinente sur la conjoncture économique future, le cas échéant.

Estimations de l'ECD

L'ECD correspond à une estimation de l'exposition au risque en cas de défaillance. Selon le type d'exposition au risque, l'ECD tient compte des attentes futures à l'égard des montants qui seront empruntés sur une facilité confirmée, le cas échéant, ou des attentes à l'égard du remboursement des soldes empruntés.

7. PRÊTS ET CORRECTIONS DE VALEUR POUR PERTES SUR CRÉANCES (SUITE)

Durée de vie attendue

Pour la plupart des instruments financiers, la durée de vie attendue utilisée pour évaluer les pertes de crédit attendues correspond à la durée contractuelle résiduelle. Dans le cas des instruments financiers renouvelables pour lesquels il n'existe pas d'échéance contractuelle, comme les cartes de crédit ou les lignes de crédit, la durée de vie attendue est fondée sur le cycle de vie comportemental du produit.

Prise en compte de l'information prospective

Le groupe Économie et stratégie de la Banque est responsable de l'élaboration de trois scénarios macroéconomiques (un scénario de base, un scénario optimiste et un scénario pessimiste) et de la formulation de recommandations sur les pondérations probabilistes appliquées à chaque scénario. Des scénarios macroéconomiques ne sont pas élaborés pour des portefeuilles donnés, étant donné que le groupe Économie et stratégie de la Banque fournit un ensemble de variables pour chaque scénario défini. Les données sur les pertes de crédit attendues et les modèles d'évaluation des pertes de crédit attendues reposent sur des facteurs macroéconomiques prospectifs comme les taux d'intérêt, les taux de chômage, les prévisions de PIB et les indices des prix des maisons.

Appréciation des variations importantes du risque de crédit

Pour apprécier s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit que comporte un instrument financier, la PD pour les 12 mois à venir à la date de clôture est comparée à la PD pour les 12 mois à venir à la date de comptabilisation initiale, et les informations raisonnables et justifiables indiquant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale sont prises en compte. La Banque a inclus des seuils relatifs et absolus dans la définition d'augmentation importante du risque de crédit et un filet de sécurité lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours. Tous les instruments financiers dont les paiements sont en souffrance depuis plus de 30 jours passent au stade 2, même si d'autres mesures n'indiquent pas une augmentation importante du risque de crédit. La Banque tient également compte d'autres facteurs pertinents qui pourraient ne pas être reflétés de façon appropriée dans l'information utilisée pour effectuer cette appréciation (notamment les retards de paiement et la possibilité que l'actif financier fasse l'objet d'une surveillance additionnelle, comme la liste de surveillance des portefeuilles de prêts commerciaux).

Parallèlement, la Banque détermine, au moyen de ces facteurs, si le risque de crédit lié aux prêts qui ont été transférés au stade 2 ou au stade 3 a diminué considérablement.

Utilisation de superpositions aux fins de gestion

Nous utilisons les superpositions aux fins de gestion pour les estimations de provisions pour pertes de crédit attendues lorsque nous jugeons que nos données, hypothèses et techniques fondées sur des modèles existants ne tiennent pas compte de tous les facteurs de risque pertinents. L'émergence de nouveaux événements macroéconomiques ou politiques, ainsi que les changements attendus des paramètres, modèles ou données qui ne sont pas incorporés dans nos paramètres, migrations des notations de risque interne ou informations prospectives actuelles sont des exemples de telles circonstances. L'utilisation de superpositions aux fins de gestion nécessite l'exercice d'un jugement important.

Établissement de la dépréciation

La Banque considère qu'un actif financier s'est déprécié lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimatifs de l'actif financier sont survenus ou que les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 90 jours.

Incidence de la pandémie de COVID-19

Les incertitudes inhérentes à la pandémie de COVID-19 ont accru le niveau de jugement exercé à l'égard des éléments décrits ci-après. Les pertes sur créances réelles pourraient différer de façon significative de celles se reflétant dans les estimations de la Banque.

Appréciation des variations importantes du risque de crédit

Pour déterminer si une augmentation importante du risque de crédit est survenue dans le contexte de la pandémie de COVID-19, il a fallu faire appel à une part plus importante de jugement pour un certain nombre de questions, y compris en ce qui a trait à l'évaluation du contexte macroéconomique en évolution, aux divers programmes d'allègement offerts aux clients et au niveau sans précédent d'aide gouvernementale offerte aux particuliers et aux entreprises.

Évaluation des pertes de crédit attendues

Pour évaluer les pertes de crédit attendues dans le contexte de la pandémie de COVID-19, il a fallu faire appel à une part plus importante de jugement pour un certain nombre de questions, y compris en ce qui a trait à nos attentes quant au degré de corrélation entre nos informations prospectives et les pertes sur créances dans le contexte de ralentissement économique actuel caractérisé par un niveau sans précédent d'aide gouvernementale en regard des données historiques de nos modèles. La Banque a posé des jugements dans la détermination de la mesure dans laquelle certains secteurs et portefeuilles subiront les répercussions défavorables de la pandémie de COVID-19 et de la mesure dans laquelle les divers nouveaux programmes d'allègement du gouvernement limiteront les pertes sur créances.

Informations prospectives et pondérations des scénarios

Pour établir des prévisions sur les informations prospectives et déterminer les pondérations des scénarios dans le contexte de la pandémie de COVID-19, il a fallu faire appel à une part plus importante de jugement pour un certain nombre de questions, nos prévisions reflétant de nombreuses hypothèses et incertitudes concernant les répercussions économiques de la pandémie de COVID-19, qui dépendront ultimement de la vitesse à laquelle un vaccin ou traitement efficace pourra être mis au point et administré à très grande échelle et de la capacité des gouvernements, des entreprises et des systèmes de soins de santé à limiter, dans l'intervalle, les conséquences épidémiologiques et économiques des prochaines vagues potentielles du virus.

7. PRÊTS ET CORRECTIONS DE VALEUR POUR PERTES SUR CRÉANCES (SUITE)

Superpositions aux fins de gestion

Les superpositions aux fins de gestion ont été appliquées à l'égard de l'incidence des mesures d'aide gouvernementale et d'aide financière aux clients sur la migration des expositions au secteur du commerce de détail et les évaluations des pertes de crédit attendues découlant de ces expositions. Les superpositions ont également été appliquées afin de mieux refléter les risques liés à certaines expositions au secteur immobilier, ainsi que de tenir compte de l'échéance des mesures de report de paiement.

Qualité du crédit des prêts

Les tableaux qui suivent présentent l'information sur le risque de crédit, en fonction de la qualité du crédit et du stade de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues de chaque catégorie de prêt.

Notations du risque de crédit

Exposition des prêts personnels au risque de crédit

La Banque a recours à des modèles d'évaluation des comportements pour gérer et surveiller l'exposition des prêts personnels au risque de crédit. Le tableau qui suit présente les catégories de PD ainsi que la qualité connexe du crédit des portefeuilles de prêts personnels.

PD (%)	Description
0,00-0,33	Risque très faible
0,34-0,83	Risque faible
0,84-14,98	Risque moyen
14,99-99,99	Risque élevé
100	Défaillance

Exposition des prêts commerciaux au risque de crédit

Aux fins de la gestion du risque de crédit interne, la Banque utilise un système de notation des risques comportant 19 niveaux pour évaluer l'exposition des prêts commerciaux au risque de crédit. Ce système de notation des risques utilisé par la Banque est similaire à celui qui est utilisé par les principales agences de notation externes. Le tableau ci-après présente les notes par principale catégorie de risque et les compare aux notes attribuées par deux grandes agences de notation.

Note	PD (%)	Standard & Poor's	DBRS	Description
1-7	0,00-0,53	AAA à BB+	AAA à BB (élevée)	Risque très faible
8-10	0,54-2,28	BB à BB-	BB à B (élevée)	Risque faible
11-13	2,29-9,91	B+ à B-	B à CCC (élevée)	Risque moyen
14-16	9,92-99,99	CCC+ à C	CC (élevée) à CCC	Risque élevé
17-19	100	D	D	Défaillance

7. PRÊTS ET CORRECTIONS DE VALEUR POUR PERTES SUR CRÉANCES (SUITE)

Exposition au risque de crédit

Les tableaux qui suivent présentent la valeur comptable brute et nette des prêts et acceptations et des risques hors bilan aux 31 octobre 2020 et 2019, en fonction de la qualité du crédit et du stade de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues de chaque catégorie de prêt classé comme étant au coût amorti.

	2020			
	Stade 1	Stade 2	Stade 3	Total
Prêts personnels				
Risque très faible	2 931 558 \$	9 080 \$	— \$	2 940 638 \$
Risque faible	445 747	104 585	—	550 332
Risque moyen	331 779	246 309	—	578 088
Risque élevé	—	15 712	—	15 712
Défaillance	—	—	36 105	36 105
Valeur comptable brute	3 709 084	375 686	36 105	4 120 875
Corrections de valeur pour pertes sur prêts	6 996	17 330	17 212	41 538
Valeur comptable nette	3 702 088 \$	358 356 \$	18 893 \$	4 079 337 \$
Prêts hypothécaires résidentiels				
Risque très faible	10 008 099 \$	103 223 \$	— \$	10 111 322 \$
Risque faible	3 225 724	178 993	—	3 404 717
Risque moyen	1 914 807	722 156	—	2 636 963
Risque élevé	—	123 042	—	123 042
Défaillance	—	—	65 846	65 846
Valeur comptable brute	15 148 630	1 127 414	65 846	16 341 890
Corrections de valeur pour pertes sur prêts	5 158	5 001	3 605	13 764
Valeur comptable nette	15 143 472 \$	1 122 413 \$	62 241 \$	16 328 126 \$
Prêts commerciaux ⁽¹⁾				
Risque très faible	2 506 784 \$	32 093 \$	— \$	2 538 877 \$
Risque faible	6 768 408	186 369	—	6 954 777
Risque moyen	2 630 411	309 950	—	2 940 361
Risque élevé	—	125 559	—	125 559
Défaillance	—	—	170 786	170 786
Valeur comptable brute	11 905 603	653 971	170 786	12 730 360
Corrections de valeur pour pertes sur prêts	44 712	17 890	55 618	118 220
Valeur comptable nette	11 860 891 \$	636 081 \$	115 168 \$	12 612 140 \$
Total des prêts				
Valeur comptable brute	30 763 317 \$	2 157 071 \$	272 737 \$	33 193 125 \$
Corrections de valeur pour pertes sur prêts	56 866	40 221	76 435	173 522
Valeur comptable nette	30 706 451 \$	2 116 850 \$	196 302 \$	33 019 603 \$
Risques hors bilan ⁽²⁾				
Risque très faible	1 345 872 \$	28 402 \$	— \$	1 374 274 \$
Risque faible	1 374 916	53 877	—	1 428 793
Risque moyen	459 632	43 183	—	502 815
Risque élevé	—	7 527	—	7 527
Défaillance	—	—	—	—
Total des risques	3 180 420	132 989	—	3 313 409
Provisions pour pertes liées aux risques hors bilan	8 324	3 124	—	11 448
Total des risques, montant net	3 172 096 \$	129 865 \$	— \$	3 301 961 \$

(1) Comprennent les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

(2) Comprennent les lettres de garantie et certaines tranches non utilisées des facilités de crédit approuvées.

7. PRÊTS ET CORRECTIONS DE VALEUR POUR PERTES SUR CRÉANCES (SUITE)

	2019			
	Stade 1	Stade 2	Stade 3 ⁽¹⁾	Total
Prêts personnels				
Risque très faible	2 811 585 \$	13 126 \$	— \$	2 824 711 \$
Risque faible	581 736	208 745	—	790 481
Risque moyen	502 264	479 692	—	981 956
Risque élevé	3 736	41 998	—	45 734
Défaillance	—	—	17 642	17 642
Valeur comptable brute	3 899 321	743 561	17 642	4 660 524
Corrections de valeur pour pertes sur prêts	5 347	19 568	4 732	29 647
Valeur comptable nette	3 893 974 \$	723 993 \$	12 910 \$	4 630 877 \$
Prêts hypothécaires résidentiels				
Risque très faible	8 131 829 \$	2 477 \$	— \$	8 134 306 \$
Risque faible	3 743 129	273 476	—	4 016 605
Risque moyen	2 601 941	1 034 080	—	3 636 021
Risque élevé	4 616	188 896	—	193 512
Défaillance	—	—	59 236	59 236
Valeur comptable brute	14 481 515	1 498 929	59 236	16 039 680
Corrections de valeur pour pertes sur prêts	2 021	1 802	1 050	4 873
Valeur comptable nette	14 479 494 \$	1 497 127 \$	58 186 \$	16 034 807 \$
Prêts commerciaux⁽¹⁾				
Risque très faible	2 338 807 \$	3 596 \$	— \$	2 342 403 \$
Risque faible	7 590 362	90 310	—	7 680 672
Risque moyen	2 464 196	223 084	—	2 687 280
Risque élevé	—	157 686	—	157 686
Défaillance	—	—	98 283	98 283
Valeur comptable brute	12 393 365	474 676	98 283	12 966 324
Corrections de valeur pour pertes sur prêts	22 219	8 558	35 160	65 937
Valeur comptable nette	12 371 146 \$	466 118 \$	63 123 \$	12 900 387 \$
Total des prêts				
Valeur comptable brute	30 774 201 \$	2 717 166 \$	175 161 \$	33 666 528 \$
Corrections de valeur pour pertes sur prêts	29 587	29 928	40 942	100 457
Valeur comptable nette	30 744 614 \$	2 687 238 \$	134 219 \$	33 566 071 \$
Risques hors bilan⁽²⁾				
Risque très faible	1 362 719 \$	78 717 \$	— \$	1 441 436 \$
Risque faible	1 207 286	95 355	—	1 302 641
Risque moyen	398 580	95 143	—	493 723
Risque élevé	48	5 426	—	5 474
Total des risques	2 968 633	274 641	—	3 243 274
Provisions pour pertes liées aux risques hors bilan	3 902	2 434	—	6 336
Total des risques, montant net	2 964 731 \$	272 207 \$	— \$	3 236 938 \$

(1) Comprennent les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

(2) Comprennent les lettres de garantie et certaines tranches non utilisées des facilités de crédit approuvées.

7. PRÊTS ET CORRECTIONS DE VALEUR POUR PERTES SUR CRÉANCES (SUITE)

Prêts dépréciés

	2020		
	Prêts dépréciés bruts	Provisions pour prêts dépréciés	Prêts dépréciés nets
Prêts personnels	36 105 \$	17 212 \$	18 893 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	65 846	3 605	62 241
Prêts commerciaux ⁽¹⁾	170 786	55 618	115 168
	272 737 \$	76 435 \$	196 302 \$
	2019		
	Prêts dépréciés bruts	Provisions pour prêts dépréciés	Prêts dépréciés nets
Prêts personnels	17 642 \$	4 732 \$	12 910 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	59 236	1 050	58 186
Prêts commerciaux ⁽¹⁾	98 283	35 160	63 123
	175 161 \$	40 942 \$	134 219 \$

(1) Comprennent les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

Programmes d'allégement des paiements

En réponse à la pandémie de COVID-19, la Banque a mis sur pied des programmes d'allégement des paiements au cours du deuxième trimestre 2020 afin d'aider ses clients par l'entremise du report des paiements au titre des prêts hypothécaires résidentiels et de certains prêts personnels et commerciaux. Aucun report de paiement n'a été accordé pour les prêts ayant été identifiés comme dépréciés (stade 3) et les intérêts ont continué de courir et d'être comptabilisés sur les prêts pour lesquels un report de paiement a été accordé.

Le tableau ci-après présente le montant des prêts visés par un report toujours en cours au 31 octobre 2020.

	2020	
	Montant des prêts ⁽¹⁾	En % du portefeuille de prêts
Prêts personnels	865 \$	— %
Prêts hypothécaires résidentiels	199 699	1,2 %
Prêts commerciaux	19 160	0,2 %
	219 724 \$	0,7 %

(1) Y compris les prêts personnels, hypothécaires résidentiels et commerciaux pour lesquels un deuxième report de trois mois a été accordé pour respectivement 0,6 million \$, 143,4 millions \$ et 17,5 millions \$ au 31 octobre 2020.

Au 31 octobre 2020, les paiements reportés au titre de ces prêts, pour la plupart des prêts hypothécaires résidentiels, totalisaient 6,5 millions \$ et avaient une incidence très limitée sur notre situation de liquidité globale.

Qualité du crédit des prêts visés par un report

Pour les prêts personnels et les prêts hypothécaires résidentiels, la Banque a procédé à une évaluation approfondie afin de tenir compte de tous les renseignements raisonnables et probants au niveau individuel pour identifier les clients les plus vulnérables, à long terme, aux conséquences économiques, ce qui pourrait se traduire par une PD plus élevée. Les pertes de crédit attendues ont été ajustées en conséquence.

Pour les prêts commerciaux, les demandes de report des paiements ont été principalement examinées et approuvées au cas par cas, de telle sorte que les transferts d'un stade à un autre et le calcul des pertes de crédit attendues ont principalement suivi le processus normal de la Banque. Des examens supplémentaires ont été effectués pour certains portefeuilles de prêts commerciaux afin d'identifier les augmentations potentielles de la PD. Les pertes de crédit attendues ont été ajustées en conséquence en fonction du jugement d'expert exercé par la direction.

Les prêts visés par un premier cycle de reports de paiement et dont le risque de crédit a été évalué comme très faible à modéré sont restés classés au stade 1. Les prêts visés par un deuxième cycle de reports de paiement et dont le risque de crédit a été considéré comme modéré ont été transférés au stade 2.

7. PRÊTS ET CORRECTIONS DE VALEUR POUR PERTES SUR CRÉANCES (SUITE)

Prêts en souffrance, mais non dépréciés

Le tableau qui suit présente les prêts personnels et les prêts hypothécaires résidentiels qui sont en souffrance, mais qui ne sont pas classés comme étant dépréciés. Le solde des prêts commerciaux en souffrance, mais non dépréciés n'est pas significatif. Les prêts pour lesquels un report de paiement a été accordé ne sont pas considérés en souffrance si les conditions de report sont respectées.

	2020		
	De 1 jour à 31 jours	De 32 jours à 90 jours	Total
Prêts personnels	51 919 \$	20 796 \$	72 715 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	172 001	34 298	206 299
	223 920 \$	55 094 \$	279 014 \$
	2019		
	De 1 jour à 31 jours	De 32 jours à 90 jours	Total
Prêts personnels	80 924 \$	27 330 \$	108 254 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	213 697	53 474	267 171
	294 621 \$	80 804 \$	375 425 \$

Radiations

L'encours contractuel des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2020 et qui font encore l'objet de mesures d'exécution s'établissait à 6,2 millions \$ (9,2 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2019).

Rapprochement des corrections de valeur pour pertes sur créances

Le tableau qui suit présente le rapprochement des corrections de valeur pour pertes sur créances pour chaque catégorie de prêt classé comme étant au coût amorti, en fonction du stade de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues.

	2020			
	Stade 1	Stade 2	Stade 3	Total
Prêts personnels				
Solde au début de la période	7 297 \$	21 710 \$	4 732 \$	33 739 \$
Transferts :				
vers le stade 1	7 310	(7 160)	(150)	—
vers le stade 2	(886)	1 266	(380)	—
vers le stade 3	(406)	(1 642)	2 048	—
Octrois	1 609	—	—	1 609
Décomptabilisations	(692)	(2 706)	(2 210)	(5 608)
Réévaluation des provisions, montant net	(5 474)	8 064	28 222	30 812
Provision pour (reprise de) pertes sur créances	1 461	(2 178)	27 530	26 813
Radiations	—	—	(19 998)	(19 998)
Recouvrements	—	—	5 833	5 833
Change et autres	—	—	(885)	(885)
Solde à la fin de la période	8 758 \$	19 532 \$	17 212 \$	45 502 \$
Total des corrections de valeur pour pertes sur prêts	6 996 \$	17 330 \$	17 212 \$	41 538 \$
Total des provisions pour risques hors bilan	1 762	2 202	—	3 964
Total des corrections de valeur pour pertes sur créances	8 758 \$	19 532 \$	17 212 \$	45 502 \$

7. PRÊTS ET CORRECTIONS DE VALEUR POUR PERTES SUR CRÉANCES (SUITE)

	2020			
	Stade 1	Stade 2	Stade 3	Total
Prêts hypothécaires résidentiels				
Solde au début de la période	2 032 \$	1 824 \$	1 050 \$	4 906 \$
Transferts :				
vers le stade 1	1 202	(731)	(471)	—
vers le stade 2	(565)	691	(126)	—
vers le stade 3	(128)	(115)	243	—
Octrois	1 359	—	—	1 359
Décomptabilisations	(393)	(373)	(373)	(1 139)
Réévaluation des provisions, montant net	1 979	3 752	6 991	12 722
Provision pour (reprise de) pertes sur créances	3 454	3 224	6 264	12 942
Radiations	—	—	(4 271)	(4 271)
Recouvrements	—	—	2 090	2 090
Change et autres	(85)	—	(1 528)	(1 613)
Solde à la fin de la période	5 401 \$	5 048 \$	3 605 \$	14 054 \$
Total des corrections de valeur pour pertes sur prêts	5 158 \$	5 001 \$	3 605 \$	13 764 \$
Total des provisions pour risques hors bilan	243	47	—	290
Total des corrections de valeur pour pertes sur créances	5 401 \$	5 048 \$	3 605 \$	14 054 \$
	2020			
	Stade 1	Stade 2	Stade 3	Total
Prêts commerciaux				
Solde au début de la période	24 160 \$	8 828 \$	35 160 \$	68 148 \$
Transferts :				
vers le stade 1	2 117	(1 231)	(886)	—
vers le stade 2	(3 084)	4 310	(1 226)	—
vers le stade 3	(396)	(2 767)	3 163	—
Octrois	14 377	—	—	14 377
Décomptabilisations	(6 934)	(3 868)	(7 113)	(17 915)
Réévaluations, montant net	20 922	13 659	45 502	80 083
Provision pour (reprise de) pertes sur créances	27 002	10 103	39 440	76 545
Radiations	—	—	(17 855)	(17 855)
Recouvrements	—	—	1 272	1 272
Change et autres	(131)	(166)	(2 399)	(2 696)
Solde à la fin de la période	51 031 \$	18 765 \$	55 618 \$	125 414 \$
Total des corrections de valeur pour pertes sur prêts	44 712 \$	17 890 \$	55 618 \$	118 220 \$
Total des provisions pour risques hors bilan	6 319	875	—	7 194
Total des corrections de valeur pour pertes sur créances	51 031 \$	18 765 \$	55 618 \$	125 414 \$
Total des risques				
Total des corrections de valeur pour pertes sur prêts	56 866 \$	40 221 \$	76 435 \$	173 522 \$
Total des provisions pour risques hors bilan	8 324	3 124	—	11 448
Total des corrections de valeur pour pertes sur créances	65 190 \$	43 345 \$	76 435 \$	184 970 \$

7. PRÊTS ET CORRECTIONS DE VALEUR POUR PERTES SUR CRÉANCES (SUITE)

	2019			
	Stade 1	Stade 2	Stade 3	Total
Prêts personnels				
Solde au début de la période	11 070 \$	22 498 \$	4 934 \$	38 502 \$
Transferts :				
vers le stade 1	7 373	(7 066)	(307)	—
vers le stade 2	(1 629)	1 963	(334)	—
vers le stade 3	(102)	(934)	1 036	—
Octrois	710	—	—	710
Décomptabilisations	(1 123)	(3 372)	(2 084)	(6 579)
Réévaluation des provisions, montant net	(9 002)	8 621	24 030	23 649
Provision pour (reprise de) pertes sur créances	(3 773)	(788)	22 341	17 780
Radiations	—	—	(28 293)	(28 293)
Recouvrements	—	—	6 655	6 655
Change et autres	—	—	(905)	(905)
Solde à la fin de la période	7 297 \$	21 710 \$	4 732 \$	33 739 \$
Total des corrections de valeur pour pertes sur prêts	5 347 \$	19 568 \$	4 732 \$	29 647 \$
Total des provisions pour risques hors bilan	1 950	2 142	—	4 092
Total des corrections de valeur pour pertes sur créances	7 297 \$	21 710 \$	4 732 \$	33 739 \$
	2019			
	Stade 1	Stade 2	Stade 3	Total
Prêts hypothécaires résidentiels				
Solde au début de la période	2 446 \$	1 840 \$	443 \$	4 729 \$
Transferts :				
vers le stade 1	778	(696)	(82)	—
vers le stade 2	(202)	273	(71)	—
vers le stade 3	(22)	(138)	160	—
Octrois	657	—	—	657
Décomptabilisations	(334)	(291)	(312)	(937)
Réévaluation des provisions, montant net	(1 291)	836	4 019	3 564
Provision pour (reprise de) pertes sur créances	(414)	(16)	3 714	3 284
Radiations	—	—	(4 353)	(4 353)
Recouvrements	—	—	2 771	2 771
Change et autres	—	—	(1 525)	(1 525)
Solde à la fin de la période	2 032 \$	1 824 \$	1 050 \$	4 906 \$
Total des corrections de valeur pour pertes sur prêts	2 021 \$	1 802 \$	1 050 \$	4 873 \$
Total des provisions pour risques hors bilan	11	22	—	33
Total des corrections de valeur pour pertes sur créances	2 032 \$	1 824 \$	1 050 \$	4 906 \$

7. PRÊTS ET CORRECTIONS DE VALEUR POUR PERTES SUR CRÉANCES (SUITE)

	2019			
	Stade 1	Stade 2	Stade 3 ⁽¹⁾	Total
Prêts commerciaux				
Solde au début de la période	22 192 \$	8 252 \$	32 980 \$	63 424 \$
Transferts :				
vers le stade 1	2 557	(2 304)	(253)	—
vers le stade 2	(763)	1 150	(387)	—
vers le stade 3	(152)	(1 128)	1 280	—
Octrois	9 308	—	—	9 308
Décomptabilisations	(6 940)	(3 480)	(2 177)	(12 597)
Réévaluations des provisions, montant net	(2 070)	6 338	22 357	26 625
Provision pour (reprise de) pertes sur créances	1 940	576	20 820	23 336
Radiations	—	—	(18 930)	(18 930)
Recouvrements	—	—	2 093	2 093
Change et autres	28	—	(1 803)	(1 775)
Solde à la fin de la période	24 160 \$	8 828 \$	35 160 \$	68 148 \$
Total des corrections de valeur pour pertes sur prêts	22 219 \$	8 558 \$	35 160 \$	65 937 \$
Total des provisions pour risques hors bilan	1 941	270	—	2 211
Total des corrections de valeur pour pertes sur créances	24 160 \$	8 828 \$	35 160 \$	68 148 \$
Total des risques				
Total des corrections de valeur pour pertes sur prêts	29 587 \$	29 928 \$	40 942 \$	100 457 \$
Total des provisions pour risques hors bilan	3 902	2 434	—	6 336
Total des corrections de valeur pour pertes sur créances	33 489 \$	32 362 \$	40 942 \$	106 793 \$

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs liés aux postes Radiations, Recouvrements et Change et autres dans le stade 3 ont été reclassés pour rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Principaux facteurs macroéconomiques

Les tableaux suivants présentent les principaux facteurs macroéconomiques utilisés pour estimer les corrections de valeur pour pertes sur créances au 31 octobre 2020 et au 31 octobre 2019.

	2020					
	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	12 prochains mois ⁽¹⁾	Reste de l'horizon prévisionnel ⁽²⁾	12 prochains mois ⁽¹⁾	Reste de l'horizon prévisionnel ⁽²⁾	12 prochains mois ⁽¹⁾	Reste de l'horizon prévisionnel ⁽²⁾
Principaux facteurs macroéconomiques						
Croissance du PIB	4,8 %	4,3 %	6,5 %	4,8 %	0,2 %	5,8 %
Taux de chômage moyen (en points de pourcentage)	9,5	7,0	8,5	6,6	11,1	8,8
Croissance (diminution) de l'indice des prix de l'immobilier	0,2 %	4,8 %	3,2 %	5,9 %	(11,8) %	2,0 %
Croissance de l'indice S&P/TSX ⁽³⁾	11,8 %	12,0 %	19,9 %	12,8 %	0,1 %	15,5 %

	2019					
	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	12 prochains mois ⁽¹⁾	Reste de l'horizon prévisionnel ⁽²⁾	12 prochains mois ⁽¹⁾	Reste de l'horizon prévisionnel ⁽²⁾	12 prochains mois ⁽¹⁾	Reste de l'horizon prévisionnel ⁽²⁾
Principaux facteurs macroéconomiques						
Croissance du PIB	1,6 %	1,4 %	2,3 %	1,7 %	(3,0) %	2,8 %
Taux de chômage moyen (en points de pourcentage)	5,5	5,4	5,3	5,1	7,2	7,0
Croissance (diminution) de l'indice des prix de l'immobilier	3,2 %	1,9 %	4,5 %	3,0 %	(7,5) %	1,1 %
Croissance de l'indice S&P/TSX ⁽³⁾	3,6 %	1,5 %	11,3 %	7,5 %	(22,0) %	8,5 %

(1) Variation attendue pour les 12 prochains mois pour les indicateurs de croissance et le taux de chômage moyen. Ces facteurs sont utilisés pour le calcul des pertes de crédit attendues de stade 1.

(2) Variation attendue pour les années restantes de l'horizon prévisionnel pour les indicateurs de croissance et le taux de chômage moyen. Ces facteurs sont utilisés pour le calcul des pertes de crédit attendues de stade 2 et de stade 3.

(3) Principal indice boursier au Canada.

7. PRÊTS ET CORRECTIONS DE VALEUR POUR PERTES SUR CRÉANCES (SUITE)

Les principaux facteurs macroéconomiques utilisés pour les portefeuilles de prêts personnels et de prêts hypothécaires résidentiels sont le taux de chômage, l'indice des prix de l'immobilier et la croissance de l'indice S&P/TSX. Le principal facteur macroéconomique utilisé pour le portefeuille de prêts commerciaux est la croissance du PIB. Une hausse du taux de chômage entraînera généralement une augmentation des corrections de valeur pour pertes sur créances, alors qu'une hausse des autres facteurs macroéconomiques (croissance du PIB, croissance de l'indice S&P/TSX et croissance de l'indice des prix de l'immobilier) entraînera généralement une diminution des corrections de valeur pour pertes sur créances.

Description des scénarios

Dans le scénario de base, la deuxième vague de la pandémie de COVID-19 pousse les autorités à décréter des interruptions d'activités localisées et partielles dès l'automne en Amérique du Nord. La limitation des rassemblements sociaux et les mesures de santé publique restrictives ciblées freinent la croissance économique à la fin de 2020 après la première réouverture robuste de l'été dernier. De façon générale, les mesures de santé publique ciblées parviennent à faire diminuer progressivement le nombre quotidien de nouveaux cas. Le taux de transmission du virus est maîtrisé avant la fin de l'année, de sorte que l'économie affiche une reprise graduelle au début de 2021. La reprise est progressive et prend plus de temps à gagner les secteurs les plus durement touchés. La distribution d'au moins un vaccin sûr et efficace débute avant la fin de 2020. Le nombre de vaccins disponibles augmente constamment en 2021. La confiance des consommateurs, des entreprises et des marchés se rétablit tandis qu'une immunité collective durable s'établit, menant à une croissance plus durable en 2022. La courbe de rendement s'accroît légèrement avec le temps alors que les banques centrales nord-américaines signalent leur intention de maintenir leurs taux directeurs à 0,25 % même une fois la reprise bien amorcée.

Dans le scénario pessimiste, la deuxième vague de la pandémie de COVID-19 se révèle plus importante que la première vague sur le plan du nombre de nouveaux cas dépistés. La lassitude liée à la quarantaine contribue à la transmission du virus. Les gouvernements sont contraints de décréter des interruptions d'activités plus vastes que localisées à la fin de 2020, notamment dans des secteurs économiques et des zones urbaines clés. Cette deuxième série de mesures de confinement à grande échelle sape la confiance des consommateurs, des entreprises et des marchés. Des dommages structurels plus importants prenant la forme de fermetures d'entreprises et de pertes d'emplois permanentes se manifestent et contribuent à la détérioration de la situation économique et financière à la fin de 2020, créant un scénario en forme de W. Le taux d'insolvabilité augmente, contribuant à un recul du prix des maisons en 2021. Lorsque le taux de transmission diminue, l'économie affiche une lente reprise en 2021 en raison des dommages structurels subis. En outre, la distribution d'un vaccin sûr et efficace ne débute pas avant la mi-2021, retardant l'établissement d'une immunité collective. Les banques centrales annoncent des mesures d'assouplissement non conventionnelles supplémentaires, poussant la courbe de rendement plus près de zéro.

Dans le scénario optimiste, le taux de transmission du virus chute rapidement, les nouvelles éclosions étant très concentrées. Qui plus est, plusieurs vaccins sûrs et efficaces sont approuvés avant la fin de l'année et sont distribués rapidement en 2021, enravant la propagation du virus. L'immunité collective renforce la confiance des consommateurs et des entreprises et accroît l'appétit pour le risque sur les marchés au début de 2021. Les ménages dépensent leurs économies à un rythme accéléré. Les secteurs les plus exposés à la pandémie de COVID-19 sont en mesure de reprendre leurs activités plus rapidement. Les politiques monétaires des banques centrales nord-américaines demeurent accommodantes, élargissant les écarts entre les taux d'intérêt à court et à long terme.

Analyse de sensibilité des corrections de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts non dépréciés

Scénarios

Le tableau suivant présente la comparaison des corrections de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts non dépréciés (stades 1 et 2) comme présenté en vertu de l'IFRS 9 au 31 octobre 2020, y compris les risques hors bilan, et des corrections de valeur pour pertes sur créances estimatives qui seraient obtenues si le scénario de base était pondéré à 100 %.

	Corrections de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts non dépréciés
Selon l'IFRS 9	108 535 \$
Simulations	
Scénario de base, 100 %	73 289 \$

Migration

Le tableau suivant présente la comparaison des corrections de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts non dépréciés (stades 1 et 2) en vertu de l'IFRS 9 au 31 octobre 2020, y compris les risques hors bilan, et des corrections de valeur pour pertes sur créances estimatives qui seraient obtenues si la totalité de ces prêts non dépréciés étaient classés au stade 1.

	Corrections de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts non dépréciés
Selon l'IFRS 9	108 535 \$
Simulations	
Prêts non dépréciés s'ils étaient tous classés au stade 1	81 209 \$

7. PRÊTS ET CORRECTIONS DE VALEUR POUR PERTES SUR CRÉANCES (SUITE)

Biens saisis

Les biens saisis sont des actifs non financiers qui ont fait l'objet d'une reprise de possession dans le cadre de laquelle la Banque obtient les titres, devient propriétaire ou prend possession des propriétés individuelles, comme des biens immobiliers, qui sont gérées aux fins de vente de manière ordonnée, et le produit en découlant est affecté à la réduction ou au remboursement de tout solde du prêt en souffrance. En général, la Banque n'installe pas ses activités dans des propriétés saisies. Les biens saisis sont comptabilisés dans les autres actifs au bilan consolidé et sont classés comme étant détenus en vue de la vente. Au 31 octobre 2020, les biens saisis totalisaient 7,1 millions \$ (7,3 millions \$ au 31 octobre 2019).

Prêts non comptabilisés au bilan

Programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes

En vertu du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC), la Banque consent des prêts sans intérêt jusqu'à concurrence de 40 000 \$ à ses clients des Services aux entreprises admissibles. Le financement du programme est fourni par le gouvernement du Canada. De plus, tous les prêts sont garantis par le gouvernement du Canada. Ainsi, la Banque n'assume aucun risque relativement à ces prêts et agit uniquement à titre d'administrateur du programme CUEC. La Banque reçoit un remboursement des charges d'administration qu'elle engage pour administrer le programme au nom du gouvernement du Canada. Par conséquent, les prêts consentis en vertu de ce programme ne sont pas comptabilisés au bilan consolidé de la Banque puisque les conditions d'un contrat de transfert de flux admissible ont été remplies et que la Banque a déterminé que la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à ces prêts est transférée au gouvernement du Canada. Au 31 octobre 2020, la Banque avait consenti à 1 671 de ses clients des prêts dans le cadre du programme CUEC et financé des prêts d'un montant total de 66,8 millions \$ dans le cadre de ce programme.

Vente de prêts commerciaux

En 2019, la Banque a vendu des prêts commerciaux totalisant 105,4 millions \$ et a comptabilisé un profit net de néant dans les autres revenus. Aucune vente de prêts commerciaux n'a été réalisée en 2020.

Créances au titre des contrats de location-financement

Le poste des prêts commerciaux comprend un investissement net dans les contrats de location de 961,6 millions \$ au 31 octobre 2020 (997,8 millions \$ au 31 octobre 2019).

	2020	2019
Paiements minimaux au titre de la location	1 041 281 \$	1 083 525 \$
Valeur résiduelle non garantie	27 210	27 033
Investissement brut dans les contrats de location	1 068 491	1 110 558
Revenu d'intérêt non gagné	(106 871)	(112 748)
Investissement net dans les contrats de location	961 620	997 810
Coûts différés non amortis, dépôts de garantie et autres	11 679	13 387
	973 299 \$	1 011 197 \$

Échéance contractuelle des créances au titre des contrats de location-financement

Le tableau qui suit contient des précisions sur l'échéance contractuelle des créances au titre des contrats de location-financement.

	2020		
	Investissement brut dans les contrats de location	Revenu d'intérêt non gagné	Investissement net dans les contrats de location
Moins de un an	389 851 \$	48 232 \$	341 619 \$
De un an à cinq ans	664 922	57 965	606 957
Plus de cinq ans	13 718	674	13 044
	1 068 491 \$	106 871 \$	961 620 \$
	2019		
	Investissement brut dans les contrats de location	Revenu d'intérêt non gagné	Investissement net dans les contrats de location
Moins de un an	386 414 \$	51 346 \$	335 068 \$
De un an à cinq ans	709 680	60 825	648 855
Plus de cinq ans	14 464	577	13 887
	1 110 558 \$	112 748 \$	997 810 \$

8. TITRISATION ET ENTITÉS STRUCTURÉES

8.1 TRANSFERT D'ACTIFS FINANCIERS

La Banque vend principalement des prêts hypothécaires résidentiels par l'entremise du Programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC) et à des investisseurs tiers aux termes du programme de titres adossés à des créances hypothécaires (TACH) créé en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH) et mis en place par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), ainsi qu'au moyen d'autres conduits à vendeurs multiples mis en place par d'autres banques canadiennes.

Programmes de la SCHL

Dans le cadre du programme de TACH créé en vertu de la LNH, la Banque émet des titres négociables adossés à des prêts hypothécaires résidentiels admissibles garantis (les TACH LNH). Ces TACH LNH peuvent être vendus directement aux investisseurs ou par l'entremise du Programme des OHC. Les OHC sont des obligations cautionnées par la SCHL qui sont émises par l'intermédiaire de la Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1 (FCH), une entité ad hoc.

Les TACH LNH sont des actifs avec amortissement qui versent des intérêts et du capital sur une base mensuelle, tandis que les OHC offrent aux investisseurs des obligations à coupon d'intérêt à taux fixe qui prévoient des paiements d'intérêt semestriels et le remboursement du capital à des dates d'échéance précises. Pour pallier l'écart au niveau des flux de trésorerie, dans le cadre du Programme des OHC, la FCH conclut des contrats-cadres de swaps avec les institutions financières autorisées (les contreparties des swaps). En vertu des contrats de swaps, les contreparties des swaps reçoivent des flux d'intérêt mensuels provenant des TACH LNH d'origine et des actifs de remplacement (voir ci-après) et, en retour, elles versent à la FCH les intérêts réguliers nécessaires devant être distribués aux investisseurs selon les modalités des OHC. En vertu des swaps, il incombe aux contreparties des swaps de réinvestir les flux de capital mensuels provenant des TACH LNH pour le compte de la FCH. Les contreparties des swaps ne peuvent réinvestir que dans des titres adossés à des créances hypothécaires notés AAA et dans des actifs admissibles garantis par le Canada (les actifs de remplacement). Parallèlement, ces contreparties des swaps concluent des contrats de swap similaires avec la Banque. À la date de règlement du coupon du swap, la Banque verse ou reçoit la différence entre le montant provenant des TACH LNH d'origine, de même que des actifs de remplacement, et le montant à payer aux investisseurs en vertu des modalités des OHC.

Actifs et dette liés aux activités de titrisation

Comme la Banque continue d'être exposée aux risques de remboursement anticipé, de taux d'intérêt et de crédit liés aux prêts hypothécaires titrisés, ces transactions de titrisation ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation. Par conséquent, les prêts hypothécaires titrisés sont conservés au bilan et le produit au comptant connexe est comptabilisé à titre de financement garanti. Les actifs de remplacement sont également comptabilisés au bilan et sont considérés comme des actifs donnés en garantie. Des revenus d'intérêt sont tirés de ces actifs comme c'est le cas pour d'autres actifs similaires de la Banque.

Les porteurs des OHC et des TACH LNH ainsi que la FCH n'ont aucun recours quant aux autres actifs de la Banque dans l'éventualité d'un défaut de paiement des débiteurs à l'échéance. Le produit reçu au titre des transactions de titrisation est comptabilisé à titre de dette liée aux activités de titrisation au bilan consolidé de la Banque. Les intérêts courus sur la dette sont fondés sur le coupon des TACH LNH ou des OHC associé à la série et sont classés dans les autres passifs à titre d'intérêts courus à payer.

Étant donné que les flux de trésorerie sous-jacents associés aux contrats de swaps sont représentés en comptabilisant au bilan les actifs sous-jacents et les passifs de titrisation connexes, les contrats de swaps ne sont pas comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé et les variations de la juste valeur ne sont pas comptabilisées à l'état du résultat consolidé. Les flux de trésorerie sous-jacents des contrats de swaps sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement comme il est mentionné ci-dessus. Au 31 octobre 2020, le montant nominal de ces swaps s'établissait à 4,4 milliards \$ (4,4 milliards \$ au 31 octobre 2019).

Conduit à vendeurs multiples

La Banque vend des prêts hypothécaires résidentiels à une entité structurée intermédiaire à vendeurs multiples constituée aux seules fins de mener des activités de titrisation. L'entité structurée intermédiaire à vendeurs multiples finance ces achats au moyen de l'émission de billets portant intérêt à d'autres entités structurées.

Actifs et dette liés aux activités de titrisation

Comme la Banque consent des rehaussements de crédit pour ces opérations, elles ne répondent pas aux conditions de décomptabilisation, et les prêts titrisés sont conservés au bilan. Toutefois, comme les droits, titres et intérêts de la Banque à l'égard des prêts cédés sont légalement transférés à l'entité structurée, ils sont considérés comme des actifs donnés en garantie. Des revenus d'intérêt sont tirés de ces actifs comme c'est le cas pour d'autres instruments similaires de la Banque. L'entité structurée n'a aucun recours quant aux autres actifs de la Banque dans l'éventualité d'un défaut de paiement des débiteurs à l'échéance. Le produit reçu est comptabilisé à titre de dette liée à un conduit à vendeurs multiples au bilan consolidé. Les intérêts courus sur la dette sont fondés sur le papier commercial émis par le conduit aux fins du financement de l'achat et sont classés dans les autres passifs à titre d'intérêts courus à payer.

8. TITRISATION ET ENTITÉS STRUCTURÉES (SUITE)

Actifs financiers ne répondant pas aux conditions de décomptabilisation et passifs financiers connexes

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs financiers qui ne répondent pas aux conditions de décomptabilisation et les passifs financiers qui leur sont associés compris dans le bilan consolidé.

	2020	2019
Prêts hypothécaires résidentiels	8 722 637 \$	6 952 703 \$
Actifs de remplacement ⁽¹⁾	459 967	844 926
Dette liée aux activités de titrisation	(9 393 861) \$	(7 840 373) \$

(1) Comprennent la trésorerie et les dépôts auprès de banques, les valeurs acquises en vertu de conventions de revente et les valeurs acquises faisant partie du compte de réinvestissement de capital que la Banque est tenue de maintenir afin de pouvoir participer au programme.

Le tableau qui suit présente sommairement les activités de titrisation de la Banque.

	2020	2019
Valeur comptable des prêts hypothécaires résidentiels transférés au cours de l'exercice et liés au nouveau financement	3 424 296 \$	2 029 681 \$
Valeur comptable des prêts hypothécaires résidentiels transférés au cours de l'exercice à titre d'actifs de remplacement	976 359 \$	378 407 \$

De plus, au 31 octobre 2020, la Banque a également titrisé d'autres prêts hypothécaires résidentiels d'un montant total de 345,5 millions \$ (530,2 millions \$ au 31 octobre 2019) dans le cadre du programme de TACH LNH, lesquels n'ont pas été vendus par la suite. Les TACH LNH qui en ont découlé sont présentés dans les prêts hypothécaires résidentiels. Ces TACH LNH ont été donnés en garantie auprès de la Banque du Canada; voir la note 30 pour plus de précisions.

Actifs financiers admissibles à la décomptabilisation

En 2020, la Banque a titrisé un bloc de prêts hypothécaires sans possibilité de remboursement anticipé totalisant 54,2 millions \$ dans le cadre du programme de TACH LNH. La Banque n'ayant pas conservé la quasi-totalité des risques et avantages rattachés à ce bloc de prêts hypothécaires résidentiels transférés, les prêts connexes ont été décomptabilisés du bilan consolidé et un profit de 1,1 million \$ a été comptabilisé à l'état du résultat consolidé dans les autres revenus. Les droits conservés dans le cadre de la titrisation et le passif de gestion comptabilisés n'étaient pas importants.

8.2 VÉHICULES DE TITRISATION – ENTITÉS STRUCTURÉES

Dans le cours normal des activités, la Banque conclut des opérations avec des entités structurées dans le cadre de programmes de titrisation pour obtenir d'autres sources de financement. La Banque vend des prêts personnels et des créances au titre des contrats de location-financement respectivement à deux sociétés en commandite, B2B Securitization Limited Partnership et LBC Leasing Limited Partnership (les « sociétés en commandite »). Pour financer ces achats, les sociétés en commandite émettent des passifs portant intérêt à des conduits de titrisation d'autres banques canadiennes. La Banque consolide ces sociétés en commandite, étant donné qu'elle détient la totalité des droits, qu'elle a la capacité de diriger les activités pertinentes et qu'elle peut exercer son pouvoir pour influencer sur les rendements. Les passifs portant intérêt émis par les sociétés en commandite sont comptabilisés à titre de dette liée aux activités de titrisation auxquelles participent les entités structurées.

Actifs financiers titrisés par l'intermédiaire d'entités structurées

Le tableau qui suit présente sommairement la valeur comptable des actifs financiers titrisés par l'intermédiaire d'autres entités structurées qui ne répondent pas aux conditions de décomptabilisation et des passifs financiers connexes inclus dans le bilan consolidé.

	2020	2019
Prêts personnels	1 149 677 \$	1 087 058 \$
Prêts commerciaux ⁽¹⁾	430 782	746 259
Dette liée aux activités de titrisation auxquelles ont participé les entités structurées	(790 636) \$	(1 072 960) \$

(1) La Banque titre des créances au titre des contrats de location-financement qui sont incluses au poste Prêts commerciaux.

Le tableau qui suit présente sommairement les activités des entités structurées consolidées de la Banque.

	2020	2019
Valeur comptable des prêts personnels transférés au cours de l'exercice	250 000 \$	253 307 \$
Valeur comptable des créances au titre des contrats de location-financement transférées au cours de l'exercice	— \$	409 572 \$

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Actifs au titre de droits d'utilisation ⁽¹⁾	Locaux et améliorations locatives	Matériel et mobilier	Matériel informatique	Total
Coût					
Au 31 octobre 2018	s. o.	98 052 \$	27 205 \$	31 419 \$	156 676 \$
Acquisitions	s. o.	3 452	389	1 657	5 498
Cessions	s. o.	(1 095)	—	—	(1 095)
Dépréciation	s. o.	(1 771)	(2 701)	(30)	(4 502)
Au 31 octobre 2019	s. o.	98 638	24 893	33 046	156 577
Incidence de l'adoption de l'IFRS 16, <i>Contrats de location</i> ⁽¹⁾	139 450	—	—	—	139 450
Au 1 ^{er} novembre 2019	139 450	98 638	24 893	33 046	296 027
Acquisitions	3 507	6 198	966	613	11 284
Cessions	(756)	—	—	—	(756)
Autres ⁽²⁾	(6)	—	1	3	(2)
Dépréciation	(2,265)	(4 379)	(2 302)	(129)	(9 075)
Au 31 octobre 2020	139 930 \$	100 457 \$	23 558 \$	33 533 \$	297 478 \$
Amortissement cumulé					
Au 31 octobre 2018	s. o.	27 096 \$	24 594 \$	24 025 \$	75 715 \$
Amortissement	s. o.	5 222	700	1 223	7 145
Cessions	s. o.	(434)	—	—	(434)
Autres ⁽²⁾	s. o.	—	—	1	1
Dépréciation	s. o.	(1 102)	(2 520)	(30)	(3 652)
Au 31 octobre 2019	s. o.	30 782	22 774	25 219	78 775
Amortissement	16 861	5 859	640	1 548	24 908
Cessions	(756)	—	—	—	(756)
Autres ⁽²⁾	—	(2)	(2)	(4)	(8)
Dépréciation	—	(2 949)	(2 256)	(105)	(5 310)
Au 31 octobre 2020	16 105 \$	33 690 \$	21 156 \$	26 658 \$	97 609 \$
Valeur comptable					
Au 31 octobre 2019	s. o.	67 856 \$	2 119 \$	7 827 \$	77 802 \$
Incidence de l'adoption de l'IFRS 16, <i>Contrats de location</i> ⁽¹⁾	139 450	—	—	—	139 450
Au 1 ^{er} novembre 2019	139 450 \$	67 856 \$	2 119 \$	7 827 \$	217 252 \$
Au 31 octobre 2020	123 825 \$	66 767 \$	2 402 \$	6 875 \$	199 869 \$

(1) L'adoption de l'IFRS 16 le 1^{er} novembre 2019 a entraîné la comptabilisation au bilan consolidé de contrats de location simple de biens immobiliers en tant qu'actifs au titre de droits d'utilisation. Voir la note 5 pour de plus amples renseignements.

(2) Le poste Autres comprend l'incidence de l'écart de conversion.

Au 31 octobre 2020, les immobilisations corporelles comprenaient un montant de 0,1 million \$ relatif à des locaux en construction qui ne font pas encore l'objet d'amortissement (1,6 million \$ au 31 octobre 2019).

Dépréciation

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation uniquement lorsque des indicateurs de dépréciation sont identifiés. Voir la note 10 pour de plus amples renseignements. Une autre charge de dépréciation d'un montant de 3,8 millions \$ a également été comptabilisée en 2020 (0,9 million \$ en 2019).

10. LOGICIELS ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Logiciels	Immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	Autres immobilisations incorporelles	Total
Coût				
Au 31 octobre 2018	289 566 \$	112 525 \$	197 666 \$	599 757 \$
Acquisitions	10 804	3	52 310	63 117
Autres	(11)	48	—	37
Au 31 octobre 2019	300 359	112 576	249 976	662 911
Acquisitions	6 644	4	23 269	29 917
Autres	(8)	958	—	950
Au 31 octobre 2020	306 995 \$	113 538 \$	273 245 \$	693 778 \$
Amortissement cumulé				
Au 31 octobre 2018	196 116 \$	30 037 \$	6 259 \$	232 412 \$
Amortissement	15 451	14 964	9 034	39 449
Autres	(11)	(101)	—	(112)
Au 31 octobre 2019	211 556	44 900	15 293	271 749
Amortissement	15 790	14 886	10 914	41 590
Autres	(5)	185	—	180
Au 31 octobre 2020	227 341 \$	59 971 \$	26 207 \$	313 519 \$
Valeur comptable				
Au 31 octobre 2019	88 803 \$	67 676 \$	234 683 \$	391 162 \$
Au 31 octobre 2020	79 654 \$	53 567 \$	247 038 \$	380 259 \$

Les immobilisations incorporelles liées aux acquisitions comprennent les relations contractuelles avec des conseillers et des courtiers associés au secteur d'activité Particuliers, ainsi qu'avec les fournisseurs associés au secteur d'activité Services aux entreprises. Les immobilisations incorporelles liées aux acquisitions comprennent également les immobilisations incorporelles liées aux dépôts de base associées au secteur d'activité Particuliers.

Les autres immobilisations incorporelles en cours de développement se sont établies à 71,4 millions \$ au 31 octobre 2020 (48,7 millions \$ au 31 octobre 2019) et ne sont pas amorties. Ces immobilisations comprennent les transformations non achevées du système bancaire central d'un montant de 19,1 millions \$ au 31 octobre 2020 (0,8 million \$ au 31 octobre 2019) et le programme visant la mise en œuvre de l'approche de Bâle fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit d'un montant de 52,3 millions \$ au 31 octobre 2020 (47,9 millions \$ au 31 octobre 2019).

Les logiciels comprenaient un montant de 7,4 millions \$ relatif à des projets en cours qui ne faisaient pas encore l'objet d'amortissement au 31 octobre 2020 (25,4 millions \$ au 31 octobre 2019).

Dépréciation

Les logiciels et autres immobilisations incorporelles sont soumis à un test de dépréciation lorsque des indicateurs de dépréciation sont identifiés, sauf dans le cas des actifs en cours de développement qui sont soumis à un test de dépréciation chaque année. Étant donné que les logiciels et autres immobilisations incorporelles ne génèrent pas de flux de trésorerie en grande partie indépendants de ceux d'autres actifs ou groupes d'actifs, ils sont soumis à un test de dépréciation au niveau de l'UGT.

En 2020, des indicateurs de dépréciation des actifs à long terme de la Banque ont été identifiés en raison de la détérioration de la situation économique engendrée par la propagation de la pandémie de COVID-19 et des fluctuations de taux d'intérêt connexes. Par conséquent, la valeur comptable de ces actifs a été soumise à un test de dépréciation au niveau de l'UGT dans le cadre du test de dépréciation annuel du goodwill. Voir la note 11 pour de plus amples renseignements.

En 2019, des indicateurs de dépréciation des actifs à long terme de l'UGT Services aux particuliers (avant la modification des UGT; voir la note 32 dans laquelle cette modification est expliquée) ont été identifiés. Par conséquent, la valeur comptable de ces actifs a été soumise à un test de dépréciation au niveau de l'UGT.

En 2020 et en 2019, la direction a déterminé que la valeur recouvrable estimée des UGT soumises à un test de dépréciation excédait la valeur comptable. Par conséquent, aucune charge de dépréciation des actifs à long terme de ces UGT n'a été comptabilisée. Toute modification apportée aux estimations et aux hypothèses pourrait avoir une incidence importante sur les résultats.

11. GOODWILL

	UGT Particuliers ⁽¹⁾	UGT Services aux entreprises	Total
Au 31 octobre 2018	34 853 \$	81 764 \$	116 617 \$
Incidence de la conversion des monnaies étrangères	—	32	32
Au 31 octobre 2019	34 853 \$	81 796 \$	116 649 \$
Incidence de la conversion des monnaies étrangères	—	637	637
Au 31 octobre 2020	34 853 \$	82 433 \$	117 286 \$

[1] Le goodwill affecté à l'UGT Particuliers au 31 octobre 2019 était auparavant alloué à l'UGT B2B Banque. Pour de plus amples renseignements, voir ci-dessous et les notes 3 et 32.

Dépréciation

La Banque soumet le goodwill à un test de dépréciation chaque année et lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable de l'UGT pourrait ne pas être recouvrable. Aucune perte de valeur du goodwill n'a été comptabilisée en 2020 et en 2019.

Le goodwill au 31 octobre 2020 a été alloué à deux UGT :

- l'UGT Particuliers, qui répond aux besoins des particuliers en matière de services financiers;
- l'UGT Services aux entreprises, qui fournit des services aux petites et moyennes entreprises à l'échelle du Canada et des États-Unis.

Ces UGT sont aussi des secteurs opérationnels.

Pour réaliser le test de dépréciation annuel de 2019, le goodwill a été affecté à l'ancienne UGT B2B Banque et à l'UGT Services aux entreprises. Au 31 octobre 2019, les UGT et les secteurs opérationnels de la Banque ont été modifiés pour refléter le modèle d'exploitation actuel de la Banque, comme il est décrit plus en détail à la note 32. Pour réaliser le test de dépréciation annuel de 2020, le goodwill a été affecté aux UGT Particuliers et Services aux entreprises.

La valeur recouvrable des UGT a été calculée en fonction de leur valeur d'utilité, au moyen de la méthode d'actualisation des flux de trésorerie. Les principales hypothèses comprennent les prévisions de flux de trésorerie fondées sur les plans financiers sur quatre ans approuvés par le conseil d'administration, un taux de croissance final fondé sur la croissance prévue de l'économie de 2,0 % en 2020 (2,0 % en 2019) et un taux d'actualisation après impôts de 9,0 % en 2020 (9,8 % en 2019) établi selon le coût du capital à l'échelle de la Banque et ajusté par la suite pour tenir compte des risques propres aux UGT. La valeur recouvrable estimée de l'UGT était supérieure à sa valeur comptable. Si des changements raisonnablement possibles dans les principales estimations et hypothèses avaient été appliqués, l'issue du test de dépréciation aurait changé de façon considérable.

12. AUTRES ACTIFS

	2020	2019
Chèques et autres effets en transit	133 182 \$	316 953 \$
Intérêts courus à recevoir	82 401	117 049
Dépôts de réserve en trésorerie	64 132	73 379
Comptes débiteurs ⁽¹⁾	35 455	53 010
Actifs loués en vertu de contrats de location simple (note 29)	9 366	11 546
Actif au titre des régimes à prestations définies (note 19)	—	3 102
Charges payées d'avance et autres effets	156 483	193 767
	481 019 \$	768 806 \$

[1] Au 31 octobre 2020, les corrections de valeur pour pertes sur créances à l'égard des comptes débiteurs s'établissaient à 1,8 million \$ (0,1 million \$ au 31 octobre 2019).

13. DÉPÔTS

	2020			
	À vue ⁽¹⁾	Sur préavis ⁽²⁾	À terme ⁽³⁾	Total
Particuliers	131 219 \$	5 111 281 \$	13 553 650 \$	18 796 150 \$
Entreprises, banques et autres ⁽⁴⁾	1 183 198	458 978	3 481 877	5 124 053
	1 314 417 \$	5 570 259 \$	17 035 527 \$	23 920 203 \$

	2019			
	À vue ⁽¹⁾	Sur préavis ⁽²⁾	À terme ⁽³⁾	Total
Particuliers	112 576 \$	4 020 366 \$	15 614 318 \$	19 747 260 \$
Entreprises, banques et autres ⁽⁴⁾	1 138 037	480 967	4 286 340	5 905 344
	1 250 613 \$	4 501 333 \$	19 900 658 \$	25 652 604 \$

(1) Les dépôts à vue comprennent les dépôts à l'égard desquels la Banque n'est pas autorisée à exiger un préavis de retrait. Ces dépôts sont principalement constitués de comptes chèques.

(2) Les dépôts sur préavis comprennent les dépôts à l'égard desquels la Banque peut légalement exiger un préavis de retrait. Ces dépôts sont principalement constitués de comptes d'épargne.

(3) Les dépôts à terme comprennent des dépôts qui viennent à échéance à une date précise, particulièrement les dépôts à terme et les certificats de placement garanti ainsi que les billets non garantis de premier rang.

(4) En octobre 2019, la Banque a conclu une facilité de crédit d'un montant maximal de 250 millions \$ garantie par des prêts hypothécaires résidentiels assurés et venant à échéance en août 2021, sur laquelle un montant de néant avait été emprunté au 31 octobre 2020 (néant au 31 octobre 2019).

14. AUTRES PASSIFS

	2020	2019
Intérêts courus à payer	472 472 \$	485 941 \$
Obligations locatives (notes 5 et 30)	160 662	s. o.
Chèques et autres effets en transit	132 600	136 434
Passif au titre des régimes à prestations définies (note 19)	41 749	37 579
Passif au titre des programmes de fidélisation des clients de cartes de crédit	25 952	24 855
Comptes créditeurs, charges à payer et autres effets	653 739	522 758
	1 487 174 \$	1 207 567 \$

15. DETTE LIÉE AUX ACTIVITÉS DE TITRISATION

	2020	2019
Dettes liées aux activités de titrisation		
Dettes liées aux transactions sur les OHC et les TACH LNH	8 982 453 \$	7 012 237 \$
Dettes liées à des conduits à vendeurs multiples	411 408	828 136
	9 393 861 \$	7 840 373 \$
Dettes liées aux activités de titrisation par l'intermédiaire d'entités structurées		
Dettes liées aux activités de titrisation auxquelles ont participé les entités structurées	790 636	1 072 960
	10 184 497 \$	8 913 333 \$

Voir la note 8 pour plus de précisions sur la titrisation et les entités structurées.

16. DETTE SUBORDONNÉE

Émissions et en circulation

Échéance	Taux d'intérêt	Date de rachat à la valeur nominale la plus proche	2020	2019
			Valeur comptable	Valeur comptable
Juin 2027	4,25 %	22 juin 2022 ⁽¹⁾	350 000 \$	350 000 \$
Frais d'émission non amortis			(558)	(899)
			349 442 \$	349 101 \$

(1) Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) [dette subordonnée] (les « billets »). La Banque peut, à son gré, avec l'approbation préalable du BSIF, racheter les billets à compter du 22 juin 2022, au pair, en totalité en tout temps ou en partie de temps à autre, sur préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours aux porteurs inscrits. Pour que les billets soient admissibles à titre de fonds propres de catégorie 2, ils doivent comprendre des dispositions relatives aux FPUNV; par conséquent, la Banque pourrait être tenue de convertir les billets en un nombre variable d'actions ordinaires si un événement déclencheur de non-viabilité se produit.

17. CAPITAL-ACTIONS

Capital-actions autorisé

Actions privilégiées – Nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A, sans valeur nominale, pouvant être émises en séries

Actions ordinaires – Nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale

Actions privilégiées

	Dates fixées aux fins de rachat et aux fins de conversion ^{(1), (2)}	Prix de rachat par action (\$) ⁽¹⁾	Convertibles en actions privilégiées ⁽²⁾	Dividende par action (\$) ⁽³⁾	Prime rajustée
Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif émises et en circulation					
Série 13 ⁽⁴⁾	15 juin 2024 ^{(5), (6)}	25,00	Série 14	0,2577 ⁽⁷⁾	2,55 %
Série 15 ⁽⁴⁾	15 juin 2021 ^{(5), (6)}	25,00	Série 16	0,3656 ⁽⁷⁾	5,13 %
Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif autorisées mais non émises					
Série 14 ⁽⁴⁾	15 juin 2024 ⁽⁵⁾	25,00 ⁽⁸⁾	Série 13	Taux variable ⁽⁹⁾	2,55 %
Série 16 ⁽⁴⁾	15 juin 2021 ⁽⁵⁾	25,00 ⁽⁸⁾	Série 15	Taux variable ⁽⁹⁾	5,13 %

(1) Rachetables en trésorerie au gré de la Banque, sous réserve des dispositions de la *Loi sur les banques* et du consentement préalable du BSIF. Les prix de rachat sont majorés des dividendes déclarés et non versés sur les actions privilégiées à la date fixée aux fins de rachat.

(2) Convertibles au gré des porteurs d'actions privilégiées, sous réserve des dispositions de conversion automatique et du droit de la Banque de racheter ces actions.

(3) Dividendes à taux fixe en espèces privilégiés et non cumulatifs payables trimestriellement, lorsque le conseil d'administration en déclarera.

(4) La Banque pourrait être tenue de convertir une partie ou la totalité des actions privilégiées en un nombre variable d'actions ordinaires si un événement déclencheur de non-viabilité se produit.

(5) Rachetables à la date fixée aux fins de rachat et à la même date tous les cinq ans par la suite.

(6) Convertibles à la date fixée aux fins de conversion et à la même date tous les cinq ans par la suite, sous réserve de certaines conditions.

(7) Le montant du dividende est établi pour la période initiale se terminant à la date fixée aux fins de rachat. Par la suite, ces actions donnent droit à un dividende à taux fixe et non cumulatif, payable trimestriellement, d'un montant par action déterminé en multipliant par 25,00 \$ le taux d'intérêt correspondant à la somme du rendement des obligations du gouvernement du Canada à cinq ans à la date de calcul du taux fixe, majoré de la prime rajustée.

(8) À la date fixée aux fins de rachat, le prix de rachat sera de 25,00 \$ par action. Par la suite, à la même date tous les cinq ans, le prix de rachat sera de 25,00 \$ par action.

(9) La période de dividende commence à la date fixée aux fins de rachat. Le montant du dividende à taux variable et non cumulatif, payable trimestriellement est déterminé en multipliant par 25,00 \$ le taux d'intérêt correspondant à la somme du rendement des bons du Trésor du gouvernement du Canada de 90 jours à la date de calcul du taux variable, majoré de la prime rajustée.

17. CAPITAL-ACTIONS (SUITE)

Émises et en circulation

La variation ainsi que le nombre et le montant des actions privilégiées en circulation étaient comme suit :

	2020		2019	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif				
Série 13				
En circulation au début et à la fin de la période	5 000 000	122 071 \$	5 000 000	122 071 \$
Série 15				
En circulation au début et à la fin de la période	5 000 000	121 967 \$	5 000 000	121 967 \$
	10 000 000	244 038 \$	10 000 000	244 038 \$

Au 31 octobre 2020, aucune action privilégiée de catégorie A à dividende non cumulatif, série 14 et série 16, n'était en circulation (aucune action privilégiée de catégorie A à dividende non cumulatif, série 14 et série 16, n'était en circulation au 31 octobre 2019).

Conversion d'actions privilégiées

Le 17 juin 2019, aucune des actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 13 en circulation n'a été convertie en actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 14. Par conséquent, aucune action privilégiée de catégorie A à dividende non cumulatif, série 14 n'a été émise le 17 juin 2019, et les porteurs d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 13 ont conservé leurs actions. Pour la période de cinq ans débutant le 15 juin 2019 et se terminant le 14 juin 2024, le taux de dividende des actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 13 a été établi à 4,123 % par année.

Actions ordinaires

Émises et en circulation

La variation ainsi que le nombre et le montant des actions ordinaires en circulation se présentent comme suit :

	2020		2019	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Actions ordinaires				
En circulation au début de l'exercice	42 624 861	1 139 193 \$	42 075 284	1 115 416 \$
Émises aux termes du régime d'options d'achat d'actions des employés	1 670	76	—	—
Émises aux termes du régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions	611 400	18 792	549 577	23 836
Frais d'émission nets ⁽¹⁾	s. o.	1 427	s. o.	(59)
	43 237 931	1 159 488 \$	42 624 861	1 139 193 \$

(1) Y compris un ajustement de 1,4 million \$ en 2020 lié à une émission d'actions en 2017.

Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions

La Banque offre un régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions (le régime) à l'intention des actionnaires canadiens admissibles. La participation à ce régime est facultative. Aux termes du régime, les dividendes versés sur les actions ordinaires et privilégiées sont réinvestis aux fins de l'achat d'actions ordinaires supplémentaires de la Banque. Les actionnaires peuvent également effectuer des versements facultatifs en espèces en vue d'acquérir des actions ordinaires additionnelles. Au gré de la Banque, les actions ordinaires peuvent être émises à même le capital autorisé de la Banque à un cours moyen escompté d'au plus 5 %, ou sur le marché ouvert au cours du marché. En 2020, 611 400 actions ordinaires (549 577 en 2019) ont été légalement émises à même le capital autorisé de la Banque à un escompte de 2 % (escompte de 2 % en 2019).

17. CAPITAL-ACTIONS (SUITE)

Dividendes déclarés

	2020		2019	
	Dividende par action	Dividendes déclarés	Dividende par action	Dividendes déclarés
Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif				
Série 13	1,031 \$	5 153 \$	1,064 \$	5 319 \$
Série 15	1,463 \$	7 313	1,463 \$	7 313
Total des actions privilégiées		12 466 \$		12 632 \$
Actions ordinaires	2,14 \$	91 630 \$	2,62 \$	110 737 \$

Le 3 novembre 2020, le conseil d'administration a déclaré des dividendes réguliers pour les diverses séries d'actions privilégiées qui seront versés aux actionnaires inscrits en date du 7 décembre 2020. Le 3 décembre 2020, le conseil d'administration a déclaré un dividende de 0,40 \$ par action ordinaire, payable le 1^{er} février 2021, aux actionnaires inscrits le 4 janvier 2021.

Restrictions concernant le versement de dividendes

La Banque n'est pas autorisée, en vertu de la *Loi sur les banques*, à déclarer ou à verser des dividendes sur ses actions privilégiées ou ses actions ordinaires s'il existe des motifs valables de croire que, ce faisant, la Banque ne se conformerait pas aux règlements sur l'adéquation des fonds propres et les liquidités du BSIF ou aux directives connexes.

La capacité de la Banque de verser des dividendes sur les actions ordinaires est également assujettie à des restrictions en vertu des conditions rattachées aux actions privilégiées en circulation. Selon ces conditions, la Banque ne peut en aucun cas verser des dividendes sur ses actions ordinaires sans l'approbation des porteurs des actions privilégiées en circulation, sauf si tous les dividendes payables ont été déclarés et versés ou réservés à des fins de versement.

Gestion du capital

La direction vise à maintenir un niveau de fonds propres adéquat qui : tient compte des objectifs de la Banque en matière de ratio de fonds propres et de l'évaluation interne des fonds propres requis conformément à l'appétit pour le risque et au plan stratégique de la Banque, et aux attentes des actionnaires; est conforme aux objectifs de la Banque en matière de notation de crédit; souligne la capacité de la Banque de gérer les risques liés à ses activités commerciales; permet de gagner la confiance des déposants et génère un rendement acceptable pour les actionnaires. La direction surveille régulièrement l'adéquation des fonds propres.

Le conseil d'administration, sur la recommandation du comité de gestion des risques, approuve chaque année plusieurs documents relatifs au capital, dont la politique de gestion du capital et d'adéquation des fonds propres, le processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres, le programme de simulations de crise et le plan de capital. Il examine également l'adéquation des fonds propres trimestriellement.

Fonds propres réglementaires

Selon le BSIF, les banques doivent respecter les ratios d'exigences minimales de fonds propres en fonction du risque fondés sur le dispositif de fonds propres du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB), que l'on désigne communément sous le nom de Bâle III. Selon la ligne directrice intitulée « Normes de fonds propres » du BSIF, la Banque doit maintenir des niveaux minimums de fonds propres en fonction de divers critères. Les fonds propres de catégorie 1, qui constituent la forme de fonds propres la plus permanente et la plus subordonnée, comportent deux composantes : les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires et les fonds propres de catégorie 1 supplémentaires. Les fonds propres de catégorie 1 doivent être essentiellement composés d'actions ordinaires pour assurer que l'exposition au risque est adossée à des fonds propres de grande qualité. Les fonds propres de catégorie 2 comprennent des instruments de fonds propres complémentaires et contribuent à la solidité globale d'une institution financière sur une base de permanence.

La ligne directrice du BSIF établit les ratios minimums des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres à respectivement 7,0 %, 8,5 % et 10,5 %, y compris une réserve de conservation des fonds propres de 2,5 %.

Conformément à la ligne directrice relative aux exigences en matière de ratio de levier du BSIF, les institutions de dépôt fédérales sont tenues de maintenir un ratio de levier selon Bâle III égal ou supérieur à 3 % en tout temps. Le ratio de levier correspond aux fonds propres de catégorie 1 divisés par l'actif non pondéré au bilan et les engagements hors bilan, les dérivés et les opérations de financement par titres, comme il est défini dans les exigences.

17. CAPITAL-ACTIONS (SUITE)

La Banque a satisfait aux exigences réglementaires en matière de fonds propres tout au long de l'exercice clos le 31 octobre 2020.

Les fonds propres réglementaires sont décrits plus en détail ci-après.

	2020	2019
Actions ordinaires	1 159 488 \$	1 139 193 \$
Résultats non distribués	1 152 973	1 161 668
Cumul des autres éléments du résultat global, excluant les réserves de couvertures de flux de trésorerie	8 622	(102)
Réserve pour rémunération fondée sur des actions	2 527	1 815
Dispositions transitoires pour les pertes de crédit attendues en réponse à la COVID-19 ⁽¹⁾	22 976	s. o.
Déductions des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires ⁽²⁾	(453 507)	(461 192)
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	1 893 079	1 841 382
Actions privilégiées admissibles	244 038	244 038
Fonds propres de catégorie 1 supplémentaires	244 038	244 038
Fonds propres de catégorie 1	2 137 117	2 085 420
Dette subordonnée admissible	349 442	349 101
Provisions collectives	85 978	66 052
Déductions des fonds propres de catégorie 2 ⁽³⁾	(1 325)	(3 465)
Fonds propres de catégorie 2	434 095	411 688
Total des fonds propres	2 571 212 \$	2 497 108 \$
Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	9,6 %	9,0 %
Ratio des fonds propres de catégorie 1	10,9 %	10,2 %
Ratio total des fonds propres	13,1 %	12,2 %

(1) Représente les dispositions transitoires pour les pertes de crédit attendues accordées par le BSIF, comme indiqué ci-dessous.

(2) Comprennent les déductions pour logiciels et autres immobilisations incorporelles, goodwill, actifs des régimes de retraite et autres.

(3) Instruments de fonds propres de catégorie 2 détenus en propre.

Dispositions transitoires pour les pertes de crédit attendues en réponse à la COVID-19

En avril 2020, le BSIF a annoncé plusieurs mesures dans le but d'accorder aux institutions financières plus de souplesse dans les conditions actuelles attribuables à la COVID-19, y compris notamment :

- le traitement en tant que prêts productifs de tous les prêts pour lesquels des reports de paiement sont accordés par l'institution financière, jusqu'à concurrence de six mois;
- l'inclusion dans les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires d'une partie des provisions pour pertes de crédit qui auraient autrement fait partie des fonds propres de catégorie 2.

La Banque a appliqué ces mesures d'allègement en date du 30 avril 2020. Un ajustement des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires sera mesuré dynamiquement chaque trimestre en fonction de l'augmentation des provisions pour les stades 1 et 2 par rapport au niveau de référence. Le niveau de référence s'entend du montant des provisions pour les stades 1 et 2 au trimestre clos le 31 janvier 2020. Le montant majoré est ajusté en fonction des incidences fiscales et multiplié par un facteur scalaire qui diminue au fil du temps. Le facteur scalaire était de 70 % pour l'exercice 2020, et sera de 50 % pour l'exercice 2021 et de 25 % pour l'exercice 2022.

18. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

Régime d'options d'achat d'actions

Ancien régime d'options d'achat d'actions

L'ancien régime d'options d'achat d'actions était offert aux membres de la haute direction de la Banque. Aux termes de ce régime, le prix d'exercice des options d'achat d'actions ordinaires ne doit pas être inférieur au cours du marché de ces actions immédiatement avant la date d'attribution. Le droit d'exercer les options s'acquiert graduellement sur une période d'au plus cinq ans, et les options peuvent être exercées en tout temps sur une période maximale de dix ans après leur attribution. La Banque avait réservé 1 600 000 actions ordinaires en vue de l'exercice éventuel des options aux termes de ce régime, dont aucune n'était toujours disponible au 31 octobre 2020 (aucune au 31 octobre 2019).

Les informations relatives au nombre d'options en cours aux termes de l'ancien régime d'options d'achat d'actions se présentent comme suit.

	2020		2019	
	Nombre d'options	Prix d'exercice	Nombre d'options	Prix d'exercice
En cours au début de l'exercice	124 962	38,97 \$	124 962	38,97 \$
Ayant fait l'objet d'une renonciation	(39 959)	38,97	—	—
Expirées	(13 320)	38,97	—	—
En cours à la fin de l'exercice	71 683	38,97 \$	124 962	38,97 \$
Pouvant être exercées à la fin de l'exercice	—	s. o.	—	s. o.

Nouveau régime d'options d'achat d'actions

En décembre 2018, la Banque a établi le nouveau régime d'options d'achat d'actions. Le nouveau régime d'options d'achat d'actions a été approuvé lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, le 9 avril 2019. Les modalités du nouveau régime d'options d'achat d'actions régissent les options d'achat d'actions attribuées par le conseil d'administration décrites ci-après.

Les dirigeants, les membres de la haute direction et d'autres employés de la Banque ou de ses filiales sont admissibles à participer au nouveau régime d'options d'achat d'actions. Aux termes de ce régime, le prix d'exercice des options d'achat d'actions ordinaires ne peut pas être inférieur à la valeur marchande des actions de la Banque à la date d'attribution. Les droits des options d'achat d'actions attribuées seront acquis à 50 % après trois ans et le reste, après quatre ans, et les options peuvent être exercées après que les droits aux options eurent été acquis en tout temps sur une période maximale de dix ans après leur attribution. La Banque avait réservé 1 666 000 actions ordinaires aux termes de ce régime et, de ce nombre, 660 657 étaient encore disponibles au 31 octobre 2020 (1 282 674 au 31 octobre 2019).

Les informations relatives au nombre d'options en cours aux termes du nouveau régime d'options d'achat d'actions se présentent comme suit.

	2020		2019	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice
En cours au début de l'exercice	375 128	38,97 \$	—	— \$
Attribuées	622 018	38,11	383 326	38,97
Ayant fait l'objet d'une renonciation	(279 830)	41,37	(8 198)	38,97
Exercées ⁽¹⁾	(1 670)	38,97	—	—
En cours à la fin de l'exercice	715 646	37,28 \$	375 128	38,97 \$
Pouvant être exercées à la fin de l'exercice	—	s. o.	—	s. o.

(1) En 2020, 1 670 actions ordinaires ont été émises aux termes du nouveau régime d'options d'achat d'actions pour une contrepartie en trésorerie de 0,1 million \$ dans le cadre d'une entente particulière avec un employé.

18. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS (SUITE)

Les informations relatives aux fourchettes de prix d'exercice aux termes du nouveau régime d'options d'achat d'actions se présentent comme suit.

		2020
Prix d'exercice	Nombre d'options en cours	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (ans)
26,21 \$ ⁽¹⁾	198 481	10,0
38,97 \$	236 450	8,1
43,68 \$	280 715	9,1
	715 646	9,0

(1) Compte tenu des estimations provisoires liées à cette attribution d'options d'achat d'actions qui a été réalisée à la fin de l'exercice et dont le nombre d'options et leur juste valeur seront déterminés de façon définitive en décembre 2020.

Juste valeur et hypothèses liées aux évaluations des options d'achat d'actions

La juste valeur moyenne pondérée des attributions d'options d'achat d'actions pour les exercices 2020 et 2019 a été évaluée au moyen des hypothèses suivantes :

	Attribuées en 2020	Attribuées en 2019
Juste valeur moyenne pondérée des options attribuées ⁽¹⁾	4,80 \$	6,78 \$
Cours de l'action à la date d'attribution	38,11 \$	40,81 \$
Taux d'intérêt sans risque	1,30 %	1,61 %
Durée prévue des options	8 ans	8 ans
Volatilité prévue ⁽²⁾	20 %	22 %
Rendement de l'action prévu	5,13 %	5,20 %

(1) Estimée au moyen du modèle Black-Scholes, et selon les hypothèses présentées dans le tableau ci-dessus. L'information présentée pour 2020 tient compte des estimations liées à une attribution d'options d'achat d'actions qui a été réalisée à la fin de l'exercice et dont le nombre d'options et leur juste valeur seront déterminés de façon définitive en décembre 2020.

(2) La volatilité prévue est extrapolée à partir de la volatilité implicite du cours de l'action de la Banque et des données de marché observables, qui ne sont pas nécessairement représentatives des résultats réels.

RÉGIMES D'UNITÉS D'ACTIONS DE PERFORMANCE

Unités d'actions de performance

Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2018, la Banque a modifié les caractéristiques de son régime d'unité d'actions de performance à l'intention des membres admissibles de la haute direction. Tous les droits aux nouvelles unités d'actions de performance s'acquiescent sur trois ans, sans garantie qu'un nombre minimal de droits seront acquis. Le nombre de droits à des unités pouvant être acquis sera fondé sur le rendement total pour les actionnaires de la Banque par rapport à la moyenne d'un groupe d'institutions financières canadiennes et sur le rendement des capitaux propres ajusté de la Banque en regard du rendement prévu. Au cours de la période d'acquisition des droits, les équivalents de dividendes s'accumulent en faveur des participants sous forme d'unités d'actions additionnelles. Toutes les unités d'actions de performance sont réglées en trésorerie à la juste valeur à la date d'échéance. Il existe une version différée du régime en vertu de laquelle le paiement est effectué à la date à laquelle l'emploi du participant prend fin plutôt qu'au terme de la période de trois ans.

Le tableau ci-après présente le sommaire des activités du régime d'unités d'actions de performance de la Banque.

Unités d'actions de performance

	Nombre d'unités attribuées	Valeur des unités attribuées	Date d'acquisition des droits
2020	113 956	45,70 \$	Décembre 2022
2019	130 620	40,88 \$	Décembre 2021

Au 31 octobre 2020, 606 689 unités étaient en circulation, et les droits à 243 018 de ces unités avaient été entièrement acquis aux termes de la version différée du régime (590 574 unités et droits à 204 615 de ces unités entièrement acquis au 31 octobre 2019).

Unités d'actions de performance liées à la mise en œuvre du plan de transformation

Le régime incitatif d'unités d'actions de performance liées à la mise en œuvre du plan de transformation mis en place par la Banque à l'intention de certains membres de la haute direction est lié au succès de la mise en œuvre de son plan de transformation. Les droits à ces unités d'actions de performance attribuées au début de 2018 s'acquiescent après trois ans et à la condition que la Banque atteigne certains objectifs de performance à la fin de l'exercice 2020. Au 31 octobre 2020, 25 477 unités d'actions de performance liées à la mise en œuvre du plan de transformation étaient en circulation (30 366 au 31 octobre 2019).

18. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS (SUITE)

RÉGIMES D'UNITÉS D'ACTIONS RESTREINTES

La Banque offre un régime d'unités d'actions restreintes (UAR) à l'intention de certains membres de la haute direction. Le régime prévoit que 50 % de la prime annuelle autrement payable à l'employé admissible, aux termes du programme de rémunération incitative à court terme de la Banque, peut être retenue et convertie, au gré de l'employé, en UAR dont les droits sont entièrement acquis. La Banque s'engage à attribuer des UAR additionnelles dont le montant est égal à 60 % de la prime retenue. Les droits à ces UAR additionnelles s'acquiescent au terme de la période de trois ans suivant leur attribution. Il existe une version différée du régime en vertu de laquelle le paiement est effectué à la date à laquelle l'emploi du participant prend fin plutôt qu'au terme de la période de trois ans.

La Banque offre également un régime d'UAR à l'intention de certains employés du secteur Marchés des capitaux. Aux termes de ce régime, 30 % de la prime annuelle qui excède un certain montant qui serait autrement payable à un employé admissible doit être retenue et convertie en unités d'actions restreintes dont les droits sont entièrement acquis. L'employeur ne cotise pas à ce régime, et un tiers des unités d'actions restreintes est racheté à chacune des trois premières dates d'anniversaire de l'attribution.

Au cours de la période d'acquisition des droits, les équivalents de dividendes s'accumulent en faveur des participants aux deux régimes sous forme d'unités d'actions additionnelles. Le tableau ci-après présente le sommaire des activités des régimes d'UAR de la Banque.

Unités d'actions restreintes

Régime	Nombre d'unités converties ⁽¹⁾	Nombre d'unités attribuées	Valeur des unités attribuées	Date d'acquisition des droits
				Décembre 2022 à septembre 2023
2020 Haute direction	28 690	185 020	44,90 \$	
Marchés des capitaux	11 323	—	45,70 \$	s. o.
2019 Haute direction	45 451	156 860	40,95 \$	Décembre 2021
Marchés des capitaux	33 057	—	40,88 \$	s. o.

(1) Le nombre d'unités converties correspond à la partie de la prime annuelle convertie en unités d'actions restreintes. Les droits à ces unités sont entièrement acquis à la date d'attribution.

Au 31 octobre 2020, le nombre d'unités en circulation au titre du régime d'UAR à l'intention de la haute direction s'élevait à 503 086 unités, et les droits à 148 473 de ces unités avaient été entièrement acquis aux termes de la version différée du régime (471 808 unités et les droits à 244 082 de ces unités, entièrement acquis au 31 octobre 2019). Le nombre d'unités en circulation au titre du régime d'UAR à l'intention de Marchés des capitaux au 31 octobre 2020 s'élevait à 49 338 unités, dont tous les droits étaient acquis (72 143 unités au 31 octobre 2019, dont tous les droits étaient acquis).

RÉGIME D'ACHAT D'UNITÉS D'ACTIONS DIFFÉRÉES

La Banque offre un régime d'achat d'unités d'actions différées aux administrateurs qui ne sont pas des employés de la Banque. Aux termes de ce régime, chacun de ces administrateurs qui n'est pas un employé de la Banque peut choisir de recevoir la totalité ou un pourcentage de sa rémunération sous forme d'unités d'actions différées dont le règlement s'effectue en trésorerie ou en actions ordinaires. Les unités d'actions différées sont converties au moment du départ de l'administrateur. En 2020, 2 584 unités d'actions différées ont été rachetées et réglées en trésorerie (22 057 en 2019). En 2020, la Banque a attribué 34 294 unités d'actions différées à titre de rémunération (28 064 unités en 2019). Au 31 octobre 2020, 109 404 unités étaient en circulation (77 694 unités en 2019) dont la valeur totale s'élevait à 2,9 millions \$ (3,5 millions \$ en 2019).

RÉGIME D'ACHAT D'ACTIONS À L'INTENTION DES EMPLOYÉS

La Banque offre un régime d'achat d'actions à l'intention des employés. Aux termes de ce régime, les employés respectant les critères d'admissibilité peuvent cotiser jusqu'à 5 % de leur salaire brut annuel sous forme de retenue salariale. La Banque verse une somme égale à 30 % de la cotisation de l'employé, jusqu'à concurrence de 1 500 \$ par année. Les droits aux cotisations de la Banque sont acquis par l'employé deux ans après chaque cotisation de l'employé. Les cotisations de la Banque, totalisant 0,7 million \$ au cours de l'exercice 2020 (0,7 million \$ en 2019), sont comptabilisées au poste Salaires et avantages du personnel.

18. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS (SUITE)

Charge liée aux régimes de rémunération fondée sur des actions et passif connexe

Le tableau suivant présente la charge liée aux régimes de rémunération fondée sur des actions, déduction faite de l'incidence des opérations de couverture connexes.

	2020	2019
Charge découlant de régimes de rémunération fondée sur des actions	(6 975) \$	18 709 \$
Incidence des couvertures	18 991	(4 522)
	12 016 \$	14 187 \$

Afin de réduire la variabilité de la charge des régimes de rémunération fondée sur des actions, la Banque conclut des swaps de rendement total avec des tiers dont la valeur est liée au cours de l'action de la Banque. Les variations de la juste valeur de ces instruments dérivés compensent partiellement la charge liée aux régimes de rémunération fondée sur des actions relative aux variations du cours de l'action de la période au cours de laquelle les swaps sont en vigueur. Voir la note 26 pour plus de précisions sur la couverture des régimes de rémunération fondée sur des actions au moyen de swaps de rendement total.

Au 31 octobre 2020, la valeur comptable du passif lié aux régimes réglés en trésorerie était de 28,4 millions \$ (47,3 millions \$ au 31 octobre 2019). La valeur intrinsèque du total du passif lié aux droits et unités entièrement acquis s'établissait à 14,4 millions \$ au 31 octobre 2020 (27,1 millions \$ au 31 octobre 2019).

19. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Description des régimes

Régimes de retraite

La Banque offre un certain nombre de régimes de retraite à prestations définies qui, dans certains cas, comprennent un volet à cotisations définies, ainsi que des régimes de retraite à cotisations définies. Les régimes procurent des avantages de retraite à la plupart des employés de la Banque. Les régimes de retraite à prestations définies sont fondés sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen au moment du départ à la retraite.

Les régimes de retraite sont enregistrés auprès du BSIF et sont assujettis à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* du Canada. Le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise du conseil d'administration de la Banque a la responsabilité de s'assurer que la direction met en œuvre des systèmes de surveillance interne appropriés dans le but de gérer adéquatement les régimes de retraite conformément aux lois et aux règlements en vigueur.

Autres régimes collectifs

La Banque offre d'autres avantages postérieurs à l'emploi à ses employés, notamment un régime de continuation de salaire pendant les congés de maternité et le paiement des primes de régimes d'assurance collective au cours d'une période d'invalidité ou des congés de maternité. De plus, certains retraités bénéficient d'avantages complémentaires de retraite sous forme d'assurance maladie et d'assurance vie.

Risques associés aux régimes de retraite

La Banque s'expose à un vaste éventail de risques en raison des régimes de retraite qu'elle offre. La gestion de ces risques vise à satisfaire les obligations au titre des avantages de retraite, tout en maintenant le profil de risque de la Banque à un niveau raisonnable. L'obligation au titre des avantages de retraite est principalement liée à des risques démographiques et économiques, comme l'accroissement de la longévité et l'inflation des salaires. De plus, l'obligation est touchée par le taux d'actualisation. Les actifs des régimes de retraite sont exposés aux risques de marché, notamment les prix des actions, les taux d'intérêt à long terme et les écarts de crédit. Pour gérer les risques associés à l'obligation au titre des avantages de retraite, la Banque surveille les avantages de ses régimes de retraite et fait des ajustements dans le but d'optimiser l'ensemble des avantages du personnel. Les actifs des régimes de retraite à prestations définies sont investis pour pouvoir satisfaire les obligations au titre des avantages de retraite. Pour gérer le risque de taux d'intérêt, le risque le plus important, la Banque a adopté une politique de placement axée sur les passifs. Cette approche permet de mieux contrôler la situation financière des régimes au moyen de placements dans des actifs qui sont corrélés aux passifs, ce qui permet de réduire la volatilité. De plus, une partie des actifs des régimes peut être investie dans d'autres catégories d'actif, comme les actions ordinaires, les actions des marchés émergents, les titres à revenu fixe à rendement élevé, les actions de sociétés fermées ou les titres d'emprunt, ainsi que dans d'autres placements, dans le but d'accroître le potentiel de rendement.

19. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (SUITE)

Les facteurs pris en considération aux fins de la répartition de l'actif comprennent, sans s'y limiter :

- i. la nature des obligations sous-jacentes au titre des avantages de retraite, y compris la durée et le profil d'échéance des passifs;
- ii. les données démographiques sur les membres, y compris l'âge normal de départ à la retraite, la cessation d'emploi et le taux de mortalité;
- iii. la situation financière des régimes de retraite;
- iv. les avantages de la diversification entre de nombreuses catégories d'actif.

Exigences en matière de capitalisation

Les régimes de retraite de la Banque sont capitalisés au moyen des cotisations des employés et de celles de l'employeur, lesquelles sont calculées sur la base de la situation financière et de la politique en matière de capitalisation des régimes. Les cotisations de l'employeur doivent suffire à couvrir la valeur des obligations qui s'accumulent dans les régimes, y compris les frais payés par les régimes, ainsi que les cotisations spéciales requises pour amortir le déficit, s'il y a lieu. La Banque est responsable de tous les risques et du paiement de tous les frais liés aux régimes de retraite à prestations définies, y compris le déficit, s'il y a lieu.

Dates d'évaluation des régimes à prestations définies

La Banque évalue ses obligations au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs des régimes aux fins comptables au 31 octobre de chaque exercice. Les évaluations actuarielles les plus récentes ont été réalisées au 31 décembre 2019 pour tous les régimes. La prochaine évaluation actuarielle requise aux fins de la capitalisation de tous les régimes capitalisés sera effectuée au 31 décembre 2020.

Obligations au titre des régimes à prestations définies

Les variations de la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies se présentent comme suit :

	2020		2019	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Variation de l'obligation au titre des prestations définies				
Obligation au titre des prestations définies au début de l'exercice	619 538 \$	24 464 \$	584 878 \$	25 034 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	10 857	—	11 342	26
Coût des services passés ⁽¹⁾	1 267	—	—	—
Frais d'intérêt	18 304	621	22 088	786
Prestations versées	(39 478)	(1 095)	(71 708)	(1 637)
Cotisations des employés	504	—	1 685	—
Gain sur compression ⁽²⁾	—	—	(4 216)	(593)
Pertes actuarielles (gains actuariels) découlant des modifications apportées aux hypothèses				
Démographiques	—	—	—	(1 073)
Économiques	25 627	716	76 143	1 921
Gains actuariels provenant des résultats techniques du régime	(3 844)	—	(674)	—
Obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice	632 775 \$	24 706 \$	619 538 \$	24 464 \$

(1) Correspond à une charge de 1,3 million \$ en 2020 liée au régime de retraite d'un membre de la haute direction.

(2) En 2019, dans le cadre du plan d'optimisation de son réseau de succursales au Québec, la Banque a rationalisé les activités des succursales de services aux particuliers et certaines fonctions administratives et du siège social. Ces mesures ont donné lieu à une réduction de l'effectif et à la compression de l'un des régimes de retraite de la Banque ainsi que d'autres avantages postérieurs à l'emploi. Cette compression s'est traduite par un gain de 4,8 millions \$ présenté à titre de charge de restructuration (voir la note 31).

19. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (SUITE)

Actifs des régimes de retraite à prestations définies

Les variations de la juste valeur des actifs des régimes de retraite se présentent comme suit :

	2020	2019
Variation de la juste valeur des actifs des régimes de retraite		
Juste valeur des actifs des régimes au début de l'exercice	609 525 \$	573 469 \$
Revenu d'intérêt (au taux prescrit)	17 904	21 701
Gains actuariels découlant de la différence entre le rendement réel des actifs des régimes et le revenu d'intérêt	15 016	67 251
Frais d'administration (autres que les frais de gestion des actifs des régimes)	(1 483)	(1 390)
Cotisations de la Banque	13 744	18 517
Cotisations des employés	504	1 685
Prestations versées	(39 478)	(71 708)
Juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice	615 732 \$	609 525 \$

Rapprochement de la situation de capitalisation des régimes de retraite et des montants comptabilisés dans les états financiers consolidés

	2020		2019	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Juste valeur des actifs des régimes	615 732 \$	— \$	609 525 \$	— \$
Obligation au titre des prestations définies	632 775	24 706	619 538	24 464
Situation de capitalisation – déficit	(17 043)	(24 706)	(10 013)	(24 464)
Actif au titre des régimes à prestations définies compris dans les autres actifs	—	—	3 102	—
Passif au titre des régimes à prestations définies compris dans les autres passifs	17 043 \$	24 706 \$	13 115 \$	24 464 \$

Coûts au titre des régimes à prestations définies comptabilisés au cours de l'exercice

	2020		2019	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Montants comptabilisés en résultat				
Coût des services rendus au cours de l'exercice	10 857 \$	— \$	11 342 \$	26 \$
Coût des services passés ⁽¹⁾	1 267	—	—	—
Frais d'administration (autres que les frais de gestion des actifs des régimes)	1 483	—	1 390	—
Frais d'intérêt	18 304	621	22 088	786
Revenu d'intérêt (au taux prescrit)	(17 904)	—	(21 701)	—
Perte (profit) sur les avantages à court terme du personnel	—	58	—	(911)
Gain sur compression ⁽²⁾	—	—	(4 216)	(593)
	14 007	679	8 903	(692)
Montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global				
Pertes actuarielles (gains actuariels) sur l'obligation au titre des prestations définies	21 783	658	75 469	1 759
Pertes actuarielles (gains actuariels) sur les actifs des régimes	(15 016)	—	(67 251)	—
	6 767	658	8 218	1 759
Total des coûts au titre des prestations définies	20 774 \$	1 337 \$	17 121 \$	1 067 \$

(1) Correspond à une charge de 1,3 million \$ en 2020 liée au régime de retraite d'un membre de la haute direction.

(2) En 2019, dans le cadre du plan d'optimisation de son réseau de succursales au Québec, la Banque a rationalisé les activités des succursales de services aux particuliers et certaines fonctions administratives et du siège social. Ces mesures ont donné lieu à une réduction de l'effectif et à la compression de l'un des régimes de retraite de la Banque ainsi que d'autres avantages postérieurs à l'emploi. Cette compression s'est traduite par un gain de 4,8 millions \$ comptabilisé à titre de charge de restructuration (voir la note 31).

La Banque prévoit verser une cotisation de 10,0 millions \$ aux régimes de retraite à prestations définies au cours de l'exercice se terminant le 31 octobre 2021.

19. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (SUITE)

Répartition de l'actif des régimes de retraite à prestations définies

	2020	2019
Catégorie d'actifs		
Trésorerie et équivalents de trésorerie ⁽¹⁾	5 518 \$	800 \$
Fonds d'actions		
Canada	25 467	22 650
États-Unis	3 819	15 913
Autres	33 486	20 065
Titres d'emprunt		
De gouvernements de provinces canadiennes et d'autres administrations publiques	53 687	48 532
De sociétés et autres	418 100	420 723
Autres	75 655	80 842
	615 732 \$	609 525 \$

(1) La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent principalement des bons du Trésor canadien et américain.

Les fonds d'actions comprenaient 0,2 million \$ de titres de capitaux propres de la Banque au 31 octobre 2020 (0,1 million \$ au 31 octobre 2019). Aux 31 octobre 2020 et 2019, aucun actif des régimes n'était coté sur des marchés actifs.

Hypothèses importantes pour les régimes de retraite et autres régimes

	2020	2019
Moyenne pondérée des hypothèses pour déterminer l'obligation au titre des prestations		
Taux d'actualisation à la fin de l'exercice	2,71 %	3,01 %
Taux de croissance de la rémunération	2,75 %	2,75 %
Moyenne pondérée des hypothèses servant à déterminer la charge au titre des avantages du personnel		
Taux d'actualisation – Services rendus au cours de l'exercice	3,08 %	4,00 %
Taux d'actualisation – Frais (revenu) d'intérêt, montant net	3,01 %	3,94 %
Taux de croissance de la rémunération	2,75 %	2,75 %

En 2020, la durée financière moyenne pondérée des régimes de retraite était d'environ 14,0 ans (14,1 ans en 2019).

Pour mieux refléter le coût des services rendus au cours de l'exercice, un taux d'actualisation distinct a été établi pour tenir compte du calendrier de paiement futur des avantages gagnés par les participants actifs au régime pour chaque année de service supplémentaire. Comme ces avantages sont payés en moyenne à une date ultérieure à celle à laquelle les avantages ont été gagnés par l'ensemble des participants, cette méthode entraîne l'utilisation d'un taux d'actualisation plus élevé pour le calcul du coût des services rendus au cours de l'exercice que celui utilisé pour évaluer les obligations lorsque la pente de la courbe de rendement est positive.

Taux tendanciels du coût présumé des soins de santé

	2020	2019
Taux de croissance annuel présumé du coût des soins de santé	5,08 %	5,08 %
Niveau vers lequel il devrait baisser et auquel il est présumé se stabiliser par la suite	3,57 %	3,57 %
Exercice au cours duquel le taux devrait se stabiliser	2040	2040

19. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (SUITE)

Analyse de sensibilité

En raison de la nature à long terme des avantages postérieurs à l'emploi, les hypothèses utilisées pour la comptabilisation des soldes suscitent d'importantes incertitudes.

Les taux d'actualisation pourraient avoir une incidence considérable sur l'actif (le passif) des régimes à prestations définies ainsi que sur les coûts relatifs aux régimes de retraite et aux autres avantages postérieurs à l'emploi, en fonction de la capitalisation des régimes. Le tableau qui suit résume l'incidence d'une variation de 0,25 point de pourcentage dans cette hypothèse clé sur l'obligation au titre des prestations définies et les coûts liés à ces régimes pour l'exercice clos le 31 octobre 2020.

	Incidence d'une variation possible de 0,25 % du taux d'actualisation ⁽¹⁾	
	Obligation	Charge
Régimes de retraite	22 775 \$	1 307 \$
Autres régimes	619 \$	12 \$

(1) L'analyse de sensibilité présentée dans ce tableau doit être utilisée avec prudence, car l'incidence est hypothétique et les modifications aux hypothèses pourraient ne pas être linéaires.

Les taux tendanciels du coût présumé des soins de santé ont une incidence importante sur les montants comptabilisés au titre des régimes d'assurance soins médicaux. Le tableau qui suit résume l'incidence d'une variation de 1 point de pourcentage dans cette hypothèse clé sur l'obligation au titre des prestations définies et les coûts liés à ces régimes pour l'exercice clos le 31 octobre 2020, toute autre hypothèse demeurant constante.

	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
Augmentation (diminution) du total du coût des services et des frais d'intérêt	161 \$	(163) \$
Augmentation (diminution) de l'obligation au titre des prestations définies	1 255 \$	(1 093) \$

Charge au titre des avantages postérieurs à l'emploi

La charge totale comptabilisée pour les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi se présente comme suit :

	2020	2019
Régimes de retraite à prestations définies ⁽¹⁾	14 007 \$	13 119 \$
Régimes de retraite à cotisations définies	8 034	7 991
Autres régimes	679	(99)
Gain sur compression ⁽²⁾	—	(4 809)
	22 720 \$	16 202 \$

(1) Y compris une charge de 1,3 million \$ en 2020 liée au régime de retraite d'un ancien membre de la haute direction.

(2) En 2019, dans le cadre du plan d'optimisation de son réseau de succursales au Québec, la Banque a rationalisé les activités des succursales de services aux particuliers et certaines fonctions administratives et du siège social. Ces mesures ont donné lieu à une réduction de l'effectif et à la compression de l'un des régimes de retraite de la Banque ainsi que d'autres avantages postérieurs à l'emploi. Cette compression a donné lieu à un gain de 4,8 millions \$ présenté dans les charges de restructuration (voir la note 31).

20. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Impôt différé

Les principales composantes de l'actif et du passif d'impôt différé de la Banque se présentent comme suit :

	2020	2019
Actif d'impôt différé		
Obligations locatives	43 736 \$	s. o.
Corrections de valeur pour pertes sur prêts	41 551	21 474
Pertes autres qu'en capital	30 310	852
Revenus différés	11 666	13 944
Passif au titre des régimes à prestations définies	11 053	9 144
Provisions	9 467	12 335
Montant lié aux paiements fondés sur des actions	7 286	12 166
Immobilisations corporelles	2 572	3 579
Autres différences temporaires	6 938	6 576
	164 579	80 070
Passif d'impôt différé		
Contrats de location	50 576	18 819
Autres immobilisations incorporelles	35 279	38 725
Actifs au titre de droits d'utilisation	33 057	s. o.
Charges différées	16 387	21 638
Dérivés	15 705	7 599
Logiciels	6 606	9 090
Autres différences temporaires	86	256
	157 696	96 127
Impôt différé, montant net	6 883 \$	(16 057) \$

Au 31 octobre 2020, des pertes en capital non utilisées de 12,0 millions \$ (19,0 millions \$ au 31 octobre 2019) pouvant être portées en réduction de gains en capital futurs n'ont pas été comptabilisées à titre d'actif d'impôt différé. Les pertes en capital non utilisées peuvent faire l'objet d'un report prospectif indéfiniment.

Au 31 octobre 2020, le montant total des différences temporaires associées aux investissements dans des filiales à l'étranger pour lesquelles aucun passif d'impôt différé n'avait été comptabilisé s'établissait à 285,1 millions \$ (269,3 millions \$ au 31 octobre 2019).

L'impôt différé net comptabilisé au bilan consolidé s'établit comme suit :

	2020	2019
Actif d'impôt différé	62 216 \$	37 045 \$
Passif d'impôt différé	(55 333)	(53 102)
Impôt différé, montant net	6 883 \$	(16 057) \$

20. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT (SUITE)

Les composantes de la charge (du recouvrement) d'impôt différé comptabilisé à l'état du résultat consolidé se présentent comme suit :

	2020	2019
Charge (recouvrement) d'impôt différé		
Contrats de location	31 758 \$	12 287 \$
Montant lié aux paiements fondés sur des actions	4 880	(4 655)
Obligations locatives	2 649	s. o.
Immobilisations corporelles	1 003	906
Provisions	67	(1 856)
Pertes autres qu'en capital	(23 174)	(778)
Corrections de valeur pour pertes sur prêts	(20 124)	1 058
Charges différées	(5 250)	(11 321)
Actifs au titre de droits d'utilisation	(4 054)	s. o.
Autres immobilisations incorporelles	(3 409)	20 476
Logiciels	(2 484)	(3 172)
Autres différences temporaires	257	1 227
	(17 881) \$	14 172 \$

Charge d'impôt sur le résultat

Composantes importantes de la charge (du recouvrement) d'impôt sur le résultat comptabilisé(e) à l'état du résultat consolidé pour les exercices clos les 31 octobre 2019 et 2020

	2020	2019
Impôt exigible		
Charge d'impôt de l'exercice	31 563 \$	9 768 \$
Ajustement du recouvrement d'impôt des exercices précédents	(7 483)	(485)
	24 080	9 283
Impôt différé		
Création et renversement des différences temporaires	(21 916)	13 584
Ajustement de la charge d'impôt des exercices précédents	4 035	588
	(17 881)	14 172
	6 199 \$	23 455 \$

Composantes importantes de la charge (du recouvrement) d'impôt sur le résultat comptabilisé(e) à l'état du résultat global consolidé pour les exercices clos les 31 octobre 2019 et 2020

	2020	2019
Éléments qui peuvent ultérieurement être reclassés à l'état du résultat		
Charge d'impôt sur le résultat liée à la variation des profits latents nets sur les titres d'emprunt à la JVAERG	543 \$	846 \$
Recouvrement d'impôt sur le résultat lié au reclassement en résultat net de profits nets sur les titres d'emprunt à la JVAERG	(37)	(137)
Recouvrement d'impôt sur le résultat lié aux pertes nettes sur les couvertures des investissements dans des établissements à l'étranger	(320)	—
Charge d'impôt sur le résultat liée à la variation nette des dérivés désignés comme couvertures des flux de trésorerie	8 094	12 034
	8 280	12 743
Éléments qui ne peuvent ultérieurement être reclassés à l'état du résultat		
Recouvrement d'impôt sur le résultat lié aux pertes à la réévaluation des régimes d'avantages du personnel	(2 005)	(2 666)
Recouvrement d'impôt sur le résultat lié aux pertes nettes sur les titres de capitaux propres désignés à la JVAERG	(2 169)	(6 648)
	4 106 \$	3 429 \$
Composition des impôts sur le résultat		
Recouvrement d'impôt exigible	(1 221) \$	(6 895) \$
Charge d'impôt différé	5 327	10 324
	4 106 \$	3 429 \$

20. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT (SUITE)

Composantes importantes de la charge (du recouvrement) d'impôt sur le résultat comptabilisé(e) à l'état de la variation des capitaux propres consolidé pour les exercices clos les 31 octobre 2019 et 2020

	2020	2019
Impôts relatifs aux dividendes sur actions privilégiées		
Charge d'impôt exigible	— \$	334 \$
Impôts relatifs à l'émission d'actions ordinaires et d'actions privilégiées		
Recouvrement d'impôt exigible	(1 538)	—
Recouvrement d'impôt différé	(34)	(16)
	(1 572)	(16)
Impôts relatifs à l'adoption de l'IFRS 16 et de l'IFRS 9 et à d'autres éléments		
Charge d'impôt exigible relative aux actifs au titre de droits d'utilisation et aux obligations locatives (adoption de l'IFRS 16)	1 273	—
Recouvrement d'impôt différé relatif aux actifs au titre de droits d'utilisation et aux obligations locatives (adoption de l'IFRS 16)	(4 027)	—
Recouvrement d'impôt différé relatif aux corrections de valeur pour pertes sur prêts (adoption de l'IFRS 9)	—	(2 736)
Charge (recouvrement) d'impôt exigible relatif à d'autres éléments	6 312	(629)
Charge (recouvrement) d'impôt différé relatif à d'autres éléments	(6 325)	669
	(2 767)	(2 696)
	(4 339) \$	(2 378) \$

Rapprochement avec le taux prévu par la loi

Le rapprochement de la charge d'impôt sur le résultat comptabilisée à l'état du résultat consolidé et du montant des impôts sur le résultat selon les taux prévus par la loi se présente comme suit :

	2020		2019	
	Montant	Taux	Montant	Taux
Impôts sur le résultat selon les taux prévus par la loi	31 774 \$	26,4 %	52 161 \$	26,6 %
Variation résultant de ce qui suit :				
Résultat lié aux établissements à l'étranger	(18 373)	(15,3)	(27 050)	(13,8)
Dividendes non imposables et tranche non imposable des gains en capital	(4 876)	(4,0)	(2 495)	(1,3)
Autres, montant net	(2 326)	(1,9)	839	0,5
Impôts sur le résultat comme présentés à l'état du résultat consolidé	6 199 \$	5,2 %	23 455 \$	12,0 %

21. RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base et dilué par action pour les exercices clos les 31 octobre se présente comme suit :

	2020	2019
Résultat par action – de base		
Résultat net	114 085 \$	172 710 \$
Dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts connexes	12 466	12 966
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	101 619 \$	159 744 \$
<hr/>		
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	42 910	42 310
Résultat par action – de base	2,37 \$	3,78 \$
<hr/>		
Résultat par action – dilué		
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	101 619 \$	159 744 \$
<hr/>		
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	42 910	42 310
Options d'achat d'actions dilutives (en milliers)	19	46
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	42 929	42 356
Résultat par action – dilué	2,37 \$	3,77 \$

Aucune transaction visant les actions ordinaires ou les actions ordinaires potentielles exigeant le retraitement du résultat par action n'a été réalisée entre la date de clôture et la date à laquelle les présents états financiers consolidés ont été dressés.

22. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties liées de la Banque comprennent :

- les principaux dirigeants et les membres de leur famille proche;
- les entités sur lesquelles des principaux dirigeants ou des membres de leur famille proche exercent le contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable, ou détiennent un droit de vote significatif;
- les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en faveur des membres du personnel de la Banque.

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Banque et qui sont membres du comité exécutif ou du conseil d'administration.

Prêts et dépôts entre parties liées

Le tableau ci-après présente la valeur comptable de l'encours des prêts et des dépôts entre parties liées.

	2020	2019
Prêts		
Principaux dirigeants	696 \$	2 245 \$
<hr/>		
Dépôts		
Principaux dirigeants	916 \$	841 \$
Entités contrôlées par les principaux dirigeants	92	92
	1 008 \$	933 \$

La Banque consent des prêts à ses principaux dirigeants. Les prêts aux principaux dirigeants sont consentis selon les conditions du marché pour des risques similaires et sont initialement évalués à la juste valeur. Les prêts aux principaux dirigeants comprennent principalement des prêts hypothécaires résidentiels ainsi que des prêts personnels à des taux correspondant à ceux du marché moins un escompte variant selon la nature et le montant du prêt.

Dans le cours normal des activités, la Banque offre également des services bancaires habituels aux principaux dirigeants et à leurs entités liées, notamment des comptes bancaires (dépôts) à des conditions similaires à celles offertes à des parties sans lien de dépendance.

22. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (SUITE)

Rémunération des principaux dirigeants

Le tableau ci-après présente la rémunération totale des principaux dirigeants.

	2020	2019
Avantages à court terme, y compris les salaires	4 960 \$	4 702 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	2 151	904
Rémunération fondée sur des actions	7 756	4 733
	14 867 \$	10 339 \$

23. INSTRUMENTS FINANCIERS – JUSTE VALEUR

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Le traitement comptable de chaque niveau de la hiérarchie d'évaluation à la juste valeur des instruments financiers, ainsi que les estimations et jugements posés pour évaluer leur juste valeur, figurent à la note 3.

Classement des instruments financiers évalués à la juste valeur dans la hiérarchie des justes valeurs

Les instruments financiers mesurés à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie des justes valeurs d'après la nature des données utilisées pour l'évaluation. Les données observables sont des données du marché obtenues auprès de sources indépendantes, tandis que les données non observables traduisent les hypothèses de la Banque à propos du marché. Ces deux types de données sont à la base de la hiérarchie des justes valeurs suivante :

- Niveau 1 – Cours sur des marchés actifs pour des instruments financiers identiques.
- Niveau 2 – Cours sur des marchés actifs pour des instruments similaires, cours sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des instruments financiers identiques ou similaires et évaluations dérivées de modèles selon lesquels toutes les données importantes et tous les inducteurs de valeur importants sont observables sur des marchés actifs.
- Niveau 3 – Évaluations dérivées de techniques d'évaluation selon lesquelles une ou plusieurs données importantes ou un ou plusieurs inducteurs de valeur importants ne sont pas observables.

Évaluation de la juste valeur

Certains actifs et certains passifs, principalement des instruments financiers, sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé. Tous les autres instruments financiers sont comptabilisés au coût amorti, et leur juste valeur est présentée ci-après. La section qui suit présente une analyse de l'évaluation de la juste valeur par la Banque.

La juste valeur est attestée par un prix coté sur un marché actif de manière indépendante pour le même instrument. La Banque a en général recours aux prix cotés sur des marchés, lorsqu'ils sont disponibles, pour évaluer la juste valeur et classer les éléments dans le niveau 1.

Si aucun prix coté n'est disponible, la juste valeur est calculée d'après des techniques d'évaluation élaborées en interne qui utilisent, si possible, les données du marché actuel ou des données provenant de sources indépendantes, comme les taux d'intérêt, les taux de change et la volatilité des options. Les instruments évalués au moyen de techniques d'évaluation élaborées en interne sont classés selon le niveau le plus bas auquel correspondent les données ou les inducteurs de valeur importants pour l'évaluation de la juste valeur. Par conséquent, un instrument peut être classé au niveau 3 même si certaines données importantes sont facilement observables.

Lorsqu'ils sont disponibles, des prix cotés découlant d'activités de négociation récentes de positions ayant des caractéristiques identiques ou semblables à celles de la position évaluée peuvent aussi être utilisés par la Banque. La fréquence et l'ampleur des transactions ainsi que l'écart cours acheteur-cours vendeur font partie des facteurs considérés pour déterminer la liquidité des marchés et la pertinence des prix observés sur ces marchés. Si des prix pertinents et observables sont disponibles, ces instruments sont classés au niveau 2. Dans le cas contraire, d'autres techniques d'évaluation sont utilisées et l'instrument est classé au niveau 3. Pour ces actifs et passifs, les données qui permettent de déterminer la juste valeur peuvent faire largement appel au jugement de la direction. Compte tenu de l'incertitude inhérente à ces estimations, les valeurs peuvent différer de façon significative de celles qui auraient pu être utilisées si un marché actif avait existé pour ces instruments financiers. De plus, l'estimation de la juste valeur d'instruments financiers similaires ou identiques peut différer d'une institution financière à l'autre. Le calcul de la juste valeur repose sur les conditions de marché à la date de bilan.

23. INSTRUMENTS FINANCIERS – JUSTE VALEUR (SUITE)

Méthodes d'évaluation

La section suivante décrit les méthodes d'évaluation employées par la Banque pour évaluer et présenter certains instruments financiers importants à la juste valeur et indique à quel niveau de la hiérarchie des justes valeurs chaque instrument est généralement classé. La description englobe, le cas échéant, le détail des modèles d'évaluation, les principales données de ces modèles ainsi que toute hypothèse importante.

Valeurs acquises en vertu de conventions de revente et engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat

Comme il n'existe aucun prix coté à l'égard de ces instruments financiers, leur juste valeur est déterminée au moyen de la méthode d'actualisation des flux de trésorerie. Les flux de trésorerie sont évalués en fonction des modalités du contrat et actualisés à l'aide des taux appropriés du marché.

Valeurs mobilières

Lorsqu'ils sont disponibles, les prix cotés sur le marché sont utilisés par la Banque pour déterminer la juste valeur des valeurs mobilières; ces instruments sont classés au niveau 1. C'est le cas notamment des titres de participation négociés en Bourse. En ce qui concerne les obligations négociables hors cote, la Banque établit généralement la juste valeur au moyen de techniques d'évaluation élaborées en interne ou des prix obtenus de fournisseurs indépendants. Lorsqu'ils sont disponibles, des prix cotés liés à des activités de négociation récentes d'actifs ayant des caractéristiques semblables à celles de l'obligation évaluée peuvent aussi être utilisés par la Banque. Les valeurs mobilières évaluées à l'aide de ces méthodes sont habituellement classées au niveau 2. Cependant, les valeurs mobilières moins liquides peuvent être classées au niveau 3 étant donné que la Banque doit alors déterminer les paramètres liés à certains inducteurs de valeur importants, notamment les primes de liquidité et les écarts de crédit.

Prêts

Il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour ces instruments financiers. Par conséquent, la juste valeur des prêts est évaluée en actualisant les flux de trésorerie rajustés pour tenir compte des remboursements anticipés, le cas échéant, aux taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour de nouveaux prêts ayant sensiblement les mêmes modalités. Pour certains prêts à taux variable dont les taux sont fréquemment révisés et pour les prêts dont l'échéance n'est pas déterminée, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable.

Autres actifs

Les autres actifs incluent principalement les chèques et autres effets en transit, les intérêts courus à recevoir et les comptes débiteurs. Comme il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour ces instruments financiers, la Banque a déterminé que leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur du fait de leur nature à court terme.

Dérivés

La juste valeur des dérivés négociables hors cote est calculée selon les taux en vigueur sur le marché pour des instruments ayant des caractéristiques et des échéances analogues, selon une analyse de la valeur actualisée nette ou selon un modèle d'établissement des prix approprié qui tient compte des cours en vigueur et des prix contractuels des instruments sous-jacents, de la valeur temps de l'argent, de la courbe de rendement, du risque de crédit de la contrepartie et des facteurs de volatilité. Ces dérivés sont classés au niveau 2 ou au niveau 3, selon que les données importantes des modèles sont observables ou non. De plus, certains dérivés négociés en Bourse, dont la juste valeur est fondée sur les cours du marché, sont classés au niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs.

Dépôts

Il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour ces instruments financiers. Par conséquent, la juste valeur des dépôts à taux fixe est évaluée au moyen des flux de trésorerie actualisés d'après les taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour des dépôts ayant sensiblement les mêmes modalités. La juste valeur des dépôts dont l'échéance n'est pas déterminée ou des dépôts à taux d'intérêt variable est présumée correspondre à leur valeur comptable.

Engagements au titre des valeurs vendues à découvert

Lorsqu'ils sont disponibles, les prix cotés sur le marché sont utilisés par la Banque pour déterminer la juste valeur des engagements au titre des valeurs vendues à découvert; ces instruments sont classés au niveau 1. En ce qui concerne les obligations négociables hors cote, la Banque établit généralement la juste valeur au moyen de techniques d'évaluation élaborées en interne ou des prix obtenus de fournisseurs indépendants. Lorsqu'ils sont disponibles, des prix cotés liés à des activités de négociation récentes d'actifs ayant des caractéristiques semblables à celles de l'obligation évaluée peuvent aussi être utilisés par la Banque. Les valeurs mobilières évaluées à l'aide de ces méthodes sont habituellement classées au niveau 2.

Autres passifs

Les autres passifs incluent principalement les chèques et autres effets en transit, les intérêts courus à payer et les comptes créditeurs. Il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour ces instruments financiers, et leur juste valeur est réputée correspondre à leur valeur comptable du fait de leur nature à court terme.

Dettes liées aux activités de titrisation

Il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour la dette liée aux activités de titrisation. Par conséquent, la juste valeur de ces instruments financiers est évaluée au moyen des flux de trésorerie actualisés d'après les taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour des émissions similaires ou selon les taux actuellement offerts pour les titres d'emprunt ayant la même durée jusqu'à l'échéance.

23. INSTRUMENTS FINANCIERS – JUSTE VALEUR (SUITE)

Dettes subordonnées

Il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour ces instruments financiers. Par conséquent, la juste valeur de la dette subordonnée est évaluée au moyen des flux de trésorerie actualisés d'après les taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour des émissions similaires ou selon les taux alors offerts pour les titres d'emprunt ayant la même durée jusqu'à l'échéance.

Hiérarchie des justes valeurs

Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur au bilan consolidé

Le tableau qui suit présente la hiérarchie des justes valeurs des instruments financiers évalués à la juste valeur de façon récurrente au moyen des méthodes d'évaluation et des hypothèses décrites ci-dessus.

(en millions de dollars canadiens)				2020
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif				
Valeurs mobilières				
À la JVAERG	162 \$	105 \$	9 \$	276 \$
À la JVRN	145 \$	2 268 \$	2 \$	2 415 \$
Dérivés	1 \$	294 \$	— \$	295 \$
Passif				
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert	1 \$	3 020 \$	— \$	3 021 \$
Dérivés	4 \$	98 \$	25 \$	127 \$

(en millions de dollars canadiens)				2019
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif				
Valeurs mobilières				
À la JVAERG	185 \$	123 \$	5 \$	313 \$
À la JVRN	208 \$	3 031 \$	3 \$	3 242 \$
Dérivés	— \$	144 \$	— \$	144 \$
Passif				
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert	23 \$	2 595 \$	— \$	2 618 \$
Dérivés	2 \$	67 \$	44 \$	113 \$

Transferts entre niveaux et reclassement

Aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 de la hiérarchie ni aucun changement de méthode d'évaluation de la juste valeur n'a été réalisé au cours de l'exercice.

Changements au classement des instruments financiers de niveau 3 et analyse de sensibilité

La Banque classe au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs les instruments financiers pour lesquels elle utilise un modèle d'évaluation nécessitant au moins une donnée importante non observable. Outre les données non observables, les modèles d'évaluation des instruments financiers du niveau 3 se servent habituellement d'un certain nombre de données observables directement ou indirectement. Des transferts vers le niveau 3 ou hors de celui-ci peuvent se produire en raison d'informations additionnelles ou nouvelles sur les données servant à l'évaluation et parce que leur caractère observable change. Les changements apportés au classement des instruments financiers de niveau 3 pour les exercices clos les 31 octobre 2020 et 2019 n'étaient pas importants.

Au 31 octobre 2020, la Banque a pris en compte d'autres hypothèses raisonnablement possibles pour les modèles d'évaluation utilisés dans le calcul de la juste valeur des instruments et est parvenue à la conclusion que l'augmentation ou la diminution potentielle de la juste valeur totale des instruments classés dans le niveau 3 était négligeable.

23. INSTRUMENTS FINANCIERS – JUSTE VALEUR (SUITE)

Actifs et passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan consolidé

Le tableau qui suit présente les instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé et leur classement selon la hiérarchie des justes valeurs. La juste valeur de ces instruments est calculée à des fins d'information uniquement, et les techniques d'évaluation utilisées sont présentées ci-dessus.

	2020					2019	
	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Valeur comptable	Juste valeur
Actif							
Valeurs mobilières au coût amorti	3 110 \$	3 143 \$	— \$	3 143 \$	— \$	2 745 \$	2 747 \$
Prêts	33 020 \$	33 079 \$	— \$	— \$	33 079 \$	33 566 \$	33 383 \$
Passif							
Dépôts	23 920 \$	24 321 \$	— \$	24 321 \$	— \$	25 653 \$	25 849 \$
Dette liée aux activités de titrisation	10 184 \$	10 447 \$	— \$	10 447 \$	— \$	8 913 \$	8 933 \$
Dette subordonnée	349 \$	360 \$	— \$	360 \$	— \$	349 \$	356 \$

La Banque a également déterminé que la valeur comptable des actifs et des passifs suivants aux 31 octobre 2020 et 2019 se rapproche de leur juste valeur, étant donné qu'il s'agit généralement d'instruments financiers à taux variable liquides ou qu'ils sont généralement de nature à court terme : trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès de banques, dépôts productifs d'intérêts auprès de banques, valeurs acquises en vertu de conventions de revente, autres actifs, engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat, acceptations et autres passifs.

24. INSTRUMENTS FINANCIERS – COMPENSATION

Le tableau ci-après présente l'information sur les actifs financiers et les passifs financiers qui font l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire et l'incidence actuelle ou potentielle des droits de compensation.

2020						
	Montants bruts comptabilisés	Montants bruts des instruments compensés présentés au bilan consolidé	Montants présentés au bilan consolidé	Montants des instruments non compensés présentés au bilan consolidé		Montants nets
				Incidence des conventions-cadres de compensation ⁽¹⁾	Garantie financière reçue ou donnée	
Actifs financiers						
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	5 767 995 \$	2 627 767 \$	3 140 228 \$	364 360 \$	2 765 213 \$	10 655 \$
Dérivés	295 122	—	295 122	91 586	154 047	49 489
	6 063 117 \$	2 627 767 \$	3 435 350 \$	455 946 \$	2 919 260 \$	60 144 \$
Passifs financiers						
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	5 039 416 \$	2 627 767 \$	2 411 649 \$	364 360 \$	2 042 779 \$	4 510 \$
Dérivés	127 412	—	127 412	91 586	5 744	30 082
	5 166 828 \$	2 627 767 \$	2 539 061 \$	455 946 \$	2 048 523 \$	34 592 \$

2019						
	Montants bruts comptabilisés	Montants bruts des instruments compensés présentés au bilan consolidé	Montants présentés au bilan consolidé	Montants des instruments non compensés présentés au bilan consolidé		Montants nets
				Incidence des conventions-cadres de compensation (1)	Garantie financière reçue ou donnée	
Actifs financiers						
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	5 167 670 \$	2 629 385 \$	2 538 285 \$	666 192 \$	1 871 720 \$	373 \$
Dérivés	143 816	—	143 816	51 273	47 746	44 797
	5 311 486 \$	2 629 385 \$	2 682 101 \$	717 465 \$	1 919 466 \$	45 170 \$
Passifs financiers						
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	5 188 268 \$	2 629 385 \$	2 558 883 \$	666 192 \$	1 892 542 \$	149 \$
Dérivés	112 737	—	112 737	51 273	13 885	47 579
	5 301 005 \$	2 629 385 \$	2 671 620 \$	717 465 \$	1 906 427 \$	47 728 \$

(1) Valeur comptable des actifs financiers et des passifs financiers qui font l'objet d'une convention-cadre de compensation ou d'un accord similaire, mais qui ne respectent pas les critères de compensation, étant donné que ces conventions donnent un droit de compenser qui n'est exécutoire qu'à la suite d'une défaillance ou d'autres circonstances qui ne sont pas susceptibles de se produire dans le cours normal des activités.

25. INSTRUMENTS FINANCIERS – GESTION DES RISQUES

La Banque est exposée à différents types de risques en raison de la nature des activités commerciales qu'elle exerce. Pour faire en sorte que la Banque prenne en compte tous les risques importants auxquels elle pourrait être exposée, un cadre de gestion des risques a été élaboré afin d'assurer la supervision de l'évaluation et du contrôle des risques. La gestion des risques est effectuée en fonction des niveaux de tolérance établis par des comités de gestion et approuvés par le conseil d'administration par l'intermédiaire de ses comités.

Dans le but de gérer les risques associés aux instruments financiers, y compris les portefeuilles de prêts et de dépôts, les valeurs mobilières et les dérivés, la Banque s'est dotée de politiques qui dictent la ligne de conduite en matière de gestion des différents risques. Concrètement, la direction surveille étroitement diverses limites de risque, ainsi que certains autres indicateurs. La surveillance des activités est effectuée par des groupes indépendants des secteurs d'activité.

Les politiques et méthodes de la Banque en matière de gestion des risques sont présentées à la rubrique Appétit pour le risque et cadre de gestion des risques du rapport de gestion. Les sections ombragées du rapport de gestion contiennent le texte et les tableaux qui s'y rapportent et font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

26. DÉRIVÉS ET COUVERTURES

26.1 DÉRIVÉS

Les dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est tirée des fluctuations sous-jacentes des taux d'intérêt, des taux de change, du cours d'autres actions ou d'indices.

Dans le cours normal de ses activités, afin de gérer le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque lié au cours des actions qu'elle court dans le cadre de ses activités de financement, de prêt, de placement, et de gestion de l'actif et du passif, ainsi qu'afin de répondre à la demande de ses clients et de dégager un revenu de ses activités de négociation, la Banque a recours à divers dérivés, tels que ceux qui sont décrits ci-après.

Types de dérivés

Les principaux types de dérivés utilisés se présentent comme suit :

Contrats à terme de gré à gré et contrats à terme standardisés

Les contrats à terme de gré à gré sont des contrats non standardisés conclus entre des contreparties sur le marché hors cote, tandis que les contrats à terme standardisés prévoient des montants et des dates de règlement standardisés et se négocient sur des Bourses organisées. Des exemples de contrats à terme de gré à gré et de contrats à terme standardisés sont présentés ci-après.

- Un contrat à terme standardisé sur taux d'intérêt est une obligation contractuelle d'acheter ou de vendre, à un prix déterminé, un instrument financier sensible aux taux d'intérêt à une date future prédéterminée.
- Un contrat de change à terme de gré à gré est une obligation contractuelle d'échanger une devise contre une autre à un prix déterminé pour règlement à une date future prédéterminée.
- Un contrat à terme standardisé sur actions est une obligation contractuelle d'acheter ou de vendre, à une valeur fixe (le prix déterminé) et à une date future prédéterminée, un indice boursier, un panier d'actions ou un titre en particulier.

Swaps

Les swaps sont des contrats négociés hors cote permettant à deux contreparties de s'échanger des flux de trésorerie, d'après des taux convenus appliqués à un montant nominal. Voici des exemples de contrats de swaps.

- Les swaps de taux d'intérêt sont des ententes en vertu desquelles deux contreparties échangent une série de paiements fondés sur les taux d'intérêt qui s'appliquent à un montant nominal dans une seule devise. Certains swaps de taux d'intérêt sont négociés et réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation qui agit à titre de contrepartie centrale.
- Les swaps de devises sont des ententes en vertu desquelles des contreparties échangent leurs paiements d'intérêts à taux variable et leurs paiements de capital dans une devise contre des paiements dans une autre devise.
- Les swaps de change sont des ententes visant l'échange de paiements dans diverses devises au cours de périodes prédéterminées.

Options

Les options sont des ententes contractuelles en vertu desquelles le vendeur (l'émetteur) accorde à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente) un titre, un taux de change, un taux d'intérêt ou un autre instrument financier ou produit de base à un prix spécifié et à une date future prédéterminée ou avant cette date. Le vendeur (l'émetteur) d'une option peut également régler le contrat en payant la valeur de règlement au comptant du droit de l'acheteur. Le vendeur (l'émetteur) reçoit une prime de l'acheteur pour ce droit. Les diverses options que la Banque conclut comprennent les options de change, les options sur actions et les options sur indices.

Swaps de rendement total

Un swap de rendement total est un contrat en vertu duquel une contrepartie convient de payer ou de recevoir d'une autre contrepartie un montant en trésorerie fondé sur les variations de la valeur d'un actif ou d'un groupe d'actifs liés, y compris tout rendement comme l'intérêt gagné sur ces actifs, en échange d'un montant fondé sur les taux de financement du marché en vigueur.

26. DÉRIVÉS ET COUVERTURES (SUITE)

Montants nominaux de référence

Les tableaux suivants présentent les montants nominaux des dérivés en fonction de la durée jusqu'à l'échéance. Les montants nominaux des dérivés correspondent au montant contractuel utilisé à titre de référence pour le calcul du montant des paiements. Les montants nominaux ne sont en général pas échangés par les contreparties et ne reflètent pas l'exposition de la Banque en cas de défaut.

2020						
Durée jusqu'à l'échéance						
Montant nominal	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Contrats désignés comme couvertures	Autres contrats ^{(1), (2)}
Contrats de taux d'intérêt						
Hors cote						
Swaps	5 224 \$	8 499 \$	1 549 \$	15 272 \$	11 864 \$	3 408 \$
Négoiés en Bourse						
Contrats à terme standardisés	24	—	—	24	—	24
Contrats de change						
Hors cote						
Swaps de devises	1 066	932	—	1 998	1 688	310
Swaps de change	1 413	36	—	1 449	—	1 449
Contrats à terme	851	45	—	896	—	896
Options achetées	466	—	—	466	—	466
Options vendues	466	—	—	466	—	466
Contrats sur actions et indices boursiers						
Options achetées	62	23	—	85	—	85
Options vendues	123	179	—	302	—	302
Contrats à terme standardisés	21	—	—	21	—	21
Swaps de rendement total	10	23	—	33	5	28
	9 726 \$	9 737 \$	1 549 \$	21 012 \$	13 557 \$	7 455 \$

2019						
Durée jusqu'à l'échéance						
Montant nominal	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Contrats désignés comme couvertures	Autres contrats ^{(1), (2)}
Contrats de taux d'intérêt						
Hors cote						
Swaps	4 479 \$	9 808 \$	1 005 \$	15 292 \$	13 564 \$	1 728 \$
Négoiés en Bourse						
Contrats à terme standardisés	4	—	—	4	—	4
Contrats de change						
Hors cote						
Swaps de change	2 887	40	—	2 927	1 526	1 401
Contrats à terme	984	50	—	1 034	—	1 034
Options achetées	392	1	—	393	—	393
Options vendues	392	1	—	393	—	393
Contrats sur actions et indices boursiers						
Options achetées	59	69	—	128	—	128
Options vendues	91	252	—	343	—	343
Contrats à terme standardisés	4	—	—	4	—	4
Swaps de rendement total	15	36	—	51	6	45
	9 307 \$	10 257 \$	1 005 \$	20 569 \$	15 096 \$	5 473 \$

(1) Comprennent les montants nominaux des swaps de taux de référence de 1,6 milliard \$ au 31 octobre 2020 (0,4 milliard \$ au 31 octobre 2019).

(2) Comprennent les dérivés utilisés dans les activités de négociation pour répondre aux besoins de clients et dégager un revenu de négociation, ainsi que les dérivés utilisés pour gérer les risques auxquels la Banque est exposée et qui ne sont pas désignés dans des relations de couverture.

26. DÉRIVÉS ET COUVERTURES (SUITE)

Juste valeur des dérivés

(en milliers de dollars canadiens)	2020		2019	
	Actif	Passif	Actif	Passif
CONTRATS DÉSIGNÉS COMME INSTRUMENTS DE COUVERTURE				
Couvertures de juste valeur				
Contrats de taux d'intérêt				
Swaps	139 473 \$	27 684 \$	50 913 \$	27 869 \$
Couvertures de flux de trésorerie				
Contrats de taux d'intérêt				
Swaps	83 164	21 732	41 899	14 788
Contrats sur actions et indices boursiers				
Swaps de rendement total	—	2 127	426	244
Couvertures de l'investissement net				
Contrats de change				
Swaps de devises	18 920	8 870	—	—
Swaps de change	—	—	10 901	967
AUTRES CONTRATS ⁽¹⁾				
Contrats de taux d'intérêt				
Swaps	28 690	28 157	19 348	16 758
Contrats de change				
Swaps de change	11 083	6 636	6 827	4 368
Contrats à terme	2 725	1 837	5 444	1 739
Options achetées	3 061	—	338	—
Options vendues	—	2 857	—	341
Contrats sur actions et indices boursiers				
Options achetées	8 006	—	7 581	—
Options vendues	—	27 524	—	45 729
Swaps de rendement total	—	(12)	139	(66)
Total	295 122 \$	127 412 \$	143 816 \$	112 737 \$

(1) Comprennent les dérivés utilisés dans les activités de négociation pour répondre aux besoins de clients et dégager un revenu de négociation, ainsi que les dérivés utilisés pour gérer les risques auxquels la Banque est exposée et qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture.

Risque de crédit lié aux dérivés

(en millions de dollars canadiens)	2020			2019		
	Coût de remplacement ⁽¹⁾	Montant de l'équivalent-crédit ⁽²⁾	Montant pondéré en fonction du risque ⁽³⁾	Coût de remplacement ⁽¹⁾	Montant de l'équivalent-crédit ⁽²⁾	Montant pondéré en fonction du risque ⁽³⁾
Contrats de taux d'intérêt	261 \$	625 \$	144 \$	112 \$	304 \$	71 \$
Contrats de change	36	201	65	24	89	29
Contrats sur actions et indices boursiers	6	33	7	8	35	7
	303	859	216	144	428	107
Incidence des conventions-cadres de compensation	(265)	(692)	(153)	(93)	(226)	(38)
	38 \$	167 \$	63 \$	51 \$	202 \$	69 \$

(1) Correspond à ce qu'il en coûterait pour remplacer les transactions aux taux du marché en vigueur en cas de manquement. Il s'agit de la juste valeur de marché positive de tous les contrats en cours, compte non tenu des options vendues étant donné qu'elles ne constituent pas un risque de crédit et compte tenu des swaps liés à la titrisation qui ne sont pas comptabilisés dans le bilan.

(2) Correspond à la somme i) du coût de remplacement total de tous les contrats en cours et ii) d'un montant représentant une évaluation du risque de crédit éventuel futur, déterminé selon les lignes directrices publiées par le BSIF.

(3) Correspond à l'équivalent-crédit pondéré en fonction de la solvabilité de la contrepartie, comme l'exige le BSIF.

26. DÉRIVÉS ET COUVERTURES (SUITE)

26.2 COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

La Banque applique la comptabilité de couverture afin de gérer le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque lié au cours des actions auxquels elle est exposée dans le cadre des activités d'octroi de prêts, de financement, de placement et de gestion de l'actif et du passif.

Risque de taux d'intérêt

La plus grande partie des contrats de dérivés utilisés pour couvrir certaines expositions au risque de taux d'intérêt de référence sont des swaps de taux d'intérêt. Dans le cas des couvertures de juste valeur, la Banque convertit les expositions au risque de taux d'intérêt fixe des instruments financiers couverts en expositions au risque de taux d'intérêt variable. Dans le cas des couvertures de flux de trésorerie, la Banque convertit certaines expositions à la variabilité des flux de trésorerie de ses instruments à taux variable en expositions au risque de taux d'intérêt fixe.

Risque lié au cours des actions

Des swaps de rendement total réglés en trésorerie sont utilisés dans des relations de couverture de flux de trésorerie désignées pour couvrir les variations du cours de l'action de la Banque à l'égard de certaines attributions au titre de la rémunération fondée sur des actions réglée en trésorerie. Voir la note 18 pour plus de précisions.

Risque de change

Les swaps de devises et les swaps de change sont utilisés dans des relations de couverture de l'investissement net désignées pour couvrir les variations de la valeur de l'investissement net dans une filiale étrangère contre les fluctuations de change.

Évaluation de l'efficacité des couvertures

En ce qui a trait aux relations de couverture susmentionnées, l'efficacité des couvertures est évaluée au début de la relation de couverture puis de façon continue, au moyen principalement d'analyses de régression.

Dans le cas des couvertures de juste valeur et de flux de trésorerie, l'inefficacité potentielle de la couverture découle principalement de situations où les modalités importantes de l'instrument de couverture et de l'élément couvert ne sont pas étroitement alignées.

Dans le cas des couvertures de l'investissement net, les variations de la juste valeur des dérivés attribuables aux fluctuations des taux de change sont comparées aux variations de l'investissement net dans une filiale à l'étranger attribuable aux fluctuations des taux de change. Dans la mesure où le montant nominal des instruments de couverture et celui des investissements nets couverts sont alignés, aucune inefficacité n'est prévue.

Instruments dérivés dans des relations de couverture

Couvertures de juste valeur	Montant nominal				2020	
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Actif	Passif
(en milliers de dollars canadiens)						
Risque de taux d'intérêt						
Contrats de taux d'intérêt						
Couverture d'actifs à taux fixe	2 000 \$	977 500 \$	112 000 \$	1 091 500 \$	272 \$	26 050 \$
Couverture de passifs à taux fixe	2 624 500 \$	2 961 000 \$	638 000 \$	6 223 500 \$	139 201 \$	1 634 \$
Taux d'intérêt fixe moyen pondéré						
Couverture d'actifs à taux fixe	1,7 %	1,6 %	0,9 %	1,5 %		
Couverture de passifs à taux fixe	1,5 %	1,7 %	1,6 %	1,6 %		

2020

Couvertures de flux de trésorerie	Montant nominal				Valeur comptable	
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Actif	Passif
(en milliers de dollars canadiens)						
Risque de taux d'intérêt						
Contrats de taux d'intérêt						
Couverture d'actifs à taux variable	1 320 000 \$	1 783 000 \$	70 000 \$	3 173 000 \$	81 401 \$	199 \$
Couverture de passifs à taux variable	135 000 \$	798 000 \$	448 000 \$	1 381 000 \$	1 763 \$	21 533 \$
Taux d'intérêt variable moyen pondéré						
Couverture d'actifs à taux variable	0,5 %	0,5 %	0,5 %	0,5 %		
Couverture de passifs à taux variable	0,5 %	0,4 %	0,5 %	0,4 %		
Risque lié au cours des actions						
Swaps de rendement total	1 127 \$	3 467 \$	— \$	4 594 \$	— \$	2 127 \$
Prix moyen pondéré	26,32 \$	29,36 \$	— \$	28,61 \$		

26. DÉRIVÉS ET COUVERTURES (SUITE)

2020

Couvertures de l'investissement net	Montant nominal				Valeur comptable	
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Actif	Passif
(en milliers de dollars canadiens)						
Risque de change						
Swaps de devises	744 643 \$	943 740 \$	— \$	1 688 383 \$	18 920 \$	8 870 \$
Taux de change moyen du \$ CA par rapport au \$ US	1,3265 \$	1,3482 \$	— \$	1,3385 \$		

2019

Couvertures de juste valeur	Montant nominal				Valeur comptable	
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Actif	Passif
(en milliers de dollars canadiens)						
Risque de taux d'intérêt						
Contrats de taux d'intérêt						
Couverture d'actifs à taux fixe	100 000 \$	356 880 \$	2 000 \$	458 880 \$	269 \$	914 \$
Couverture de passifs à taux fixe	3 020 800 \$	4 819 500 \$	529 000 \$	8 369 300 \$	50 644 \$	26 955 \$
Taux d'intérêt fixe moyen pondéré						
Couverture d'actifs à taux fixe	2,2 %	1,8 %	2,9 %	1,9 %		
Couverture de passifs à taux fixe	1,8 %	1,7 %	2,0 %	1,8 %		

2019

Couvertures de flux de trésorerie	Montant nominal				Valeur comptable	
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Actif	Passif
(en milliers de dollars canadiens)						
Risque de taux d'intérêt						
Contrats de taux d'intérêt						
Couverture d'actifs à taux variable	1 154 200 \$	2 807 000 \$	15 000 \$	3 976 200 \$	37 335 \$	6 746 \$
Couverture de passifs à taux variable	175 000 \$	358 600 \$	226 000 \$	759 600 \$	4 564 \$	8 042 \$
Taux d'intérêt variable moyen pondéré						
Couverture d'actifs à taux variable	2,0 %	2,0 %	2,0 %	2,0 %		
Couverture de passifs à taux variable	2,0 %	2,0 %	2,0 %	2,0 %		
Risque lié au cours des actions						
Swaps de rendement total	1 774 \$	4 665 \$	— \$	6 439 \$	426 \$	244 \$
Prix moyen pondéré	44,75 \$	45,66 \$	— \$	45,41 \$		

26. DÉRIVÉS ET COUVERTURES (SUITE)

2019

Couvertures de l'investissement net (en milliers de dollars canadiens)	Montant nominal				Valeur comptable	
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Actif	Passif
Risque de change						
Swaps de change	1 525 505 \$	— \$	— \$	1 525 505 \$	10 901 \$	967 \$
Taux de change moyen du \$ CA par rapport au \$ US	1,3258 \$	— \$	— \$	1,3258 \$		

Couvertures de juste valeur

Les tableaux qui suivent présentent les montants liés aux éléments couverts ainsi que les résultats des couvertures de juste valeur.

2020

(en milliers de dollars canadiens)	Valeur comptable des éléments couverts	Ajustements cumulés des couvertures actives	Ajustements cumulés des couvertures ayant pris fin	Profits (pertes) sur les éléments couverts attribuables à l'évaluation de l'inefficacité	Profits (pertes) sur les instruments de couverture attribuables à l'évaluation de l'inefficacité	Inefficacité de la couverture ⁽¹⁾
Risque de taux d'intérêt						
Valeurs mobilières au coût amorti	1 109 566 \$	22 066 \$	— \$	21 491 \$	(21 385) \$	106 \$
Valeurs mobilières à la JVAERG	4 000	310	(14)	123	(128)	(5)
Prêts	—	—	—	(3)	4	1
Dépôts	3 132 832	17 832	28 597	(34 402)	34 894	492
Dette liée aux activités de titrisation	3 161 697	53 197	33 051	(84 183)	83 850	(333)
				(96 974) \$	97 235 \$	261 \$

2019

(en milliers de dollars canadiens)	Valeur comptable des éléments couverts	Ajustements cumulés des couvertures actives	Ajustements cumulés des couvertures ayant pris fin	Profits (pertes) sur les éléments couverts attribuables à l'évaluation de l'inefficacité	Profits (pertes) sur les instruments de couverture attribuables à l'évaluation de l'inefficacité	Inefficacité de la couverture ⁽¹⁾
Risque de taux d'intérêt						
Valeurs mobilières	450 575 \$	575 \$	— \$	578 \$	(566) \$	12 \$
Valeurs mobilières à la JVAERG	4 000	187	(20)	230	(235)	(5)
Prêts	4 843	(37)	—	133	(131)	2
Dépôts	5 048 101	18 101	426	(60 630)	60 625	(5)
Dette liée aux activités de titrisation	3 346 409	7 109	(378)	(117 111)	117 895	784
				(176 800) \$	177 588 \$	788 \$

(1) Inclus au poste Revenus tirés des instruments financiers.

26. DÉRIVÉS ET COUVERTURES (SUITE)

Couvertures de flux de trésorerie

Les tableaux qui suivent présentent les montants liés aux éléments couverts ainsi que le résultat des couvertures de flux de trésorerie.

							2020	
(en milliers de dollars canadiens)	Cumul des autres éléments du résultat global attribuable aux couvertures actives	Cumul des autres éléments du résultat global attribuable aux couvertures ayant pris fin	Profits (pertes) sur les éléments couverts attribuables à l'évaluation de l'inefficacité	Profits (pertes) sur les instruments de couverture attribuables à l'évaluation de l'inefficacité	Inefficacité de la couverture ⁽¹⁾	Profits latents (pertes latentes) compris dans les autres éléments du résultat global à titre de partie efficace de l'instrument de couverture	Pertes (profits) reclassés en résultat	
Risque de taux d'intérêt								
Prêts	70 056 \$	25 803 \$	(74 043) \$	73 909 \$	(134) \$	40 049 \$	28 402 \$	
Dépôts	(11 972)	(10 708)	27 292	(27 495)	(203)	(10 083)	(8 720)	
Dette liée aux activités de titrisation	(1 891)	(9 734)	4 857	(4 873)	(16)	(4 857)	(11 435)	
	56 193	5 361	(41 894)	41 541	(353)	25 109	8 247	
Risque actions								
Autres passifs	(2 178)	78	4 205	(4 205)	—	(2 668)	(50)	
	54 015 \$	5 439 \$	(37 689) \$	37 336 \$	(353) \$	22 441 \$	8 197 \$	

							2019	
(en milliers de dollars canadiens)	Cumul des autres éléments du résultat global attribuable aux couvertures actives	Cumul des autres éléments du résultat global attribuable aux couvertures ayant pris fin	Profits (pertes) sur les éléments couverts attribuables à l'évaluation de l'inefficacité	Profits (pertes) sur les instruments de couverture attribuables à l'évaluation de l'inefficacité	Inefficacité de la couverture ⁽¹⁾	Profits latents (pertes latentes) compris dans les autres éléments du résultat global à titre de partie efficace de l'instrument de couverture	Pertes (profits) reclassés en résultat	
Risque de taux d'intérêt								
Prêts	30 007 \$	(2 599) \$	(80 492) \$	80 963 \$	471 \$	80 197 \$	6 342 \$	
Dépôts	(1 889)	(2 278)	29 805	(30 217)	(412)	(25 683)	(10 333)	
Dette liée aux activités de titrisation	2 965	1 991	8 784	(8 806)	(22)	(8 785)	1 692	
	31 083	(2 886)	(41 903)	41 940	37	45 729	(2 299)	
Risque actions								
Autres passifs	490	28	(1 424)	1 424	—	1 578	319	
	31 573 \$	(2 858) \$	(43 327) \$	43 364 \$	37 \$	47 307 \$	(1 980) \$	

(1) Inclus au poste Revenus tirés des instruments financiers.

26. DÉRIVÉS ET COUVERTURES (SUITE)

Couvertures de l'investissement net

Les tableaux suivants présentent les montants liés aux éléments couverts ainsi que le résultat des couvertures de l'investissement net.

						2020
(en milliers de dollars canadiens)	Cumul des autres éléments du résultat global attribuable aux couvertures actives	Cumul des autres éléments du résultat global attribuable aux couvertures ayant pris fin	Profits (pertes) sur les éléments couverts attribuables à l'évaluation de l'inefficacité	Profits (pertes) sur les instruments de couverture attribuables à l'évaluation de l'inefficacité	Inefficacité de la couverture ⁽¹⁾	Pertes (profits) reclassés dans le revenu
Investissement net dans des établissements à l'étranger						
\$ US	9 869 \$	(23 274) \$	(5 005) \$	5 005 \$	— \$	— \$

						2019
(en milliers de dollars canadiens)	Cumul des autres éléments du résultat global attribuable aux couvertures actives	Cumul des autres éléments du résultat global attribuable aux couvertures ayant pris fin	Profits (pertes) sur les éléments couverts attribuables à l'évaluation de l'inefficacité	Profits (pertes) sur les instruments de couverture attribuables à l'évaluation de l'inefficacité	Inefficacité de la couverture ⁽¹⁾	Pertes (profits) reclassés dans le revenu
Investissement net dans des établissements à l'étranger						
\$ US	2 196 \$	(17 544) \$	5 158 \$	(5 158) \$	— \$	— \$

(1) Inclus au poste Revenus tirés des instruments financiers.

Rapprochement des composantes des capitaux propres

Le tableau qui suit présente un rapprochement, par catégorie de risque, du cumul des autres éléments du résultat global attribuable à la comptabilité de couverture.

					2020	2019
	Réserve de couverture de flux de trésorerie	Réserve de conversion des établissements à l'étranger	Réserve de couverture de flux de trésorerie	Réserve de conversion des établissements à l'étranger		
Solde au début de la période	21 049 \$	(430) \$	(12 244) \$	4 283 \$		
Couvertures des investissements nets dans des établissements à l'étranger						
Partie efficace des variations de la juste valeur	s. o.	5 005	s. o.	(5 158)		
Profits de change sur les investissements dans des établissements à l'étranger	s. o.	1 943	s. o.	445		
Couvertures de flux de trésorerie						
Partie efficace des variations de la juste valeur						
Risque de taux d'intérêt	25 109	s. o.	45 729	s. o.		
Risque lié au cours des actions	(2 668)	s. o.	1 578	s. o.		
Montant net reclassé en résultat net						
Risque de taux d'intérêt	8 247	s. o.	(2 299)	s. o.		
Risque lié au cours des actions	(50)	s. o.	319	s. o.		
Impôts sur le résultat	(8 094)	320	(12 034)	—		
Solde à la fin de la période	43 593 \$	6 838 \$	21 049 \$	(430) \$		

27. REVENU LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Revenu net d'intérêt

	2020	2019
Revenu d'intérêt et revenus assimilés		
Revenu d'intérêt calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif		
Instruments financiers évalués au coût amorti	1 331 497 \$	1 503 943 \$
Instruments financiers évalués à la JVAERG	2 575	3 490
Revenu d'intérêt et revenus assimilés liés aux instruments financiers non évalués au coût amorti ⁽¹⁾	88 181	48 949
	1 422 253	1 556 382
Frais d'intérêt et frais assimilés		
Frais d'intérêt calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif		
Instruments financiers évalués au coût amorti	730 513	820 073
Frais d'intérêt et frais au titre des dérivés liés aux instruments financiers évalués à la JVRN	9 316	49 898
	739 829	869 971
Revenu net d'intérêt	682 424 \$	686 411 \$

[1] Inclut le revenu d'intérêt, le profit sur dérivés et le revenu de dividende liés aux instruments financiers évalués à la JVRN et les titres de capitaux propres désignés à la JVAERG. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2020, le revenu de dividende s'est établi à 14,9 millions \$ (15,7 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2019).

Autres revenus tirés des instruments financiers

	2020	2019
Revenus de négociation	32 996 \$	5 999 \$
Revenus tirés des instruments financiers détenus à des fins autres que de transaction à la JVRN et du change	592	5 946
Profits nets sur titres d'emprunt à la JVAERG	140	515
	33 728 \$	12 460 \$

28. REVENUS D'ASSURANCE

Les revenus d'assurance présentés dans les autres revenus à l'état du résultat consolidé se détaillent comme suit.

	2020	2019
Revenus d'assurance	19 402 \$	22 781 \$
Réclamations et frais	(8 254)	(8 840)
Revenus d'assurance, montant net	11 148 \$	13 941 \$

29. AUTRES REVENUS

Revenu locatif

La Banque, à titre de bailleur, a conclu des contrats de location simple avec des clients à l'égard d'un portefeuille d'équipement (voir la note 12). Ces contrats de location ont une durée allant de un an à sept ans. Le revenu locatif de 3,5 millions \$ (4,7 millions \$ en 2019) lié à ces contrats de location est compris dans les autres revenus à l'état du résultat consolidé. Le tableau qui suit présente les paiements minimaux au titre de la location à recevoir des preneurs en vertu de ces contrats de location simple non résiliables.

	2020	2019
Moins de un an	2 187 \$	3 244 \$
De un an à cinq ans	1 187	2 903
Plus de cinq ans	—	41
	3 374 \$	6 188 \$

30. ENGAGEMENTS, GARANTIES ET PASSIFS ÉVENTUELS

Engagements relatifs au crédit

La Banque utilise certains instruments de crédit hors bilan pour répondre aux besoins financiers de ses clients. Les montants disponibles en vertu des facilités de crédit consenties représentent un engagement de la Banque à rendre du financement disponible sous certaines conditions, soit sous forme de prêts ou d'autres instruments de crédit, pour des montants et des durées déterminés.

Les lettres de crédit documentaire sont des documents émis par la Banque au nom du client permettant à un tiers de tirer des traites jusqu'à concurrence d'un montant établi en vertu de conditions précises. Ces lettres sont garanties par les livraisons de biens auxquels elles se rapportent.

Les montants figurant à titre d'engagements relatifs au crédit représentent le montant maximum de crédit additionnel que la Banque pourrait devoir accorder. Ces montants ne sont pas nécessairement représentatifs du risque de crédit puisque plusieurs de ces engagements sont contractés pour une durée limitée d'habituellement moins d'un an et viennent à échéance ou sont résiliés sans qu'aucun montant n'ait été prélevé.

Garanties

Lettres de crédit de soutien et garanties d'exécution

Dans le cours normal de ses activités, la Banque offre à ses clients la possibilité d'obtenir des lettres de crédit de soutien et des garanties d'exécution. Celles-ci constituent des engagements irrévocables de la part de la Banque d'effectuer les paiements de clients qui ne pourraient pas respecter leurs obligations envers des tiers. La durée de ces garanties varie selon les contrats et ne dépasse généralement pas un an. La politique de la Banque en ce qui a trait aux garanties obtenues à l'égard de ces instruments est similaire à celle qui s'applique aux prêts. Le montant maximal potentiel des paiements futurs au titre de ces garanties s'élevait à 226,5 millions \$ au 31 octobre 2020 (161,2 millions \$ au 31 octobre 2019).

Autres types d'ententes d'indemnisation

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des ententes d'indemnisation avec des contreparties liées à certaines transactions telles que des contrats d'achat, des ententes de services et des ventes d'actifs. Ces ententes d'indemnisation obligent la Banque à indemniser les contreparties des coûts engagés en raison de changements aux lois et aux règlements (y compris en ce qui concerne l'impôt) ou en raison de litiges ou de sanctions légales que pourrait subir la contrepartie à la suite de la transaction. La Banque indemnise également les administrateurs et les dirigeants, dans les limites permises par la loi, s'ils font l'objet de certaines réclamations parce qu'ils sont, ou ont été, administrateurs ou dirigeants à la demande de la Banque. Les modalités de ces ententes d'indemnisation varient selon le cas. La nature des ententes d'indemnisation empêche la Banque de faire une évaluation raisonnable du montant maximal qu'elle pourrait être tenue de verser aux contreparties. Historiquement, la Banque n'a effectué aucun paiement important en vertu de telles ententes d'indemnisation et aucune provision spécifique n'a été constituée afin de couvrir ces ententes d'indemnisation.

La Banque conclut également d'autres contrats de dérivés aux termes desquels elle peut être tenue d'effectuer des paiements à des contreparties. Ces dérivés sont comptabilisés conformément à la méthode applicable aux instruments dérivés (voir la note 26 pour de plus amples renseignements).

Obligations locatives

La Banque a conclu des contrats de location commerciaux liés principalement à des biens immobiliers donnant lieu à des actifs au titre de droits d'utilisation. Le tableau ci-après présente les obligations locatives en fonction de leur échéance contractuelle, compte non tenu des coûts d'exploitation et des paiements de loyers variables. La Banque dispose d'options de prolongation liées à ses contrats de location de biens immobiliers. Aux fins de l'évaluation des obligations locatives, ces options ont été incluses si la direction a conclu avoir la certitude raisonnable qu'elles seront exercées.

	2020
Obligations locatives – valeur non actualisée	
Moins de 1 an	18 305 \$
De 1 an à 5 ans	72 683
Plus de 5 ans	107 883
	198 871
Actualisation	(38 209)
Obligations locatives (note 14)	160 662 \$

Par suite de l'adoption de l'IFRS 16 le 1^{er} novembre 2019, les charges d'intérêt liées aux obligations locatives se sont élevées à 4,9 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2020.

Voir la note 9 pour de plus amples renseignements sur les actifs au titre de droits d'utilisation connexes.

30. ENGAGEMENTS, GARANTIES ET PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

Autres engagements irrévocables

Les paiements minimaux futurs au titre des autres engagements irrévocables (y compris les paiements de loyers variables pour des biens immobiliers et les contrats de location à court terme) en fonction de leur échéance sont comme suit :

	2020		
	Contrats de location	Contrats de services informatiques	Autres
Moins de 1 an	23 173 \$	44 224 \$	9 758 \$
De 1 an à 5 ans	60 316	42 140	—
Plus de 5 ans	70 936	20 685	—
	154 425	107 049	9 758
Moins : Paiements minimaux futurs au titre de la sous-location à recevoir	(1 476)	—	—
Total	152 949 \$	107 049 \$	9 758 \$

Par suite de l'adoption de l'IFRS 16 le 1^{er} novembre 2019, les paiements de loyers variables au titre des engagements en vertu de contrats de location pour des biens immobiliers et les paiements au titre des engagements en vertu de contrats de location à court terme passés en charges se sont établis à 26,8 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2020. Selon les indications précédentes, les paiements au titre des engagements en vertu des contrats de location passés en charges se sont établis à 47,8 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2019.

Les paiements au titre des contrats de services informatiques et autres engagements passés en charges se sont établis à 118,9 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2020 (113,3 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2019).

Actifs financiers donnés en garantie

Dans le cours normal de ses activités, la Banque donne en garantie des actifs financiers comptabilisés à son bilan consolidé. Ces garanties sont données en vertu de modalités usuelles qui prévoient, entre autres, que les risques et les avantages liés aux garanties reviennent à la Banque et que les actifs donnés en garantie sont réattribués à la Banque lorsque les modalités qui nécessitaient le nantissement cessent de s'appliquer.

Les actifs financiers donnés en garantie aux termes d'opérations de titrisation sont présentés à la note 8. Le tableau suivant détaille les actifs financiers donnés en garantie en vertu d'autres contrats.

	2020	2019
Actifs donnés en garantie :		
Pour participer aux systèmes de compensation et de paiement ⁽¹⁾	517 690 \$	1 366 214 \$
Pour les engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat et des valeurs empruntées	5 909 820	6 148 416
Pour les engagements au titre des dérivés en position de passif	57 368	66 136
	6 484 878 \$	7 580 766 \$
Les actifs donnés en garantie se présentent comme suit :		
Valeurs mobilières	5 965 811 \$	6 781 320 \$
Prêts hypothécaires résidentiels (TACH LNH) ⁽¹⁾	396 067	530 217
Autres prêts	123 000	269 229
	6 484 878 \$	7 580 766 \$

(1) Dont un montant de 390,0 millions \$ a été donné en garantie en sus des exigences minimales, en date du 31 octobre 2020, incluant 345,5 millions \$ de TACH LNH (1 120,0 millions \$ en date du 31 octobre 2019, y compris des TACH LNH de 530,2 millions \$).

Passifs éventuels et provisions pour procédures juridiques

Dans le cours normal de leurs activités, la Banque et ses filiales font l'objet de diverses procédures juridiques et réglementaires. Ces procédures touchent diverses questions et le moment où elles seront résolues peut varier et est incertain.

Les provisions pour procédures juridiques sont comptabilisées lorsqu'il est probable que la Banque engagera des frais liés aux procédures juridiques et que le montant peut être estimé de manière fiable. Des provisions pour procédures juridiques sont comptabilisées selon la meilleure estimation des montants requis pour régler l'obligation à la date de clôture, compte tenu des risques et incertitudes liés à l'obligation. La direction et des experts externes participent à l'estimation des provisions pour procédures juridiques, au besoin. Le coût réel du règlement d'une obligation pourrait être considérablement plus élevé ou plus bas que les montants des provisions. Dans certains cas, il n'est pas possible de déterminer si une obligation est probable ou d'estimer de façon fiable le montant des pertes, auquel cas aucun montant n'est comptabilisé. Les divers stades de la procédure, le fait que l'obligation de la Banque, le cas échéant, n'a pas encore été déterminée et le fait que des questions sous-jacentes peuvent changer de temps à autre requièrent une part importante de jugement et suscitent beaucoup d'incertitude. Par conséquent, notre exposition financière et autre à ces procédures juridiques, compte tenu des montants déjà comptabilisés, pourrait avoir une incidence importante sur nos résultats d'exploitation pour une période donnée.

30. ENGAGEMENTS, GARANTIES ET PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

Les principales procédures juridiques auxquelles la Banque est partie et au titre desquelles elle entend se défendre vigoureusement sont décrites ci-après :

MÉDAC c. Banque Laurentienne du Canada et al.

En juin 2020, un demandeur a présenté devant la Cour supérieure du Québec une demande d'autorisation d'exercer une action collective contre la Banque, de même qu'un dirigeant et un ancien dirigeant de celle-ci. Il est ainsi allégué dans la demande que la Banque et les dirigeants visés ont enfreint la *Loi sur les valeurs mobilières* du Québec et le Code civil en faisant des représentations fausses ou trompeuses ou des omissions relativement aux activités de titrisation de prêts hypothécaires de la Banque et d'une filiale de celle-ci et à ses procédures de souscription de prêts hypothécaires connexes. Les défendeurs comprennent également les auditeurs externes de la Banque, les syndicaux chefs de file et tous les autres courtiers en valeurs mobilières qui ont mené des opérations de placement de titres de la Banque en mai 2017 et en janvier 2018, y compris Valeurs mobilières Banque Laurentienne, une filiale de la Banque. Le demandeur a intenté cette action pour le compte des actionnaires de la Banque qui ont acquis des actions entre le 18 mai 2017 et le 3 septembre 2018 et qui détenaient toujours la totalité ou une partie de ces actions entre le 5 décembre 2017 et le 4 septembre 2018. La date de l'audience sur la demande d'autorisation du projet d'action collective reste à être déterminée. Sur la base des faits qui sont actuellement connus, il n'est pas possible à l'heure actuelle de prédire l'issue ultime de cette procédure ou le moment où une décision sera rendue.

Action collective de consommateurs

Un certain nombre d'institutions financières, y compris la Banque, ont été désignées comme défenderesses dans diverses actions collectives intentées par des clients qui alléguent que certaines des pratiques de ces institutions financières en matière de frais ou de taux d'intérêt se rapportant aux cartes de crédit, aux comptes bancaires ou à d'autres produits n'étaient pas appropriées. Les actions en sont à divers stades d'avancement, et le moment où une décision sera rendue peut varier et est incertain. Sur la base des faits qui sont actuellement connus, il n'est pas possible à l'heure actuelle de prédire l'issue ultime de ces procédures ou le moment où une décision sera rendue.

31. CHARGES DE RESTRUCTURATION

Le tableau qui suit présente des renseignements additionnels sur le poste Charges de restructuration.

	2020	2019
Indemnités de départ	12 321 \$	10 674 \$
Charges liées aux contrats de location	4 762	4 704
Autres charges de restructuration	1 206	2 110
Gain sur compression lié aux obligations au titre des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi	—	(4 809)
Total	18 289 \$	12 679 \$

En 2019, nous avons réitéré notre engagement à optimiser les activités de notre réseau de succursales au Québec et avons annoncé la rationalisation de certaines fonctions administratives et du siège social. Dans le cadre de ce plan, en mai 2020, nous avons décidé de fusionner 14 succursales de services aux particuliers supplémentaires au cours des deux trimestres subséquents et de réduire notre effectif de près de 100 employés par voie d'attrition, de départs à la retraite et de réductions d'emploi ciblées, pour harmoniser notre effectif avec nos besoins opérationnels. Ces mesures ont entraîné la comptabilisation, en 2020, de charges de restructuration de 18,3 millions \$ (12,7 millions \$ en 2019) comprenant essentiellement des indemnités de départ et des charges liées à des contrats de location.

Le tableau qui suit présente la variation de la provision pour charges de restructuration, qui est incluse au poste Autres passifs dans le bilan consolidé.

	2020	2019
Solde au début de l'exercice	9 322 \$	4 754 \$
Charges de restructuration engagées au cours de l'exercice ⁽¹⁾	18 289	17 488
Paiements effectués au cours de l'exercice	(22 570)	(12 920)
Solde à la fin de l'exercice	5 041 \$	9 322 \$

(1) En 2019, compte non tenu d'un gain sur compression de 4,8 millions \$ lié aux obligations au titre des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi compris au poste Charges de restructuration à l'état du résultat consolidé.

Aux 31 octobre 2020 et 2019, le montant résiduel de la provision a trait principalement à des contrats de location et aux indemnités de départ.

32. INFORMATION SECTORIELLE

Secteurs opérationnels

La Banque évalue ses secteurs opérationnels d'après la manière dont le principal décideur opérationnel (le comité exécutif) gère les différents services et produits offerts aux clients. Avant le 31 octobre 2019, la Banque avait quatre secteurs opérationnels : Services aux particuliers, Services aux entreprises, B2B Banque et Marchés des capitaux. Alors que nous progressons dans la réalisation du plan stratégique visant la réorganisation de la Banque, les secteurs opérationnels ont évolué et, depuis le 31 octobre 2019, sont définis en fonction de la nouvelle segmentation de la clientèle décrite ci-après.

- Le secteur opérationnel Particuliers, qui regroupe les anciennes UGT Services aux particuliers et B2B Banque, répond aux besoins financiers des clients de détail. Les clients peuvent bénéficier de la gamme de conseils, de produits et de services financiers de la Banque par l'entremise d'un réseau de succursales au Québec, appelées Cliniques financières, d'un canal de conseillers et de courtiers ciblant les intermédiaires financiers indépendants à l'échelle du Canada, et d'une plateforme de services numériques offerts directement à la clientèle à laquelle ont accès tous les Canadiens.
- Le secteur opérationnel Services aux entreprises répond aux besoins financiers des clients d'affaires partout au Canada et aux États-Unis et fournit des services bancaires commerciaux, du financement immobilier et du financement d'équipement et d'inventaires.
- Le secteur opérationnel Marchés des capitaux propose un éventail de services, notamment en matière de recherche, d'analyse de marché et de services-conseils, de souscription de titres d'emprunt et de participation et de services administratifs.

Les autres activités de la Banque, y compris les fonctions corporatives et la Trésorerie corporative, sont regroupées dans le secteur Autres.

Secteurs isolables

La Banque a déterminé, sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs, qu'elle a un secteur isolable. La Banque regroupe les secteurs opérationnels possédant des caractéristiques économiques semblables qui respectent les critères de regroupement. Les facteurs pris en compte pour l'application des critères de regroupement comprennent essentiellement la similarité des produits et services offerts, la nature des activités et des processus et la similarité des contextes de réglementation dans lesquels les secteurs exercent leurs activités. Pour le secteur opérationnel Marchés des capitaux, dont les caractéristiques économiques ne sont pas semblables, la Banque applique des seuils quantitatifs et exerce son jugement aux fins du regroupement.

Secteurs géographiques

La Banque exerce ses activités principalement dans deux pays : le Canada et les États-Unis. Les tableaux qui suivent présentent les revenus et l'actif productif moyen de la Banque par secteur géographique.

	2020		
	Canada	États-Unis	Total
Revenu total	853 938 \$	117 071 \$	971 009 \$
Actif productif moyen	34 603 473 \$	2 415 407 \$	37 018 880 \$

	2019		
	Canada	États-Unis	Total
Revenu total	857 899 \$	110 611 \$	968 510 \$
Actif productif moyen	35 812 076 \$	2 024 635 \$	37 836 711 \$

RÉTROSPECTIVE CINQ ANS

Bilan consolidé résumé

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, non audité)	2020	2019	2018	2017	2016
Actifs					
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès de banques	69 661 \$	90 658 \$	116 490 \$	111 978 \$	123 716 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	603 181	322 897	374 237	215 384	63 383
Valeurs mobilières	5 799 216	6 299 936	6 061 144	5 586 014	5 660 432
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	3 140 228	2 538 285	3 652 498	3 107 841	2 879 986
Prêts					
Personnels	4 120 875	4 660 524	5 372 468	6 038 692	6 613 392
Hypothécaires résidentiels	16 341 890	16 039 680	16 986 338	18 486 449	16 749 387
Commerciaux	12 730 360	12 646 332	11 839 106	11 464 007	9 386 119
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	—	319 992	196 776	707 009	629 825
	33 193 125	33 666 528	34 394 688	36 696 157	33 378 723
Corrections de valeur pour pertes sur prêts	(173 522)	(100 457)	(93 026)	(99 186)	(105 009)
	33 019 603	33 566 071	34 301 662	36 596 971	33 273 714
Autres	1 535 771	1 535 280	1 388 652	1 064 470	1 005 109
	44 167 660 \$	44 353 127 \$	45 894 683 \$	46 682 658 \$	43 006 340 \$
Passifs et capitaux propres					
Dépôts					
Particuliers	18 796 150 \$	19 747 260 \$	20 995 453 \$	21 198 982 \$	21 001 578 \$
Entreprises, banques et autres	5 124 053	5 905 344	7 011 119	7 731 378	6 571 767
	23 920 203	25 652 604	28 006 572	28 930 360	27 573 345
Autres	7 102 277	6 870 428	7 255 394	6 842 540	6 013 890
Dette liée aux activités de titrisation	10 184 497	8 913 333	7 787 753	8 230 921	7 244 454
Dette subordonnée	349 442	349 101	348 762	348 427	199 824
Capitaux propres	2 611 241	2 567 661	2 496 202	2 330 410	1 974 827
	44 167 660 \$	44 353 127 \$	45 894 683 \$	46 682 658 \$	43 006 340 \$

État du résultat consolidé résumé — Comme présenté

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, non audité)	2020	2019	2018	2017	2016
Revenu net d'intérêt	682 424 \$	686 411 \$	705 912 \$	638 090 \$	589 644 \$
Autres revenus	288 585	282 099	337 498	358 320	325 807
Revenu total	971 009	968 510	1 043 410	996 410	915 451
Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis	638	1 452	2 296	3 383	5 190
Provisions pour pertes sur créances	116 300	44 400	44 000	37 000	33 350
Frais autres que d'intérêt	733 787	726 493	716 781	689 359	679 549
Résultat avant impôts sur le résultat	120 284	196 165	280 333	266 668	197 362
Impôts sur le résultat	6 199	23 455	55 687	60 207	45 452
Résultat net	114 085 \$	172 710 \$	224 646 \$	206 461 \$	151 910 \$
Dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts connexes	12 466	12 966	14 038	17 096	13 313
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	101 619 \$	159 744 \$	210 608 \$	189 365 \$	138 597 \$

État du résultat consolidé résumé — Base ajustée ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, non audité)	2020	2019	2018	2017	2016
Revenu net d'intérêt	682 424 \$	686 411 \$	705 912 \$	638 090 \$	589 644 \$
Autres revenus	288 585	282 099	337 498	358 320	325 807
Revenu total	971 009	968 510	1 043 410	996 410	915 451
Provisions pour pertes sur créances	116 300	44 400	44 000	37 000	33 350
Frais autres que d'intérêt ajustés	701 857	700 103	695 775	658 492	636 796
Résultat avant impôts sur le résultat ajusté	152 852	224 007	303 635	300 918	245 305
Impôts sur le résultat ajustés	14 646	30 780	62 075	70 177	58 292
Résultat net ajusté	138 206 \$	193 227 \$	241 560 \$	230 741 \$	187 013 \$
Dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts connexes	12 466	12 966	14 038	17 096	13 313
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté	125 740 \$	180 261 \$	227 522 \$	213 645 \$	173 700 \$

Faits saillants

Aux 31 octobre et pour les exercices clos à ces dates (en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action et les pourcentages, non audité)

	2020	2019	2018	2017	2016
Rentabilité					
Résultat dilué par action	2,37 \$	3,77 \$	5,10 \$	5,40 \$	4,55 \$
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	4,4 %	7,0 %	9,7 %	10,9 %	9,6 %
Marge nette d'intérêt	1,84 %	1,81 %	1,78 %	1,68 %	1,71 %
Ratio d'efficacité	75,6 %	75,0 %	68,7 %	69,2 %	74,2 %
Mesures financières ajustées ⁽¹⁾					
Résultat dilué par action ajusté	2,93 \$	4,26 \$	5,51 \$	6,09 \$	5,70 \$
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajustés	5,5 %	7,9 %	10,5 %	12,3 %	12,0 %
Ratio d'efficacité ajusté	72,3 %	72,3 %	66,7 %	66,1 %	69,6 %
Ratio du dividende versé ajusté	72,9 %	61,4 %	45,9 %	40,5 %	42,4 %
Par action ordinaire					
Cours de clôture de l'action ⁽²⁾	26,21 \$	45,3 \$	41,56 \$	60 \$	49,57 \$
Ratio cours / résultat	11,1 x	12,0 x	8,1 x	11,1 x	10,9 x
Valeur comptable	53,74 \$	54,02 \$	53,72 \$	51,18 \$	47,92 \$
Dividendes déclarés	2,14 \$	2,62 \$	2,54 \$	2,46 \$	2,36 \$
Rendement de l'action	8,2 %	5,8 %	6,1 %	4,1 %	4,8 %
Ratio du dividende versé	90,2 %	69,3 %	49,6 %	45,7 %	53,1 %
Volume moyen (en millions de dollars)					
Actif productif moyen	37 019 \$	37 837 \$	39 663 \$	38 055 \$	34 458 \$
Prêts et acceptations moyens	33 252 \$	33 966 \$	35 956 \$	34 563 \$	31 334 \$
Capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires	2 295 \$	2 271 \$	2 171 \$	1 735 \$	1 443 \$
Qualité du crédit					
Provisions pour pertes sur créances (en % des prêts et des acceptations moyens)	0,35 %	0,13 %	0,12 %	0,11 %	0,11 %
Ratio de fonds propres réglementaires					
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires ⁽³⁾	9,6 %	9,0 %	9,0 %	7,9 %	8,0 %
Autres renseignements					
Nombre d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	43 238	42 625	42 075	38 966	33 842
Nombre d'employés en équivalent temps plein	2 939	3 256	3 642	3 732	3 687
Nombre de succursales	63	83	96	104	145
Nombre de guichets automatiques ⁽⁴⁾	169	197	222	341	398

[1] Voir la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et indicateurs clés de performance ».

[2] Cours de clôture à la Bourse de Toronto (TSX).

[3] Calculés au moyen de l'approche standard pour évaluer le risque de crédit et le risque opérationnel.

[4] Grâce au partenariat de la Banque avec le réseau THE EXCHANGE^{MD}, les clients ont accès à plus de 3 600 guichets automatiques au Canada.

FAITS SAILLANTS TRIMESTRIELS

Aux et pour les trimestres clos les (en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action et les pourcentages, non audité)

	2020				2019			
	31 OCT.	31 JUILL.	30 AVRIL	31 JANV.	31 OCT.	31 JUILL.	30 AVRIL	31 JANV.
Rentabilité								
Revenu total	243 539 \$	248 609 \$	240 148 \$	238 713 \$	241 638 \$	244 653 \$	239 881 \$	242 338 \$
Résultat net	36 811 \$	36 217 \$	8 885 \$	32 172 \$	41 343 \$	47 798 \$	43 313 \$	40 256 \$
Résultat dilué par action	0,79 \$	0,77 \$	0,13 \$	0,68 \$	0,90 \$	1,05 \$	0,95 \$	0,88 \$
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	5,9 %	5,8 %	1,0 %	5,0 %	6,6 %	7,8 %	7,3 %	6,5 %
Marge nette d'intérêt (en % de l'actif productif moyen)	1,82 %	1,86 %	1,88 %	1,81 %	1,84 %	1,85 %	1,77 %	1,80 %
Ratio d'efficacité	72,9 %	73,9 %	76,4 %	79,1 %	74,8 %	72,7 %	76,3 %	76,2 %
Levier d'exploitation	1,3 %	3,4 %	3,5 %	(5,7) %	(2,9) %	4,9 %	(0,2) %	(10,0) %
Mesures financières ajustées ⁽¹⁾								
Résultat net ajusté	42 311 \$	47 083 \$	11 912 \$	36 900 \$	47 966 \$	51 882 \$	48 726 \$	44 653 \$
Résultat dilué par action ajusté	0,91 \$	1,02 \$	0,20 \$	0,79 \$	1,05 \$	1,15 \$	1,08 \$	0,98 \$
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté	6,8 %	7,7 %	1,5 %	5,8 %	7,8 %	8,5 %	8,3 %	7,3 %
Ratio d'efficacité ajusté	69,9 %	68,1 %	74,8 %	76,6 %	71,2 %	70,6 %	73,5 %	74,0 %
Levier d'exploitation ajusté	(2,7) %	9,3 %	2,3 %	(7,5) %	(0,9) %	4,0 %	0,6 %	(9,5) %
Ratio du dividende versé ajusté	43,7 %	39,1 %	328,7 %	84,7 %	62,6 %	57,4 %	60,3 %	66,1 %
Par action ordinaire								
Cours de clôture de l'action ⁽²⁾	26,21 \$	26,55 \$	31,09 \$	42,95 \$	45,30 \$	45,41 \$	42,44 \$	44,17 \$
Ratio cours / résultat (quatre derniers trimestres)	11,1 x	10,7 x	11,3 x	12,0 x	12,0 x	11,3 x	10,1 x	9,6 x
Valeur comptable	53,74 \$	53,15 \$	52,99 \$	53,95 \$	54,02 \$	54,00 \$	53,97 \$	53,41 \$
Dividendes déclarés	0,40 \$	0,40 \$	0,67 \$	0,67 \$	0,66 \$	0,66 \$	0,65 \$	0,65 \$
Rendement de l'action	6,1 %	6,0 %	8,6 %	6,2 %	5,8 %	5,8 %	6,1 %	5,9 %
Ratio du dividende versé	50,8 %	52,0 %	503,6 %	98,6 %	73,5 %	62,7 %	68,5 %	73,9 %
Qualité du crédit								
Prêts dépréciés bruts (en % des prêts et des acceptations)	0,82 %	0,84 %	0,70 %	0,56 %	0,52 %	0,59 %	0,55 %	0,56 %
Prêts dépréciés nets (en % des prêts et des acceptations)	0,59 %	0,62 %	0,52 %	0,42 %	0,40 %	0,45 %	0,42 %	0,43 %
Provision pour pertes sur créances (en % des prêts et des acceptations moyens)	0,29 %	0,27 %	0,67 %	0,18 %	0,15 %	0,14 %	0,11 %	0,12 %
Ratio de fonds propres réglementaires								
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires ⁽³⁾	9,6 %	9,4 %	8,8 %	9,0 %	9,0 %	9,0 %	9,0 %	8,9 %
Autres renseignements								
Nombre d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	43 238	43 121	42 939	42 748	42 625	42 463	42 323	42 190

(1) Voir la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et indicateurs clés de performance ».

(2) Cours de clôture à la Bourse de Toronto (TSX).

(3) Calculés au moyen de l'approche standard pour évaluer le risque de crédit et le risque opérationnel.

NOTRE APPROCHE EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

Un cadre de gouvernance robuste est nécessaire pour protéger les droits et les intérêts de nos parties prenantes, habiliter nos employés et connaître du succès aujourd'hui comme à l'avenir. Grâce aux politiques, pratiques et rapports qui composent notre cadre de gouvernance, nous arrivons à équilibrer les intérêts des parties prenantes, à gérer efficacement les risques et à exécuter nos activités de manière responsable. Le conseil d'administration (le « conseil ») reconnaît que les pratiques de gouvernance continueront à évoluer pour refléter la portée changeante des affaires et des activités de la Banque et les meilleures pratiques émergentes. Dans le cadre de son mandat, le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise (le « comité RHRE ») examine et évalue les pratiques de gouvernance de la Banque en les comparant aux meilleures pratiques canadiennes et aux normes établies par le BSIF et les autorités de réglementation en valeurs mobilières, pour continuer à atteindre les objectifs du conseil. Le comité RHRE fait régulièrement rapport au conseil pour veiller à ce que les questions importantes de gouvernance fassent l'objet de discussions et de réflexions.

Tous les membres du conseil, à l'exception du président et chef de la direction, sont des administrateurs indépendants et non liés à la direction de la Banque. L'indépendance des administrateurs est déterminée en fonction d'une série de critères définis en vertu des lois et règlements applicables, utilisés par le comité RHRE pour évaluer l'indépendance de chaque administrateur. Des règles ont été mises en place visant l'appartenance à d'autres conseils afin de s'assurer qu'au maximum deux administrateurs puissent siéger au conseil d'administration d'un même émetteur public (à moins d'obtenir l'autorisation du président du conseil).

Le conseil a formalisé son engagement envers la diversité et adopté une politique à cet effet. Selon l'objectif que s'est fixé le conseil, conformément à la Politique sur la diversité, le genre féminin et le genre masculin doivent chacun représenter au moins 30 % des administrateurs indépendants. Le conseil a également adopté une pratique d'encadrement de la durée des mandats des administrateurs, des présidents de comités et du président du conseil, et chaque année les membres du conseil sont invités à évaluer leur propre rendement, le rendement des autres membres du conseil, y compris des présidents de comités et du président du conseil, ainsi que le rendement général du conseil et de chacun des comités, respectivement. Le président du conseil rencontre ensuite tous les administrateurs pour discuter de leur évaluation, et la présidente du comité RHRE communique au comité RHRE et au conseil les conclusions du processus et formule des recommandations sur la composition du conseil et d'autres possibilités d'amélioration.

Le conseil d'administration exerce essentiellement un rôle de surveillance quant à la gestion de l'activité commerciale de la Banque. Le conseil et ses comités tiennent des séances en privé avec les dirigeants des fonctions de surveillance et les auditeurs externes, et les administrateurs se réunissent régulièrement sans les membres de la direction. Par ailleurs, les membres du conseil s'engagent à agir conformément aux normes définies dans le Code de conduite des administrateurs, couvrant notamment la conduite générale de l'administrateur, sa contribution aux travaux du conseil et des comités ainsi que les transactions d'initiés, conflits d'intérêts et autres situations pouvant compromettre son indépendance. Le Code de conduite des administrateurs et le Code de déontologie des employés sont révisés chaque année pour s'assurer qu'ils fournissent des conseils en matière d'éthique à tous les niveaux de l'organisation. Les membres du conseil et les employés déclarent chaque année qu'ils ont lu et compris nos codes et qu'ils s'y conforment, et l'adhésion est renforcée par différentes politiques, y compris concernant les opérations d'initiés, la dénonciation et la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes.

La Banque a également mis en place des processus pour encadrer les conflits d'intérêts et les transactions entre parties liées. Tout prêt consenti à un administrateur ou un dirigeant et tout placement lié à une société pour laquelle un administrateur ou un dirigeant a déclaré un intérêt doit être approuvé par un comité à l'interne et rapporté au comité de gestion des risques. Le conseil d'administration a délégué certains pouvoirs et fonctions à trois comités qu'il supervise, dont les membres sont nommés parmi les administrateurs indépendants. Le comité d'audit, le comité de gestion des risques et le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise présentent, sur une base régulière, des rapports et mises à jour sur leurs travaux au conseil d'administration. De plus, ces comités présentent aux actionnaires un rapport sur leurs travaux dans la circulaire de sollicitation de procurations de la Banque.

PRINCIPAUX POINTS DE GOUVERNANCE

Lutte contre la COVID-19 : Au cours de l'exercice 2020, le conseil a accordé la priorité à la santé et à la sécurité des employés de la Banque et de leurs familles, des clients, des fournisseurs et des parties prenantes. Les membres du conseil ont participé activement aux efforts de la Banque visant à lutter contre la pandémie de COVID-19, augmentant de manière significative la fréquence des réunions et discutant régulièrement avec la direction des mesures envisagées et de la mise en œuvre du plan de continuité des affaires, alors que la distance physique et le travail à domicile devenaient la nouvelle réalité. Les effets de la COVID-19 sur les activités et la réglementation évoluent continuellement, et le conseil et les équipes de direction révisent et adaptent constamment le plan de continuité des affaires pour tenir compte de tous les changements.

Renouvellement du conseil : En 2020, le conseil a accueilli un nouvel administrateur indépendant pour compléter son effectif, apportant ainsi de nouveaux points de vue à la fonction et augmentant l'expertise des comités d'audit et de gestion des risques. Le conseil a également formé un comité spécial pour superviser le processus de nomination d'un nouveau président et chef de la direction. Au terme de ce processus, Mme Llewellyn est devenue la première femme à diriger une grande banque canadienne.

Enjeux environnementaux et sociaux : Dans le cadre de ses responsabilités en matière d'environnement, le conseil a continué de surveiller la mise en œuvre de mesures visant à améliorer les principes de divulgation de renseignements de la Banque menant à l'adoption des recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (TCFD). De plus, dans le cadre de ses efforts concernant la diversité et l'inclusion, la Banque participe à l'Initiative BlackNorth pour favoriser l'inclusion des citoyens noirs du Canada. Le conseil et la Banque travailleront ensemble pour élaborer un plan d'action visant à aligner les pratiques de la Banque sur les sept objectifs de l'Initiative BlackNorth.

Pour plus de renseignements sur les pratiques de gouvernance de la Banque, veuillez consulter les pages 45 à 57 de la Circulaire de sollicitation de procurations de la direction 2020 de la Banque.

LE COMITÉ D'AUDIT

Le mandat du comité d'audit consiste à aider le conseil d'administration dans son rôle de surveillance de l'intégrité des états financiers de la Banque, de la pertinence et de l'efficacité des contrôles internes, des compétences et de l'indépendance de l'auditeur externe et du rendement de la fonction d'audit interne et de l'auditeur externe. Pour ce faire, le conseil a nommé des administrateurs répondant aux critères d'indépendance et possédant les connaissances financières appropriées. Le comité rencontre, sur une base régulière, les auditeurs interne et externe sans la présence de la direction. De plus, les réunions du comité se terminent par une période de discussion sans la présence de la direction.

Plus spécifiquement, ses responsabilités comprennent :

À l'égard de l'auditeur externe : recommander la nomination ou la destitution de l'auditeur externe; s'assurer de sa compétence, de son indépendance et de la suffisance de ses ressources; réviser l'étendue de sa mission et sa rémunération; surveiller ses travaux et examiner son rendement; approuver la politique de surveillance de l'auditeur externe et la politique des services non liés à l'audit;

À l'égard de l'information financière : surveiller l'intégrité et la qualité des états financiers et s'assurer que les pratiques comptables de l'institution sont prudentes et convenables; réviser, avant leur publication, les états financiers annuels et intermédiaires, les rapports de gestion et les communiqués concernant les résultats ainsi que la notice annuelle et tout autre document exigé par les organismes de réglementation; réviser les états financiers des filiales supervisées par le Bureau du surintendant des institutions financières;

À l'égard de la fonction d'audit interne : approuver la charte ainsi que le plan d'audit interne; s'assurer de la compétence, de l'indépendance et de la suffisance des ressources de l'audit interne, et effectuer le suivi de ses constatations et recommandations importantes;

À l'égard des contrôles internes : s'assurer que la direction mette en place des systèmes appropriés de contrôles internes et de gestion de l'information; s'assurer de leur intégrité et de leur efficacité; s'assurer que la direction établisse des procédures concernant la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues au sujet de la comptabilité, des contrôles internes ou de l'audit;

À l'égard des organismes de surveillance : effectuer le suivi des constatations et recommandations des organismes de surveillance.

LE COMITÉ DE GESTION DES RISQUES

Le comité de gestion des risques s'assure que la Banque est dotée d'un processus adéquat et efficace de gestion des risques, ce qui comprend l'identification, l'évaluation et la gestion des risques, l'élaboration de politiques adéquates en matière de risque de crédit, risque de marché, risque d'illiquidité et de financement, risque opérationnel, risque lié à la gestion du capital, risque réglementaire et risque lié à la réputation. Le comité est composé d'administrateurs indépendants qui se réunissent régulièrement avec les dirigeants responsables des activités de surveillance (l'auditeur interne ainsi que le chef de la gestion des risques et le chef de la conformité) sans la présence de la direction. De plus, les réunions du comité se terminent par une période de discussion sans la présence de la direction.

Plus spécifiquement, ses responsabilités comprennent :

À l'égard de la gestion des risques : s'assurer que la direction identifie les principaux risques de l'entreprise et mette en place des systèmes permettant de les mesurer et de les gérer adéquatement et s'assurer de l'intégrité et de l'efficacité de ces systèmes; réviser le profil de risques global et le cadre de gestion des risques; s'assurer de la compétence, de l'indépendance et de la suffisance des ressources de la fonction responsable de la gestion des risques et approuver son mandat; effectuer le suivi de ses constatations et de ses recommandations importantes; revoir et, le cas échéant, approuver les prêts qui, aux termes des politiques de crédit, sont du ressort du comité; examiner la qualité du portefeuille de prêts et la suffisance des provisions cumulatives pour pertes sur créances; s'assurer que la direction adopte un processus visant à déterminer le niveau approprié de capital pour la Banque en fonction des risques assumés; réviser et approuver le Code de déontologie et le Code de confidentialité sur la protection des renseignements personnels applicables aux dirigeants et employés et s'assurer de leur respect; revoir les constatations et les recommandations et assurer un suivi avec les organismes de réglementation;

À l'égard de la gestion de la rémunération : revoir annuellement, en collaboration avec le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise, l'alignement de la rémunération, du rendement et du risque de la Banque avec les principes et normes en matière de rémunération du Conseil de stabilité financière.

En plus de ces responsabilités, le comité exerce aussi des fonctions de révision pour s'assurer que la direction mette en place des mécanismes relatifs aux transactions entre parties liées, ainsi que pour revoir les procédures et leur efficacité. Chaque année, le comité fait rapport de ces fonctions au Surintendant des institutions financières.

LE COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET DE RÉGIE D'ENTREPRISE

Le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise est composé d'administrateurs indépendants. Certains éléments de son mandat font l'objet de discussions sans la présence de membres de la direction.

En matière de ressources humaines, les responsabilités du comité comprennent :

À l'égard de la gestion des ressources humaines : réviser annuellement le processus de gestion de la performance et évaluer son efficacité; s'assurer que le comité exécutif mette en place un plan favorisant l'embauche, la rétention et la motivation de personnel qualifié;

À l'égard des cadres supérieurs : réviser les nominations de cadres supérieurs; approuver la fixation des objectifs des membres du comité exécutif et évaluer l'atteinte de leurs objectifs; s'assurer que les cadres supérieurs possèdent les compétences nécessaires; s'assurer que les cadres supérieurs agissent avec intégrité et créent une culture d'intégrité dans l'ensemble de la Banque;

À l'égard de la rémunération : approuver le cadre de rémunération globale (incluant les programmes de rémunération incitative, les avantages sociaux et les régimes de retraite) pour les cadres supérieurs, visant à favoriser l'atteinte des objectifs d'affaires de la Banque, ainsi que les modalités principales de rémunération et autres conditions de travail applicables aux autres employés et cadres de la Banque; revoir annuellement, en collaboration avec le comité de gestion des risques, l'alignement de la rémunération et du rendement de la Banque ainsi que du risque qu'elle assume avec les principes et normes en matière de rémunération du Conseil de stabilité financière;

À l'égard des régimes de retraite : s'assurer que la direction mette en place les mécanismes de contrôles internes appropriés visant une gestion adéquate des régimes de retraite.

En matière de régie d'entreprise, les responsabilités du comité comprennent :

À l'égard du président et chef de la direction : recommander au conseil d'administration la nomination du président et chef de la direction ou recommander de mettre fin à son emploi; recommander annuellement au conseil les objectifs du président et chef de la direction, son évaluation, sa rémunération et ses conditions de travail; mettre en place un processus de succession pour le président et chef de la direction;

À l'égard du conseil et des comités : réviser les règles applicables en matière de régie d'entreprise et s'assurer de leur respect; réviser la composition du conseil d'administration (en tenant compte de la diversité des membres), sa rémunération ainsi que le nombre d'administrateurs; réviser la constitution, la composition et les fonctions des comités; réviser le code de conduite pour les membres du conseil et s'assurer de son respect; assurer la formation continue des membres du conseil; approuver des critères servant à évaluer l'indépendance des membres du conseil et évaluer périodiquement l'indépendance de chacun d'eux; procéder à l'évaluation du conseil et de ses membres; assurer le recrutement des nouveaux membres du conseil devant être soumis à l'élection par les actionnaires et veiller à leur orientation et à leur intégration;

À l'égard de la divulgation publique : revoir les informations sur la régie d'entreprise avant leur publication; veiller à ce que les actionnaires soient bien informés au sujet des affaires de la Banque et s'assurer de l'encadrement approprié des mécanismes d'interaction et d'échange avec les actionnaires et autres parties prenantes.

Le texte complet des fonctions du conseil d'administration et des mandats de chacun des comités se retrouve dans la section portant sur la régie d'entreprise du site Internet de la Banque, tandis que les rapports des comités se retrouvent dans la Circulaire de sollicitation de procurations de la direction.

FILIALES CONSOLIDÉES

Au 31 octobre 2020 (en milliers de dollars canadiens, non audité)	Adresse du bureau principal	Valeur comptable des actions avec droit de vote que détient la Banque ⁽¹⁾	Pourcentage des actions avec droit de vote que détient la Banque ⁽¹⁾
B2B Banque	Toronto, Canada	669 087 \$	100 %
<i>Filiales à part entière</i>			
B2B Banque Services financiers inc.	Toronto, Canada		
B2B Banque Services de valeurs mobilières inc.	Toronto, Canada		
B2B Banque Services aux intermédiaires inc.	Toronto, Canada		
B2B Trustco	Toronto, Canada		
B2B Titrisation inc.	Toronto, Canada		
B2B Securitization Limited Partnership ⁽²⁾	Toronto, Canada		
Assurances Banque Laurentienne inc.	Montréal, Canada	20 \$	100 %
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	Montréal, Canada	172 116 \$	100 %
<i>Filiale à part entière</i>			
Capital Laurentienne (USA) inc.	Montréal, Canada		
Trust La Laurentienne du Canada inc.	Montréal, Canada	104 794 \$	100 %
LBC Capital inc. ⁽³⁾	Burlington, Canada	2 187 384 \$	100 %
<i>Filiales à part entière</i>			
LBEF inc.	Burlington, Canada		
LBEL inc. ⁽³⁾	Burlington, Canada		
LBC Capital GP inc.	Burlington, Canada		
<i>Filiale à part entière</i>			
LBC Leasing Limited Partnership ⁽⁴⁾	Burlington, Canada		
Financement Commercial Northpoint Canada inc.	Burlington, Canada		
NCF Commercial Finance Holdings Inc.	Alpharetta, États-Unis		
<i>Filiale à part entière</i>			
Northpoint Commercial Finance LLC	Alpharetta, États-Unis		
BLC Services financiers inc.	Montréal, Canada	363 720 \$	100 %
BLC Finco inc.	Montréal, Canada	ns	100 %
BLC Gestion de placements inc.	Montréal, Canada	391 107 \$	100 %
<i>Filiale à part entière</i>			
V.R. Holding Insurance Company Ltd	St. James, La Barbade		
<i>Filiales à part entière</i>			
Venture Reinsurance Company Ltd	St. James, La Barbade		
VRH Canada inc.	Montréal, Canada		
BLC Tech inc.	Toronto, Canada	276 \$	100 %
BLC Trust	Montréal, Canada	79 931 \$	100 %
NCF International Holding Kft	Budapest, Hongrie	66 432 \$	100 %
<i>Filiale à part entière</i>			
NCF International KFT	Budapest, Hongrie		

(1) La valeur comptable des actions avec droit de vote correspond à la participation de la Banque dans les capitaux propres des filiales.

(2) B2B Banque détient 99,99 % des parts de B2B Securitization Limited Partnership et B2B Titrisation inc. détient les parts résiduelles, soit 0,01 %.

(3) LBC Capital inc. détient 85 % des actions avec droit de vote de LBEL inc. et VRH Canada inc. détient les parts résiduelles, soit 15 %.

(4) LBEL Inc. détient 99,99 % des parts de LBC Leasing Limited Partnership et LBC Capital GP inc. détient les parts résiduelles, soit 0,01 %.

Acceptations bancaires – Lettres de change ou instruments négociables tirés par un emprunteur aux fins du paiement à l'échéance et acceptés par une banque. Les acceptations bancaires constituent une garantie de paiement par la Banque et peuvent se négocier sur le marché monétaire. La Banque facture des frais d'estampillage pour garantir la créance.

Actif pondéré en fonction des risques – Actif calculé en appliquant aux risques au bilan et hors bilan un facteur de pondération du risque. La Banque a recours à des facteurs de pondération du risque standard prévus par la réglementation et stipulés par le BSIF, d'après les lignes directrices de la Banque des règlements internationaux (BRI).

Actifs administrés – S'entend surtout des actifs liés aux comptes d'investissement enregistrés et non enregistrés, les actifs de courtage des clients, les fonds communs de placement et les prêts administrés par la Banque dont les clients ont la propriété effective et qui, par conséquent, ne sont pas comptabilisés au bilan de la Banque.

Actif productif moyen – L'actif productif moyen comprend les prêts de la Banque, déduction faite des corrections de valeur, ainsi que les dépôts portant intérêt auprès d'autres banques, les valeurs mobilières, les valeurs acquises en vertu de conventions de revente utilisées dans les activités de trésorerie de la Banque et les dérivés, mais exclut l'actif productif moyen lié aux activités de négociation. Les moyennes sont fondées sur les soldes quotidiens pour la période.

Bâle II – Le deuxième des Accords de Bâle, qui sont des recommandations sur les lois et règlements bancaires publiés par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB). Bâle II a pour but de créer une norme internationale que les organismes de réglementation bancaire peuvent utiliser lorsqu'ils élaborent des règlements relatifs au montant des fonds propres requis pour protéger les banques contre le risque financier et le risque opérationnel. L'Accord de Bâle II a également introduit l'approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit.

Bâle III – Ensemble de mesures que le CBCB a élaboré pour renforcer l'Accord de Bâle II ainsi que le contrôle et la gestion des risques dans le secteur bancaire. Ces mesures ont également introduit les normes de liquidité.

Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF) – Principal organisme canadien chargé de réglementer et de superviser les institutions de dépôt fédérales, dont les banques, les sociétés d'assurances ainsi que les régimes de retraite privés fédéraux.

Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – Les capitaux propres attribuables aux actionnaires sont définis comme le total de la valeur des actions ordinaires, des résultats non distribués et du cumul des autres éléments du résultat global (AERG), compte non tenu des réserves de couvertures de flux de trésorerie.

Corrections de valeur pour pertes sur créances – Estimation de la Banque des pertes sur créances attendues à la date du bilan. Les pertes sur créances attendues sont une estimation, établie par pondération probabiliste, des pertes de crédit sur la durée de vie attendue restante d'un instrument financier. Ces corrections de valeur pour pertes sur créances sont principalement liées aux prêts et acceptations et aux risques hors bilan, comme les lettres de garantie et certaines tranches non utilisées des facilités de crédit approuvées.

Couverture – Technique de gestion des risques visant à neutraliser ou à gérer l'exposition aux risques de taux d'intérêt, de change ou de crédit liés aux opérations bancaires courantes en prenant des positions qui devraient permettre de compenser les variations du marché.

Dérivés – Contrats dont la valeur fluctue en fonction des variations des taux d'intérêt ou de change, du cours des actions ou du prix des produits de base. Les dérivés permettent de transférer, de modifier ou d'atténuer les risques actuels ou prévus liés aux variations des taux et des prix.

Fonds propres de catégorie 1 – Formes de fonds comprenant principalement le CET1 et les actions privilégiées.

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) – Forme de fonds propres la plus permanente selon Bâle III, comprenant principalement les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires et le cumul des AERG, déduction faite du goodwill, des logiciels et autres immobilisations incorporelles, des actifs des régimes de retraite, des réserves de flux de trésorerie et de certaines autres déductions stipulées par le BSIF.

Instruments financiers hors bilan – Divers accords financiers offerts aux clients, qui comprennent notamment pour la Banque les dérivés, les engagements de crédit et les garanties et autres ententes d'indemnisation.

Juste valeur – Correspond au prix estimé qui serait reçu ou payé lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Levier d'exploitation – Écart entre le taux de croissance du revenu total et celui des frais autres que d'intérêt.

Marge nette d'intérêt – Ratio du revenu net d'intérêt sur l'actif productif moyen, exprimé en pourcentage ou en points de base.

Montant nominal de référence – Montant du capital utilisé pour calculer l'intérêt et les autres montants à verser en vertu de contrats dérivés.

Option – Entente contractuelle entre deux parties, en vertu de laquelle le vendeur de l'option accorde à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, à une date donnée ou avant, un montant déterminé d'un instrument financier à un prix convenu au moment où l'entente est conclue. Le vendeur reçoit une prime pour la vente de cet instrument.

Point de base – Un centième de un pour cent.

Prêts dépréciés – La Banque considère qu'un actif financier s'est déprécié lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimatifs de l'actif financier sont survenus ou que les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 90 jours.

Prêts hypothécaires Alt A – Prêts hypothécaires consentis à des emprunteurs dont le crédit est irréprochable d'après les critères de crédit à taux préférentiel, mais dont les caractéristiques, comme le ratio prêt-valeur, la documentation d'emprunt ou le type d'occupation ou de propriété, peuvent les rendre inadmissibles aux programmes standard de souscription de risque.

Provisions pour pertes sur créances – Montant imputé aux résultats permettant de rajuster les corrections de valeur pour pertes sur créances au niveau approprié pour les actifs financiers productifs et dépréciés.

Ratio d'efficacité – Mesure de la productivité et du contrôle des coûts. Ce ratio est défini comme les frais autres que d'intérêt en pourcentage du revenu total.

Ratio de levier – Fonds propres de catégorie 1 divisés par l'actif non pondéré au bilan et les engagements, les dérivés et les opérations de financement par titres.

Ratio de liquidité à court terme – Mesure le caractère suffisant des liquidités de haute qualité disponibles pour satisfaire aux obligations financières à court terme permettant de surmonter une crise grave d'une période de trente jours.

Ratios des fonds propres – Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, fonds propres de catégorie 1 ou total des fonds propres divisé par l'actif pondéré en fonction des risques.

Ratio du dividende versé – Dividendes déclarés sur les actions ordinaires en pourcentage du résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires.

Rendement de l'action – Quotient obtenu en divisant les dividendes déclarés par action ordinaire par le cours de clôture de l'action ordinaire.

Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – Mesure de rentabilité calculée comme le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires en pourcentage des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires.

GLOSSAIRE DES TERMES FINANCIERS

Résultat par action (RPA) – Calculé en divisant le résultat net, moins les dividendes sur actions privilégiées, par la moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires en circulation. Le RPA dilué est calculé en ajustant le nombre d'actions en circulation aux fins de la conversion éventuelle d'instruments financiers en actions ordinaires.

Revenu net d'intérêt – S'entend du résultat sur les actifs, comme les prêts et les valeurs mobilières, y compris l'intérêt et le revenu de dividende, moins les frais d'intérêt versés sur les passifs, comme les dépôts.

Risque de crédit et de contrepartie – Risque qu'une perte financière puisse survenir si une contrepartie (y compris un débiteur, l'émetteur d'un titre ou le garant d'un titre) à une transaction ne respecte pas entièrement ses obligations financières ou contractuelles envers la Banque.

Swap – Entente contractuelle par laquelle deux parties conviennent d'échanger des flux de trésorerie pendant une période déterminée. La Banque conclut les swaps suivants : swaps de taux d'intérêt, swaps de devises, swaps de change et swaps sur rendement total.

Taux d'intérêt effectif – Taux d'actualisation des décaissements ou encaissements de trésorerie futurs estimés sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif financier ou du passif financier.

Total des fonds propres – Comprend les fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2, déduction faite de certains éléments. Les fonds propres de catégorie 2 comprennent principalement la dette subordonnée et la tranche admissible des provisions collectives sur pertes sur prêts.

Valeur comptable de l'action ordinaire – Définie comme les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires divisés par le nombre d'actions ordinaires en circulation à la fin de la période.

Valeurs acquises en vertu de conventions de revente et engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat – Achats à court terme de valeurs mobilières en vertu de conventions de revente et ventes à court terme de valeurs mobilières en vertu de conventions de rachat à des prix et à des dates prédéterminés. Compte tenu du faible transfert de risque lié à ces achats et à ces ventes, ces conventions sont comptabilisées à titre de prêts garantis.

RENSEIGNEMENTS AUX ACTIONNAIRES

Bureaux corporatifs

Montréal

1360, boul. René-Lévesque Ouest
Bureau 600
Montréal (Québec) H3G 0E5
www.blcgf.ca

Toronto

199 Bay Street
Bureau 600
Toronto (Ontario) M5L 0A2
www.blcgf.ca

Bureau de l'ombudsman

1360, boul. René-Lévesque Ouest
Bureau 600
Montréal (Québec) H3G 0E5
ombudsman@blcgf.ca
Tél. : 514 284-7192
ou 1 800 479-1244

Agent des transferts et registraire

Services aux investisseurs
Computershare Inc.
1500, boul. Robert-Bourassa
Bureau 700
Montréal (Québec) H3A 3S8
service@computershare.com
Tél. : 514 982-7888

Changement d'adresse et autres renseignements

Les actionnaires sont priés de communiquer tout changement d'adresse à l'agent des transferts de la Banque. Pour toute autre demande ou question, veuillez communiquer avec le Secrétariat corporatif au secretariat.corporatif@blcgf.ca ou en téléphonant au 514 284-4500, poste 48395.

Service de dépôt direct

Les actionnaires de la Banque, qui le désirent peuvent faire déposer les dividendes qui leur sont distribués directement dans un compte issu de toute institution financière membre de l'Association canadienne des paiements, en avisant par écrit l'agent des transferts.

Investisseurs et analystes

Les investisseurs et analystes peuvent communiquer avec le secteur Relations avec les investisseurs en écrivant à relations.investisseurs@blcgf.ca ou en téléphonant au 514-970-0564.

Médias

Les journalistes peuvent communiquer avec le Bureau de la direction en écrivant à media@blcgf.ca ou en téléphonant au 514-284-4500, poste 40020.

Médias sociaux



Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions

La Banque offre aux détenteurs canadiens de ses actions ordinaires et privilégiées de participer à son régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions, lequel leur permet d'acquérir des actions ordinaires de la Banque sans payer de commission ou de frais d'administration. L'acquisition d'actions ordinaires par les participants canadiens s'effectue au moyen du réinvestissement des dividendes en espèces versés sur les actions qu'ils détiennent, ou bien en effectuant des versements facultatifs en espèces d'un montant minimal de 500 \$ par versement, jusqu'à concurrence de 20 000 \$ sur chaque période de 12 mois se terminant le 31 octobre.

Pour de plus amples renseignements, les actionnaires sont priés de communiquer avec l'agent des transferts et registraire de la Banque, Société de fiducie Computershare du Canada, à l'adresse service@computershare.com ou au numéro 1 800 564-6253. Les actionnaires non inscrits de la Banque doivent s'adresser à leur institution financière ou à leur courtier pour adhérer à ce régime.

INSCRIPTION BOURSIÈRE ET DATES DE CLÔTURE DES REGISTRES ET DE PAIEMENT DES DIVIDENDES

Les actions ordinaires et les actions privilégiées décrites ci-dessous sont inscrites à la bourse de Toronto.

	CODE CUSIP / SYMBOLE BOURSIER	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES*	DATE DE VERSEMENT DES DIVIDENDES*
Actions ordinaires	51925D 10 6 / LB	Premier jour ouvrable de :	
		janvier	1 ^{er} février
		avril	1 ^{er} mai
		juillet	1 ^{er} août
		octobre	1 ^{er} novembre
Actions privilégiées			
Série 13	51925D 82 5 / LB.PR.H	**	15 mars
Série 15	51925D 79 1 / LB.PR.J	**	15 juin
		**	15 septembre
		**	15 décembre

* Sous réserve de l'approbation du conseil d'administration.

** À une date (qui ne doit pas devancer de plus de 30 jours la date fixée pour le versement des dividendes) pouvant être déterminée de temps à autre par le conseil d'administration de la Banque.

CETTE PAGE BLANCHE A ÉTÉ LAISSÉE INTENTIONNELLEMENT

**Banque Laurentienne
du Canada**

1360, boulevard René-Lévesque Ouest,
bureau 600
Montréal (Québec) H3G 0E5

B2B Banque

199, rue Bay, bureau 600
Toronto (Ontario) M5L 0A2

LBC Capital inc.

5035, route Service Sud
Burlington (Ontario) L7L 6M9

**BLC Services
Financiers inc.**

1360, boulevard René-Lévesque Ouest,
bureau 630
Montréal (Québec) H3G 0E5

**Valeurs mobilières
Banque Laurentienne inc.**

1360, boulevard René-Lévesque Ouest,
bureau 620
Montréal (Québec) H3G 0E5

BLC Tech Inc.

199, rue Bay, bureau 600
Toronto (Ontario) M5L 0A2

**Northpoint
Commercial Finance**

1105, Lakewood Parkway, bureau 210
Alpharetta (Géorgie) 30009



ISBN 978-2-9816451-8-0
Dépôt légal — Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2020
Dépôt légal — Bibliothèque et Archives Canada, 2020

blcgf.ca